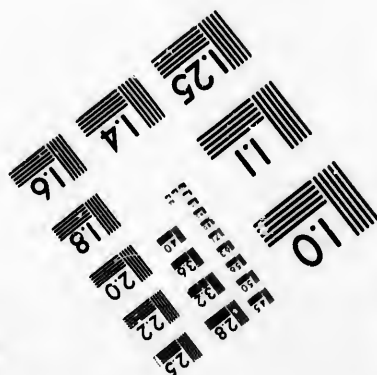
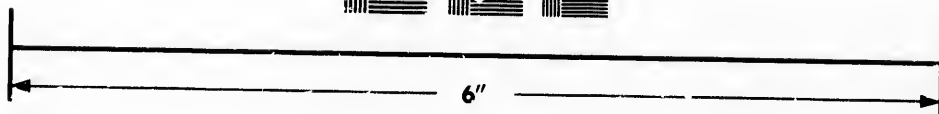
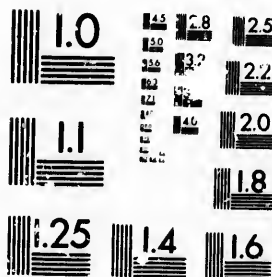


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

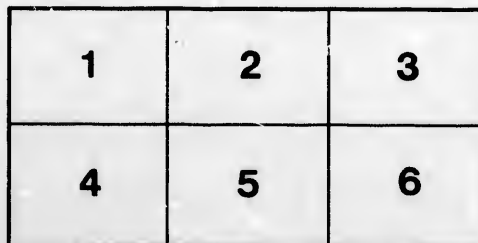
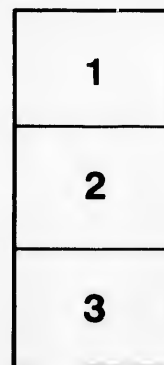
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

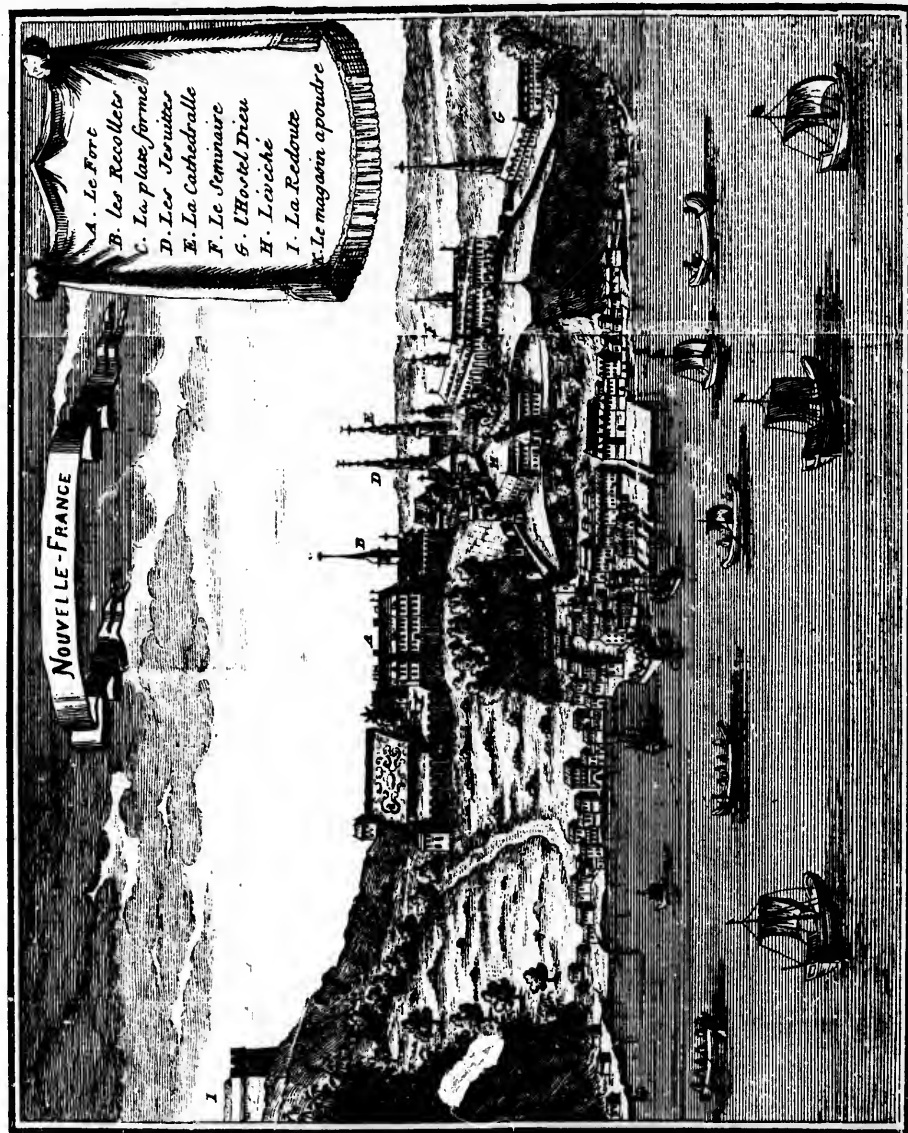
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
co

pelure,  
n à



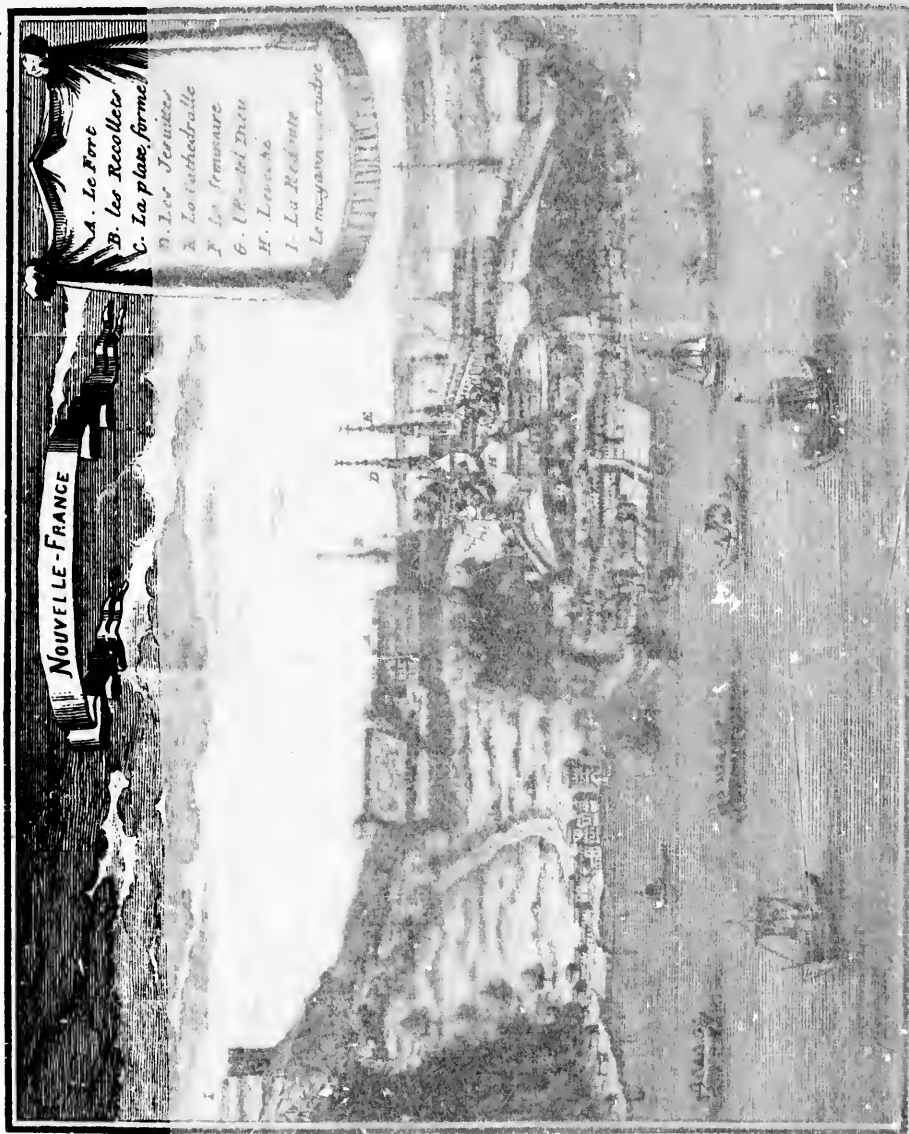
NOUVELLE-FRANCE

- A. Le Fort
- B. Les Recollets
- C. La place forme
- D. Les Jesuites
- E. La Cathedrale
- F. Le Seminaire
- G. L'Hôtel Dieu
- H. L'évêché
- I. La Redoute
- K. Le magasin apoudre

QUEBEC, 1700



Mme. de Lamoignon  
Mme. de Lamoignon



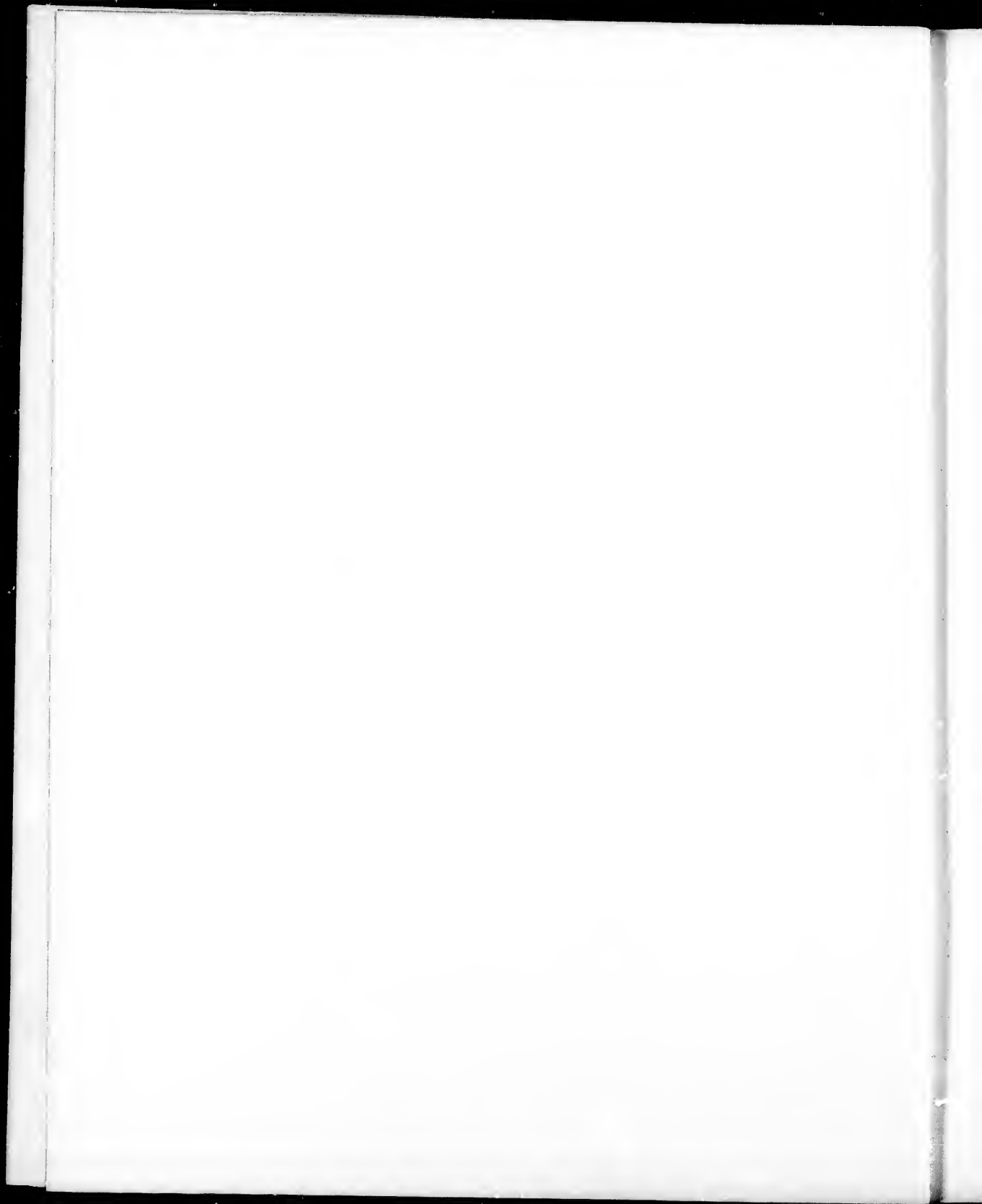
NOUVELLE-FRANCE



CHARLOTTE MUNRO DE FOWLIS,

*Marquise de Lotbiniere.*

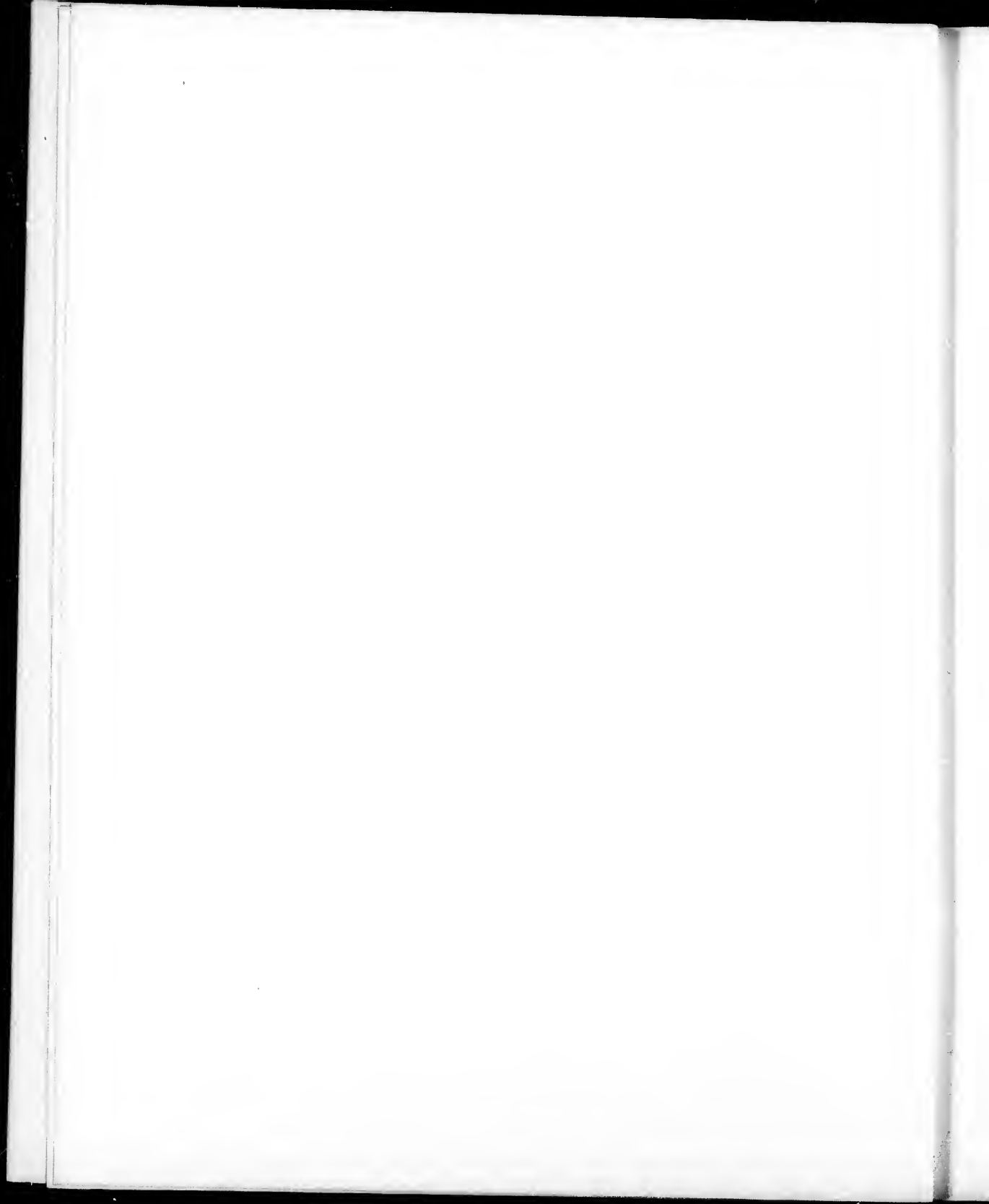






LE CHEVALIER CHARLES DE LANSONNIÈRE,

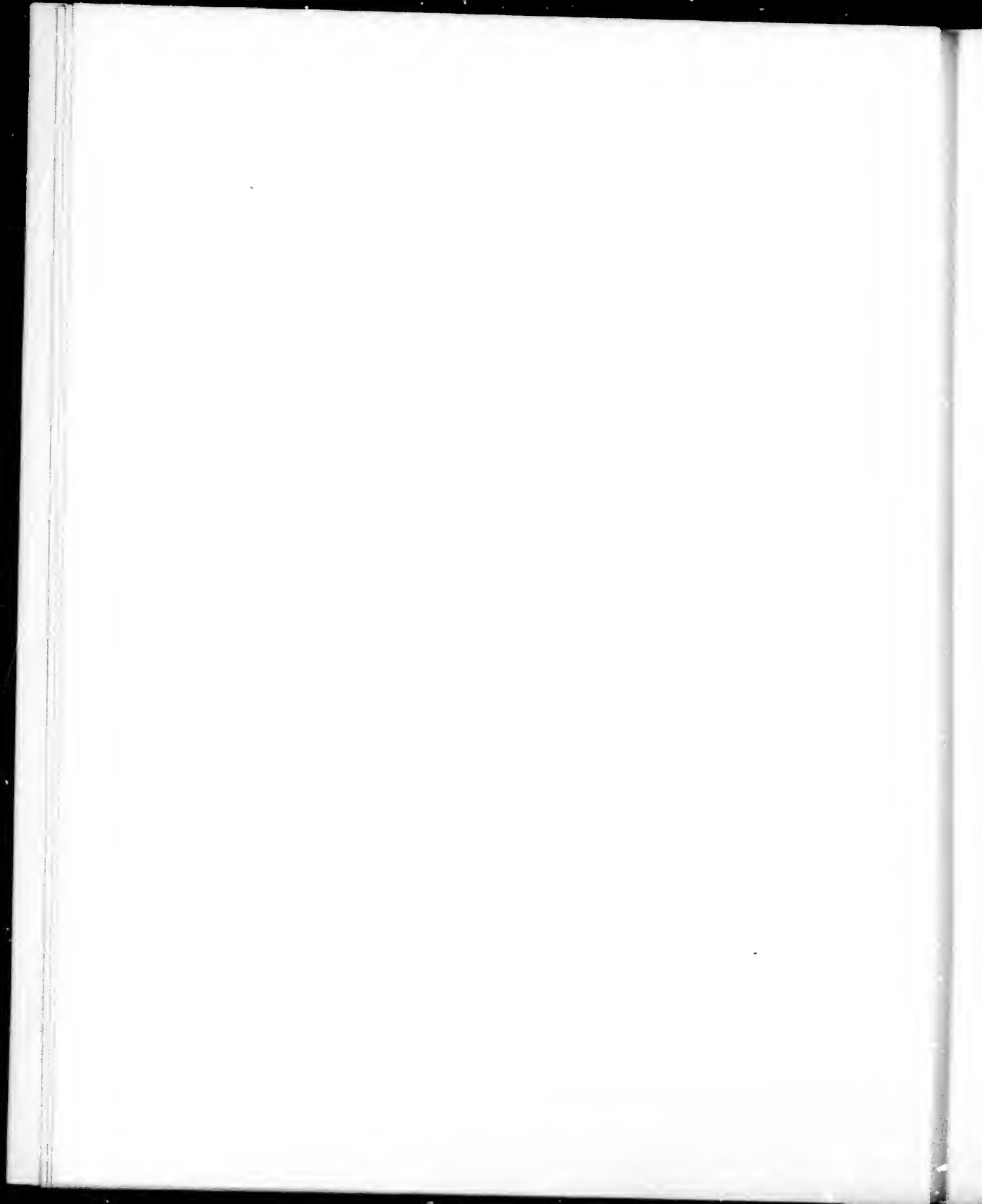
AIDE-DE-CAMP PROVINCIAL, SIEGE DE LONDRE.





LORD MURCHESTER,

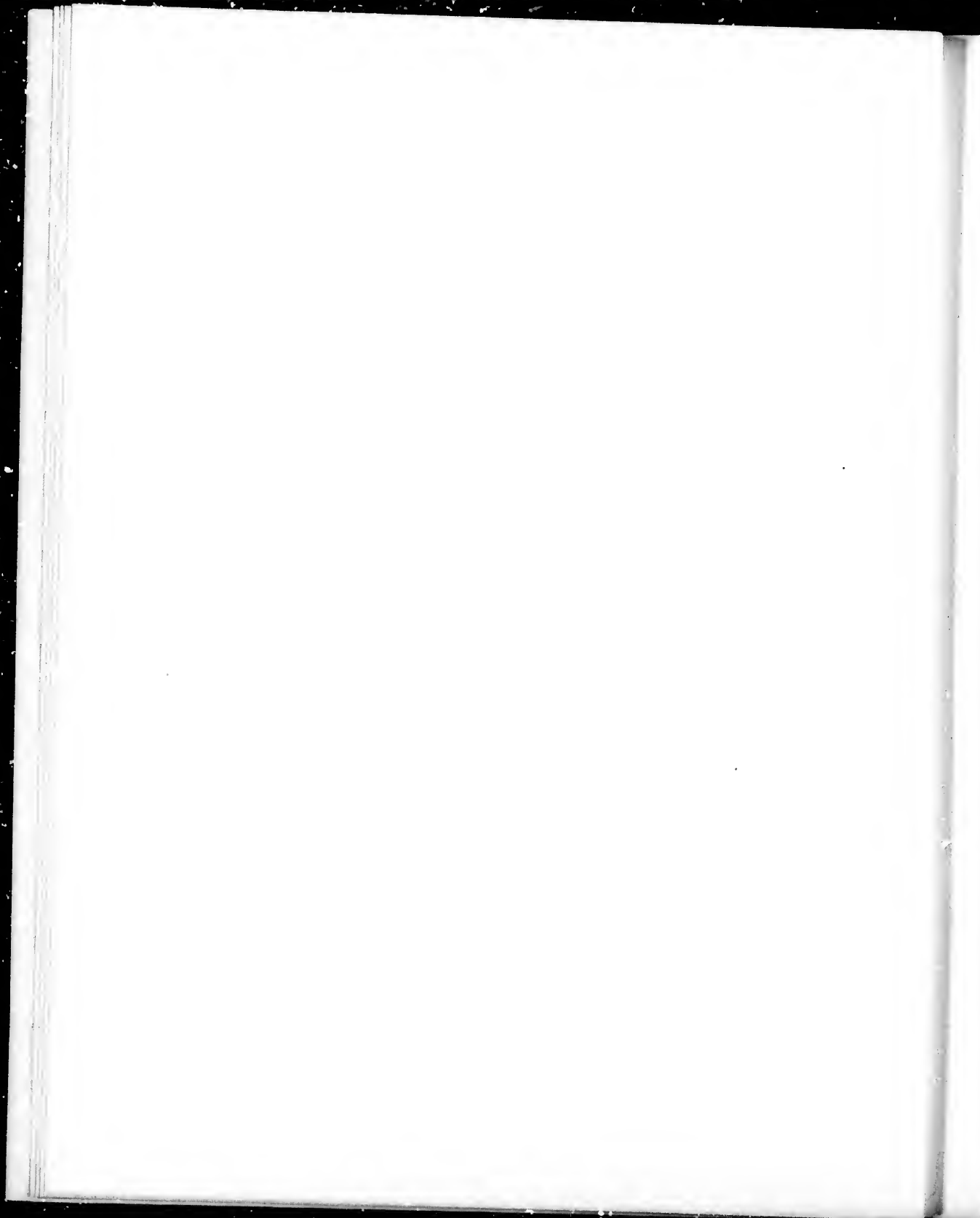
*Capitaine-Général de l'Amérique Britannique du Nord, 1774-1795.*





L'HONORABLE J. A. HAPLEAU,

*Secrétaire d'Etat.*

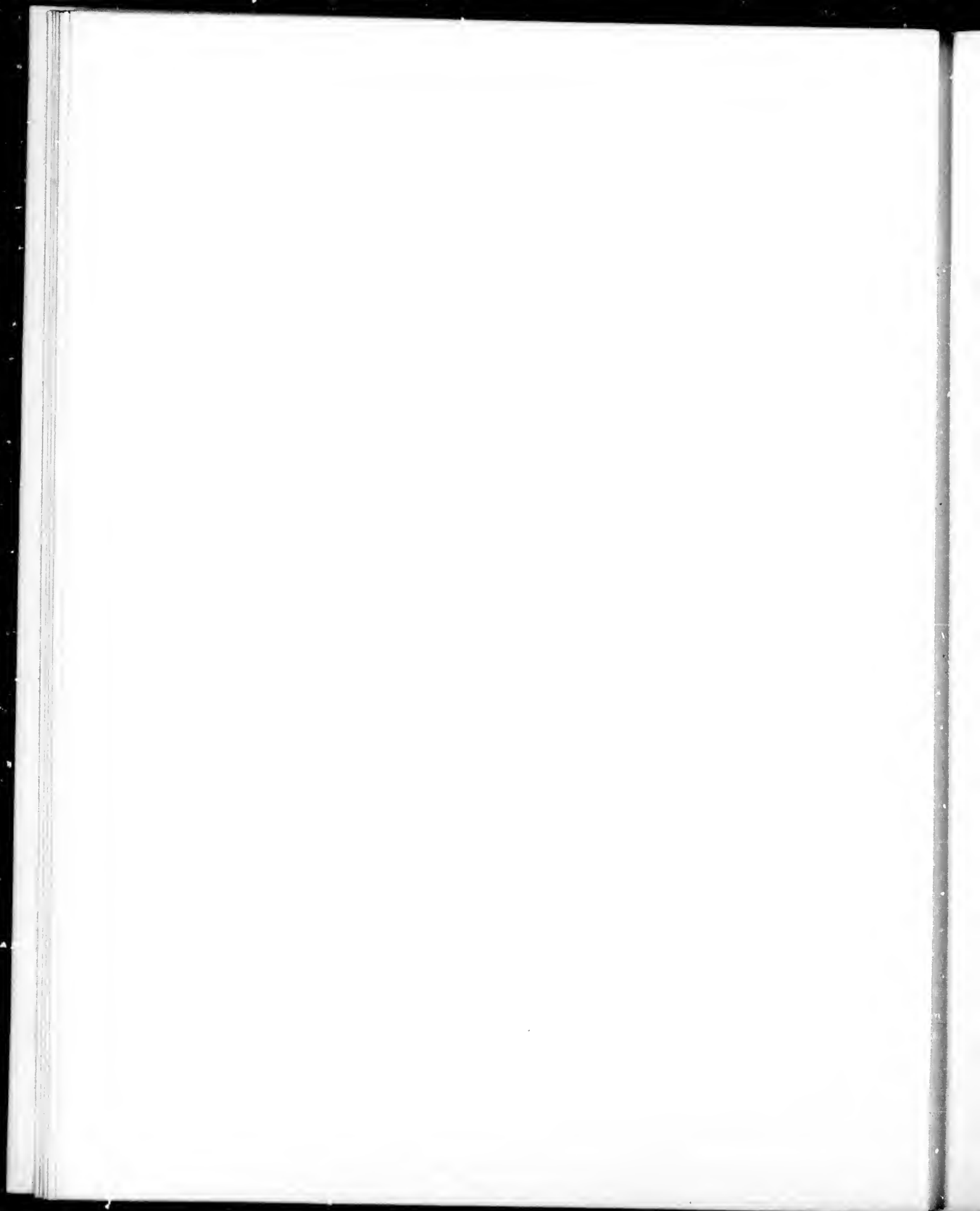


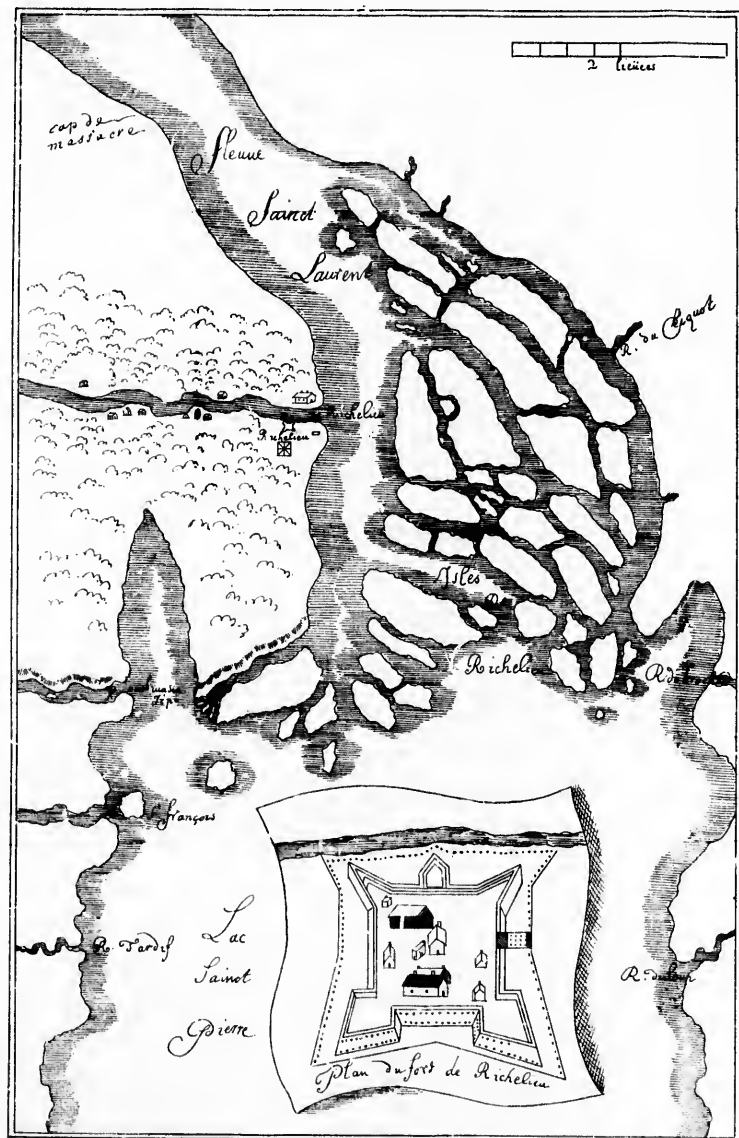


M. DE LAFFITTE, MARQUIS.

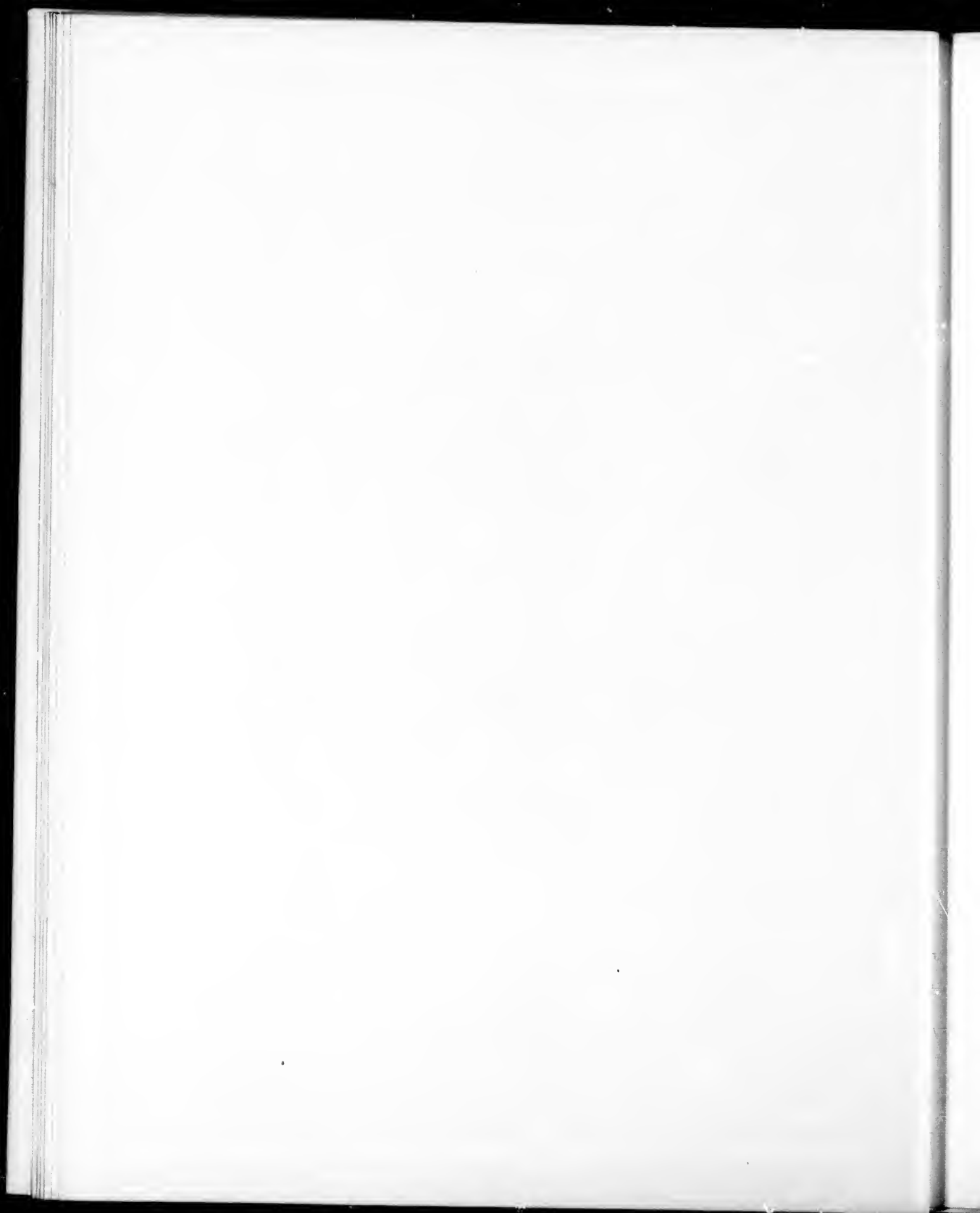
*Marquis de La Fayette, Gouverneur du Sénégal.*







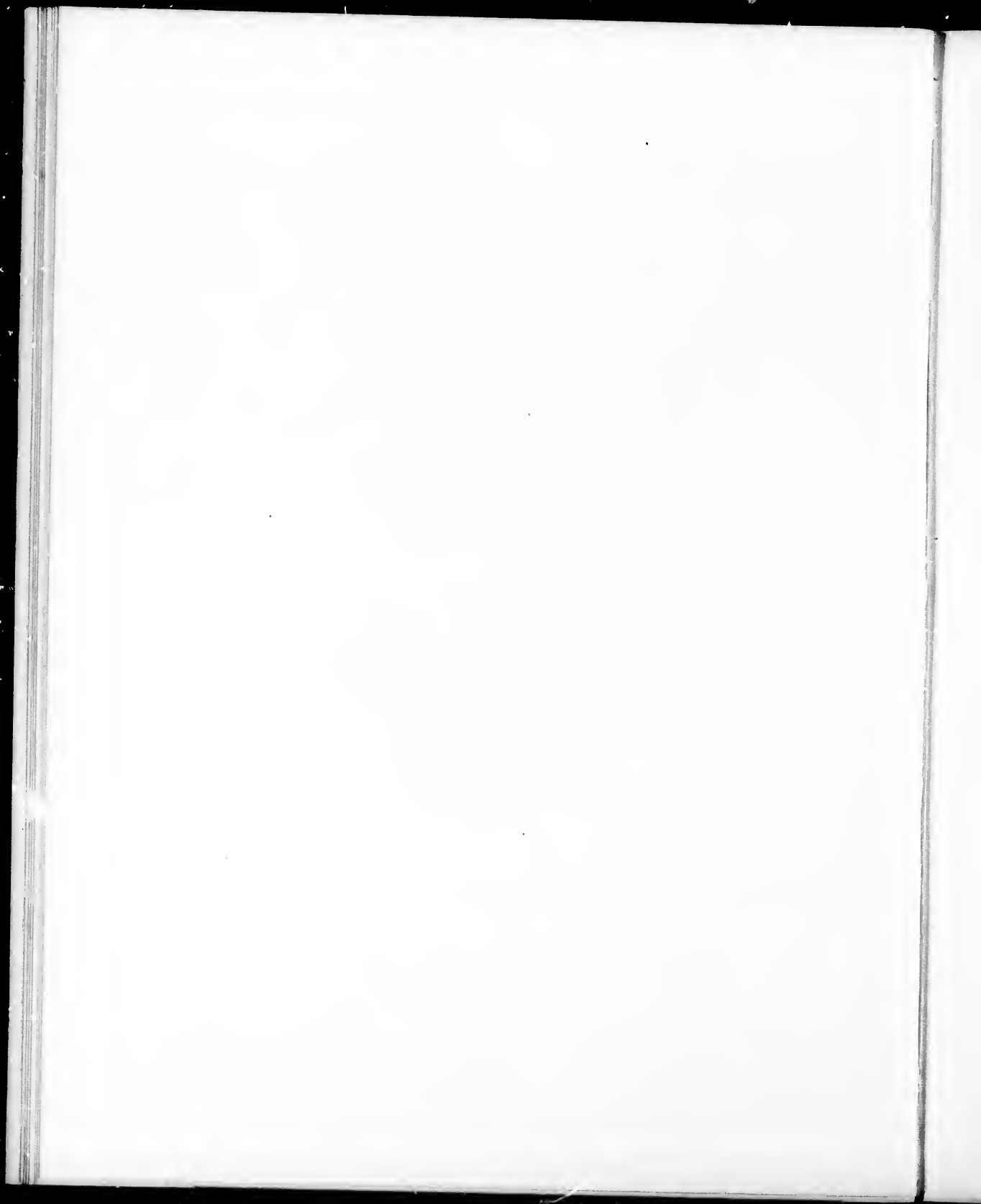
SOREL ET SES ENVIRONS, 1666.

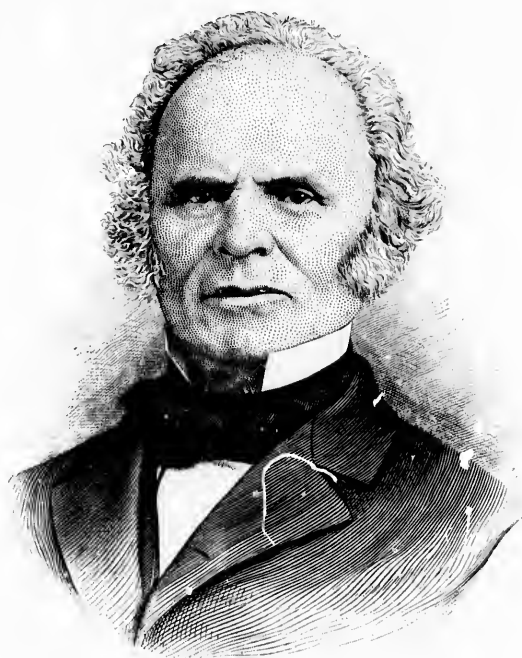




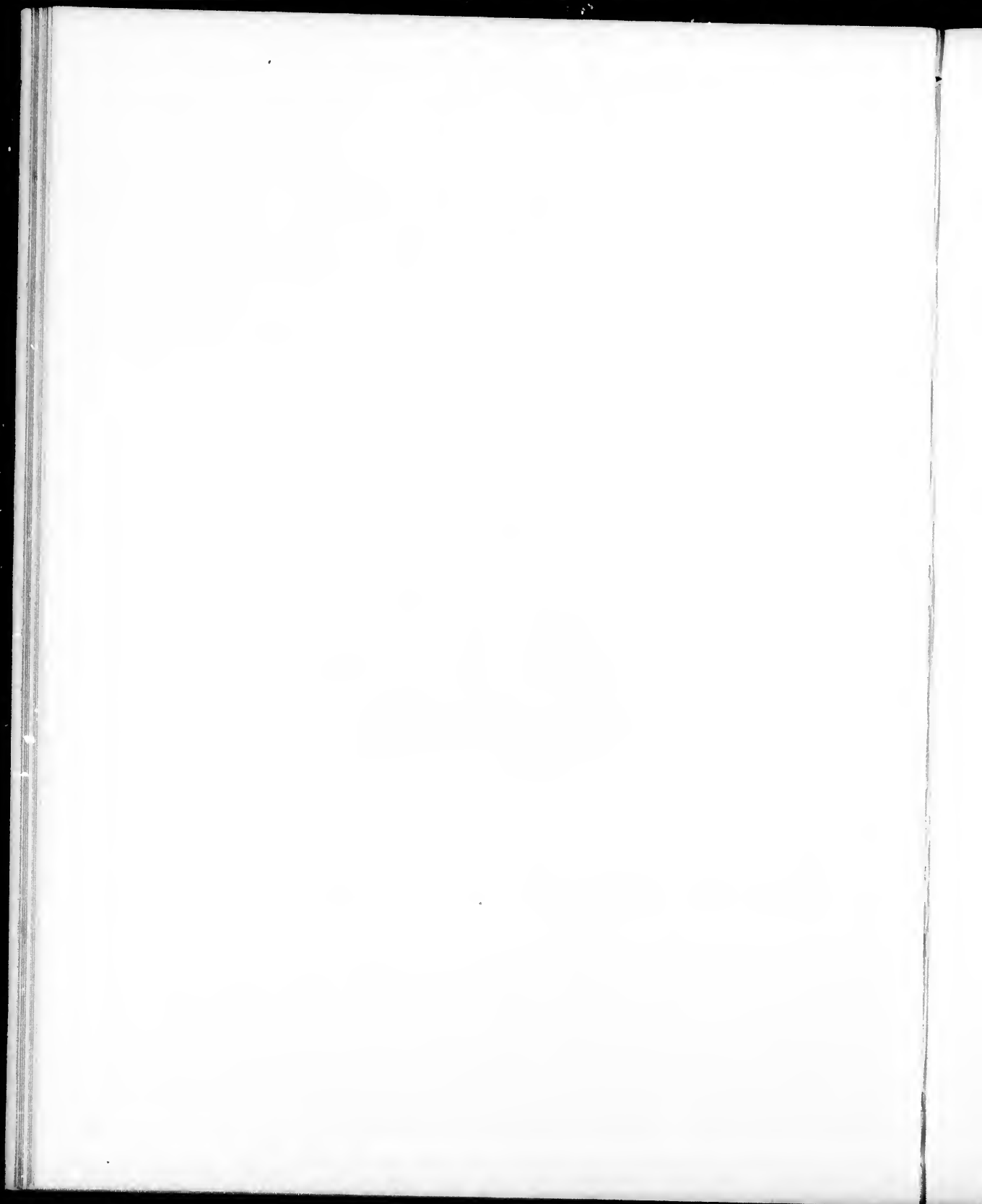
L'HONORABLE H. G. JULY.

*Ex-Premier Ministre de la Province de Québec.*





JEAN-BAPTISTE MEILLEUR,  
*Surintendant de l'Instruction Publique.*

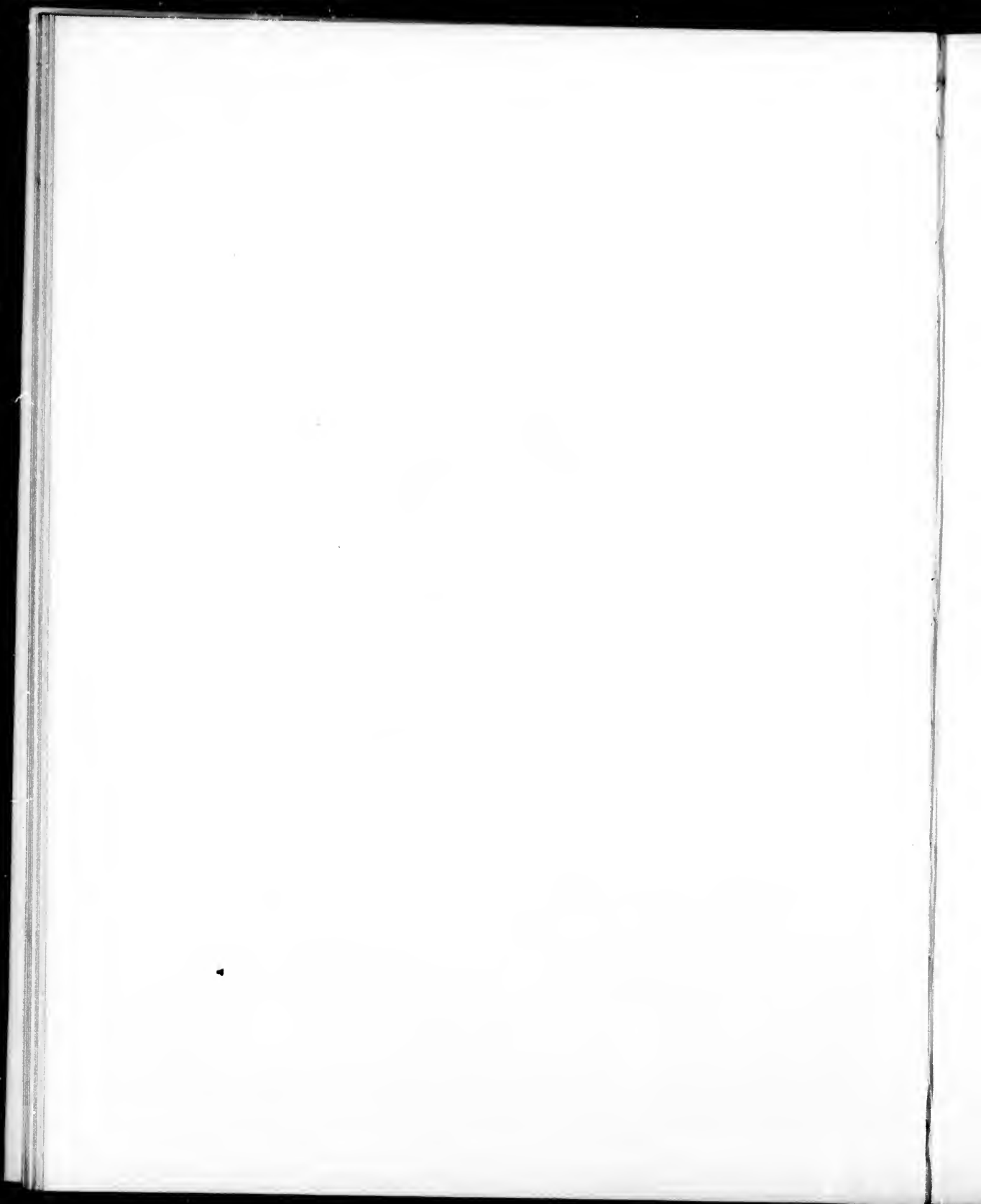




SIR CHARLES BAGOT,

*Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, 1841-1843.*

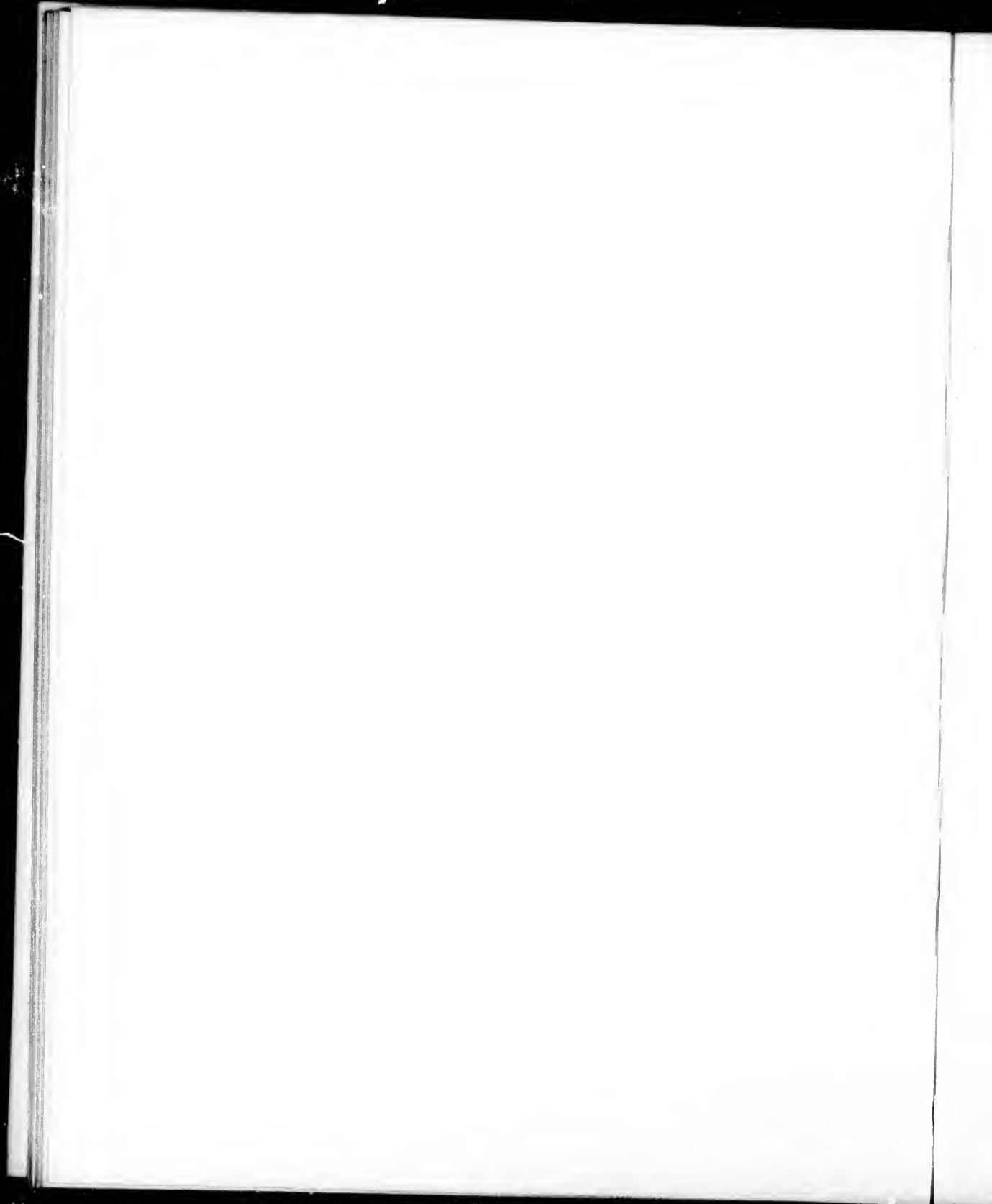






LOUISE MAGDELEINE CHAUSSEGROS DE LÉRY,

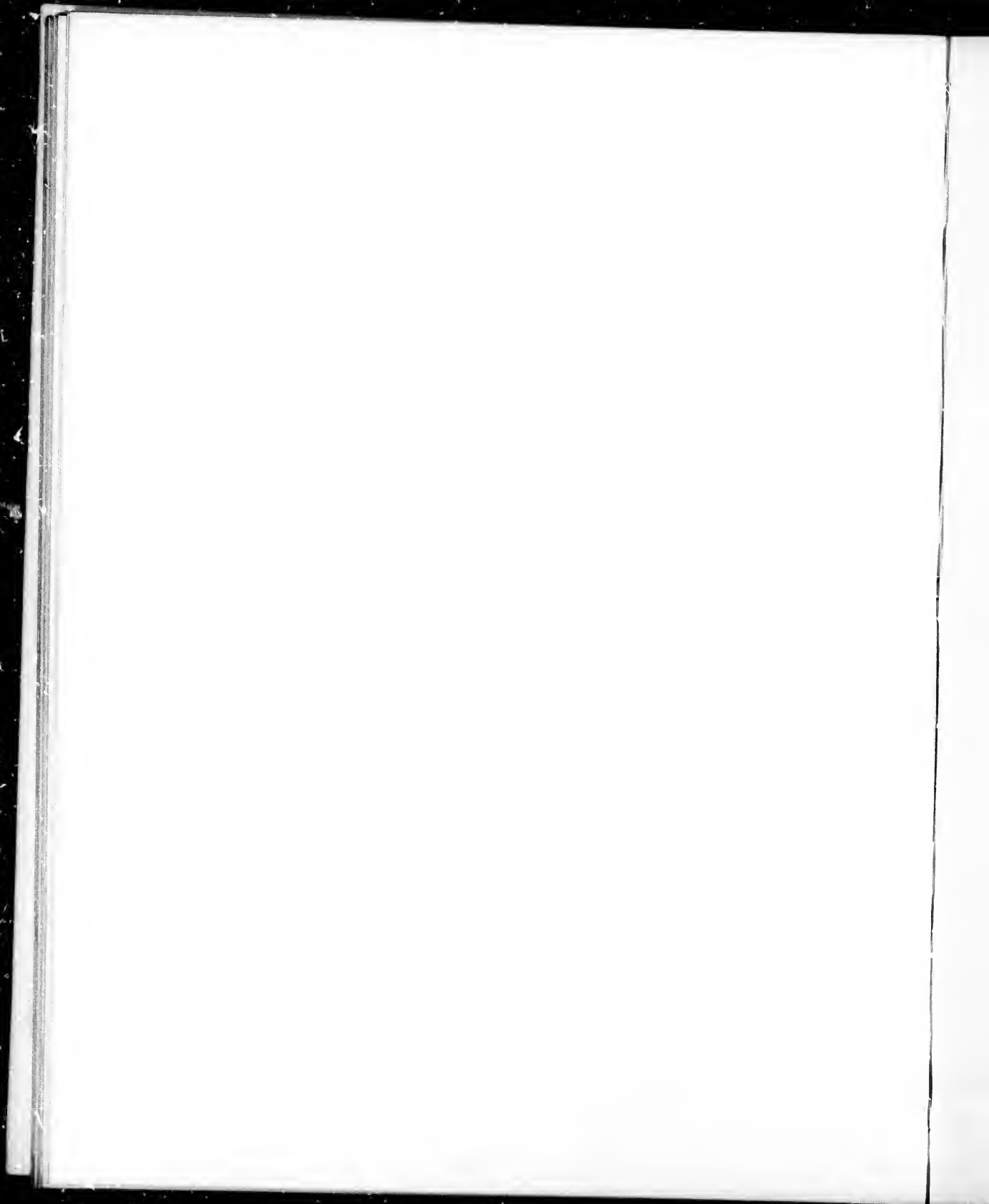
*Marquise de Chartier de Lotbinière.*

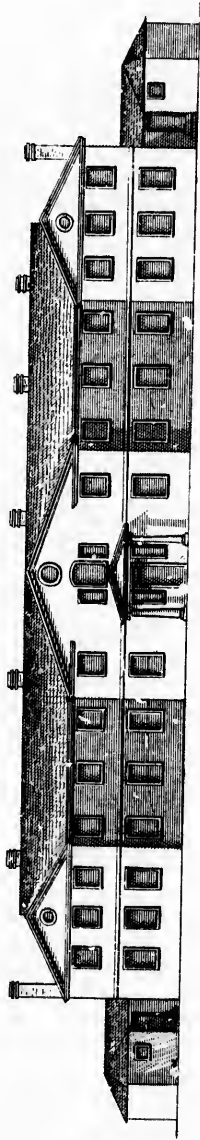




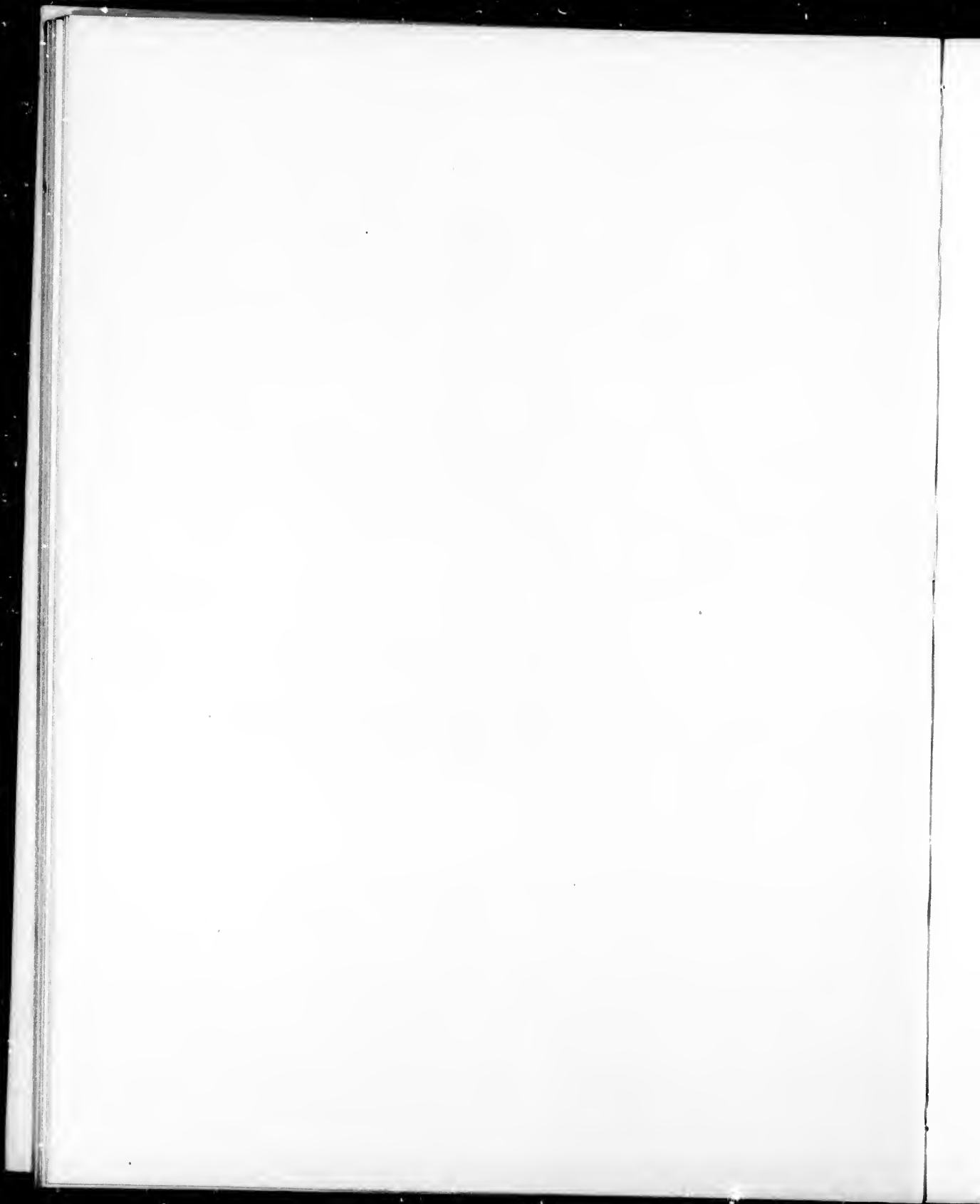
JEAN PRATT.

*Mort en 1876. Montreal.*





CHATEAU ST. LOUIS, 1698.

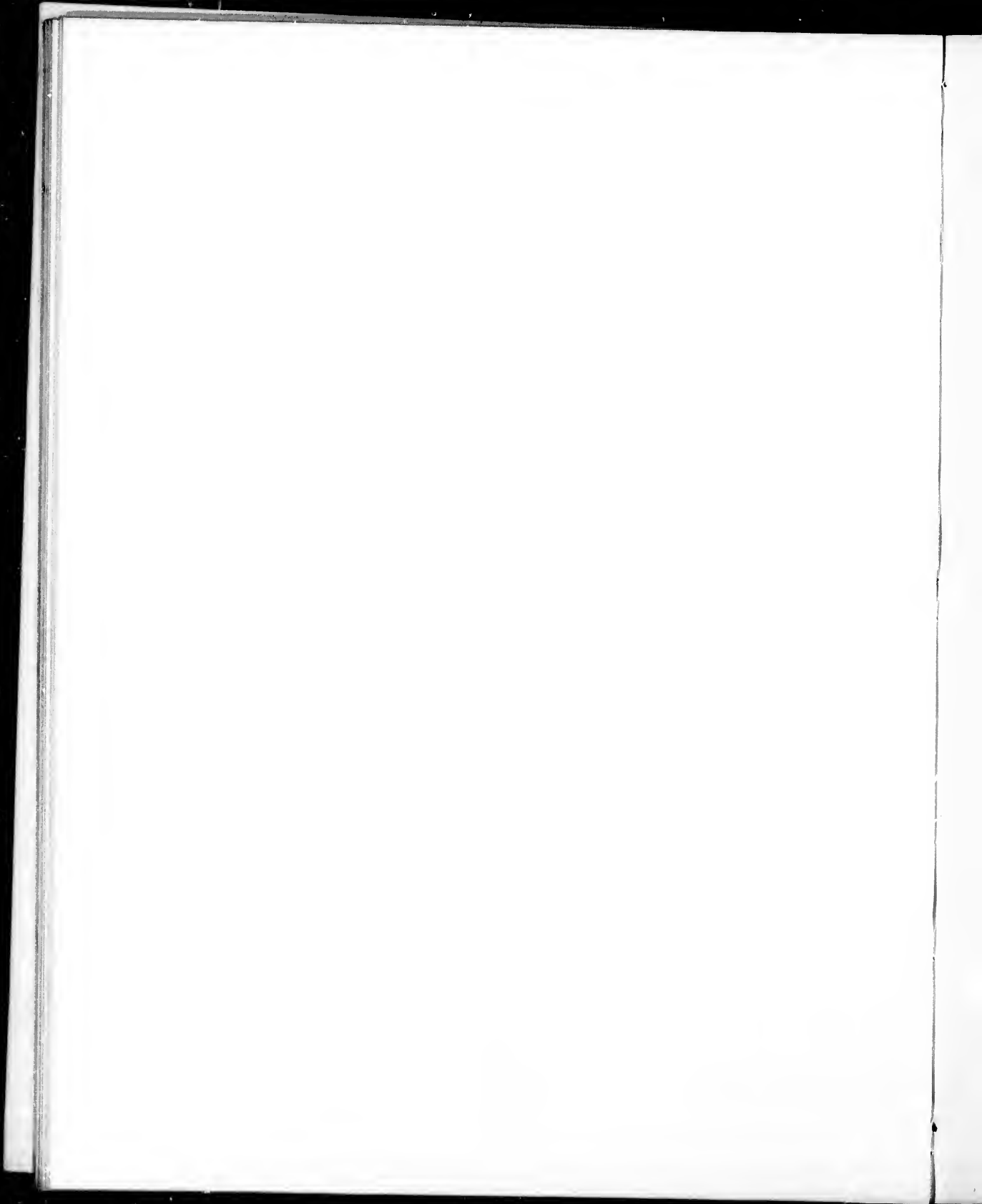




NICOLAS RENAUD PAVESNES.

*Comte des Meluses, Chevalier de St. Louis.*







FORT CHAMBLY, 1814.



HISTOIRE  
DES  
CANADIENS-FRANÇAIS

1608 - 1880

ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES,  
VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR  
BENJAMIN SULTE

---

*Ouvrage orné de portraits et de plans*

---

TOME VII

---

MONTRÉAL

WILSON & C<sup>ie</sup>, EDITEURS, 89, RUE SAINT-JACQUES, 89

---

1882

F 5029

S 9

fol.

v. 7

Su He, B

180413

ENREGISTRÉ, conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année 1882


PAR WILSON & C<sup>ie</sup>,

au bureau du ministre de l'Agriculture.

## CHAPITRE I

1736-1749

### DU LAC WINNIPEG AUX MONTAGNES-ROCHEUSES.

UE ce désastre ait un instant fait chanceler le courage de La Vérendrye, c'est ce qu'il est possible de croire, car une telle perte blessait profondément son cœur et mettait en danger toute l'entreprise des découvertes. Néanmoins, il se releva moralement, et tandis que partaient de Québec des lettres à l'adresse du ministre, écrites contre sa conduite comme chef de traite et directeur de l'expédition du nord-ouest, il prit des mesures pour fonder de nouveaux postes sur la rivière Rouge et l'Assiniboine. Depuis 1733 il était arrêté au lac Winnipeg, terme imposé par le contrat de 1731, ce qui ne paraît pas l'avoir empêché d'explorer le pays au delà, en vue de ses établissements futurs.

De la sortie de la rivière Winnipeg, au lieu de chercher à remonter dans la direction du nord, il longea la côte orientale du lac, se dirigeant au sud, rencontra l'entrée de la rivière Rouge et y pénétra. Les rivières sont des chemins qui marchent, a dit Pascal. Notre découvreur résolut de remonter le cours de celle-ci jusqu'à ses sources<sup>1</sup> qui devaient être, pensait-il, dans la direction de la mer tant désirée. Il n'alla pas loin sans se convaincre qu'elle coulait du sud au nord, mais il trouva du même coup qu'elle recevait les eaux d'une autre rivière venant directement de l'ouest — qui n'était autre que cette fameuse rivière des Assiniboulala, Assiliboilles, Assiniboels ou Assiniboines, mentionnée par les Sauvages et portée autrefois sur la carte de Jolliet, comme située à cent vingt lieues du lac Supérieur, tandis qu'elle en est à deux cents.

La baie du lac des Bois, à laquelle on a donné le nom d'Angle-Nord-Ouest, n'est pas à une grande distance de l'endroit où l'Assiniboine se jette dans la rivière Rouge. Entre ce

<sup>1</sup> Elles sont à une très faible distance des sources du Mississipi.

dernier point et l'Angle, le pays est généralement marécageux, mais non impraticable ; en hiver il est de facile accès. Peut-être l'Assiniboine était-elle déjà connue des La Vérendrye qui, de 1731 à 1736, avaient pu s'y rendre par terre, depuis l'Angle-Nord-Ouest, ou par eau en recherchant la direction de la rivière Rouge. Quoiqu'il en soit, on y éleva (1737) un fortin, qui se rencontre pour la première fois sur la carte dressée en 1750 d'après les mémoires de la Vérendrye<sup>1</sup> et marquée "ancien fort," à la droite de l'embouchure de l'Assiniboille.

Le volume de *Documents*, publié en 1878 par la législature d'Ontario (p. 136 A), décrit une carte<sup>2</sup> à peu près semblable, jointe, dit-on, à la lettre de M. de Beauharnois du 14 octobre 1737. Ces deux pièces ont probablement été trouvées ensemble, mais elles ne s'accordent pas, comme il est facile de s'en convaincre par la désignation que la carte fournit du lac Rouge, des sources du Mississipi, du fort la Reine sur l'Assiniboine, du fort de la pointe de Bois à mi-chemin sur la rivière Rouge et par le terme "fort abandonné" appliqué au fort (Rouge) qui est à l'embouchure de l'Assiniboine, sans compter les communications entre le lac Winnipeg et la baie d'Hudson. La carte en question doit être rangée entre 1748 et 1750.

La carte de Jefferys (1762) montre le "Fort Rouge<sup>3</sup> abandonné," qui paraît être sur une île, plutôt du côté gauche qu'à la droite de l'entrée de l'Assiniboine. C'est évidemment la construction de 1737. Jefferys n'ayant jamais visité les lieux, il a dû se tromper ici comme il s'est plus d'une fois embrouillé en dressant les cartes du bas Saint-Laurent. Tout nous porte à croire que le premier fort, qui devait donner naissance à la capitale du Manitoba, fut érigé à la droite de l'embouchure de l'Assiniboine. C'est, nous dit-on, une tradition conservée dans le pays et qui s'accorde avec la carte de 1750 ci-dessus mentionnée.

À la fin de l'année 1737, La Vérendrye avait donc le fort Saint-Pierre sur le lac la Pluie, les forts Saint-Charles au lac des Bois, Maurepas au lac Winnipeg, et Rouge à l'entrée de l'Assiniboine, qui formaient les pointes d'un triangle à peu près régulier. La Vérendrye continuait à s'endetter et à faire pour la gloire de la France des découvertes que le roi ne voulait point payer. De nouvelles représentations avaient été soumises au cabinet, notwithstanding les fins de non recevoir opposées aux suppliques antérieures. Le 22 avril 1737, à propos du massacre du lac des Bois, le ministre écrivait à M. de Beauharnois : "Tout ce qui m'est revenu de ce qui a donné lieu à cet accident me confirme dans le soupçon où j'ai toujours été, et que je ne vous ai pas même dissimulé, que la traite du castor avait plus de part qu'autre chose à l'entreprise de la découverte de la mer de l'ouest de la part du sieur de la Vérendrye." M. de Maurepas prêtait l'oreille aux détracteurs et paralysait les actions d'un homme qui n'avait d'excès que son dévouement et son patriotisme.

De son côté, le roi écrivait, le 10 mai 1737, à M. de Beauharnois "que si La Vérendrye cherche à venger le massacre de 1736, comme il en a annoncé l'intention au marquis de

<sup>1</sup> Manuscrits du père Martin, bibliothèque d'Ottawa.

<sup>2</sup> Elle est à la bibliothèque d'Ottawa, No 73.

<sup>3</sup> Dans sa carte de la Nouvelle-France, M. F. M. A. Genest place le fort Rouge du côté droit de l'embouchure de la rivière Rouge, ce qui nous semble erroné et il met le fort de la Reine à l'endroit où est aujourd'hui le fort Garry, avec cette inscription : "Établi par M. de la Vérendrye en 1737." Le fort la Reine était plus loin dans l'Assiniboine et ne fut bâti qu'en 1738.

Beauharnois, on redoute beaucoup les représailles qui pourraient s'en suivre" et il insiste pour qu'on dissuade La Vérendrye de son dessein. Obligé de traîner la découverte en langueur par la nécessité de faire la traite ; forcé de subir la loi de ses fermiers ; blâmé par le ministre qui trouvait qu'il avançait lentement, La Vérendrye déploya assez de talent, d'énergie et de tact pour continuer à pousser vers l'ouest, satisfaire ses associés en leur procurant de gros bénéfices et retenir l'arrêt fatal, toujours prêt à tomber sur sa tête. Ainsi, trente ans après avoir été laissé parmi les morts sur le champ de bataille de Malplaquet, il déployait dans les solitudes du nord-ouest, une vigueur de corps et d'esprit et une grandeur d'âme que peu d'hommes célèbres dans l'histoire ont su posséder.

Une carte dressée (1750) sur les mémoires de la Vérendrye, indique le cours de la rivière des Assiliboilles, de laquelle se rapprochent beaucoup les "lacs des Prairies."<sup>1</sup> Entre la rivière et les lacs est le fort la Reine.<sup>2</sup> Ce dernier fut élevé le 3 octobre 1738. La carte de Jefferys (1762) marque le fort la Reine au même endroit, mais le lac Manitoba prend le nom de lac des Cygnes ; l'Assiniboine est appelé Saint-Charles<sup>3</sup> ; la rivière Saint-Pierre<sup>4</sup> s'y déverse. Cette nouvelle étape complétait l'occupation du territoire de la province actuelle de Manitoba. Par l'Assiniboine, le fort de la Reine se ralliait au fort Rouge, et ce dernier communiquait, par la rivière Rouge et le lac Winnipeg, avec le fort Maurepas, ou par les terres avec l'angle nord-ouest du lac des Bois.

C'est du fort de la Reine que partirent les expéditions lancées vers les limites extrêmes des prairies de l'ouest. Pour obtenir des renseignements sur les pays où l'on ne s'était pas encore aventuré, les fils du Découvreur exécutaient de nombreuses courses, agissant en éclaireurs d'abord, ensuite servant de guide aux petites colonies qui allaient se fixer, sur les ordres de leur père, aux points de repère ainsi reconnus et désignés. "L'honneur de la découverte vers les régions les plus avancées de l'ouest appartient principalement aux fils de M. de la Vérendrye. Il avait pris pour lui la tâche plus difficile, et qui convenait mieux à son âge, de diriger l'entreprise, de surveiller la traite, de créer et d'entretenir des relations amicales avec les Indiens, de stimuler le zèle des équipages toujours en retard, de faire ouvrir le chemin et d'affermir les établissements qu'il avait envoyés commencer. Toujours prêt, d'ailleurs, à payer de sa personne lorsque l'occasion le demandait, les distances qu'il parcourut à pied dans des temps et dans des pays affreux, au milieu des privations, effrayeraient l'imagination d'un Européen, et c'est avec raison que ses fils pouvaient dire : "Il a marché et nous a fait marcher de manière à toucher le but, quel qu'il fût, s'il eut été plus aidé." — (Pierre Margry).

Partant du fort la Reine, à la fin de 1738, le fils aîné<sup>5</sup> de La Vérendrye remonta la rivière Saint-Pierre, s'avança dans la direction du sud et se rendit chez les Mandanes, peuplé

<sup>1</sup> Lacs Winnégoes et Manitoba.

<sup>2</sup> Carver le place sur la rivière Bourbon.

<sup>3</sup> Du nom de M. de Beauharnois.

<sup>4</sup> Du nom de Pierre de La Vérendrye. Elle porte aujourd'hui le nom de rivière Souris.

<sup>5</sup> Il n'avait guère plus de vingt-cinq ans.



du Missouri que soixante et quelques années plus tard Clarke crut visiter le premier. En remontant le Missouri, l'explorateur canadien avait devant lui le chemin des Montagnes-Rocheuses, mais les guides sauvages sur lesquels il avait compté, faisant défaut, il retourna près de son père. " En 1738, dit l'historien Parkman, La Vérendrye tenta de parvenir à des montagnes mystérieuses situées, selon les indigènes, au delà des déserts arides du Missouri et de la Saskatchewan. Les mauvaises dispositions des Sauvages y mirent obstacle, mais pas avant qu'il n'eût pénétré très loin dans ces contrées barbares.... A cette époque, déjà, la France avait ainsi porté ses pas dans ces tristes solitudes, restées jusqu'à nos jours le domaine du Sauvage qui y chasse le buffle et du trappeur errant. "

Dans la liste des " commandants des pays d'en haut " dressée en 1739, on lit : " De la Ronde à Chag8amigon. De la Valtrie à Alepinigon. De la Vérendrye chez les Sioux. De Verchères à Michillimakinac. " La Vérendrye qui commandait chez les Sioux devait être un fils du Découvreur — ou, puisque le Découvreur lui-même n'est pas nommé ici, ne faut-il pas en conclure que les postes de la mer de l'ouest, comme on les a appelés plus tard, étaient alors confondus avec ceux du pays des Sioux et que cette confusion était encore possible au lendemain du voyage chez les Mandanes ?

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil vers le nord où étaient situés les comptoirs anglais. Ce que l'on va lire est emprunté à une série de documents soumis à la chambre des Communes en 1749, mais nous ne rapportons que des faits se rattachant aux années 1738-42. A la baie d'Hudson, les Anglais payaient pour le castor un prix moindre que les Français du lac Supérieur. De Michillimakinac à Niagara, les Anglais donnaient aux Sauvages des prix plus élevés que les Français. Ces avantages attiraient tellement les traiteurs vers Niagara qu'on ne voyait, par année, qu'une douzaine de canots à Michillimakinac. En 1738, Joseph Lafrance raconte qu'il n'y avait dans ce dernier poste que le gouverneur " et deux hommes pour ouvrir et fermer les portes. " Le mémoire de l'année 1736, publié par la société littéraire et historique de Québec, confirme cet état de choses. Au nord, les Français avaient formé un ou deux petits établissements à une cinquantaine de lieues des Anglais. Leurs coureurs de bois s'avançaient dans toutes les directions, achetaient des Sauvages les meilleures pelleteries, surtout les martes et les loutres, et le reste était porté aux Anglais de la baie d'Hudson. On ne voyait pas de Français à la baie, mais fréquemment des Sauvages habillés d'étoffes françaises et parlant français ; ils récitaient leurs prières dans cette langue ; les Sauvages des environs des forts anglais n'étaient pas évangilisés. Ces forts étaient au nombre de quatre, à part deux petits établissements sans importance. Nulle trace de colonisation à la baie. La Compagnie était accusée de ne pas encourager les découvertes, d'empêcher que l'on recherchât les mines, et surtout de ne pas suivre la pratique française en lançant des coureurs de bois qui eussent attiré le trafic de ce côté. Les mousquets vendus par la Compagnie valaient une vingtaine de shellings ; elle exigeait de quinze à vingt-cinq castors ou trois fois autant de martes pour une de ces armes ; les Français mettaient au même prix un castor et une marte. Ce bref aperçu résume assez bien la situation, croyons-nous.

Joseph Lafrance, né à Michillimakinac, étant parti de la rivière Michipicoton en 1739, se rendit au lac La Pluie en compagnie des Sauvages de ces régions ; de là, chassant et pêchant tour à tour, il traversa le lac des Bois ou des Isles, qu'il décrit comme environnés de forêts magnifiques, abondant en toute sorte de gibiers. Au nord de ce lac sont les Sauvages Eturgeons. Au sud-ouest est la nation des Sioux. Passant par la rivière Winnipeg il entra dans le lac de ce nom, vers le milieu duquel il rencontra les Cris ou Christinaux qui demeurent du côté nord-est de cette nappe d'eau. Dans le lac Winnipeg, dit-il, se décharge une rivière qui descend du lac Rouge, ainsi appelé à cause de la couleur de ses sables. On lui a rapporté que du lac Rouge sortent deux autres rivières dont une va au Mississipi et l'autre à l'ouest à travers une région marécageuse remplie de castors. La contrée à l'ouest du lac Winnipeg renferme des îlots de bois entrecoupés de marais et de prairies. Du côté Est est un beau pays plat jusqu'au pied des montagnes que séparent le cours des eaux d'avec le lac Supérieur. Entre le lac des Bois et le lac Winnipeg il y a un autre lac où demeurent les gens de l'Aigle, ainsi nommés parce que leur lac est fréquenté par quantité d'aigles. Sur le côté ouest du lac Winnipeg sont les Assiniboels des prairies, et beaucoup plus au nord les Assiniboels des bois. Au sud est la nation des Beauxhommes, située entre les Assiniboels et les Sioux. Les Christinaux résident à l'est du lac, et, de ce côté, leurs tribus vont au nord aussi loin que les Assiniboels y vont eux-mêmes. Tous ces peuples sont nus en été, se teignent et colorent la peau en formant différentes figures et se oignent de graisse d'ours, de castor, etc., ce qui les préserve des moustiques et autres insectes que fuient ordinairement les substances huileuse. Au commencement de mars 1742 Lafrance atteignait les territoires qui confinent au poste de la baie d'Hudson (le fort York sur la rivière Nelson). Sa narration est remplie de détails curieux sur les territoires qu'il a parcouru. En arrivant au fort York, il rencontra une famille de sauvages Monsoni qui avait pris deux ans pour venir de leur pays situé entre la rivière Michipicoton et le lac la Pluie ; dans ce trajet il y a trente-six portages. Cette famille portait cent soixante peaux de castors pour la traite. Un bon chasseur sauvage peut tuer six cent castors dans une saison, mais il n'en apporte qu'une centaine pour trafiquer avec les blancs. Il nous a paru intéressant de relever ces notes sur le nord au moment où nos explorateurs vont se diriger plus que jamais vers le sud-ouest.

Nous voici arrivés à la mémorable expédition qui devait amener les premiers Européens au pied des montagnes Rocheuses. Les matériaux du bref récit qui va suivre sont empruntés à M. Margry, le seul écrivain qui ait analysé les documents sur ce sujet, restés dans les archives de France. C'est le 29 avril 1742 que le fils aîné de la Vérendrye et le chevalier, son frère, accompagnés de deux hommes, se mirent en route pour ce voyage qui dura quatorze mois. Dans la marche qui l'avait conduit chez les Mandanes, La Vérendrye avait obliqué à gauche, vers le sud-ouest. Cette fois encore, au lieu de le conduire directement à l'ouest, ses guides Sauvages persistèrent à appuyer à gauche, route qui est restée jusqu'à présent la plus commode pour une semblable expédition. Huit mois après leur départ les explorateurs se trouvèrent en présence des curieuses montagnes appelées "rocheuses" à

cause de l'effet que produisent, sur certaines parties de leurs flancs, les rayons du soleil qui les font miroiter comme des cristaux gigantesques. Pourquoi ne pas les avoir nommées Montagnes de Cristal? Cette découverte eut lieu le premier jour de l'an 1743. On croit reconnaître la route des La Vérendrye dans la rivière à la Roche-Jaune (*Yellow Stone*), branche sud-ouest du Missouri qui passe dans Montana<sup>1</sup> et qu'on remonte fort loin.

Ils n'eurent pas la satisfaction de gravir ce haut rempart et de contempler la mer de montagnes qui se prolonge au delà. Des tribus voisines venaient de prendre les armes les unes contre les autres; les Sauvages qui faisaient l'office de guides refusèrent de séjourner, d'avantage dans le pays; force fut de rebrousser chemin, après des tentatives infructueuses, inspirées par le désir d'avoir une meilleure connaissance de la mer de l'ouest. Revenant par les sources du Missouri, les quatre courageux voyageurs prirent possession solennelle (19 mars 1743) au nom du roi de France, de la contrée qu'arrose ce principal tributaire du Mississipi. Le 2 juillet, même année, ils étaient de retour au fort Saint-Charles, d'où ils étaient partis. Ces quatre hommes, relégués à deux cents lieues du lac Supérieur, venaient donc de parcourir quatre cents autres lieues en pays inconnus, à travers des nations barbares, armées les unes contre les autres, et, surmontant tous les obstacles, ils étaient allés contempler la borne du monde, comme on pourrait qualifier la chaîne des Montagnes-Rocheuses, qui, dans toute la longueur du continent, nous barre le chemin du Pacifique. Soixante et cinq ans plus tard, Lewis et Clarke, accompagnés d'une troupe de soldats, équipés aux frais du congrès américain, se rendirent célèbres par cette même découverte que quatre Canadiens-Français étaient parvenus à accomplir avec leurs seules ressources, à la suite de douze années consacrées à des entreprises du même genre, dont chaque phase, chaque étape, suffisait déjà pour leur assurer une enviable renommée. Ce grand triomphe de la persévérance et du courage arrivait on ne peut plus à propos. Les plaintes répétées contre le chef de la famille qui se sacrifiait aussi noblement pour la gloire nationale devenaient de plus en plus menaçantes.

La Vérendrye descendit à Québec cette même année 1743, pour conjurer l'orage qui grondait sur sa tête, et s'efforça de faire valoir ses droits, mais en vain. Malgré sa pauvreté et les dettes énormes dont il s'était rendu personnellement responsable, malgré les sacrifices de temps que lui et ses fils avaient faits pour la cause des découvertes, enfin malgré le succès qui venait d'immortaliser leurs travaux, le ministre fit la sourde oreille. Les accusations allaient leur train en dépit des lettres de M. de Beauharnois. Le gouvernement blâmait sans pitié et laissait dans la gêne celui qu'il eût dû couvrir de louanges, de marques d'honneur et de pensions. La Vérendrye, abreuvé de dégoût, froissé aussi peut-être par tant d'ingratitude, donna sa démission de chef de l'entreprise du nord-ouest. C'était ce que voulait la cabale. On était en 1744.<sup>2</sup> Son successeur, M. de Noyelles,<sup>3</sup> homme recommandable mais peu

<sup>1</sup> Voir le *Mémoire* de Bougainville, 1757.

<sup>2</sup> M. l'abbé Tanguay a relevé la signature de "Pierre de Lavérendrye," à Québec, sous la date de 1744.

<sup>3</sup> Il était parent de La Vérendrye.

apte à continuer une pareille tâche, partit pour le nord-ouest. Il n'y fut pas longtemps avant que l'on ne s'aperçut quelle était l'erreur du ministre au sujet des affaires de ces contrées lointaines.

Tout nous porte à croire que le fort Rouge fut abandonné vers 1744, époque où le fort la Reine paraît avoir été le quartier-général des découvreurs. On sait que, en 1750, le fort Rouge est désigné comme "ancien fort." Jelferys dit, dans les explications qui accompagnent sa carte de 1761, que le fort Rouge fut déserté parce qu'il était trop rapproché du fort la Reine et du fort Maurepas. Sans la politique aveugle du ministère, ce poste n'eut pas été de trop, on le comprend, car l'abandonner c'était briser l'un des anneaux de la chaîne de communications entre le lac Supérieur et l'extrême ouest.

Une liste d'officiers du Canada à laquelle sont attachées des notes évidemment écrites par les autorités coloniales ou françaises, vers 1745, porte : "Lieutenant Varennes de la Vérendrye. Il a découvert la mer de l'ouest. Souvent malade." D'après M. Margry, notre héros était le plus ancien lieutenant du Canada.

En 1741 des troubles se manifestèrent parmi les Sauvages autour des lacs du haut Canada. On eut à déplorer le meurtre de plusieurs Français, entre autre de huit hommes montant un canot, sur deux qui étaient partis de Montréal pour aller en traite à la mer de l'ouest. Le 23 juillet le capitaine de Noyelles "revenant de son voyage ordinaire à la mer de l'ouest"<sup>1</sup> et le chevalier de la Vérendrye, furent chargés en passant à Michillimakinac des lettres adressées au gouverneur-général de la part de M. de Noyelles, fils, commandant à ce poste en l'absence de M. de la Corne, père.<sup>2</sup> Le 13 août, ils étaient arrivés à Québec. Le 14 octobre on reçut à Québec des nouvelles de Michillimakinac portant que le chevalier de la Vérendrye y était arrivé et qu'il avait trouvé ce poste très calme.

Au printemps de 1747, le sieur de la Vérendrye, fils, commandait un parti de Christinaux et autres guerriers qui s'avança jusqu'aux environs d'Albany où il défit une troupe de Hollandais et d'Iroquois, prit un Hollandais et s'en retourna à Montréal où il parvint le 29 mars. Il rapportait deux chevelures dont l'une était celle d'un chef iroquois marquant et l'autre celle d'un Hollandais. La dépêche ajoute que ce premier coup porté aux Iroquois ne saurait manquer de les effrayer. Nous étions alors en guerre contre les colonies anglaises et les Iroquois combattaient pour ces dernières, selon leur ancienne coutume. Le 20 juin suivant le gouverneur-général écrit que l'enseigne de la Ronde et le chevalier de La Vérendrye sont partis de Québec, le premier pour Chagouamigon et le second pour la mer de l'ouest. En même temps il donne au lieutenant Le Gardeur de Saint-Pierre, commandant à Michillimakinac, des instructions au sujet des permis de traite pour les postes du nord, faisant observer que, dans le cas où "les postes de la mer de l'ouest et du lac Nipigon seraient abandonnés" il y aurait à craindre que les Anglais de la baie d'Hudson ne s'emparrassent

<sup>1</sup> Cette phrase montrerait que M. de Noyelles avait déjà fait au moins un voyage à l'ouest avant l'été de 1746 et cela en qualité de chef ou commandant de cette région.

<sup>2</sup> Ce doit être Jean-Louis de la Corne, alors âgé de plus de soixante et quinze ans.

irrévocablement d'un commerce dont ils commencent déjà à jouir au détriment des Français. La Vérendrye avait prévu le cas vingt ans auparavant. Le 19 septembre, même année 1747, M. de Beauharnois fut remplacé par M. de la Galissonnière. Le 10 novembre, on apprit à Québec, par une lettre datée de Michillimakinac, le 22 octobre, que les ordres envoyés cet été par le moyen du sieur de la Vérendrye avaient été mal exécutés relativement aux nations qui s'étaient soulevées. Le nouveau gouverneur-général pensa qu'il valait mieux supprimer les postes du nord et de l'ouest afin de forcer les Sauvages de porter leurs pelleteries à Michillimakinac, mais ce projet n'eut pas de suite, parce que, selon les apparences, les Sauvages ne s'y fussent pas conformés.

Le 23 octobre 1747, M. de la Vérendrye, jeune, est envoyé de Michillimakinac à la tête d'un convoi. Le 16 janvier 1748, le même va en guerre avec des Christinaux, des Outaouais et des Canadiens contre les Anglais et les Iroquois.

Une réaction dans les esprits commençait à s'opérer en faveur du vétéran qui rongait son frein à Québec et dont l'ardeur, en dépit des infirmités, ne se démentait point. Il brûlait du désir de reprendre son dur mais utile et glorieux service. Tandis qu'il attendait ainsi le jour de la rétribution, ses fils ne demeuraient point inactifs. Nous avons vu le chevalier de la Vérendrye repartir pour l'ouest dans l'été de 1747. Laisant à M. de Noyelles et aux nouveaux chefs nommés par le gouvernement les postes qu'il avait établis et pour lesquels on ne lui accordait absolument rien ; il se dirigea au nord-ouest de Winnipeg où les Français n'avaient pas encore pénétré. Lui et ses frères étaient destinés à découvrir toute la région du nord-ouest "contre vents et marée." Du moment où on leur enlevait le droit de commander dans les pays qu'ils avaient fait connaître, ils se jettaient dans les territoires inconnus et préparaient les voies à de nouveaux favoris du pouvoir. En 1748 ils fondent le fort Bourbon, à l'embouchure de la rivière des Biches qui tombe dans le lac Winnipeg (côté ouest), appelé grand lac Bourbon, et le fort Dauphin à l'endroit où le lac des Prairies (Manitoba) reçoit une rivière de l'ouest. Bientôt, ils élèvent le fort Poskoyac à la décharge de la Saskatchewan, et de ce point ils remontent jusqu'aux fourches de cette grande artère, où ils construisent le fort de la Corne. Nous verrons leurs successeurs se rendre aux sources mêmes de la Saskatchewan et y placer le fort la Jonquière.

Une carte<sup>1</sup> dressée par M. de la Jemmerays indique les découvertes et les forts depuis le Grand-Portage (rivière des Groseillers) du lac Supérieur jusqu'au lac Winnipeg. Cette partie est coloriée et doit être antérieure à 1736. On y a ajouté au trait, les renseignements obtenus sur la direction du Missouri, l'Assiniboine et la Saskatchewan, dans les treize ou quatorze années qui suivirent, mais il est visible qu'elle ne saurait être rapportée à 1740, tel que le prétend une publication récente.

L'année 1748 ramena enfin la fortune, si longtemps rebelle au brave officier du régiment de Bretagne et à ses enfants. La Vérendrye fut promu capitaine, reçut la croix de

<sup>1</sup> No 96 bibliothèque du parlement, Ottawa.

Saint-Louis, capitaine des gardes de M. de la Galissonnière, et on le pria de reprendre la direction des affaires du nord-ouest.

Dans ces bons office, la main de M. de Beauharnois semble très visible. Rentré en France, ce gouverneur était en mesure d'éclairer les ministres dont la bonne foi avait été surprise. Il avait aussi dans le marquis de la Galissonnière un digne continuateur de son œuvre. La Vérendrye n'était pas homme à refuser une si éclatante occasion de se distinguer ou plutôt de prendre sa revanche. Secouant le fardeau de ses soixante et quatre ans, insensible à la maladie qui le minait, il s'appliqua avec ardeur aux préparatifs d'une nouvelle expédition. Cette fois, il voulait hiverner au fort Bourbon (1750-51) l'année suivante, il reconnaîtrait la Saskatchewan, y bâtirait une ligne de forts et, poussant toujours devant lui, il atteindrait la mer de l'ouest plusieurs centaines de mille au nord de l'endroit où ses fils s'étaient vu arrêtés par les Montagnes-Rocheuses. Tel était son rêve. Après dix-huit ans de travaux herculéens, il se voyait, comme en 1731, au début d'une entreprise pleine de dangers, de soucis et de contretemps peut-être — mais n'ayant jamais éprouvé ni peur ni hésitation, tout lui semblait possible. " J'ai déjà quarante mille livres de dettes, écrivait-il en 1744, si c'est un avantage, je puis me flatter d'être riche, et je le serais devenu beaucoup plus par la suite si j'avais continué." Ce ton léger fait voir qu'il avait conservé la vigueur première de son esprit.

Il ne devait cependant pas aller plus loin. Dieu voulait lui épargner le lamentable spectacle que présenta bientôt l'administration de notre cher pays. La récompense du Découvreur fut de mourir à propos, dans toute la jouissance d'une réhabilitation qui s'était fait attendre si longtemps. Son énergie avait été immense en face de l'adversité. La maladie aidant, il ne supporta pas le bonheur avec une égale force. La gloire à portée de la main, c'en était trop pour son tempérament façonné aux déceptions pendant un demi siècle. Il ne devait pas voir se réaliser les projets d'avenir qu'il caressait pour sa famille, mais au moins il n'eut pas la douleur d'assister aux catastrophes qui engloutirent ses enfants dans la ruine de la Nouvelle-France. Il expira le 6 décembre 1749, emportant dans la tombe le sentiment que son œuvre et sa mémoire ne seraient par lettres mortes pour la postérité.

Deux figures se détachent au-dessus de toutes les autres dans la galerie des personnages que l'Histoire nous présente comme les fondateurs du Canada : Samuel de Champlain et La Vérendrye. L'un de ces hommes extraordinaires fut le père de la province de Québec. Le second, arrivé sur la scène un siècle plus tard, découvrit et fonda le Nord-Ouest. L'œuvre de chacun d'eux a été définitive en ce sens qu'elle n'a pas été interrompue par leur mort. Une fois leurs travaux accomplis, ils se sont couchés dans la tombe heureux et triomphants. Il ne leur manque de nos jours qu'une colonne de granit sur la place publique.

Champlain reçut le Canada sauvage ; il l'explora, y fit venir des colons et forma une nouvelle France si bien constituée qu'elle lui survécut et se développa, malgré des obstacles sans nombre. La Vérendrye ne trouva pas ce cadre assez vaste : il voulut le doubler — il le tripla. Nos voyageurs s'étaient arrêtés aux grands lacs : il se mit en tête d'aller jusqu'au

Pacifique et il y parvint, ou à peu près, laissant sur ses traces une chaîne d'établissements qui ne devaient pas périr. Un premier Canada, à l'est, était sorti du cerveau de Champlain. Un autre, à l'ouest, nous fut donné par La Vérendrye. Peut-être un troisième, au nord, eut-il prit naissance si l'on eut poursuivi les découvertes et les entreprises de Chouart des Groseillers. D'Iberville et Bienville surtout, firent surgir, au sud, à la Louisiane, une quatrième province. Et tout cela en moins d'un siècle et demi. Poutrincourt, autre grand caractère, fonda peu de chose, toutefois l'Acadie lui doit son berceau.

De 1608 à 1750, bien des noms brillent dans l'histoire de nos découvertes. C'est au point que nos ancêtres apparaissent sur la carte de l'Amérique comme autant de Livingstons et de Stanleys. Nous conservons ces renommées avec orgueil — mais que dire des deux grands hommes qui dominent toute cette glorieuse pléiade ! Pour les apprécier à leur valeur et marquer le rang qu'ils doivent occuper dans nos souvenirs, il suffit de les mettre en regard de ceux qui ont des droits à la haute position de découvreurs ou de fondateurs.

Cartier reconnaît le Saint-Laurent jusqu'à Montréal et ne laisse après lui ni organisation stable ni établissement. Nicolet pénètre jusqu'au Wisconsin et attire la traite de ces régions vers les postes canadiens. Maisonneuve se cantonne à Montréal et y renferme toute sa gloire. Chouart visite la baie d'Hudson, provoque les Anglais et fait naître une puissante compagnie commerciale. Jolliet parcourt le Mississipi sans s'y attacher. La Salle s'épuise en efforts stériles pour fixer des colons sur les bords de ce grand fleuve. Du Luth, Perrot s'avancent dans le pays des Sioux sans rien créer, pas même un noyau de province. Tous ont semé les germes de ce que nous voyons, mais aucun d'eux n'a pu se dire en mourant qu'il avait rangé à jamais sous l'étendard de la civilisation un nouveau coin de terre. Ils furent des Jacques Cartier — des découvreurs, rien de plus. Quelle différence avec Champlain et La Vérendrye !

Champlain rencontre une contrée dont il peut faire un royaume, il dresse ses plans et se trouve assez fort pour les conduire à bonne fin. Son génie embrasse toute la question. Le sol, le climat, les Sauvages, la traite, l'ensemble de l'administration, rien n'échappe à sa prévoyance. Il calcule si juste, travaille si parfaitement, que tout vient à point réaliser ses espérances. Déçu à plusieurs reprises, il reprend courage et oblige en quelque sorte les événements à lui obéir. Il rend son âme à Dieu après avoir imposé sa volonté aux hommes.

La Vérendrye demande que la Nouvelle-France s'étende jusqu'à la mer de l'ouest. Sous Champlain et ses successeurs, on a vu des miracles d'activité et de patriotisme. L'heure est venue de recommencer. Après avoir été les premiers dans l'est, le nord et le sud, il veut que les Canadiens devancent les autres races dans l'ouest. Le gouvernement protestera qu'il manque d'argent, qu'il n'a pas d'hommes, pas de projets — qu'importe ! Il n'est point bon que l'Amérique du Nord reste étrangère à l'influence française. Portons nos avant-postes aux pieds des Montagnes-Rocheuses — le roi sera bien forcé de nous y suivre ! Le gouverneur de Québec commandera un empire grand comme la Russie. Le Découvreur surmonte toutes les épreuves de cette situation exceptionnelle ; il voyage, fonde, éclaire l'inconnu — et lorsqu'il meurt le nord-ouest est à nous.

## CHAPITRE II

1632-1760

L'INSTRUCTION PUBLIQUE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS. — PREMIÈRE ÉCOLE DES JÉSUITES. — ON TENTE D'INSTRUIRE LES JEUNES SAUVAGES. — LES URSULINES À QUÉBEC. — COLLÈGE DES JÉSUITES. — L'ÉCOLE DE BOUTET À QUÉBEC. — LA SEUR BOURGEOIS À MONTRÉAL. — ÉCOLE DE FILLES AUX TROIS-RIVIÈRES. — SÉMINAIRE DE QUÉBEC. — ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SAINT-JOACHIM. — LES COLONS VENUS DE FRANCE POSSÉDAIENT DE L'INSTRUCTION. — LES URSULINES AUX TROIS-RIVIÈRES. — LES FRÈRES CHARON. — LES ÉCOLES DES CAMPAGNES. — L'INSTRUCTION PUBLIQUE EST PLUTÔT ÉLÉMENTAIRE QU'ÉLEVÉE.



Il est peu de sujets de l'histoire du Canada sur lequel les renseignements soient aussi vagues, dit-on souvent, que sur celui de l'instruction publique au temps des Français. Nous allons, toutefois, réunir ici les notes qui se rattachent à cette question et le lecteur pourra juger de leur importance ; elles ne témoignent pas d'une situation très brillante mais on s'apercevra qu'il est injuste d'affirmer que les écoles nous ont été à peu près inconnues durant cette longue période.

Et d'abord, il ne faut pas confondre l'instruction donnée aux sauvages avec celle que recevaient les enfants canadiens. Lorsque le frère Pacifique Duplessis tenait des classes aux Trois-Rivières (1616), que le père le Caron en faisait autant à Tadoussac (1618), ou que le père Le Jeune (1632) instruisait, à Québec, un petit nègre et de jeunes sauvages, ainsi qu'il le raconte avec une bonhomie touchante, ces trois ecclésiastiques faisaient œuvre de missionnaires comme M. Fléché et les pères Biard et Massé avant eux en Acadie, mais non pas de maîtres d'école tel que nous l'entendons par ces mots. Les enfants de la toute petite population de Québec de 1615 à 1629, ont pu apprendre à lire et à écrire dans leurs propres familles ou avec l'aide des récollets ou des jésuites, c'est là une simple supposition qui se présente à la vue des efforts tentés par ces religieux pour instruire les sauvages ; il n'y a rien de positif sur ce point.



Le projet du collège des jésuites date de 1625 ou 1626 ; cette dernière année, René Rohault, fils du marquis de Gamache, promet d'affecter une somme à cet usage, c'est-à-dire pour l'enseignement des vérités chrétiennes aux fils des Hurons et des Algonquins ; il n'est pas parlé des Français. En 1635, lorsque le marquis de Gamache mit de l'argent pour cet objet à la disposition des jésuites, le père Charles Lalemant écrit : " Nous allons quitter le soin de défricher quelques terres... J'espère, si nous pouvons avoir du logement, de voir trois classes à Kébec, la première de petits Français, qui seront peut-être de vingt ou trente écoliers, le seconde de quelques Hurons, et la troisième de Montagnais." Cette école de Français était commencée par les pères Lalemant et de Quen. L'hiver de 1636-37, cinq jeunes Hurons se joignirent aux classes ; le père de Brebeuf, alors dans le pays de ces derniers, en préparait plusieurs autres à se rendre à Québec dans le même but. Les sauvages étaient revêches à tout esprit de discipline, aussi ne voulurent-ils pas continuer après une première année.<sup>1</sup> La compagnie de la Nouvelle-France accorda un terrain pour le collège, en 1637, et les travaux de construction commencèrent aussitôt, grâce à la somme (Charlevoix dit six mille, Du Creux écrit seize mille écus d'or) versée par M. de Gamache. Le titre du terrain est du 18 mars 1637 et porte que cet octroi est fait dans l'intérêt des enfants des sauvages, les Hurons compris, " et aussi pour instruire les enfants des Français qui résideront sur les lieux." La fondation des ursulines (1639) eut lieu pour l'avantage des filles des indigènes et des habitants français. Les enfants des deux sexes se trouvaient ainsi en état d'acquérir les éléments de l'instruction dans cette colonie, à l'on ne comptait encore que soixante et quatre ménages. Il n'est guère probable que les établissements des autres nations en Amérique aient possédé comme nous, dès les premiers jours, des institutions de ce genre. Les nôtres n'étaient pas riches, il est vrai, mais enfin elles existaient et devaient se développer graduellement.

Québec ne fut jamais un comptoir de traite, un simple entrepôt commercial. Cette ville prit de suite une forme policée. Aucun autre centre au Canada ne se vit fréquenté, dès son origine, par une classe aussi lettrée. Résidence attirée des gouverneurs, des jésuites, des fonctionnaires civils et militaires, durant ce dix-septième siècle qui vécut pour ainsi dire la plume à la main, elle cultiva le goût de la littérature et dut le répandre jusque dans le peuple par ses modestes écoles, par le langage de ses hommes publics, et même par les représentations scéniques, car il se trouvait toujours soit des écoliers, soit des amateurs, pour faire les frais de ces nobles amusements. En 1640, 1645, 1651, 1658 et 1668 eurent lieu des fêtes de cette nature dont le souvenir nous a été conservé ; il va sans dire que ce ne furent pas les seules.

Les jeunes sauvages n'ayant pas répondu aux appels qui leur avaient été faits, de 1636 à 1644, ou du moins les élèves appartenant à cette race s'étant montré trop enclins à reprendre la vie nomade, il y a apparence que les jésuites tentèrent, vers 1650, d'en attirer

<sup>1</sup> Une autre tentative faite en 1643 ne réussit pas davantage

de nouveaux, lorsque les Hurons, chassés de leur pays se réfugièrent à Québec. Le *Journal des Jésuites* du 18 octobre 1651 dit: "Une heure après midi, les écoliers reçurent M. le gouverneur dans notre nouvelle chapelle *latina oratione et versibus gallicis*, etc. Les sauvages dansèrent, etc."

Quelques personnes se livraient à l'instruction des enfants de leurs propres familles ou hébergeaient des maîtres particuliers qui faisaient en même temps la classe aux jeunes gens du voisinage. Vers 1640, dit M. Faillon, M. Jean Le Sueur, prêtre, "ayant quitté son emploi de confesseur et de chapelain des hospitalières, M. Jean Bourdon le reçut dans sa maison et le chargea de l'éducation de ses enfants, que M. Le Sueur éleva dans la crainte de Dieu, et à qui il apprit à lire et à écrire." Il dut en être ainsi dans beaucoup d'endroits puisque nous voyons, de bonne heure, des Canadiens tels que Pierre Boucher, par exemple, tenir la plume avec succès et remplir des charges qui nécessitent une instruction plus qu'élémentaire.

A Québec, en 1651, au plus fort de la guerre des Iroquois, Martin Boutet ouvrit une école pour les enfants des Français, dans une maison avoisinant le collège des jésuites, et, si nous ne nous trompons, sous la protection de ces religieux. Ce premier maître d'école laïque connu de la Nouvelle-France se nommait Martin Boutet dit Saint-Martin. Il était venu de Xaintes, avec sa femme et ses deux petites filles, en 1645 ou 1646. On le voit figurer comme maître-chanteur; de plus, il jouait du violon pour accompagner les chœurs à l'église. En 1664, il fut délégué pour examiner une mine aux environs de Québec. Il est aussi mentionné comme professeur de mathématique. Sa fille aînée se maria; la seconde prit le voile aux ursulines.

La mère de l'Incarnation disait en 1653, que les ursulines prenaient les petites filles des habitants, durant six mois de l'année et qu'elles les instruisaient ainsi presque toutes, les unes après les autres, de manière à les empêcher de grandir dans l'ignorance, tant du côté des lettres que de l'éducation sociale. Une observation facile à faire, c'est que, sous le gouvernement français, les femmes étaient de beaucoup plus éclairées que les hommes et ce résultat est dû aux ursulines de Québec et des Trois-Rivières et à la Congrégation de Notre-Dame à Montréal. La sœur Bourgeois fonda la Congrégation (1659) ayant pour toute fortune dix francs dans sa poche; cette institution a merveilleusement progressé.

La sœur Marguerite Bourgeois voyant (1657) que la petite colonie de Montréal comptait quelques enfants, les premiers nés dans ce lieu, ne dépassant guère l'âge de cinq ou six ans, commença une classe dans une étable de pierre que M. de Maisonneuve lui offrit au nom des seigneurs de l'île, avec un terrain adjacent; elle se logea dans le grenier de cette humble maison, avec la sœur Marguerite Picaud. L'année suivante, à part les petits garçons et les petites filles qu'elle avait recordés, selon qu'elle s'exprime, elle forma une congrégation externe destinée aux filles nées en France qui n'étaient plus d'âge à aller à l'école — ce qui donna lieu au nom de Congrégation appliqué à l'institut de la sœur Bourgeois. Cette même année (1658), elle passa en France, "afin d'aller à Troyes pour avoir quelques filles qui m'aidassent à faire l'école au peu de filles et de garçons capables d'apprendre." C'était surtout

en vue de l'avenir qu'elle entreprenait cette belle œuvre ; sage mesure, car dit M. Faillon : " Au lieu que pendant les quinze premières années (1642-1657) il n'y avait eu à Villemarie que vingt-six mariages, dans les quinze suivantes on en compta plus de cent cinquante." Dans cette seconde période il naquit plus de six cents enfants à Montréal. A son retour (1659), la sœur Bourgeois ouvrit un pensionnat, au grand contentement des citoyens les plus aisés, nous dit M. Faillon, et c'est là que furent formées, dès l'âge le plus tendre, la plupart des personnes de condition de Villemarie et des paroisses avoisinantes. M. Dollier de Casson parle dans les termes les plus élogieux des classes de la sœur Bourgeois. Dans ces premiers temps, la sœur donnait l'instruction aux enfants des deux sexes ; lorsque la population devint plus considérable, elle se borna à l'éducation et à l'instruction des filles, étendant son zèle à tous les rangs de la société. Vers 1668, on conçut le projet d'établir à Villemarie une succursale des ursulines de Québec ; en attendant, Mgr de Laval accorda (1670) à la sœur Bourgeois la permission d'instruire les enfants dans toute l'étendue du diocèse. Les ursulines demandèrent à être seules à Montréal ; la Congrégation prenant chaque jour des forces nouvelles finit par rester maîtresse du terrain.

Mgr de Laval, actif et désireux de fonder un état de choses qui put tourner à l'honneur de la religion et de la France, secondait les vues des pères de familles qui lui demandaient des institutrices pour leurs filles. En 1661, il envoya aux Trois-Rivières des maîtresses d'école, avec l'espoir que plus tard les ursulines pourraient se fixer dans cette petite ville. La sœur Marie Raisin, arrivée de France avec la sœur Bourgeois (1659), dirigea ces classes ; nous la retrouvons dans le même emploi au recensement de 1666 (voir notre tome V, page 63, colonne 3). A la Pointe-aux-Trembles de Montréal, à Lachine et même jusqu'à la baie Saint-Paul au-dessous de Québec, les sœurs de la Congrégation allaient instruire les jeunes filles dès 1661. Les ursulines étant des religieuses cloîtrées, ne pouvaient se mettre à la tête de ce genre de missions qui obligeaient les maîtresses d'école à résider chez l'habitant.

" Le 15 novembre 1659, dit le *Journal des Jésuites*, fut arrêté qu'on nourrirait gratis un enfant au séminaire et chacun pas plus d'un an, pour pouvoir étendre la charité sur plusieurs, et fut nommé Joseph Dubuisson<sup>1</sup> tout le premier pour jusqu'à la Toussaint de 1660. Et le nombre de ceux qui sont nourris aux dépens de la paroisse fut augmenté de deux et ainsi ils étaient quatre : Saint-Martin,<sup>2</sup> Morin,<sup>3</sup> Amador<sup>4</sup> et Véron<sup>5</sup> ou Poupau."

M. Pierre Boucher écrivait en 1663 : " Il y a, à Québec, un collège de jésuites, un monastère d'ursulines<sup>6</sup> qui instruisent toutes les petites filles, ce qui fait beaucoup de bien au pays ; aussi bien que le collège des jésuites pour l'instruction de toute la jeunesse de ce pays naissant."

<sup>1</sup> Né 11 septembre 1649, fils de Jean Guyon-Dubuisson et d'Elizabeth Couillard. Il laissa une nombreuse descendance.

<sup>2</sup> Probablement Charles-Amador Marin, né le 7 mars 1648, et qui fut le second prêtre canadien.

<sup>3</sup> Ce doit être Germain Morin, né le 15 janvier 1642, et qui fut le premier prêtre canadien.

<sup>4</sup> Est-ce Amador, fils de Jean Godefroy, né aux Trois-Rivières le 18 juillet 1649 ?

<sup>5</sup> Etienne Véron, né aux Trois-Rivières le 31 octobre 1649. Il devint notaire.

<sup>6</sup> Voir le présent ouvrage III, 69.

Le passage suivant se lit dans les instructions de Louis XIV à l'intendant Talon, 27 mars 1665 : "L'éducation des enfants étant le premier devoir des pères à leur égard, le sieur Talon les excitera à leur inspirer la piété et une grande vénération pour les choses qui concernent notre religion." C'est assez vague, car le mot éducation ne comporte ici, en apparence, que le sens d'instruction religieuse.

Aux recensements de 1666-1667, Martin Boutet n'est pas mentionné. En 1666, au collège des jésuites, il y avait : "Urbain Champlain, trente-deux ans, maître d'école ; François du Moussard, vingt-trois ans, maître de musique, et dans le collège vingt pensionnaires dont quatre sont de France et les autres enfants du pays." Le même recensement (1666) donne les noms des vingt et une pensionnaires des ursulines ; en 1667, on n'en cite que onze.

Le *Journal des Jésuites* porte à la date du 2 juillet 1666 : "Les premières disputes de philosophie se font dans la congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent. Monsieur l'intendant (Talon) entre autres y a argumenté très bien. Monsieur (Louis) Joliet et Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la logique." D'après M. Ferland, on instruisait alors au collège des jésuites de cinquante à soixante élèves pensionnaires et autant d'externes ; les cours d'études s'y faisaient régulièrement et en entier. Le *Journal* nous dit encore (15 juillet 1667) : "Amador Martin et Pierre Francheville<sup>1</sup> soutiennent de toute la philosophie avec honneur et en bonne compagnie."

Le grand séminaire de Québec avait été fondé par Mgr de Laval en 1664, en vue d'y former un clergé pour tout le pays, sous le contrôle de l'évêque. Le petit séminaire, ou école préparatoire à de plus hautes études, fut établi, par le même prélat, le 9 octobre en 1668 ; il était destiné aux enfants appelés à l'état ecclésiastique. Les professeurs étaient ceux du collège des jésuites. Sur la recommandation du roi, six jeunes sauvages furent admis dans l'institution, mais outre qu'on ne parvint pas à les discipliner, leur esprit d'indépendance et leur paresse naturelle les rendirent nuisibles à l'élément français ; on ne voulut bientôt en admettre aucun autre. Huit enfants, nés de parents français, furent les premiers élèves du petit séminaire. Sur ce nombre, Paul Vachon, de Beauport, Jean Pinguet, de Québec, Pierre Volant, des Trois-Rivières, Claude Volant, des Trois-Rivières, devinrent prêtres ; Pierre Pellerin, des Trois-Rivières, se fit récollet. D'autres enfants du même âge les suivirent de près ; ce sont : Pierre-Paul Gagnon, Louis Soumande, Jean Guyon et Jean-François Buisson, tous de Québec, qui reçurent les ordres sacrés, et Joseph Denys et Charles Bazire, aussi de Québec, qui entrèrent chez les récollets. En 1669, on y comptait trois élèves de Montréal : Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, qui fut tué au siège de Québec en 1690 ; Louis Le Ber, qui mourut en France après 1681 ; Paul Prudhomme, qui se destina à la profession de chirurgien, et le même probablement qui donna son nom au fort Prudhomme, sur le

<sup>1</sup> Né aux Trois-Rivières le 14 juillet 1649 ; il reçut la tonsure le 8 octobre 1667 et fut ordonné prêtre le 19 septembre 1676.

Mississippi. M. Faillon mentionne encore pour ces premiers temps, les élèves dont les noms suivent comme ayant fait leurs classes au petit séminaire de Québec : Augustin Rouer de Villeray, né en 1664; René d'Amour, né en 1660, Augustin Le Gardeur de Repentigny, né en 1663, Pierre Robineau de Becancour, né en 1654, Augustin Le Gardeur de Tilly, né en 1663.

Le roi écrivait à Mgr de Laval, le 9 avril 1667 : " Comme j'ai été informé des soins continuels que vous apportez pour vous bien acquitter des fonctions épiscopales et pour maintenir les peuples dans leur devoir envers Dieu et envers moi, par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants, je vous écris cette lettre pour vous témoigner le gré que je vous en sais, et vous exhorte de continuer une conduite si bonne et si salutaire." De son côté, Colbert écrivait à ce même prélat, en lui envoyant de la part du roi six mille livres : " Quoique vous fassiez l'une de vos plus importantes occupations de bien faire élever les enfants, permettez-moi de vous supplier d'en user toujours à leur égard avec la même bonté que vous avez fait jusqu'ici, parce qu'il est certain que c'est le meilleur moyen de bien policer la colonie et d'y former des gens capables de servir Dieu et le prince dans toutes les professions différentes où ils se trouveront engagés pendant le cours de leur vie."

Mgr de Laval établit, vers cette époque, à la ferme de Saint-Joachim, près du cap Tourmente, un pensionnat, écrit M. Ferland, " où les enfants de la campagne, avec une éducation religieuse, recevaient une bonne instruction primaire, étaient formés à l'agriculture ou apprenaient des métiers. Les jeunes gens, ainsi élevés et instruits, prenaient ensuite un rang honorable parmi leurs concitoyens, et se rendaient utiles à leurs familles et au pays." Un prêtre zélé, M. Louis Ango des Maizerets, arrivé de France en 1663, a laissé son nom à cette école : *la ferme des Maizerets*. A sa mort, survenue en 1721, il était le plus ancien membre du clergé de tout le pays. Durant plus de cinquante ans, dont trente et un en qualité de supérieur du séminaire, il s'était dévoué à l'instruction de la jeunesse.

Talon s'exprimait comme suit dans son rapport de 1671 : " Les jeunes gens du Canada se dénouent et se jettent dans les écoles pour les sciences, dans les arts, les métiers et surtout dans la marine, de sorte que, si cette inclination se nourrit un peu, il y a lieu d'espérer que ce pays deviendra une pépinière de navigateurs, de pêcheurs, de matelots, d'ouvriers, tous ayant naturellement de la disposition à ces emplois."

Les filles envoyées de France arrivèrent presque toutes de 1665 à 1675. Celles qui venaient de Paris, principalement des maisons royales de charité, étaient des orphelines appartenant à des parents morts pauvres au service de l'Etat et plusieurs provenaient de familles d'officiers qui leur avaient procuré une bonne instruction. Elles étaient bien supérieures, sous ce rapport, aux filles de la campagne et leur influence a dû se faire sentir notablement dans leur entourage, c'est-à-dire les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal où elles demeurèrent après leur mariage. " Une chose que nous avons remarquée et qui mérite d'être notée," dit M. Garneau en parlant de la population du Canada au dix-septième siècle, " c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents

ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer, qu'on ne le pense généralement." Ceci s'applique surtout à Québec. M. l'abbé Verreau a fait la même observation en compulsant les greffes de Montréal, et nous-même nous avons pu nous convaincre d'un état de choses identique en relevant les actes conservés aux Trois-Rivières. M. Chauveau a donc raison de dire que "malgré la rareté des écoles primaires, surtout des écoles primaires de garçons, on aurait tort de croire que la population des campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette ignorance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens. L'éducation domestique des colons était, en général, excellente, et les traditions de la famille canadienne, entretenues et ravivées par l'enseignement religieux, suppléèrent assez longtemps au manque d'écoles. Bien des mères de famille, instruites par les sœurs de la Congrégation, se firent les institutrices de leurs propres enfants, garçons aussi bien que filles." C'est ici le lieu de répondre à une remarque concernant les nombreuses fautes d'orthographe qui se rencontrent dans les écritures des anciens Canadiens. Pour être juste, il faudrait ajouter que les officiers et les hauts fonctionnaires français n'écrivaient pas mieux. C'était dans la façon d'agir de l'époque. En Europe ou en Canada, les auteurs et les maîtres d'école étaient seuls regardés comme devant "mettre l'orthographe" dans leurs lettres. On ne se piquait pas de capacité à cet égard. Molière, Racine, Boileau, Voltaire ont eu pour contemporains des hommes de grand mérite qui maltrahaient affreusement la grammaire, épelaient à leur fantaisie et signaient leur nom tantôt d'une façon tantôt d'une autre. Il suffit, pour s'édifier sur ce point, de parcourir les quarante ou cinquante mille pages (encore manuscrites, hélas!) qui nous restent de la correspondance de nos gouverneurs, intendants, etc. L'orthographe à la disposition de tout le monde est un luxe de notre siècle.

"Nous avons sept religieuses de chœur employées tous les jours à l'instruction des filles françaises, sans y comprendre deux converses qui sont pour l'extérieur, écrivait la mère de l'Incarnation en 1668. L'on est fort soigneux, en ce pays, de faire instruire les filles françaises." Le pensionnat des ursulines renfermait, cette année, seize élèves. Une autre lettre de la même main que nous avons publiée à la page 67 de notre tome III, fournit des détails intéressants sur ce sujet.

L'éducation des filles, à Montréal, ne coûtait rien aux particuliers. La sœur Bourgeois voyait chaque jour augmenter le nombre de ses élèves. Il lui en venait même de la campagne. On leur enseignait la lecture, l'écriture, les principes du calcul et l'art de tenir un ménage. Bientôt, il fallut renoncer à accepter dans ces classes les petits garçons, et les prêtres de Saint-Sulpice s'en chargèrent gratuitement, sauf à faire de temps à autre une collecte pour défrayer certaines dépenses. Vers 1670, ces écoles étaient florissantes et bien fréquentées.

C'était déjà beaucoup que d'avoir concédé aux jésuites une vingtaine de seigneuries pour l'instruction des Français et des sauvages. En 1674, la compagnie des Indes leur accorda, dans le même but, une exemption de droits sur leurs marchandises et la permission de construire des moulins, etc. Après tous ces privilèges et ces avantages, nous ne décou-

vrons d'école affectée aux enfants français qu'à Québec, rien aux Trois-Rivières, rien dans les campagnes. Ceux qui ont en sous les yeux les nombreux titres des seigneuries des jésuites ont pu en conclure que ces religieux faisaient leur principal devoir de l'instruction de la jeunesse, pourtant les résultats ne paraissent nullement avoir répondu à ces actes de générosité de Louis XIV et des compagnies marchandes. Frontenac se plaignait (1675) de l'apathie des jésuites qui, non-seulement n'instruisaient pas les jeunes sauvages mais même les enfants français ; le ministre lui répondit que peut-être en leur donnant l'exemple, on les ferait agir par émulation, ce à quoi le gouverneur répliqua qu'ils (les jésuites) ne voulaient s'occuper que des missions lointaines. La Hontan, qui ne se montre pas hostile aux jésuites comme on le prétend, disait en 1684 : " Je ne crois pas que les jésuites aient jamais eu cinquante écoliers."

Le recensement de 1681 n'indique pas de maître d'école dans le pays, ce qui est remarquable. La sœur Raisin, qui appartenait à la Congrégation de Notre-Dame, est inscrite comme demeurant à Champlain où il y avait une école depuis cinq ou six années. Chez la sœur Bourgeois, à Montréal, il y a sept élèves pensionnaires. Les ursulines de Québec ont dix-sept pensionnaires de race blanche, neuf sauvagesse et une métisse. En 1685, parlant de sa visite à Saint-Joachim, Mgr de Saint-Valier raconte qu'il a examiné, " l'un après l'autre, trente-un enfants que deux ecclésiastiques du séminaire de Québec y élevaient, et dont il y en avait dix-neuf qu'on appliquait à l'étude, et le reste à des métiers ; l'éloignement où ils étaient de leurs parents et de toute compagnie dangereuse à leur âge, ne contribuait pas peu à les conserver dans l'innocence ; et si on avait des fonds pour soutenir ce petit séminaire on en tirerait, avec le temps, un bon nombre de saints prêtres et d'habiles artisans." Le père Le Clercq disait : " Les Canadiens sont pleins de feu et d'esprit, de capacité et d'inclination pour les arts, quoiqu'on se pique peu de leur inspirer l'application aux lettres, à moins qu'on ne les destine à l'Eglise." En 1686, Mgr de Saint-Valier mentionne l'incendie qui avait dévoré, trois années auparavant, la résidence des sœurs de la Congrégation, à Montréal, et il ajoute : " Outre les petites écoles qu'elles tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, et outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, elles ont établi une maison qu'on appelle la Providence, dont elles ont la conduite et où elles instruisent plus de vingt grandes filles, qu'elles forment à tous les ouvrages de leur sexe pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service. De cette maison sont sorties plusieurs maîtresses d'école, qui se sont répandues en divers lieux de la colonie, où elles font des cathéchismes aux enfants, et des conférences très touchantes et très utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge. Il y a, surtout dans la mission de la Montagne, une école d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et qu'on élève à la française, en leur apprenant en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Eglise, non-seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire, peu à peu, à notre air et à nos manières." Il continue en disant que les prêtres de Saint-Sulpice instruisent les hommes de la mission de la Montagne dans les métiers et surtout la culture des champs.

L'intendant De Meulles, s'adressant au ministre, écrivait en 1685: " Cinq ou six sauvagesses, qui sont sorties, depuis quelques années, de pension chez les ursulines (Québec) n'ont pas de quoi se marier. On avait autrefois destiné un fonds de mille écus pour les mariages; si on en a changé l'emploi à l'égard des Françaises, je ne crois pas qu'on l'ait conservé pour les sauvagesses." Le ministre répondit: " Il faut faire remettre les fonds pour le mariage de ces six sauvagesses<sup>1</sup> à cinquante livres chacune. Il (l'intendant) pourrait aussi faire un établissement de maîtres d'école, *qui coûtent trop* à faire venir de France." On ne voit pas que ce dernier projet ait été exécuté. Il faut conclure de la lettre du ministre que des maîtres d'école étaient déjà venus de France.

Par les soins de Mgr de Saint-Valier, une succursale des ursulines s'établit aux Trois-Rivières (1698) dans le but de soigner les malades autant que d'instruire les jeunes filles de cette ville et des localités environnantes; les classes ont été tenues avec beaucoup de succès par ces religieuses jusqu'à nos jours.

Les récollets s'établirent à Montréal en 1680. Douze années plus tard, ayant acheté un spacieux terrain, compris aujourd'hui entre les rues Saint-Pierre, Lemoine et McGill, ils y bâtirent leur couvent, et en 1706, jetèrent les fondations de leur église, rue Notre-Dame. Ils enseignaient le catéchisme et tenaient dans la ville et les environs des écoles primaires qui se sont perpétuées jusque dans notre siècle.

Sans fonder des écoles, les pères jésuites ouvrirent une maison à Montréal, en 1692.

M. Louis-François de la Faye, prêtre de Saint-Sulpice, donna, le 15 septembre 1686, de concert avec M. Souart, à quatre citoyens de Montréal, un terrain, en face du séminaire, pour y bâtir une école. Depuis quelques années, le séminaire avait pris la coutume de faire les classes aux jeunes garçons que la sœur Bourgeois ne voulait plus admettre dans ses écoles, où elle s'occupait, plus que jamais, de l'instruction des filles.

Claude Charron, sieur de la Barre, originaire de Blois, marchand de Québec, avait eu deux ou trois fils, dont l'aîné, Jean-François, demeurait à Montréal et avait pour amis Pierre Le Bert, fils de Jacques Le Bert dit Larose, aussi marchand. Un Français, du nom de Jean Fredin, se joignit à eux. Ils établirent tous trois, à Montréal, en 1688, une maison affectée au soin des pauvres et des malades dans laquelle on projetait aussi d'instruire des hommes que l'on enverrait au milieu des paroisses ouvrir des écoles. La société formée sur ces bases se dissipa bientôt, soit par l'inconstance des uns, soit pour se rendre à d'autres devoirs. Resté seul, M. Charron ne se découragea pourtant pas. En 1692, il offrit sa fortune, qui était considérable, pour la fondation d'un hôpital et d'une école. On lui reproche d'avoir été quelque peu excentrique. Néanmoins, sa charité et sa piété attirèrent plusieurs personnes bien disposées, qui consacrèrent leurs biens à l'œuvre dont il était le promoteur. Le séminaire de Saint-Sulpice avait donné, en 1688, un terrain aux frères Charron; le roi approuva leur institut en 1694, et l'évêque accorda son consentement. Les " Frères hospitaliers de

<sup>1</sup> La seule sauvagesse qui paraît s'être mariée avec un Français, entre les années 1685 et 1700 se nommait Madeleine-Thérèse; elle n'est pas au nombre des élèves des ursulines en 1681. Son mari se nommait J.-Bte Darpenigny.



Saint-Joseph de la Croix" ou "Frères Charron" comme on les appelait ordinairement, prirent l'habit, au nombre de six, le 25 avril 1701 ; en 1702, ils firent des vœux simples et en 1704 celui de stabilité, mais en 1705, ils cessèrent de recevoir des novices, par suite des ordres de la cour. Le soin des malades, pensait le ministre, M. de Pontchartrain, est une tâche mieux appropriée aux femmes qu'aux hommes, nonobstant l'esprit de charité qui puisse animer ceux-ci. En même temps que le ministre portait la restriction relative aux novices, il interdisait l'usage du costume adopté par les frères Charron. L'établissement s'en allait en décadence lorsque François Charron proposa de restreindre l'objet de sa fondation à former des maîtres d'école pour les campagnes. Au milieu des deux dernières guerres de Louis XIV, la colonie végétait forcément, et il semblait que le pouvoir eût bien d'autres affaires à surveiller que les écoles du Canada. L'intendant Raudot, dans une dépêche datée de 1707, après avoir représenté au ministre l'état languissant de l'instruction dans les paroisses et l'esprit de dissipation et d'insubordination qui, selon lui, régnait parmi la jeunesse, continue en ces termes : " Il faudrait prendre la chose de plus loin et les corriger (les jeunes gens) de cette humeur dans le temps qu'ils sont capables de discipline, et pour cela établir des maîtres d'école dans toutes les côtes, qui, outre l'instruction qu'ils leur donneraient, leur apprendraient de bonne heure à être soumis. Par le grand fruit que font les filles de la Congrégation à l'égard des filles, nous pouvons juger de celui que produiraient des maîtres d'école parmi les garçons. Le sieur Charron qui, par son institut, s'est engagé à instruire la jeunesse, en ayant actuellement chez lui, s'applique aussi à former des sujets propres à toute sorte d'emploi, de concert avec quelques curés de campagne qui, par quelques secours qu'ils reçoivent de France, ou en se retranchant une partie de ce qu'ils retirent de leurs cures, sont résolus de prendre quelques-uns de ces sujets et les préparer à faire quelque école dans les côtes." Le gouvernement français, au plus fort de la crise qui l'entraînait à la banqueroute, abandonnait au patriotisme des Canadiens le soin de s'instruire. D'ailleurs, à part les petites écoles, il était de la politique aveugle de ce temps, de ne pas admettre les colons à l'étude et à la connaissance des arts et des lettres. Le frère Charron a bâti, raconte Charlevoix, " il a rassemblé des maîtres et des hospitaliers ; on s'est fait un plaisir d'aider et d'autoriser un homme qui n'épargnait ni son bien ni sa peine et que rien ne rebutait."

Vers 1717, l'état de délabrement de la maison des hospitaliers attira l'attention de l'intendant. On y introduisit des sœurs pour vaquer aux soins des malades. Les deux tiers des frères étaient retournés dans le monde. Il n'en restait que trois ou quatre. François Charron alla à Paris presser le séminaire de Saint-Sulpice d'unir son institut à celui des prêtres de cet ordre pour les fins de l'hôpital. N'ayant pu réussir, il offrit de former des maîtres d'école, et comme le trésor reprenait alors les paiements en espèces, le régent accorda (1718) trois mille francs par année pour ce nouveau projet. M. Charron recruta des laïques à Angers et à Bordeaux, le nombre de ceux-ci fut d'abord porté à six, puis à huit. " Etant informé, disent les lettres patentes (1718) que les jeunes garçons manquent d'instruction dans notre colonie du Canada, pendant que les jeunes filles en reçoivent par le moyen des sœurs de la Congré-

grégation établies dans la plus grande partie des cures de la campagne, nous autorisons les directeurs de l'hôpital-général à faire l'instruction des jeunes garçons, et pour cet effet voulons qu'ils fassent tenir des écoles publiques dans le dit hôpital et qu'ils puissent envoyer des maîtres d'école dans toutes les paroisses du diocèse de Québec." Au moment où son œuvre acquérait ainsi une base stable, le frère Charron mourut (1719) sur un vaisseau devant la Rochelle, mais le séminaire de Saint-Sulpice seconda l'entreprise et procura aux frères le moyen de se former et de s'établir dans plusieurs villages des environs de Montréal, spécialement à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, à Longueuil, où les prêtres du séminaire exerçaient les fonctions curiales. Cette même année, 1719, M. Lechassier, supérieur de Saint-Sulpice, écrivait de Paris aux pères de Montréal : " C'est un si grand bien pour la colonie, de pouvoir répandre dans l'île et aux environs de bons maîtres d'écoles pour les jeunes garçons, qu'il faut contribuer pour faire réussir cette bonne œuvre, et pour procurer qu'il y ait de bons maîtres d'une vraie et solide piété, de mœurs pures et de saines doctrines. Pourtant, il ne faut pas pour cela ruiner votre école de paroisse, ni en ôter les fonds; il ne faut pas non plus priver votre église d'enfants de cœur, ni abandonner ceux à qui on enseigne le latin." En 1720, on nomma un maître des novices. L'année suivante, six écoles étaient ouvertes sous la direction des frères Dumoire à Montréal, Jeanot à la Pointe-aux-Trembles, Louis Pillard à Boucherville, Simonnet de la Croix à Longueuil, Datte à Batiscan et Antoine de Lagirardière aux Trois-Rivières. Bientôt la cour défendit aux maîtres de prendre un habit uniforme et de s'engager par des vœux simples, ce qui semble avoir contribué à diminuer leur prestige dans le peuple en même temps que de se perpétuer comme organisation. Quelques bons curés, entre autre, occupaient leurs loisirs à enseigner à lire et à écrire aux enfants les plus voisins de leur presbytère; trois ou quatre récollets mendiants, allaient de portes en portes, dans les paroisses, y laissaient des lambeaux d'instruction pour prix de l'hospitalité qu'ils recevaient. En somme, il n'existait ni système ni plan d'ensemble. tout se faisait sous l'inspiration du moment et par la générosité des individus.

La maison ou hôpital-général des frères Charron à Montréal " est belle et l'église fort jolie " disait Charlevoix en 1721. Il y a apparence que la réponse peu favorable du duc d'Orléans au sujet de l'uniforme, etc., avait eu pour résultat de faire reporter sur l'hôpital et sur l'église une trop forte partie de la subvention de trois mille livres accordée annuellement. M. de Vaudreuil intervint. L'automne de 1722 on enregistra, à Québec, un édit du roi obligeant l'hôpital-général de Montréal à entretenir huit maîtres d'école, qui tiendront des classes gratuites en différents endroits du pays et qui recevront chacun trois cent soixante et quinze livres par année au plus, à même la subvention précitée; toute épargne qui pourra être faite sur ces sommes de trois cent soixante et quinze livres, selon les arrangements que l'hôpital fera avec les maîtres d'école, tournera au profit de l'hôpital.

Le frère Chrétien Turc, successeur de M. Charron, passa en France (1722) et ramena dix maîtres d'écoles. L'année suivante, Mgr de Saint-Valier donna à ces frères une constitution fort étendue et leur permit de reprendre le costume qu'ils avaient porté avant 1707.

Le frère Chrétien, retourné en France (1724), enrôla six nouveaux maîtres ou novices, mais ayant contracté des emprunts d'argent, il conçut l'idée de se livrer au commerce pour faire fructifier ces fonds et perdit presque tout ce qu'il possédait de cette manière. L'institut en ressentit une gêne dont il lui fut impossible de se relever.

M. de Beauharnois, arrivé comme gouverneur en 1726, s'efforçait d'engager la jeunesse à s'instruire. Après quelques années d'essai, il écrivit au ministre : " En général, les jeunes gens du Canada sont peu portés à aucun genre d'application sérieuse et sédentaire, et le peu de ressources que les emplois de judicature donnent aux juges, ne peut exciter aisément leur émulation. La plupart préfèrent les voyages et le commerce, qui leur donnent à tous les moyens de vivre. Il n'est pas étonnant que les jeunes gens des îles recherchent les places vacantes de conseillers parce que non-seulement leurs mœurs sont différentes de celles des Canadiens, mais qu'étant nés avec de la fortune, ils n'ambitionnent que les honneurs. L'indigence domine en Canada ; on cherche à s'en tirer et à se procurer un peu d'aisance." Le gouverneur ne dit pas tout ce qu'il faudrait dire. De nombreuses carrières étaient systématiquement fermées aux Canadiens. A part les grades de peu d'importance dans l'armée et quelques places de conseillers, toutes les charges se donnaient à des Français, qui venaient ici faire un stage de quatre ou cinq années avant que de prendre rang dans l'administration en France<sup>1</sup>. Nous avons vu plusieurs lettres adressées de Paris, entre les années 1727 et 1745, par des amis et des personnes influentes, recommandant à des employés de Québec de se bien tenir dans les bonnes grâces du gouverneur, de l'intendant et de leur entourage, afin de mériter que le ministre écoute les instances de promotion ou d'avancement des protecteurs de ces petits fonctionnaires. Un passage caractéristique de l'abbé de La Tour mérite d'être rapportée ici : " Le conseil de la colonie, dit-il, fut d'abord nommé souverain parce que, à l'exemple des parlements, il juge en dernier ressort les affaires de la colonie. La cour a depuis voulu qu'on le nommât seulement conseil supérieur, sans pourtant diminuer son autorité, sans doute par une sorte de délicatesse, pour ôter toute idée d'indépendance en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes seraient si faciles à former et si difficiles à détruire. Sans doute, dans les mêmes vues, on n'a jamais mis dans les premières places que des gens nés en France, dont les familles fussent une espèce d'otage de leur fidélité. On ne mettait dans les secondes places, non plus que dans le clergé, que peu de Canadiens. On est aujourd'hui plus facile, et les Canadiens, en effet, ont le cœur tout français, leur fidélité n'est point douteuse."

Les favoris du pouvoir remplissaient des fonctions qu'eussent parfaitement exercées les Canadiens. Par l'entremise de cette classe d'hommes, le gouvernement conservait à ses bureaux le caractère métropolitain qui cadrait avec l'esprit de centralisation adopté de longue date dans les affaires du Canada. La jeunesse du pays tenue en dehors des emplois et dans l'ignorance des choses de bureau, ne devait pas, en effet, manifester un fort penchant

pour la haute instruction, les petites écoles étaient tout ce qu'il lui fallait. Mais qu'on observe, dans le cours de notre histoire, ce qui s'est passé chaque fois que les interdits ont été levés — on sera surpris de l'ardeur des Canadiens à adopter des professions nouvelles. Toujours et partout, le gouvernement, qu'il fût français ou anglais, a commencé par nier nos aptitudes, et s'appuyant sur cette idée commode, il nous a fermé la porte, en faisant entrer ses créatures dans les emplois. Survenait-il ensuite une crise qui forçait la main du ministre, la moindre occasion nous était-elle offerte — il se rencontrait parmi nous des sujets en grand nombre qui ne demandaient pas mieux que de se produire et de faire honneur à la race dont ils étaient les fils dévoués. On avait dit en premier lieu que les habitants seraient de tristes soldats; mais Frontenac leur donna des armes et nos incomparables milices ont rempli les plus glorieuses pages des annales de l'Amérique du Nord. La mode fut ensuite de nous déclarer impropres aux emplois civils supérieurs; lorsque les barrières élevées par l'oligarchie tombèrent, nous eûmes une phalange de beaux talents à mettre en ligne. Nous devions aussi, d'après la même manière de voir, répugner à la navigation; dès avant la conquête, nos pilotes avaient remplacé ceux de France et ils tiennent encore la palme dans cet art. Il fut un temps où l'Angleterre nous regardait comme incapables de comprendre le gouvernement constitutionnel; lorsque s'ouvrit le premier parlement nous fîmes voir aux Anglais que nous nous entendions mieux que la plupart de leurs champions à faire des lois justes et à les appliquer. D'un accord unanime, les Européens nous disaient incapables en fait de littérature; une pléiade d'écrivains donnent maintenant la réplique à ces accusateurs. Tant que la fortune nous a été contraire, on s'est plu à redire que le commerce n'allait pas à notre main; à peine avions-nous amassé quelque argent, et déjà les Canadiens ouvraient des magasins qui n'ont fait qu'augmenter en nombre et en importance. Même chose dans le commerce de banque. Tout récemment encore, les chemins de fer étaient du grec pour nous, disait-on; qu'est-il arrivé? Un premier mouvement a fait surgir des hommes de capacité dans toutes les branches de ce genre d'entreprise. Petit à petit, en essayant le feu de l'étranger, nous avons franchi les obstacles accumulés devant nos pas; nous sommes dans la place aujourd'hui. A quel point faut-il imputer de paresse ou d'incompétence? Bientôt peut-être, mais nous continuerons à avoir raison deux fois et à le prouver quatre fois.

L'épisode des compagnons du sieur C. Le Beau\* arrivé à Québec le 18 juin 1729, après le naufrage de l'*Eléphant*, appartient à l'histoire de nos écoles. Au nombre de ces déportés étaient le chevalier de Texé, Parisien, le chevalier de Bauville, gentilhomme de Picardie, et le chevalier de Courbuisson, neveu du procureur général du parlement de Paris. Les autres, dit Le Beau, "étaient fils de bons bourgeois ou marchands de cette même ville, et, exceptés deux pauvres paysans braconniers, qui s'étaient avisés de chasser sur les terres de M. le comte de Toulouse, ils étaient tous fort proprement vêtus. Il n'y avait que le sieur Narbonne, fils du commissaire de Versailles et ancien commis du comte de Maurepas, dont

\* Voir le présent ouvrage, VI, 100.

l'habillement était un peu trop ridicule pour l'état où il se trouvait, car il n'avait, par dessus une veste noire, qu'une robe de chambre d'été d'une belle perse, doublée de taffetas bleu et des pantoufles de même couleur, bordées d'un galon d'argent." Deux autres se nommaient Guindal et Vaticour. Lorsque M. de Beauharnois les vit, il haussa les épaules et dit que leurs familles devaient avoir perdu la tête en les exilant au Canada; ensuite il voulut savoir ce qu'ils prétendaient faire. Le chevalier de Courbuisson fit, au nom de tous, d'un air badin, l'apologie de leurs parents et se reconnut très heureux de la bonté qu'ils avaient eue de les mettre sous les soins d'un seigneur aussi aimable, " ce qui fit rire M. le gouverneur et toute l'assemblée; après quoi on nous donna la liberté d'agir comme bon nous semblerait. Il n'y en eut que deux (les braconniers probablement) de dix-huit que nous étions, qui ne sachant mieux faire, voulurent bien s'engager (dans les troupes). Encore ne s'en souciait-on pas beaucoup, car désertent-ils! et sont-ils rattrapés après leur désertion!... Les chevaliers et les autres aimèrent mieux aller dans les côtes pour y servir de maîtres d'école. Pour moi, termine Le Beau, je restai à Québec, où j'eus le bonheur d'être employé, au bout de trois jours, au bureau du castor." Courbuisson épousa la gouvernante de l'intendant Hocquart.

En 1714 on comptait soixante et quinze élèves au petit séminaire de Québec, à part ceux qui devaient se trouver au collège des jésuites. Le Beau disait, en 1729, que ce collège était " une école qui sert à instruire un petit nombre d'enfants." Vers la même date, l'abbé de La Tour écrivait que le petit séminaire renfermait " plus de soixante enfants, se formant à la piété, sous la conduite de plusieurs supérieurs subordonnés au supérieur du séminaire. Ils vont en classe au collège des jésuites, ajoutait-il; ils portent un habit bleu à la matelote qui les distingue des écoliers de la ville." Ces derniers mots indiqueraient l'existence d'écoles laïques dans l'enceinte de la ville.

" En 1728, dit M. Garneau, les jésuites demandèrent la permission d'ouvrir un collège à Montréal... Il ne fut jamais question (sous le régime français) d'aucun plan général d'instruction publique... Les jésuites étaient ceux qui, par état, devaient être à la tête de l'enseignement, mais ils furent moins heureux en Canada qu'ailleurs, car leurs classes ne furent jamais considérables. On se contentait dans les villes des connaissances nécessaires pour le courant des emplois. Le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par conséquent plus facile à conduire. La métropole fut punie la première de son oubli coupable et impolitique, car si les Canadiens, au lieu de se livrer à la chasse, à la vie aventureuse, avaient embrassé l'agriculture, le commerce et les arts, leurs succès auraient attiré des colons, et lorsque la guerre de 1755 éclata, le pays aurait été plus riche, plus peuplé, et il aurait pu faire à ses ennemis une résistance plus heureuse." De son côté, M. Rameau nous dit: " L'éducation des Canadiens fut, il est vrai, généralement négligée et fort inférieure à celle des Anglais, mais leur haute moralité et les heureuses qualités de leur caractère compensèrent en partie ce défaut, qu'il faut imputer du reste à l'insouciance de leur administration autant qu'à eux-mêmes."

Les frères Charron diminuant en nombre, on leur retira, en 1731, la subvention du gouvernement. Ils tentèrent, cinq ou six années plus tard, de s'amalgamer avec les frères de la Doctrine Chrétienne, mais sans résultat ; enfin, en 1745, leur institut tomba tout-à-fait.

Dans le mémoire de 1736, attribué à Hocquart, on lit : " Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et des gentilshommes se borne à très peu de chose ; à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie, de l'histoire ; il serait bien à désirer qu'ils fussent plus instruits. Le professeur d'hydrographie, à Québec, est si occupé de sa charge de principal du collège, même des fonctions de missionnaire, qu'il ne peut vaquer autant qu'il est nécessaire à sa charge de professeur. A Montréal, la jeunesse est privée de toute éducation ; les enfants vont à des écoles publiques qui sont établies au séminaire de Saint-Sulpice et chez les frères Charron, où ils apprennent les premiers éléments de la grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autres secours, ne peuvent jamais devenir des hommes utiles. On estime que si, dans chacune des villes de Québec et de Montréal, Sa Majesté voulait bien entretenir un maître qui enseignât la géométrie, les fortifications, la géographie aux cadets qui sont dans les troupes, et que ces cadets fussent tenus d'être assidus aux leçons qui leur seraient données, cela formerait par la suite des sujets capables de rendre de bons services. Les Canadiens ont communément de l'esprit, et on croit que l'établissement proposé aurait le succès qu'on en peut espérer. "

Le professeur Kalm qui visita la colonie en 1749, nous a laissé quelques renseignements sur la question qui nous occupe : " Il y a des écoles à Québec et à Saint-Joachim, pour préparer aux ordres les enfants du pays. Ils y apprennent le latin et les sciences qui ont le plus de rapports avec l'état auquel on les destine. Cependant, on n'est pas toujours heureux dans le choix des sujets, et des gens de capacités médiocres sont souvent ordonnés. Les curés ne paraissent pas très fort sur le latin, car quoique le service se fasse dans cette langue, et qu'ils lisent leur bréviaire et d'autres livres chaque jour, la plupart ne parle le latin que très difficilement... Deux prêtres résident à Saint-Joachim, et avec eux un certain nombre de jeunes gens à qui ils enseignent la lecture, l'écriture et le latin ; la plupart de ces élèves sont destinés à la prêtrise... Il n'y a pas d'imprimerie maintenant, en Canada, quoiqu'il y en ait eu autrefois. Les livres sont importés de France et les mandats sont tous écrits, même le papier-monnaie. On donne pour raison de l'absence d'établissements typographiques la crainte que l'imprimerie ne soit un moyen de propager des libelles contre le gouvernement et la religion, mais la vraie raison est, je crois, la pauvreté du pays. Aucun imprimeur ne pourrait trouver à vendre un nombre suffisant de livres pour gagner sa vie. Il se peut aussi que la France tienne à se réserver les bénéfices résultant de l'exportation des livres dans sa colonie. "

En admettant que l'imprimerie ait existée dans la Nouvelle-France avant l'époque de Kalm, elle ne pouvait être qu'un instrument aux mains du pouvoir civil ou religieux, par conséquent rien de comparable à ce que nous entendons par " la presse. " On a pu se servir d'appareils typographiques pour frapper des billets de caisses, des circulaires de milice ou

des annonces vulgaires, mais assurément ni la liberté politique ni les écoles n'en profitaient. Il n'était pas permis de lire certains livres — encore moins de les imprimer. Et d'ailleurs, le débit de cette marchandise n'ent pas remboursé l'éditeur des frais encourus. La tutelle régnait partout en Canada. Un écrivain eut été un épouvantail. Les avocats n'ont jamais pu prendre pied chez nous durant le régime français. Tous ceux qui, par la plume ou la parole, pouvaient plaider notre cause, étaient écartés, chassés, mis aux arrêts. Du haut en bas de l'échelle sociale, la même pression se faisait sentir, la même défense régnait. Le Canada était aux Français, pas aux Canadiens. Nous pouvions très bien verser notre sang dans les guerres absurdes engendrées par la politique européenne, mais non pas nous instruire ni voir à nos propres affaires.

## CHAPITRE III

1730-1760

MŒURS ET COUTUMES DES CANADIENS. — AGRICULTURE. — BESTIAUX. — MAISONS D'HABITATION. —  
POLITESSE DES HABITANTS. — REPAS.



ALM, en sa qualité de botaniste, a relevé une foule de notes curieuses sur notre pays à l'époque de sa visite (1749) et, bien qu'il se soit trompé çà et là, tout son livre mérite d'être étudié. Nous en détachons quelques passages.

A l'environ quatre milles du fort Saint-Jean, venant des colonies anglaises, on trouve le pays tout cultivé et une continuelle variété de champs de blé, de pois et d'avoine se présente à la vue. Les fermes sont éloignées les unes des autres, et chacune d'elles est entourée de ses champs et de ses prairies. Les maisons, très petites, sont bâties en bois. En guise de mousse, que l'on ne peut se procurer ici, on se sert de glaise pour boucher les fentes des murs. Les toits sont très inclinés et couverts en chaume. Aussi loin que mon regard peut porter, je ne vois que des terres en pleine culture. Tous les champs sont couverts de moissons, le blé d'été l'emportant sur les autres sortes de grains. Les forêts sont passablement éclaircies, et il est à craindre qu'avant longtemps le bois ne devienne très rare. Tel est l'aspect du pays jusqu'à Laprairie et jusqu'au fleuve Saint-Laurent : en un mot, c'est dans mon opinion, la plus belle contrée de l'Amérique du Nord que j'aie encore vue. Tout le pays autour de Laprairie est plat. De tous côtés, il y a de grands champs de blé, des prairies et des pâturages. Le paturin des prairies autour de Montréal est une herbe très tenue, très serrée et qui réussit même sur les côteaux les plus arides ; elle n'est cependant pas riche en feuillage, et sa mince tige est employée en guise de foin. Une population dense habite les bords de l'île de Montréal, lesquels sont en pur terreau, très unis, et ne s'élèvent guère à plus de trois ou quatre verges de hauteur. Les bois ont

<sup>1</sup> Nous faisons usage de l'intelligente traduction de M. L. W. Marchand, publiée par la Société Historique de Montréal.



été abattus le long du fleuve sur une profondeur d'un mille anglais. Les maisons sont bâties en bois ou en pierre, et blanchies à l'extérieur. Les dépendances, telles que granges, étables, etc., sont toutes en bois. Le terrain, dans le voisinage du fleuve, est converti en champs de blé ou en prairies. A six milles<sup>1</sup> français de Montréal, nous passons en vue de plusieurs îles de différentes grandeurs, la plupart habitées ; celles qui ne sont pas habitées sont converties en champs de blé, plus souvent en prairies. Les fermes, en Canada, sont séparées les unes des autres, de manière que chaque propriétaire a son bien entièrement distinct de celui de son voisin. Chaque église, il est vrai, est entourée d'un petit village, mais il est formé principalement du presbytère, d'une école pour les garçons et filles, et des demeures des commerçants et artisans, rarement d'habitations de fermiers, et quand il y en a, les terres sont séparées. Les maisons des paysans sont généralement bâties sur les bords du fleuve, à une distance plus ou moins grande de l'eau, et à trois ou quatre arpents les unes des autres. Quelques cultivateurs ont des vergers, c'est le petit nombre ; mais chacun a son jardin potager. Les maisons des fermiers sont généralement bâties en pierre ou en bois de charpente et contiennent trois ou quatre chambres. Les fenêtres sont rarement garnies de vitres ; le plus souvent les carreaux de papier remplacent le verre. Un poêle en fonte chauffe toute la maison. Les toits sont couverts en bardeaux. On calfeutre les fentes et les lézardes avec de la terre glaise. Les dépendances sont couvertes en chaume. Le paysage de chaque côté du fleuve est charmant et l'état avancé de la culture des terres ajoute grandement à la beauté de la scène. On dirait un village continu, commençant à Montréal et finissant à Québec. Au-dessous des Trois-Rivières, les champs sont généralement semés de blé, d'avoine, de maïs et de pois. Les citrouilles et les melons se disputent le terrain dans les jardins des fermes. Près de Québec, les terres que nous parcourons sont partout divisées en champs et en prairies ou pâturages. Nous ne voyons que fermes et maisons de fermiers. Toutes les collines sont cultivées ; sur le sommet de plusieurs on distingue des villages pittoresquement groupés autour de belles églises. Les prairies sont généralement dans les vallées, quoiqu'il y en ait sur les côteaux. Les hautes prairies en Canada sont excellentes et de beaucoup préférables à celles des environs de Philadelphie et des autres colonies anglaises. Plus j'avance au nord, plus elles sont belles et plus le gazon en est riche et fourni. L'herbe ici est de deux sortes qui forment le foin des prairies et ce foin est très fourni et serré. Le paturin des prés a une tige assez élevée, mais ses épis sont très minces. Au pied de cette herbe, le sol est couvert de trèfle, de sorte que l'on ne peut trouver de meilleures prairies que celles-là. Toutes ces prairies ont été auparavant des champs de blé ; on ne les fauche qu'une fois l'été, parce que le printemps commence tard. Comme les bestiaux sont parqués dans les pâturages de l'autre côté des bois, et confiés à la garde de vachers en cas de nécessité, beaucoup de colons se dispensent de clôturer leurs terres. Les champs sont très grands ; je n'ai vu de fossés nulle part : ce n'est pourtant pas manque de besoin. Tout le blé est du blé d'été. Le blé blanc est

<sup>1</sup> Kalm, ainsi que plusieurs de ses contemporains, écrivait mille pour lieue et lieue pour mille indifféremment.

très commun dans les champs. Il y a aussi de grandes pièces de pois, d'avoine, de seigle d'été en quelques endroits, et d'orge çà et là. Près de chaque ferme on voit un carré planté de choux, de citrouilles et de melons. Les champs ne sont pas toujours ensemencés ; on les laisse en friche tous les deux ans. On ne laboure pas les terres en friche durant l'été, de sorte que les herbes sauvages y croissent en toute liberté, et les bestiaux les broutent pendant toute la saison. Les habitations dans la campagne sont bâties indistinctement en pierre ou en bois. Il n'entre pas de briques dans la construction des maisons en pierre ; on n'en fait pas encore assez pour cela ici. On emploie les matériaux que l'on trouve dans le voisinage, l'ardoise noire surtout. A défaut de cette espèce de schiste, on construit les maisons avec des moëllons ou de la pierre à sablon, et quelques fois avec une pierre grisâtre. Les murs ont deux pieds d'épaisseur, rarement moins. Les maisons ont rarement plus d'un étage de haut. Chaque chambre a, ou sa cheminée, ou un poêle, ou les deux ensemble. Les poêles ont la forme d'un carré oblong ; quelques-uns sont entièrement en fer et des dimensions qui suivent : longueur deux pieds et demi, hauteur un pied et demi, largeur un pied et demi. Ces poêles en fer viennent tous de la fonderie des Trois-Rivières. D'autres sont en brique ou en pierre, de la grandeur à peu près des poêles en fonte, et recouverts au sommet d'une plaque de fer. Le blé d'hiver de Suède et de seigle d'hiver ont été essayés en Canada, car on ne sème ici que le blé d'été, l'expérience ayant démontré que le blé et le seigle de France semés en automne ne supportent pas l'hiver. Le Dr. Sarrazin s'est procuré de Suède une petite quantité de blé et de seigle de l'espèce dite hiver. Elle fut semée en automne, passa l'hiver sans dommage aucun et rapporta de beau grain, à épis plus petits que le blé du Canada, il est vrai, mais près du double plus pesants, et ce grain donna une plus grande quantité de belle farine que le blé d'été. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi l'expérience n'a pas été continuée. On peut, me dit-on, faire ici avec la farine de blé d'été du pain blanc qui vaille celui fait en France avec la farine de blé d'hiver. Je tiens de plusieurs personnages que tout le blé d'été maintenant cultivé ici vient de Suède ou de Norvège, car les Français, à leur arrivée, ont trouvé le froid en Canada trop sévère pour leur blé d'hiver, et leur blé d'été ne venait pas toujours à maturité, à cause du peu de durée de la saison. A la baie Saint-Paul, le blé est l'espèce de grain que l'on sème en plus grande quantité. Le sol est très fertile, et même on récolte quelques fois vingt-quatre ou vingt-six boisseaux pour un ; le rendement ordinaire est de dix ou douze pour un. Le pain est plus blanc ici que nulle part ailleurs en Canada. On sème beaucoup d'avoine, qui réussit encore mieux que le blé. On sème aussi des pois en grande quantité : ils rapportent plus qu'aucune céréale ; il y a des exemples de rendement de pois allant jusqu'à cent pour un. L'habitant de la campagne ne sème et ne cultive de lin qu'autant qu'il lui en faut pour son usage. A la côte de Beaupré on fait du fromage en mains endroits, mais celui de l'île d'Orléans est regardé comme meilleur. Petit, mince, rond de forme et de quatre à la livre de France, il se vend trente sous la douzaine. Une livre de beurre salé coûte dix sous, et la même quantité de beurre frais quinze sous à Québec. Anciennement, on pouvait avoir une livre de beurre pour quatre sous ici.

La charrue et la herse constituent tout l'outillage aratoire du paysan canadien, et encore ces instruments ne sont-ils pas de la meilleure qualité. Les roues du train des charrues sont aussi épaisses que celles d'un tombereau, et toute la charpente est si lourde qu'il faut la force d'un cheval pour tirer la machine sur un terrain uni. Les herses en usage ici sont faites entièrement de bois, et de forme triangulaire ; deux des côtés ont six pieds de long, le troisième en a quatre ; les dents, comme le reste de l'instrument, sont en bois, longueur d'environ cinq pouces, et distantes d'autant les unes des autres.

On laisse les chevaux dehors pendant l'hiver ; ils trouvent leur pâture dans les bois, n'ayant rien à brouter que des herbes sèches, qui, en revanche, sont très abondantes ; ils s'accoutument fort bien de cette pitance, et au printemps ils sont gras et pleins de santé. On se plaint généralement que le peuple de la campagne commence à en élever un si grand nombre<sup>1</sup> que les bestiaux manquent de fourrage en hiver. Un cheval de moyenne encolure coûte maintenant quarante francs.

En Canada, les bœufs tirent avec leurs cornes, mais dans les colonies anglaises, ils tirent par le garrot comme les chevaux. Les vaches, de la taille de notre vache de Suède, viennent de France. Le plus grand nombre ont des cornes ; j'en ai vu cependant qui en étaient dépourvues. Une vache sans cornes serait une curiosité inouïe en Pennsylvanie. Les vaches du Canada varient de couleur, mais la plupart sont rouges et noires. Elles se vendent cinquante francs, mais il y a des gens qui se rappellent le temps où l'on pouvait s'en procurer une pour dix écus. La chair des bœufs et des veaux engraisés à Québec est préférable à celle des animaux de boucherie élevés à Montréal ; elle est beaucoup plus grasse et plus savoureuse. Cette différence est attribuée aux prés salés du bas du fleuve.

Chaque habitant élève ordinairement quelques moutons qui lui fournissent toute la laine dont il a besoin pour se vêtir, mais les meilleures étoffes viennent de France. Le mouton importé ici dégénère, et sa progéniture encore plus que lui-même. Le manque de nourriture pendant l'hiver est, dit-on, cause de cette dégénérescence. Un mouton coûte cinq francs.

Il est admis que le bétail, né ici d'animaux importés d'Europe, n'en atteint jamais les proportions. Cette dégénération est attribuée à la rigueur des hivers canadiens, qui oblige le cultivateur de tenir ses bestiaux renfermés dans l'étable et pauvrement nourris.

Je n'ai pas vu de chèvres en Canada et on m'assure qu'il n'y en a pas. Dans les colonies anglaises, on n'en rencontre que dans les villes seulement, où on les garde pour certains malades qui boivent leur lait sur l'avis des médecins.

Six ou sept années après Kalm nous rencontrons le mémoire de Bougainville. En voici quelques pages :

Le Canada est très abondant en toutes sortes de bestiaux, de bœufs, cochons, veaux, comme en France ; le mouton, en général, moins bon, les perdrix admirables et en quantité, les lapins, on n'en voit point, les lièvres, mauvais, le poil leur blanchit en hiver et devient roux

<sup>1</sup> Dès 1709 une ordonnance défendit aux habitants de garder plus de deux chevaux et un poulain.

l'été,<sup>1</sup> la volaille admirable, beaucoup de canards, de bécassines, d'outardes, fort au-dessus de celles de France, les bécasses médiocres, petites, l'ours bon à manger, la patte d'ours fait un morceau délicieux et recherché, l'original, espèce d'élan, et le caribou, espèce de cerf, forts bons, surtout en pâté, le mufle est au-dessus de tout ce qu'on peut manger ; on a aussi des pigeons et une quantité étonnante de toute espèce de manne pour le pays, et dans l'arrière saison des petits oiseaux appelés culs-blancs, aussi bons et aussi délicats que les rouges-gorges de Verdun. Presque tous les légumes et herbages, comme en France, y viennent bien, les pois verts pour faire de la purée y sont d'une qualité admirable, on n'y connaît pas les petits pois de Paris ; on fait dans l'arrière saison ses provisions d'herbages et de légumes pour tout l'hiver, et ses provisions de viandes qui, étant gelées, se gardent trois ou quatre mois, elles perdent à la vérité un peu de saveur, et lorsqu'il arrive des dégels inattendus on est exposé de perdre ses provisions pour beaucoup d'argent. Le Canada ne produit presque aucun fruit, que des pommes admirables de toute espèce, principalement renettes, calvilles et api ; le plus beau fruit est à Montréal, dans les vergers de messieurs de Saint-Sulpice ; des poires, beaucoup de fraises, framboises et cerises, des melons, de très mauvaises noix qui viennent du côté de Niagara, des châtaignes médiocres, et un petit fruit sauvage appelé otoka dont on fait des confitures qui seraient trouvées délicieuses en France. Le fleuve Saint-Laurent, les rivières et les lacs produisent abondamment du poisson dont beaucoup sont d'une grosseur énorme ; le saumon y abonde ; les truites fort rares ; presque point d'écrevisses ; beaucoup d'anguilles très bonnes, beaucoup de carpes et de brochets, inférieurs à ceux qu'on mange en France, beaucoup de poissons très vantés en Canada, mais qui n'approchent pas, suivant moi, de notre marée, quoiqu'on vante beaucoup les achégans, les poissons dorés et les maskinongés ; on n'y trouve aucun coquillage ; vers Gaspé, de mauvaises huîtres,<sup>2</sup> et vers les Trois-Rivières on prend un petit poisson qui est très bon en friture, que l'on appelle petite morue, on le dit de même espèce que les grandes morues, je ne le crois pas. J'ai de même ouï disputer que les saumonceaux, que l'on mange à Basle et à Strasbourg, sont d'une espèce différente que les saumons. Le castor, animal amphibie, ayant été décidé maigre est d'une grande utilité, les Canadiens l'aiment beaucoup ; il ressemble assez à du mouton gras de Beauvais ; un goût un peu fade ; il faut le relever avec une sauce piquante ; la queue est un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens, et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le mufle d'original et la patte d'ours.

Il n'y a nul cabaret sur la route de Montréal à Québec, la seule qui soit beaucoup pratiquée en Canada ; mais l'on trouve des maisons de bons habitants qui exercent noblement l'hospitalité, et on les paye encore plus noblement et arbitrairement. Quand on va dans les Pays d'en Haut ou du côté du fort Saint-Frédéric, on campe avec des petites tentes de toile ou des prélat, et souvent les voyageurs ne se servent que de leurs canots.

Le Canada est un pays extrêmement froid, les neiges y sont abondantes ; dans certains

<sup>1</sup> Ils ressemblent en tout aux lièvres de Suède, dit Kalm.

<sup>2</sup> Ces huîtres sont les meilleures du monde.

hivers il y en a jusqu'à neuf pieds, dans un hiver ordinaire six ; le froid monte jusqu'à trente degrés, année commune vingt-quatre et vingt-six. L'hiver dure ordinairement six mois ; la neige commence à rester sur la terre depuis la mi-novembre jusques aux premiers jours de mai. Cette longueur de mauvais temps fait que les habitants ne peuvent élever d'animaux qu'autant qu'ils auront du fourrage pour les nourrir pendant tout ce temps qu'ils sont obligés de les tenir dans les étables. De là vient que ce pays ne saurait jamais être abondant en viande de boucherie,<sup>1</sup> surtout quand il y a consommation extraordinaire. Cependant, si le roi voulait, il y aurait un remède à cet inconvénient, et le peuple serait plus heureux. Il faut remarquer qu'il n'y a point d'habitants qui n'aient plusieurs chevaux ; chaque garçon qui a la force de manier un fouet a le sien, c'est ce qui empêche l'habitant d'élever autant de bœufs qu'il le ferait. Au lieu de trois ou quatre chevaux, il aurait dix à douze bêtes à cornes, et outre cela il pourrait élever plus de cochons parcequ'il n'est point de garçon d'habitants qui ne vole son père pour donner de l'avoine ou d'autres grains à son cheval afin qu'il soit gras et vif. Outre cela, les habitants ne labourent presque plus qu'avec des chevaux, préférant le fouet à l'aiguillon, ce qui est un malheur pour cette colonie, auquel il n'y a point de remède, à moins que le roi ne rende une ordonnance qui défende à chaque habitant d'avoir plus d'un cheval, à moins que ce ne soit un habitant riche et qui ait beaucoup de terre ; lorsque les chevaux auront dix ans, ils pourront avoir un poulain pour renouveler leurs chevaux ; les habitants qui auront des juments pourront avoir leur poulain, et à même qu'ils trouveront à le vendre ils le feront, afin d'en élever un autre pour fournir aux besoins des villes et des campagnes. Les seigneurs pourront avoir des juments pour faire des petits haras, afin d'avoir des beaux poulains au moyen d'étalons choisis. Il ne faudrait cependant pas dès à présent faire tuer les chevaux<sup>2</sup> pour en venir au point dont j'ai parlé, car la colonie est diminuée de bœufs, et les habitants, s'ils manquaient de chevaux, ne pourraient plus labourer leurs terres, mais dans quatre ou six années on pourrait les amener au point dont il s'agit, en chargeant des hommes sages et sans partialité de tenir la main à l'exécution d'un arrangement qui serait le bien de cette colonie, contre lequel on pourrait d'abord crier, mais dont on remerciait dans la suite.

Il paraît combien le roi a cette colonie à cœur par les grandes dépenses qu'il fait pour sa défense. Il est donc question de trouver le moyen propre pour que le Canada se soutienne de lui-même. Le véritable est de permettre à tous les soldats de se marier, et de donner à chacun une terre sur laquelle il y aurait quatre arpents de désert faits aux dépens du roi, et une petite maison de quinze pieds en carré ; le prix de ces travaux serait estimé par les seigneurs et capitaines des côtes, et payé par Sa Majesté aux habitants qui les auraient faits. Cette dépense pourrait être pour chaque terre d'environ quatre cents francs. Si le roi ne veut pas donner cette somme, la terre sera l'hypothèque de l'argent avancé, et l'habitant le remboursera aussitôt qu'il sera en état. Il faut aussi donner aux nouveaux mariés une

<sup>1</sup> Aujourd'hui, nous exportons en Europe des quantités énormes de viande.

<sup>2</sup> Les cultivateurs canadiens ont continué à élever de nombreux chevaux ; ils en font un commerce considérable avec l'étranger.

vache, une brebis, une hache, une pioche, son prêt et solde pendant deux ans, et de quoi servir la première année.<sup>1</sup> Si on ne fait pas d'avance à ce soldat, comment veut-on qu'il s'établisse et qu'il fasse des déserts ; à peine son travail suffirait-il pour le nourrir, car le défrichement des terres est ici très difficile à cause des gros arbres dont les forêts sont remplies ; il conviendrait aussi de ne point laisser des troupes dans les villes, ou du moins seulement ce qu'il faut pour monter une garde, et d'envoyer le reste par compagnie avec leurs officiers<sup>2</sup> dans les différentes paroisses où il y a des bonnes terres à défricher, pour y faire travailler en payant les soldats, comme le roi fait pour les travaux. Ils formeraient des inclinations avec des filles d'habitants, se marieraient, s'accoutumeraient à travailler à la terre, et dans peu de temps deviendraient de bons laboureurs, au lieu que ceux qui se marient dans les villes épousent des filles de moyennes vertus, et qui n'aiment point la campagne. Ces mêmes terres que les soldats feraient aux dépens du roi seraient estimées comme je l'ai déjà dit, et données aux mêmes conditions. Il serait aussi bien nécessaire que le roi prit dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour les envoyer ici, en obligeant par cent tonneaux, en donnant les vivres pour la traversée ; aussitôt leur arrivée, on les établirait dans les terres, de la même façon que les soldats. Si le roi adopte ce projet, il faudra toujours avoir quarante à cinquante terres prêtes à recevoir ceux qui arriveraient, afin que d'abord après leur débarquement ils fussent placés et en état de travailler avec défense de dessus leurs terres ; il faut pour cela placer cet établissement dans l'intérieur de la colonie, comme la rivière de Sainte-Anne et celle de Batiscan, Machiche, du Loup et Masquinongé dans le gouvernement des Trois-Rivières. Dans toutes ces rivières, il y a de quoi placer trois mille habitants ; les terres y sont bonnes, fertiles et point difficiles à défricher ; les rivières montent du côté du nord, ce qui est à préférer au côté du sud, surtout dans le lac Champlain, où il convient de laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous. Il ne faudrait seulement permettre qu'à un certain nombre d'habitants de s'établir à Saint-Frédéric, pour fournir à ce fort quelques rafraîchissements et non davantage, ainsi qu'aux forts de Frontenac et de Niagara.

Les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela vient de ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades ; ils sont fort bons dans le bois, adroits à tirer ; ils se battent en s'éparpillant et se couvrant de gros arbres ; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière ils ont défait le général Braddock. Il faut convenir que les sauvages leur sont supérieurs dans ce genre de combattre, et c'est l'affection qu'ils nous

<sup>1</sup> Bougainville rappelle ici, comme plus loin, des usages tombés en désuétude et qui avaient contribué à l'accroissement du pays. (Note de M. Pierre Margry).

<sup>2</sup> Kalm déclare qu'il n'y a pas de pays où le militaire, officier ou soldat, soit si bien traité que dans la Nouvelle-France.

portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada. Le Canadien est haut, glorieux, méfiant, obligeant, affable, honnête, infatigable pour la chasse, les courses, les voyages qu'ils font dans les pays d'en haut, paresseux pour la culture des terres. Parmi ces mêmes Canadiens, on met une grande différence pour la guerre et les voyages d'en haut entre ceux du gouvernement de Québec et ceux du gouvernement des Trois-Rivières et de Montréal, qui l'emportent sur les premiers, et ceux de Québec valent mieux pour la navigation ; parmi ces habitants, ceux qui voyagent dans les pays d'en haut sont réputés les plus braves.

Il est visible que le sieur de Montreuil qui servait comme major-général sous Montcalm, avait lu ce passage de Bougainville, car il le répète presque mot à mot : " Le Canadien, dit-il, est indépendant, méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très brave derrière un arbre, et fort timide lorsqu'il est à découvert.<sup>1</sup> Les habitants sont fort à leur aise. Ils ne payent ni taille, ni autres impôts ; ils chassent et pêchent librement ; en un mot, on peut les regarder comme riches. Les Canadiens sont grands, robustes et infatigables, surtout pour les marches ; fort ignorants, n'ayant aucune idée des sciences, ne s'attachant qu'à leur commerce. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient présomptueux et remplis d'eux-mêmes, s'estimant au-dessus de bien des nations. Le sang du Canada est beau ; les femmes y sont généralement jolies, grandes et bien faites, spirituelles, babillardes, maniant la parole avec aisance ; paresseuses en tout, et pour le luxe au dernier point."

Kalm admire la politesse des Canadiens : " Un étranger entre-t-il dans la maison d'un paysan ou cultivateur, celui-ci se lève aussitôt, salue le visiteur d'un coup de chapeau, l'invite à s'asseoir, puis il remet son chapeau et se rassied lui-même. Ici, tout le monde est Monsieur ou Madame, le paysan aussi bien que le gentilhomme, la paysanne comme la plus grande dame. Les gens de la campagne, les femmes surtout, portent des chaussures de bois faites tout d'une pièce et creusées en formes de pantouffles. Les jeunes gens, et même les vieux paysans tiennent leurs cheveux noués en couette par derrière et beaucoup d'entre eux passent la journée à la maison la tête couverte d'un bonnet de laine rouge ; il y en a même qui font des voyages ainsi coiffés."

M. Aubert de Gaspé écrivait dans sa vieillesse, vers 1860 : " C'est encore la belle coutume dans nos campagnes, de ne jamais passer devant une voiture, sans s'excuser ou demander la permission. Conservons toujours ces vieilles et touchantes traditions, cette belle politesse française que nous ont léguée nos pères, les plus polis des hommes... S'il leur fallait les apprêts de nos maisons de ville les femmes d'habitants, étant pour la plupart privées de servantes, seraient bien vite obligées de restreindre leur hospitalité, ou même d'y mettre fin ; mais il n'en est pas ainsi ; elles jouissent même de la société sans guère plus de trouble que leurs maris. La recette en est bien simple ; elles font cuire de temps en temps, dans leurs moments de loisir, deux à trois fournées de différentes espèces de viandes, qu'elles n'ont aucune peine à conserver dans cet état, vu la rigueur de la saison. Arrive-t-il des

<sup>1</sup> Voir l'opinion du marquis de Vaudreuil ; Garneau : *Hist. du Canada*, II, 376.

visites, il ne s'agit alors que de faire réchauffer les commestibles sur leurs poêles toujours chauds à faire rôtir un bœuf pendant cette époque de l'année ; les habitants détestent les viandes froides. C'est un vrai plaisir de voir nos Canadiennes toujours si gaies, préparer ces repas improvisés : de les voir toujours sur un pied ou sur l'autre tout en fredonnant une chanson, ou se mêlant à la conversation, courir de la table qu'elles dressent, à leurs viandes qui menacent de brûler, et dans un tour de main remédier à tout ; de voir Josephite s'asseoir avec les convives, se lever vingt fois pendant le repas s'il est nécessaire pour les servir, chanter sa chanson, et finir par s'amuser autant que les autres. Tu me diras, sans doute, que ces viandes réchauffées perdent beaucoup de leur acabit ; d'accord pour nous qui sommes accoutumés à vivre d'une manière différente ; mais comme l'habitude est une seconde nature, les habitants n'y regardent pas de si près ; et comme leur goût n'est pas vicié comme le nôtre, je suis certain que leurs repas, arrosés de quelques coups d'eau-de-vie, ne leur laissent rien à envier du côté de la bonne chère."

"A quelques égards, dit Kalm, les repas ne sont pas les mêmes en Canada que dans les provinces anglaises. Cela dépend peut-être de la différence des coutumes, des goûts et de la religion entre les deux nations. On fait en Canada trois repas par jour : le déjeuner, le dîner et le souper. Le déjeuner se prend entre sept et huit heures ; on est très matineux dans ce pays, à commencer par le gouverneur-général qui donne audience dès sept heures, à son lever. Les uns se contentent d'un morceau de pain trempé dans de l'eau-de-vie, d'autres commencent par le petit verre et mangent un crouton ensuite, ou avalent une tasse de chocolat, beaucoup de dames prennent du café. Il ne manque pas de gens qui ne déjeûnent qu'à midi. Je n'ai jamais vu faire usage de thé ici. Midi est l'heure du dîner, repas où l'on sert une grande variété de mets chez les gens de qualité et aussi chez les bourgeois, quand ils reçoivent des étrangers à leur table. Le pain, de forme ovale, est fait de farine de farine de froment. Le couvert de chaque personne se compose d'une serviette, d'une cuillère et d'une fourchette. On donne des couteaux quelques fois, mais en général on les omet, chaque dame et monsieur ayant soin d'apporter son propre couteau. Les cuillères et les fourchettes sont en argent et les assiettes en porcelaine de Hollande. Le repas commence par une soupe, qui se mange avec beaucoup de pain, puis viennent les viandes fraîches de toutes sortes, bouillies et rôties, le gibier, les volailles fricassées ou en ragoûts, et diverses espèces de salades. On boit généralement du bordeaux, mêlé d'eau, au dîner. La bière d'épinette est aussi très en vogue. Les dames boivent de l'eau, rarement du vin. Après le dîner vient le dessert qui comprend une grande variété de fruits : des noix de France ou du Canada au naturel ou confites, des amandes, du raisin, des noisettes, plusieurs espèces de baies qui viennent à maturité dans la saison d'été, comme les groseilles et les gadelles, des atocas dans de la melasse, des conserves, en sucre, de fraises, de framboises, de mûres et d'autres fruits de ronces. Le fromage entre aussi dans le dessert, ainsi que le lait, que l'on prend, à la fin, avec du sucre."

Parlant des repas, M. de Gaspé note les souvenirs de sa jeunesse : "Autrefois, le vin



ne s'apportait sur la table ordinairement qu'au dessert ; les domestiques, employés pendant les services des viandes, faisaient alors l'office d'échansons... Les anciens Canadiens, lorsqu'ils étaient en famille, déjeunaient à huit heures. Les dames prenaient du café ou du chocolat, les hommes quelques verres de vin blanc avec leurs viandes presque toujours froides. On dinait à midi ; une assiettée de soupe, un bouilli et une entrée composée soit d'un ragout soit de viande rôtie sur le gril, formaient le repas. La broche ne se mettait que pour le souper qui avait lieu à sept heures du soir ; changez les noms et c'est la manière de vivre actuelle. Le dîner des anciens est notre goûter, leur souper notre dîner. Le couvert était mis dans une chambre basse, mais spacieuse, dont les meubles sans annoncer le luxe, ne laissaient rien à désirer de ce que les Anglais appellent "comfort." Un épais tapis de laine à carreaux, de manufacture canadienne, couvrait, aux trois quarts, le plancher de cette salle à manger. Les tentures en laine aux couleurs vives, dont elle était tapissée, ainsi que les dossiers du canapé, des bergères, et des chaises en acajou, aux pieds de quadrupèdes, semblables à nos meubles maintenant à la mode, étaient ornées d'oiseaux gigantesques qui auraient fait le désespoir de l'imprudent ornithologiste qui aurait entrepris de les classer. Un immense buffet touchant presque au plafond, étalait, sur chacune des barres transversales, dont il était amplement muni, un service en vaisselle bleue de Marseille, semblant, par son épaisseur, jeter un défi à la maladresse des serviteurs qui en auraient laissé tomber quelques pièces. Au-dessus de la partie inférieure de ce buffet, qui servait d'armoire, et que l'on pourrait appeler le rez-de-chaussée de ce solide édifice, projetait une tablette d'au moins un pied et demi de largeur, sur laquelle était une espèce de cassette, beaucoup plus haute que large dont les petits compartiments, bordés de drap vert étaient garnis de couteaux et de fourchettes à manches d'argent,<sup>1</sup> à l'usage du dessert. Cette tablette contenait aussi un grand pot d'argent rempli d'eau, pour ceux qui désiraient tremper leur vin et quelques bouteilles de ce divin jus de la treille. Une pile d'assiettes de vraie porcelaine de la Chine, deux carafes de vin blanc,<sup>2</sup> deux tartes, un plat d'œufs à la neige, des gaufres, une jatte de confitures, sur une petite table couverte d'une nappe blanche, près du buffet, composait le dessert de ce souper d'un ancien seigneur canadien. A un des angles de la chambre était une fontaine, de la forme d'un baril, en porcelaine bleue et blanche, avec robinette et cuvette, qui servait aux ablutions de la famille. A un angle opposé, une grande canevette garnie de flocons carrés, contenant l'eau-de-vie, l'absinthe, les liqueurs de noyau, de framboises, de cassis, d'anisette, etc., pour l'usage journalier, complétait l'ameublement de cette salle. Le couvert était dressé pour huit personnes. Une cuillère d'argent et une fourchette du même métal enveloppées dans une serviette, étaient placées à gauche de chaque assiette, et une bouteille de vin léger à la droite. Point de couteaux sur la table pendant le service des viandes : chacun était muni de cet utile instrument, dont les Orientaux savent seuls se passer. Si le couteau était à

<sup>1</sup> A la suite des banqueroutes du trésor français, les Canadiens avaient pris la coutume de fondre les monnaies d'argent et d'en fabriquer des assiettes, des coupes, etc., grossières, dont il reste encore un bon nombre dans nos campagnes, après plus d'un siècle et demi.

<sup>2</sup> Les anciens Canadiens ne buvaient que du vin blanc au dessert. — (Note de M. de Gaspé).

ressort, il se portait dans la poche, si c'était, au contraire, un couteau-poignard, il était suspendu au cou dans une gaine de maroquin, de soie, ou de corce de bouleau, artistement travaillée, et ornée par les aborigènes. Les manches étaient généralement d'ivoire, avec des rivets d'argent, et même en naere de perles pour les dames. Il y avait aussi à droite de chaque couvert, une coupe ou un gobelet d'argent de différentes formes et de différentes grandeurs ; les uns de la plus grande simplicité, avec ou sans anneaux ; les autres avec des anses ; quelques-uns en forme de calice avec ou sans pattes, ou relevés en bosses ; beaucoup aussi étaient dorés en dedans. Une servante, en apportant sur un cabaret le coup d'appétit d'usage, savoir : l'eau-de-vie pour les hommes et les liqueurs douces pour les femmes, vint prévenir qu'on était servi."

M. de Gaspé décrit ensuite un repas auquel il a assisté : " Le menu du repas était composé d'un excellent potage, (la soupe était alors de rigueur tant pour le diner que pour le souper), d'un pâté froid, appelé pâté de Pâques, servi, à cause de son immense volume, sur une planche recouverte d'une serviette, ou petite nappe blanche, suivant ses proportions. Ce pâté, qu'aurait envié Brillat-Savarin, était composé d'un dinde, de deux poulets, de deux perdrix, de deux pigeons, du râble et des cuisses de deux lièvres. Le tout recouvert de bardes de lard gras. Le godiveau de viandes hâchées, sur lequel reposaient, sur un lit épais et mollet, ces richesses gastronomiques, et qui en couvrait aussi la partie supérieure, était le produit de deux jambons de cet animal que le juif méprise, mais que le chrétien traite avec plus d'égards. De gros oignons, introduits çà et là, et de fines épices complétaient le tout. Mais un point très important en était la cuisson d'ailleurs assez difficile, car si le géant crevait, il perdait cinquante pour cent de soi acabit. Pour prévenir un événement aussi déplorable, la croûte du dessous qui recouvrait encore de trois pouces les flanes du monstre culinaire, n'avait pas moins d'un pouce d'épaisseur. Cette croûte même imprégnée du jus de toutes ces viandes, était une partie délicieuses de ce mets unique. Des poulets et des perdrix rôtis, recouverts de double bardes de lard, des pieds de cochon à la Sainte-Ménéhould, un civet bien différent de celui dont un hôtelier espagnol régala jadis l'infortuné Gil Blas, furent en outre les autres mets que l'hospitalité du seigneur de Beaumont put offrir à ses amis. " Un vieux gentilhomme canadien d'inant un jour au château Saint-Louis, après la conquête, se servit à table d'un superbe couteau à gaine, qu'il portait suspendu à son cou. Son fils, qui était présent, et qui, suivant l'expression de son père, avait introduit chez lui les couteaux de table avant le dessert pour faire l'Anglais, racontait qu'il pensa mourir de honte en voyant ricaner en dessous les jeunes convives des deux sexes. Les habitants se servaient toujours, et y a cinquante ans (vers 1800) de leurs couteaux de poche pendant les repas : les hommes de couteaux plombés : un forgeron en fabriquait la lame ; les manches en bois étaient ornés de ciselures en étain ; et comme cet instrument n'avait pas de ressort, le poignet était contraint de tenir constamment la lame assujettie avec le pouce : l'esprit ingénieux de l'artiste facilitait l'opération au moyen d'un petit bouton placé à la partie de la lame attenante au manche. Les habitants s'en servaient avec beaucoup d'adresse ; mais les novices se pinçaient horrible-

ment le pouce ; un petit apprentissage était nécessaire. Les femmes se servaient de couteaux de poche ordinaires qu'elles achetaient chez les boutiquiers.

“ Les anciens Canadiens avaient pour habitude, même à leurs moindres réunions, de chanter leurs dîners et soupers : les dames et les messieurs alternativement.

“ Les enfants des cultivateurs ne mangeaient autrefois à la table de leurs père et mère qu'après leur première communion. Il y avait, dans les familles aisées, une petite table très basse pour leur usage ; mais généralement leurs enfants prenaient leur repas sur le billot ; il y en avait toujours plusieurs dans la cuisine, qui était quelquefois la chambre unique des habitants : ces billots suppléaient dans l'occasion à la rareté des chaises et servaient aussi à hâcher et à débiter la viande pour les tourtières (tourtes) et les pâtés des jours de fêtes. Il ne s'agissait que de retourner le billot, suivant le besoin. Dans leurs petites querelles, les enfants plus âgés disaient aux plus jeunes : — Tu manges encore sur le billot ! ce qui était un cruel reproche pour les petits.

“ Ce n'était guère l'usage autrefois, dans les campagnes, de fermer, pendant la nuit, les maisons, soit au verrou soit à la clef. Une serrure était un aussi grand objet de curiosité pour nos bons et paisibles habitants que les poêles de fer,<sup>1</sup> dont les premiers firent apparition pendant mon enfance, dans la paroisse de Saint-Jean Port-Joli. On se rendait le dimanche, d'une lieue à la ronde, chez l'heureux propriétaire d'un meuble si précieux et d'un ornement de si grand luxe. ”

<sup>1</sup> Les premiers poêles de fonte fabriqués au Canada datent de 1730 à 1736.

## CHAPITRE IV

1730-1760

LA NOBLESSE. — SEIGNEURIES CONCÉDÉES. — LA TRAITE. — LE COMMERCE. — ABUS DE L'ADMINISTRATION. — LA MILICE. — CAUSES DE LA PERTE DU CANADA.



la fin du régime français, les familles nobles étaient assez nombreuses dans le pays. On en comptait au moins trente, subdivisées en plusieurs branches. Voyons d'abord celles qui avaient reçu leurs titres en Canada.

Boucher portait les noms de Boucherville, Montbrun, Piedmont, Niverville, Grosbois, La Broquerie, La Perrière, Grand-Pré, La Bruyère. Plusieurs officiers de cette famille brillaient dans la milice ; d'autres étaient seigneurs et s'occupaient de colonisation. Ils ne se sont pas trop effacés sous le régime anglais.

Godefroy de Lintot, de Saint-Paul, de Roquetaillade, de Normanville, de Tonnancourt, de Vieux-Pont, autant de braves interprètes, officiers civils et militaires, commerçants et seigneurs dont les actes sont intimement unis à l'histoire de l'établissement et du développement de la Nouvelle-France.

Denys de la Trinité, de la Ronde, de Vitré, de Fronsac, de Saint-Simon, de Bonaventure, colonisateurs, marchands, officiers des vaisseaux du roi, commandants de postes militaires, manufacturiers, seigneurs, interprètes et agents dans les contrées sauvages.

Hertel de Rouville, de la Frenière, de Chambly, de Beulac, de Sainte-Thérèse, de Sorel, de Louisbourg, de Montcourt, de Beaubassin, de Cournoyer, militaires, colonisateurs, hommes de loi, seigneurs, très identifiés avec les intérêts canadiens.

Couillard de l'Espinay, de Roquebrune, des Prés, de Beaumont, des Chênes, des Islets, bons seigneurs, canadiens avant tout ; officiers de milice, industriels, régnant par leur popularité. Nombreuse descendance.

Le Moyne de Longueuil, famille nombreuse et de grande valeur sous Louis XIV, mais diminuée en hommes au temps de Louis XV. De toute la noblesse canadienne, elle a recueilli le plus de gloire à la guerre.

Le Ber, commerçants, officiers de l'armée, seigneurs, prêtres, religieuses, artistes, commandants de postes lointains. Famille généreuse qui a laissé son nom à plusieurs entreprises importantes du Canada français.

Amyot de Villeneuve, Neuville, Vincelot, Lespinière, seigneurs, commerçants, diplomates et colonisateurs.

Aubert de la Chesnaye et de Gaspé, commerçants, notaires, seigneurs, militaires ; l'une des familles de l'ancien temps qui s'est maintenue le mieux dans la colonie jusqu'à nos jours.

Juchereau-Duchesnay, famille répandue dans toutes les branches du service public et fortement attachée au Canada. On retrouve ses membres dans les expéditions lointaines de nos compatriotes. Le lieutenant-colonel Thomas Duchesnay la représente aujourd'hui avec honneur.

Testard de Montigny, famille de braves, de négociateurs, de seigneurs aimables et de voyageurs intrépides. L'un des Montigny (Philippe) a exercé sur les milices un prestige égal en quelque sorte à celui de d'Iberville.

Passons à la noblesse venue de France :

Le Neuf de la Poterie, de la Vallière, de Portneuf, de Beaubassin, de Boisneuf, de Neuville, de Bécancour, seigneurs, officiers militaires, colonisateurs. Cette famille s'éteignit bientôt après la conquête.

Le Gardeur de Repentigny, de Tilly, de Villiers, de Montesson, de Croisilles, de Beauvais, de Courtemanche, de Saint-Pierre et de Caumont, en service sur tous les points de l'Amérique du Nord, conseillers au Conseil Souverain, navigateurs et militaires, ne reculant devant aucun devoir et grands seigneurs avec de petits revenus.

Chartier de Lotbinière, famille de robe et d'épée. Plus d'argent que la plupart des nobles du Canada. Se tenant en vue et recevant beaucoup de monde. Son rôle fut l'un des plus beaux après la conquête. Très ancienne noblesse. Le lieutenant-colonel de Lotbinière la représente dignement aujourd'hui.

Robineau de Bécancour, famille qui ne comptait que des filles à la fin du régime français. Durant un siècle, les Robineau avaient illustré leur nom parmi nous. L'histoire reconnaît en eux de vaillants officiers de terre et de mer.

D'Ailleboust, représenté par les sieurs de Coulonges, de Mantcht, des Musseaux, de Périgny, de Cuisy, d'Argenteuil, occupait dans les troupes et dans l'administration civile des charges importantes.

D'Amours de Chaufour, de la Morandière, de Fréneuse, de Clignancour, de Louvières, de Courberon et des Plaines, autant de noms qui figurent avec distinction dans nos annales. Cette famille est encore très nombreuse.

Rouer de Villeray, gens de bureau, officiers civils, apparentés aux meilleures familles de la colonie.

Ruette d'Auteuil, gens de robe éclairés, aimant le Canada et tâchant de le faire comprendre à la France.

Gaultier de Varennes et de la Vérendrye, officiers d'épée, seigneurs, commerçants, découvreurs, prêts à tous les dévouements.

Tariou de Lanaudière et de la Pérade, seigneurs, commandants de place, officiers civils, hommes d'épée, parfaits gentilshommes canadiens.

Fleury d'Eschambault et de la Gorgendière, seigneurs, pilotes, financiers, commerçants, militaires ; type aimable et généreux.

Saint-Ours d'Eschailons, seigneurs et militaires. Une belle race, très aimée. Colonisateurs et soldats, les Saint-Ours ont double titre au respect des Canadiens-Français.

Vaudreuil, occupant les premières charges dans la colonie. Très lié aux intérêts canadiens. Cette famille se regardait comme appartenant plutôt au Canada qu'à la France. Le marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur sous le régime français, et son frère Rigaud de Vaudreuil ont été en butte aux attaques de la société commerciale qui appauvissait notre pays. Montcalm a terni sa gloire en contrecarrant les mesures du marquis de Vaudreuil.

Chaussegros de Léry, ingénieurs, savants, seigneurs, s'attachant avant tout à la gloire et à l'honneur de servir le pays.

Marganne de La Valterie, militaires et seigneurs. On les rencontre sur nos frontières, c'est-à-dire par toute l'Amérique du Nord.

Jarret de Verchères, maniant l'épée et la charrue, les femmes et les hommes ; leur histoire est devenue légendaire.

Pécaudy de Contrecoeur, trois générations comptant ensemble plus de cent années de services militaires et plus de cinquante blessures reçues dans les combats. Seigneurs et fondateurs de paroisses.

Beaujeu, seigneurs et militaires. Le héros de cette famille fut le vainqueur de la Monongahela. Très ancienne noblesse. Représentée aujourd'hui par un homme politique, M. Raoul de Beaujeu.

Salaberry, distingué du temps d'Henri IV. Seigneurs, amis du plaisir et très populaires. Race de géants qui portent à la guerre des armes appropriées à leur taille et s'en servent comme les paladins du moyen-âge.

Sans pouvoir qualifier de familles nobles celles dont les noms suivent, nous ne saurions néanmoins les écarter du groupe qui, avec la noblesse authentique, formait la classe supérieure du Canada :

Adhémar de Saint-Martin et de Lantagnac ; Albergati-Veza ; d'Aigremont ; Amariton ; Renaud d'Avesnes des Meloises ; Baby ; Boisberthelot de Beaucourt ; Picoté de Belestre ; Bissot de Vincennes et de la Rivière ; Sabrevois de Bleury et de Sermonville ; Celeron de Blainville ; Boishébert ; de Bonne de Miselle ; Duguay de Boisbrillant ; Deschamps de la Bouteillerie ; de Catalogne ; Charlevoix-Payen de Chavoy et de Noyan ; Clermont ; de Couagne ; Coulon de Villiers et de Jumonville ; Gaultier de Comporté ; d'Agneau ; des Jordis ; de Lino ; Chorel d'Orvilliers de Saint-Romain ; Drouet de Richerville, de Colonnrière, de Carqueville, de Mareuil, de Boudicourt ; Duplessis Faber et de Monrampont ; Dupuis de Pensins et de

Valliers ; Lambert-Dumont ; Guyon-Dubuisson ; d'Estimauville ; Mariaucneau d'Esglis ; de Gannes de Falaise ; Fleurimont de Noyelles ; Chapt La Corne de Saint-Luc, de la Chesnaye, de la Colombière, Dubreuil ; Bouillet de la Chassagne ; Morel de la Durantaye ; Levreau de Langis, de la Pilette et de Montignon ; Robutel de Lanoue ; Mouet de Moras et de Langlade ; Migeon de Bransac et de la Gauchetière ; Ramesay de la Gesse et de Monnoir ; Petit de Langloiserie ; Miré de Largeterie ; Marchant de Ligneris ; Dazemard de Lusignan ; Martel de Brouage ; Vassal de Montviel ; La Porte de Louvigny ; Rocheblave de Rastel ; Thaumur de la Source, et plusieurs autres familles que les dictionnaires généalogiques nous font connaître.

L'intendant Hocquart écrivait en 1736 : " Tous les gentilshommes et enfants d'officiers désirent entrer dans le service, ce qui est louable en soi-même, mais comme la plupart sont pauvres, plusieurs y entrent pour y trouver une petite ressource dans la solde du roi, plutôt que par d'autres motifs. M. le gouverneur-général choisit les meilleurs sujets ; on a de la peine à engager les autres à faire valoir des terres ; peut-être conviendrait-il d'en faire passer quelques-uns en France, pour y servir dans la marine, afin de s'attacher de plus en plus la noblesse et les gens du pays."

On cherchera vainement à placer dans l'histoire du Canada une noblesse opulente, jouissant de privilèges qui rappellent les anciens temps de la monarchie française. Louis XIV et Louis XV ne firent à peu près rien pour cette classe dirigeante qu'ils avaient introduite au milieu de nous et dont ils ne se servirent que pour la guerre, tandis qu'elle eut pu être utile partout. De là sa décadence après la conquête.

Les concessions de terres allaient leur train sous Louis XV, mais faute d'immigrants et par suite de l'émigration des enfants du sol vers l'Ouest et le Sud, ces nouvelles seigneuries se peuplaient moins vite que celles de 1672 à 1700. Citons-les par ordre de date : 1729, Beauharnais, à M. de Beauharnais. — 1732, Rigaud, à M. Rigaud de Vaudreuil ; augmentation : Berthier. — 1731, augmentation : Terrebonne. — 1733, Léry, comté de Huntingdon, à M. Chaussegros de Léry ; La Colle, comté de Huntingdon, à M. de La Ronde ; augmentation du fief Saint-Jean, comté de Saint-Maurice, aux Ursulines ; augmentation des Deux-Montagnes, au séminaire Saint-Sulpice. — 1734, Livaudière, comté de Bellechasse, à M. Péan de Livaudière ; Nouveau-Longueuil, comté de Vaudreuil, à M. Lemoine de Longueuil ; augmentation : Lavaltrie, à M. Marganne de la Valterie. — 1735, augmentation : Sainte-Anne, comté de Champlain, à M. Tardieu de la Pérade ; Sainte-Marie en Beauce, Saint-Joseph en Beauce, Vaudreuil en Beauce, Aubert-Gallion en Beauce, à MM. Taschereau, Rigaud de Vaudreuil, Fleury de la Corgendière et madame veuve Aubert ; d'Ailleboust, comté de Berthier, à M. d'Ailleboust d'Argenteuil. — 1737, Saint-Etienne en Beauce, à M. Et. Cugnet. — 1738, Foucaut, comté de Rouville, à M. Foucaut ; Gaspé, comté de Lotbinière, à madame veuve de Gaspé ; Saint-Gilles, comté de Lotbinière, à M. Rageot. — 1739, augmentation : Monnoir, comté de Rouville, à M. de Ramesay ; Dusablé, comté de Berthier, à M. Dandonneau Dusablé ; augmentation : La Noraye et d'Autraye, à M. J. B. Neveu. —

1741, Bourglouis, comté de Port-Neuf, à M. Fornel. — 1743, Noyan, comté de Rouville, à M. Chavois de Noyan. — 1748, Saint-Hyacinthe, à M. Rigaud de Vaudreuil ; Saint-Armand, comté de Missisquoi, à M. René Levasseur. — 1749, augmentation : Montapeine, canton de Bellechasse, à M. de Berment. — 1750, la Salle, comté de Huntingdon, à M. le Ber de Senneville ; Sabrevois, comté de Rouville, à M. Sabrevois de Bleury ; Bleury, comté de Rouville, à M. Sabrevois de Bleury ; augmentation : rivière Ouelle, comté de Kamouraska, à Mme de Ramesay, veuve de Boishébert ; La Naudière, comté de Saint-Maurice, à M. Tarrieu de la Naudière. — 1751, augmentation : Gatineau, comté de Saint-Maurice, à M. D. Gatineau Duplessis ; Deguirre, comté de Yamaska, à M. Deguirre Desrosiers ; Richard-Rioux, comté de Rimouski, à M. Nicolas Rioux ; Saint-Barnabé, comté de Rimouski, à M. le Page de Saint-Barnabé. — 1752, augmentation : Saint-Jean Deschaillons, comté de Lotbinière, à M. Roch de Saint-Ours sieur Deschaillons ; Saint-Gervais, comté de Bellechasse, à M. Péan de Livaudière ; augmentation : Mille-Iles, comté des Deux Montagnes, à M. Dumont. — 1753, Perthuis, comté de Port-Neuf, à M. Perthuis ; augmentation : Terrebonne, à Louis de La Corne. — 1754, Courval, comté d'Yamaska, à M. de Cressé. Une politique sage eut songé à peupler ces seigneuries de manière à former un peuple nombreux et attaché à sa nouvelle patrie. On se contenta de titres de terrains sur le papier.

Le commerce ne fut pas plus favorisé. La plupart des marchandises que l'on échangeait contre des fourrures venaient d'Angleterre et les commerçants étaient sur un pied qui leur permettait de commettre toute espèce d'abus. Hocquart disait en 1736 : " Les Anglais doivent tirer du Canada même une bien plus grande quantité de castors que les Français. Les Sauvages les plus éloignés les leur apportent à Chouegen, où ils sont attirés par la distribution de l'eau-de-vie que les Anglais leur débitent sans mesure... Cependant il faut convenir que ce n'est pas là le seul motif qui les engage à aller chez les Anglais : ils y trouvent à bien meilleur compte les marchandises dont ils ont besoin, et les Anglais leur donnent un prix du castor bien au-dessus de celui que les Français leur donnent." De son côté, un fonctionnaire du gouvernement français s'exprimait ainsi en 1758 : " Presque tous les postes de la traite sont privilégiés, c'est-à-dire que ceux qui les obtiennent y font la traite exclusivement. Ces postes se donnent, se vendent ou s'afferment, et dans ces trois cas le commerce souffre également de leur régie. Ceux qui les ont, les ont communément pour trois ans ; ils veulent dans ce court espace une fortune rapide et considérable ; le moyen qu'ils employent pour y réussir est de vendre le plus cher possible les marchandises qu'ils y portent et d'acheter les pelleteries au plus bas prix possible, dussent-ils tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avait, dans le poste de la mer de l'Ouest, une peau de castor pour quatre grains de poivre et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon... Le Canada jusqu'à présent a été pour ainsi dire ignoré, abandonné exclusivement à un petit nombre de gens que la grande distance où ils sont du pouvoir souverain rend despotiques, qui n'ont cherché qu'à exprimer d'une terre nouvelle des fortunes rapides dont ils doivent jouir en Europe, et qui avaient intérêt à ce que les nuages qui les couvraient



ne fussent pas dissipés. Ce pays se trouve épuisé presque avant d'être connu ; son gouvernement est mauvais, ou pour mieux dire, il n'y en a point ; on y vit au jour la journée ; aucune loi qui concerne la population (colonisation), l'agriculture, qui fasse dépendre le commerce de ses vrais principes, qui attache les citoyens à une patrie naissante, qui rende cette colonie utile à sa métropole, qui l'empêche même de lui être à charge ; en un mot, c'est le pays des abus, de l'ignorance, des préjugés, de tout ce qui est monstre en politique ; c'est le plus beau champ pour les soins, les lumières, le zèle d'un législateur habile ; il y faudrait le code entier des lois de toutes espèces..." Après avoir dit que la population de Québec meurt de faim et que le munitionnaire-général n'est que le prête-nom de la ligue qui exploite le Canada sans merci ni pitié, l'auteur du même mémoire ajoute que la colonie "fournissait autrefois à la subsistance de ses habitants ; il en sortait encore, en 1749, des partis considérables de farine pour Louisbourg et pour les îles de l'Amérique. La colonie fournit, année commune, quatre-vingt mille minots de blé, dont soixante mille minots nécessaires à la nourriture des habitants. Le lard ne valait alors que quatre à cinq sous la livre ; il en coûte aujourd'hui quatorze ou quinze et ainsi de toutes les denrées à proportion... Les gens revêtus de l'autorité en ont abusé pour faire des ordonnances frauduleuses sur les grains, pour dieter ensuite les prix des marchés et faire des profits immenses, au détriment du pays et à la ruine du peuple... A l'égard des articles de nécessité premières, le Canada pourrait à la rigueur se passer de toutes les marchandises et denrées qu'on y apporte d'Europe et des îles de l'Amérique... Cependant, on y apporte non seulement des marchandises de toute espèce manufacturées en Europe, mais encore des articles que le pays produit : le fer, le plomb, les farines et le lard. Cette importation peut former, année commune, une somme de huit millions de vente en Canada... On a laissé les villes se peupler proportionnellement plus que les campagnes... Depuis dix ans que la guerre dure ici, la jeunesse y est affaiblie par la fatigue des marches et des navigations continuelles. L'ardeur de défendre son pays lui donne, à la vérité, un zèle qui double ses forces, mais enfin ces forces s'épuisent..."

De retour en France (1749) M. de la Galissonnière proposa l'envoi de dix mille paysans pour peupler les bords des grands lacs et le haut de la vallée du Saint-Laurent et du Mississipi. Il disait au ministre que si la paix (1748) paraissait avoir assoupi les jalousies des Anglais en Europe, il n'en était pas de même en Amérique, et qu'il fallait fortifier le Canada et la Louisiane tant sous le rapport des troupes que des habitants.

Le marquis Duquesne, gouverneur-général, écrivait en 1753 se plaignant de l'indiscipline des troupes royales stationnées en Canada. Les officiers, dit-il, ne veulent pas servir et paraissent consternés lorsqu'ils reçoivent un ordre de ce genre. Les soldats sont des hommes de mauvais choix ; il y a beaucoup de déserteurs ; leur insubordination est outrée ; cela provient de l'impunité dans les cas les plus graves. Il dit avoir vu un soldat "passer sous le nez de son capitaine sans lui ôter son chapeau" ; les soldats ont des dettes, sont d'une malpropreté la plus crasse et d'une négligence complète dans le service. Duquesne modifia, non sans peine, ce régime désastreux, mais il ne guérit point le mal radicalement.

Hocquart (1736) ne paraît pas avoir compté beaucoup sur le secours des troupes royales, mais, dit-il : " La milice des côtes est mieux disciplinée qu'elle ne l'était autrefois, particulièrement dans le gouvernement de Québec, où on leur fait prendre les armes de temps en temps ; M. le gouverneur détache à cet effet, toutes les années, un officier pour cela. "

Voici l'état officiel de la milice en 1750 : Gouvernement de Québec.—Ville de Québec : compagnies Bazille 85 hommes ; Riverin, l'ainé, 101 ; Roussel 125 ; Riverin, le cadet, 108 canonniers 131 ; Taché 144 ; Charest 70 ; Perthuis 96 ; Deschaillons 50 ; Lotbinière, 108, major Bedoust. — Paroisses de Sainte-Croix 104 hommes ; Saint-Antoine 99 ; Saint-Nicolas 109 ; Pointe-Levy, 1re compagnie 172, 2me 98 ; Beaumont, 1re comp. 100, 2me 104 ; Saint-Michel 155 ; la Durantaye, 1re comp. 73, 2me 100 ; Berthier 108 ; Saint-François 73 ; Saint-Pierre 138 ; Saint-Thomas, 1re comp. 52, 2me 56, 3me 47, 4me 57 ; l'île aux Grues 31 ; cap Saint-Ignace 121 ; Bon-Secours 109 ; Port-Joly 84 ; Saint-Roch 87 ; Sainte-Anne 141 ; Rivière Ouelle 119 ; Caps Mouraska, 1re comp. 71, 2me 93 ; Grondines 66 ; Déchambault 90 ; Port-Neuf, 1re comp. 74, 2me 80 ; Ecureuils 69 ; Neuville, 1re comp. 99, 2me 79 ; Saint-Augustin, 1re 87, 2me 79 ; 3me 76 ; Sainte-Foye 95 ; l'Ancienne Lorette 81 ; Nouvelle-Lorette 69 ; Charlesbourg, 1re comp. 173, 2me 176 ; Beauport, 1re comp. 91, 2me 91 ; l'Ange-Gardien 106 ; Château-Riché 133 ; Sainte-Anne 107 ; Saint-Joachim 91 ; Petite-Rivière 73 ; l'île aux Coudres 94 ; les Eboulements 125 ; Beauce, 1re comp. 72, 2me 46 ; Rimouski 56 ; Saint-Pierre (île d'Orléans) 148 ; Saint-Laurent (île d'Orléans) 119 ; Saint-Jean (île d'Orléans) 136 ; Saint-François (île d'Orléans) 92 ; Sainte-Famille (île d'Orléans) 120 ; 68 paroisses. — Total de la milice pour le gouvernement de Québec, 6,621 hommes, dont 342 officiers.

Gouvernement de Montréal. — Ville de Montréal : compagnies Decouagne 49 hommes, de Compte-Dupré 115, Lamarque 34, de Pommereau 73, Gaminel 36, Mauger 37, de Saint-Ange-Charly 57, Monière 46, de Fonblanche 35, d'Hervieux 46, des canonniers 63, Reaume 44, de Léry 40. — Paroisses de la Longue-Pointe, 1re compagnie 66 hommes, 2me comp. 42 ; Pointe-aux-Trembles, 1re comp. 32, 2me 94, 3me 22 ; Rivière-des-Prairies, 1re comp. 59, 2me 43 ; l'île Jésus, 1re comp. 33, 2me 50, 3me 104, 4me 35, 5me 125 ; Mille-Iles, 1re comp. 40, 2me 84 ; la Chenaie, 1re comp. 104, 2me 65 ; Saint-Michel 55 ; Saut-au-Récollet 85 ; Vertu 109 ; Saint-Laurent 31 ; la Chine, 1re comp. 44, 2me 72 ; Pointe-Claire, 1re comp. 65, 2me 111 ; Sainte-Anne 61 ; lac des Deux-Montagnes 53 ; l'île Perrot 49 ; Soulanges 40 ; Sainte-Genève 109 ; l'Assomption, 1re 117, 2me 100 ; Repentigny, 1re comp. 52, 2me 102 ; Saint-Sulpice 91 ; la Valterie 70 ; la Noraye 44 ; d'Autrai 31 ; Berthier 137 ; l'île Dupas 36 ; Sorel 145 ; Saint-Ours, 1re comp. 43, 2me 63 ; Saint-Antoine 55 ; Saint-Denis 64 ; Saint Charles 75 ; Contrecoeur 76 ; Verchères, 1re comp. 74, 2me 81 ; l'île Bouchard 17 ; Varennes, 1re comp. 64, 2me 60, 3me 32, 4me 97 ; Boucherville, 1re 68, 2me 73, 3me 68 ; Longueuil, 1re 80 ; 2me 76 ; Chambly-Saint-Joseph 107 ; Chambly, Immaculée Conception 8 ; la Prairie de la Madeleine, 1re comp. 46, 2me 58, 3me 53, 4me 43, 5me 61, 6me 72 ; Châteauguay 63. 80 paroisses. — Total de la milice du gouvernement de Montréal, 5,232 hommes, dont 315 officiers.

Gouvernement des Trois-Rivières. — Cap de la Madeleine 33 hommes ; Champlain 79 ; Batiscan 92 ; Rivière Batiscan 92 ; Sainte-Marie 55 ; Sainte-Anne 70 ; Saint-Pierre et Gentilly 55 ; Bécancour 53 ; Nicolet 55 ; baie Saint-Antoine 54 ; Saint-François 96 ; Maska 74 ; Maskinongé 48 ; Rivière-du-Loup 62 ; Yamachiche 69 ; Pointe-du-Lac 39 ; Trois-Rivières 70 ; 17 paroisses. — Total 1,046 hommes pour le gouvernement des Trois-Rivières.

Vers ce temps, M. Rouillé, ministre de la marine, disait : " Le Canada a au moins quinze mille hommes de milice en état de porter les armes, sur lesquels on peut compter en tout temps." La guerre commencée en 1744 sévissait toujours en Amérique, mais en 1753 cette situation pénible s'accrut. La France marchait évidemment à la crise militaire et financière qui devait lui faire perdre ses colonies. Au lieu du repos dont nous avons tant besoin, une tâche nouvelle, colossale, inouïe, nous était imposée. Les habitants, dit Garneau, " conservaient la confiance d'autrefois et l'ardeur nécessaire pour faire de vigoureux soldats. Privés de toute participation à l'administration publique, ils s'occupaient à exploiter leurs terres et à faire dans leurs forêts la chasse aux animaux sauvages, dont les riches fourrures formaient la principale branche de leur commerce. Peu nombreux, ils ne pouvaient se flatter d'ailleurs que leurs conseils eussent beaucoup de poids dans la métropole. Ils lui représentèrent le danger de la lutte qui allait s'engager, et prirent les armes avec la ferme résolution de combattre comme si la France eût fait les plus grands sacrifices pour les soustraire au sort qui les menaçait. Ils ne chancelèrent jamais ; ils montrèrent jusqu'à la fin une constance et un dévouement que les historiens français n'ont pas toujours su apprécier, mais que la vérité historique, appuyée sur des pièces officielles irrécusables, ne permet plus aujourd'hui de mettre en doute."

La milice, écrivait Bougainville en 1757, se compose de " tous les habitants en état de porter les armes, depuis quinze ans jusqu'à soixante ; ils sont inscrits et obligés de servir toutes les fois que le gouverneur général les commande. Ils ont des officiers dans chaque paroisse ; les capitaines y ont des grandes considérations ; un banc à l'église avant celui des co-seigneurs ; c'est à eux que tous les ordres s'adressent, quand ils servent ; ainsi que leurs miliciens, ils ne reçoivent aucune solde, mais la subsistance et un équipement ; ils n'ont aucun rang avec les troupes réglées et seraient même commandés par les sergents des troupes réglées. Monsieur le marquis de Vaudreuil pense proposer pour capitaines de milices ceux qui se distinguent et de leur faire venir des commissions du roi ; et alors ils auront rang avec les officiers des troupes réglées, comme lieutenants du jour de cette nouvelle commission ; lorsqu'ils sont blessés ou estropiés au service, le gouverneur général leur procure une petite gratification annuelle."

Quelques citations de M. Rameau qui a si savamment étudié notre caractère, trouvent ici leur place : " L'histoire nous montre, dit-il, que les colons français étaient :

" Plus *vigoureux* de corps, plus *énergiques* d'esprit, et plus ingénieux que leurs voisins ; ils étaient même, ce qui heurte bien plus encore l'opinion commune, plus entreprenants et plus intelligents ; leur société était plus virile.

“ Plus *entrepreneurs*, car abandonnés et délaissés par la métropole, sans direction et sans secours, c'est par leur esprit d'entreprise que, s'étendant dans l'intérieur dès l'origine, ils s'assurèrent une grande influence sur les sauvages, et une situation topographique prédominante ; c'est en effet par cette expansion bien calculée qu'il leur fut possible de cerner en réalité les frontières anglaises, avec un très petit nombre d'hommes, en multipliant leurs points d'attaque. Cet avantage de position, dû à leur habileté autant qu'à leur génie audacieux, était décuplé, dans son effet utile, par la prodigieuse mobilité de leurs mouvements.

“ Ils étaient plus *intelligents*, car ce fut par la supériorité de leur intelligence, qu'ils surent se concilier l'alliance des sauvages et dominer autant que possible leur esprit inconstant et vagabond ; ce furent eux qui imaginèrent, avec une merveilleuse sagacité, ce genre de guerre que seuls ils surent manier, où l'on combinait l'élément européen avec l'élément indien, en tirant un parti ingénieusement calculé de la furie désordonnée de ceux-ci et de la solide discipline de ceux-là. Enfin, s'il est un point où éclata surtout leur intelligence, ce fut dans la juste appréciation de la topographie et des circonstances locales qui les entouraient, dont ils tirèrent constamment un si excellent parti ; c'est par là qu'ils parvinrent à se soutenir dans leur défense et à faciliter leurs attaques ; la sûreté et la rapidité du coup d'œil, l'habileté des combinaisons, la promptitude de la résolution, l'énergie de l'action ne le cédaient en rien, chez eux, à la vigueur du tempérament, à la souplesse du corps, à la sobriété et à la rusticité des habitudes. Le travail de l'intelligence se joignait donc à l'œuvre de la nature pour former en ce pays une race d'élite, à laquelle rien n'a manqué, excepté la fortune, *et le concours de la mère-patrie !...* Que fût-il donc arrivé si les rôles eussent été renversés, et si les Canadiens eussent été plus nombreux, ou même simplement égaux en nombre aux Anglo-Américains ? On peut affirmer sans crainte que leurs colonies n'eussent pas vécu vingt ans, côte à côte avec le Canada, sans être absorbées par lui. Où donc était l'intelligence et l'énergie si vantées des colons anglais ? Où trouve-t-on dans tout ceci matière à ces louanges exagérées et emphatiques, qui ne tiennent compte que des résultats sans vouloir étudier les circonstances ni les causes ? Où sont donc les effets de cette influence souveraine des institutions et des lois ? et, si cette influence est réellement si grande, où se montre donc la supériorité des institutions et des lois dans les colonies anglaises ?... Les Américains ne s'y trompaient point, et le très-clairvoyant Franklin disait en 1755 : “ Tant que le Canada ne sera pas conquis, il n'y aura ni repos ni sécurité pour nos treize colonies. ” Il avait raison ; mais quel aveu dans la bouche de cet homme, dont les compatriotes étaient vingt contre un vis-à-vis des Canadiens ! Ceux-ci cependant furent abandonnés par la France, tandis que ce même Franklin fut porté en triomphe dans les rues de Paris et dans les salons de Versailles... Si les Canadiens en effet eussent été aussi nombreux que leurs adversaires, ils eussent conquis toutes les colonies anglaises dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle ; et si les Anglo-Américains n'eussent jamais reçu plus d'immigrants que le Canada, ils n'auraient pas encore aujourd'hui franchi le premier versant des Alleghanys... En cinquante ans, de 1710 à 1760, la colonie avait pris une si forte assiette et un tel accrois-

sement, que si elle eût été isolée de tout établissement européen rival, elle était parfaitement en état de vivre et de se développer par elle-même, la France l'eût-elle abandonnée. Ce n'est donc ni par défaut de vitalité ni par incapacité ou insuffisance quelconque de la part des colons, que ce pays a été perdu. Il n'a cédé qu'à la force infiniment supérieure des Anglais ; ce n'est pas la colonie qui a succombé, c'est seulement la domination de la France ; et la preuve, c'est que la colonie française lui a survécu.

“ Nous avons donc créé une *colonie* viable et vigoureuse, et si notre *domination* a péri, la cause en est exclusivement dans la faiblesse relative où cette contrée fut laissée, faute d'émigration et de protection, vis-à-vis des forces décuples des Anglais. Or nous croyons avoir suffisamment montré que l'un et l'autre fait ne sont imputables ni aux colons ni au caractère français, pas même aux nécessités politiques de l'Europe, mais uniquement à la négligence du gouvernement français et au système pernicieux adopté par lui dans ses colonies, aussi bien que dans la métropole. Vouloir être tout-puissant, pour avoir le droit d'une superbe incurie, telle semble avoir été la devise du gouvernement français ; et c'est l'action énervante de l'omnipotence gouvernementale, s'opiniâtrant à tout diriger et inhabile à rien faire, qui résume les causes réelles de la perte de presque toutes nos colonies. De là faiblesse de l'émigration et insuffisance de population, absence invincible de tous bons avis et de toute amélioration, gaspillage de toutes les ressources, défaut presque complet de protection ; de là, la différence écrasante du progrès des colonies anglaises ; de là leur triomphe et notre ruine.

“ Jamais plus belle partie ne fut tenue par la France ; jamais elle n'a eu entre les mains une occasion plus favorable d'agrandissement et de puissance ; jamais aucune nation n'a possédé des éléments meilleurs, plus dévoués, plus serviables pour la fondation de ses colonies. Situation, climat, fertilité, immense étendue ; colons actifs, hardis, laborieux, profondément moraux et religieux ; tout semblait réuni pour accomplir à peu de frais ce beau rêve de Richelieu, de Colbert et de Vauban, une nouvelle France heureuse et forte. Et que fallait-il faire ? consacrer chaque année 200,000 francs, somme minime, à envoyer des colons ou à encourager des entreprises de colonisation ; entretenir constamment 1,000 à 3,000 soldats, selon les temps ; et il est hors de doute que, nous aussi, nous eussions eu en 1750 un million de colons qui nous eussent légué aujourd'hui dix à douze millions de Français en Amérique.

“ Lorsqu'on réfléchit à toute cette puissance perdue, lorsque l'on étudie dans notre histoire les visées creuses, les ambitions irrationnelles, les passions misérables auxquelles on a sacrifié à grands frais ce magnifique avenir, le cœur se soulève de regrets et d'indignation contre la politique et le système qui ruinèrent les forces de la France et la contraignirent aux tristes nécessités de la révolution.

## CHAPITRE V

1675-1760

LE CLERGÉ. — MGR DE LAVAL ET MGR DE SAINT-VALLIER EN ANTAGONISME. — LES DIMES. — MGR DE MORNAY RÉSIDE EN FRANCE. — MGR DOSQUET. — MGR DE L'AUEL-RIVIÈRE. — MGR DE PONTERLAND. — LES ORDRES RELIGIEUX.



MONSIEUR de Laval et monseigneur de Saint-Vallier ont gouverné l'Église du Canada de 1659 à 1727, et, à travers les événements auxquels ils se sont vus mêlés, durant plus d'un demi siècle, on pourrait suivre difficilement leurs carrières, à moins que d'écrire une histoire de l'Église en Canada, ce qui n'a pas encore été fait. Pour nous, l'ensemble des questions qui concernent ces deux prélats se résume à l'affaire des dîmes et des curés fixes.

Dès l'origine de la colonie, les habitants avaient demandé des prêtres, ou résidants ou attirés, dans chaque paroisse. Les jésuites y étaient opposés. Mgr de Laval, leur disciple, se montra toujours en faveur de l'emploi de "missionnaires," au lieu de céder aux désirs des colons. Il déléguait, pour remplir les fonctions curiales, des prêtres qu'il changeait ou révoquait à son gré. Son but, en tenant ainsi le clergé sous sa dépendance était, dit Garneau, "d'en faire une milice parfaitement soumise, et de maintenir par son influence les particuliers dans la subordination. Ce projet ne put se réaliser, à cause même de sa trop grande étendue : il excita les jalousies de l'autorité politique et des habitants, qui le regardèrent comme contraire au droit commun de la France. Les habitants et les curés avaient transporté au Canada les privilèges et les libertés dont ils jouissaient dans leur ancienne mère-patrie : et, d'après un principe reconnu chez toutes les nations, ils pouvaient exiger dans la colonie les avantages que leur qualité de Français leur aurait assurés dans le pays natal. A leur demande, Louis XIV rendit les cures fixes, en ordonnant de les conférer à des titulaires perpétuels... Il faut attribuer principalement à sa haute naissance, l'influence considérable que Mgr de Laval exerça dans les affaires du pays, faisant et défaisant les gouverneurs à son gré. Il avait de grands talents et une activité infatigable ; mais son esprit absolu et

dominateur voulait tout faire plier sous sa volonté ; et ce penchant, confirmé chez lui par le zèle religieux, dégénéra, sur le petit théâtre où il était appelé à figurer, en querelles avec les hommes publics, les communautés religieuses, et même avec les particuliers. Il s'était persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugements, s'il agissait pour le bien de l'Eglise, et il entreprit des choses qui auraient été exorbitantes en Europe. Il voulut faire de tout son clergé une milice passive, obéissant à un chef, comme les jésuites à leur général. Il chercha même à se faire un instrument du pouvoir civil, et il lui fit décréter l'amovibilité des curés et le paiement des dîmes à son séminaire. Mais ses projets, sans exemple en France depuis longtemps, n'eurent point de succès. Il trouva des adversaires déclarés dans les gouverneurs, tous plus ou moins jaloux de son influence et souvent soutenus par l'opinion publique qui oscillait entre les maîtres, pour diviser et affaiblir peut-être le poids du joug."

Au mois de mai 1679, le roi rendit une ordonnance dont les dispositions se lisent comme suit : " Nous ayant été rapporté que divers seigneurs et habitants de notre pays de la Nouvelle-France désiraient avoir des curés fixes pour leur administrer les sacrements, au lieu de prêtres et curés amovibles qu'ils avaient eu auparavant, nous aurions donné nos ordres et expliqué nos intentions sur ce sujet les années dernières, et étant nécessaire à présent de pourvoir à leur subsistance et aux bâtiments des églises et paroisses, et se servir pour cet effet des mêmes moyens qui ont été pratiqués sous les premiers empereurs chrétiens, en excitant le zèle des fidèles par des marques d'honneurs, dont l'ancienne Eglise a bien voulu reconnaître la piété des fondateurs... I. Les dîmes, outre les oblations et les droits de l'Eglise, appartiendront entièrement à chacun des curés dans l'étendue de la paroisse où il est et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant. II. Les dîmes seront levées suivant les règlements du quatrième septembre mil six cent soixante-sept. III. Il sera au choix de chacun curé de les lever et exploiter par ses mains, ou d'en faire bail à quelques particuliers, habitants de la paroisse ; ne pourront les seigneurs de fief où est située l'église, les gentilshommes, officiers, ni les habitants en corps, en être les preneurs directement ou indirectement. IV. En cas que le prix du bail ne soit pas suffisant pour l'entretien du curé, le supplément nécessaire sera réglé par notre conseil de Québec, et sera fourni par le seigneur de fief et les habitants ; enjoignons à notre procureur général d'y tenir la main. V. Si, dans la suite du temps, il est besoin de multiplier les paroisses à cause du grand nombre des habitants, les dîmes, dans la portion qui sera distraite de l'ancien territoire qui ne compose à présent qu'une seule paroisse, appartiendront entièrement au curé de la nouvelle paroisse qui y sera fondée, avec les oblations et les droits de la dite nouvelle église ; et ne pourra le curé de l'ancienne prétendre aucune reconnaissance ni aucun dédommagement. VI. Celui qui aumônera le fonds sur lequel l'église paroissiale sera construite, et fera de plus tous les frais du bâtiment, sera patron fondateur de la dite église, présentera à la cure, vacation avenant, la première collation demeurant libre à l'ordinaire, et jouiront lui et ses héritiers en ligne directe et collatérale, en quelques degrés qu'ils soient, tant du droit de présenter que des autres droits honorifiques qui appartiennent aux patrons,

encore qu'ils n'aient ni domiciles ni biens dans la paroisse, et sans qu'ils soient tenus de rien donner pour la dotation. VII. Le seigneur de fief dans lequel les habitants auront permission de faire bâtir une église paroissiale, sera préféré à tout autre pour le patronage, pourvu qu'il fasse la condition de l'église égale, en aumônant le fonds et faisant les frais du bâtiment, auquel cas le droit de patronage demeurera au principal manoir de son fief et suivra le possesseur, encore qu'il ne soit point de la famille du fondateur. VIII. Seront la maison presbytérale du curé et le cimetière fournis et bâtis aux dépens du seigneur de fief et des habitants. Voulons que le contenu en ces présentes soit exécuté nonobstant toutes lettres patentes, édits, déclarations et autres actes contraires, mêmes à nos lettres patentes du mois d'avril mil six cent soixante et trois, par lesquelles nous avons confirmé le décret d'érection du séminaire de Québec, affecté à icelui toutes les dîmes qui sont levées dans les paroisses et lieux du dit pays, et accordé au sieur évêque de Québec et ses successeurs la faculté de révoquer et destituer les prêtres par eux délégués dans les paroisses pour y faire les fonctions curiales, auxquelles et aux dérogoires des dérogoires nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes."

"Les ordres de la cour, dit Garneau, étaient positifs, il fallut obéir. L'évêque parut consentir à tout. Le gouverneur, l'intendant et les habitants convinrent qu'il serait payé cinq cent soixante et quatorze livres par année à chaque curé. En 1680, le roi ordonna aux habitants de fournir cette somme, qui s'élevait à plus que la dime. Une assemblée publique eut lieu en présence du gouverneur, de l'intendant et du conseil; les seigneurs et les habitants y déclarèrent qu'ils ne pouvaient donner plus du vingt-sixième de leurs grains. Il fut résolu de prier le roi de suppléer ce qui manquerait."

L'intendant Duchesneau écrivait au ministre en 1681: "Vous verrez, monseigneur, par la lettre que j'ai écrite aux propriétaires des terres en justice et en fief, tant pour eux que pour leurs habitants, qu'après avoir conféré avec monsieur l'évêque, comme vous m'ordonnez de le faire pour tout ce qui regarde le spirituel de ce pays et pour suivre les intentions du roi et les vôtres, qu'on a réduit aux dîmes seules la subsistance d'un curé auquel on a donné l'étendue qu'on a cru nécessaire pour cela et même on a soumis cette étendue au jugement des propriétaires et habitants afin que s'ils croyaient qu'elle fût trop grande on la diminuât, et aussi que si elle ne l'était pas assez on l'augmentât. Cependant, les propriétaires des fiefs et des seigneureries et les habitants ont représenté que l'étendue étant augmentée les peuples se trouveraient plus abandonnés, parce que dans celle qu'on avait déjà marquée à chaque curé, les habitants qui la composaient n'auraient la messe, pour l'ordinaire, qu'un dimanche en un mois ou en six semaines; que même les dîmes n'augmenteraient pas par une plus grande étendue, parce que les habitants étant assistés plus rarement, déclareraient ne devoir de dime qu'à proportion de l'assistance qu'on leur donnerait, et qu'étant impossible de les affermer par la difficulté de les recueillir sans de grands frais, à cause de la situation des lieux, il faudrait s'en rapporter à leur bonne foi. Les curés, d'autre côté, ont remontré qu'ils sont déjà surchargés de travail, étant obligés de marcher incessamment, tantôt en raquettes



sur la neige pendant l'hiver et tantôt en canot pendant l'été, où ils rament tout le jour, et que si on leur augmentait leur étendue, qui était déjà trop grande, ils ne seraient pas capables de fournir à une aussi grande fatigue. Cependant, monseigneur, toutes ces difficultés ne m'ont pas empêché de faire connaître les intentions de Sa Majesté et les vôtres, et monsieur l'évêque a renvoyé les prêtres dans les lieux qu'ils avaient accoutumé d'assister et leur a ordonné de se contenter des vivres les plus simples et du seul nécessaire pour leur entretien. Quelques-uns des propriétaires des fiefs et des seigneuries ont offert de les nourrir chez eux et ils doivent pourvoir à leur entretien, comme cela se fait volontairement et indépendamment des dîmes ; on ne peut assurer qu'ils continueront... Il n'y a dans tout le pays que le nombre de sept églises paroissiales, sans compter celle de Québec, dont les murailles sont de pierre, qui sont dans les seigneuries de monsieur l'évêque et des messieurs de Saint-Sulpice et dans deux seigneuries particulières, lesquelles ont été bâties en partie des fonds que Sa Majesté a appliqués pour ce sujet, de fortes contributions de ces messieurs et des charités des particuliers. Les autres sont de pièces de bois et de planches qui ont été construites aux dépens des propriétaires des fiefs et des habitants que monseigneur l'évêque refuse de consacrer parce qu'il dit qu'il est de son devoir et de son obligation de ne donner la consécration qu'à des bâtiments solides et de durée."

Aux pages 53, 66, 91 du tome V du présent ouvrage, nous avons donné la liste du clergé du Canada en 1681. En 1684, Mgr de Laval ne pouvant consentir à se laisser dominer par les habitants partit pour la France.<sup>1</sup> En 1685, sur soixante et quatre seigneuries, il y avait quarante paroisses ayant des curés résidents. Une lettre de La Hontan, écrite de Montréal le 15 mars 1684, dit : " Messieurs de Saint-Sulpice (de Paris) ont le soin d'envoyer ici des missionnaires<sup>2</sup> de temps en temps qui vivent sous la direction d'un supérieur fort honoré dans le pays. Ils sont logés dans une belle, grande et magnifique maison de pierre de taille. Leur église n'est pas moins superbe. Elle est bâtie sur le modèle de celle de Saint-Sulpice de Paris et l'autel est pareillement isolé. Leurs côtes ou seigneuries au sud de l'île, produisent un revenu considérable, car les habitations sont bonnes, et les habitants riches en blé, bétail, volailles et mille autres denrées qu'ils vendent ordinairement à la ville ; mais le nord de l'île n'est pas encore peuplé. Ces prêtres-seigneurs... ont toujours traversé l'établissement des jésuites et des récollets à Montréal... Le peuple a beaucoup de confiance aux gens d'église en ce pays-là, comme ailleurs. On y est dévot en apparence, car on n'oserait avoir manqué aux grandes messes, ni aux sermons, sans excuse légitime... On nomme les gens par leur nom à la prédication ; on défend sous peine d'excommunication la lecture des romans et des comédies, aussi bien que les masques, les jeux d'ombre et de lansquenet. Les jésuites et les récollets s'accordent aussi peu que les molinistes et les jansénistes. Les premiers prétendent que les derniers n'ont aucun droit de confesser... Les officiers (militaires) doivent aussi

<sup>1</sup> Voir tome V, 95-96.

<sup>2</sup> Mgr de Saint-Vallier disait en 1685 : " Le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice a de quoi fournir des curés à la ville de Montréal et aux environs ; des supérieurs aux hospitaliers et aux sœurs de la Congrégation, et des missionnaires aux Saourages. "

tâcher d'entretenir une bonne correspondance avec les ecclésiastiques, sans quoi il est impossible qu'ils puissent se soutenir. Il faut non-seulement que leur conduite soit régulière, mais encore celle de leurs soldats, en empêchant les désordres qu'ils pourraient faire dans leurs quartiers... Le gouverneur général ne peut se dispenser des jésuites pour faire des traités avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, non plus qu'avec les Iroquois — je ne sais si c'est par rapport aux conseils judicieux de ces bons pères, qui connaissent parfaitement le pays et les véritables intérêts du roi, ou si c'est à cause qu'ils parlent et entendent à merveille les langues de tant de peuples différents, dont les intérêts sont tout-à-fait opposés, ou si ce n'est point par la condescendance et la soumission qu'on est obligé d'avoir pour ces dignes compagnons du Sauveur... Plusieurs personnes m'ont assuré que les jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et des pelleteries du Canada ; mais j'ai de la peine à le croire, ou si cela est, il faut qu'ils aient des correspondants, des commis et des facteurs aussi secrets et aussi fins qu'eux-mêmes, ce qui ne saurait être." <sup>1</sup>

Mgr de Saint-Vallier, arrivé en 1685, a écrit une relation de sa première visite au Canada. En voici quelques passages. Parlant des environs de Québec, il dit : " Il n'y a qu'une seule cure au cap Tourmente qui est fort bien desservie. Il y en a trois à la côte de Beaupré, savoir : Sainte-Anne, Château-Richer et l'Ange-Gardien ; et cinq dans l'île d'Orléans, qui sont la Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Paul et Saint-Pierre. Ces huit cures sont gouvernés par quatre prêtres dont l'un est attaché à Sainte-Anne, lieu de pèlerinage où l'on va toute l'année, l'autre dessert Château-Richer et l'Ange-Gardien ; le troisième partage ses *solns* entre la Sainte-Famille et Saint-François, et le dernier est chargé à lui seul de Saint-Jean, Saint-Paul et Saint-Pierre. Chaque paroisse aura dans la suite son curé, lorsqu'elle pourra lui fournir sa subsistance <sup>2</sup> et qu'il y aura plus de prêtres <sup>3</sup> dans le pays. Tous ces lieux m'ont paru pauvres, il n'y a que trois ou quatre églises qui aient été bâties de pierres par les soins et le secours de messieurs du séminaire de Québec ; les autres ne sont que de bois, et elles ont besoin d'être ou réparées ou achevées, ou ornées au-dedans... Quelque temps après, je passai à Montréal. Je visitai sur ma route toutes les églises que j'y trouvai, des deux côtés du fleuve ; celle d'une petite ville que l'on appelle les Trois-Rivières et qui est fermée de pieux, fut la seule qui me donna de la consolation ; toutes les autres étaient ou si prêtes à tomber en ruine, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires, que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement ; et je ne doute pas que si les personnes de piété qui sont en France avaient vu comme moi ces lieux saints couverts de paille, tous abrés, sans vaisseaux sacrés et sans ornements, elles n'en fussent vivement touchées, et qu'elles n'entendissent leurs aumônes jusque-là, pour y faire célébrer les divins mystères avec décence."

<sup>1</sup> Il n'y a pourtant pas à se cacher que les jésuites faisaient la traite dans plus d'une mission. La Montan est le seul qui en doute.

<sup>2</sup> Ceci donne à croire que la pauvreté régnait chez les habitants. La majeure partie des revenus ou dîmes des paroisses passant au séminaire de Québec.

<sup>3</sup> Ils n'étaient pas moins de soixante et quinze dans le Bas-Canada, pour une population de onze mille âmes au plus.

Vers ce temps, le père Le Clercq, récollet, écrivait : " La plus sûre fonction des missionnaires est d'administrer aux Français qui sont en traite, aussi est-il vrai de dire que, dès que les pelleteries ne sont pas abondantes dans les cantons et que les Français n'y vont plus en traite, les révérends pères (jésuites) ne s'y tiennent plus aussi, jugeant leur présence inutile auprès de ces barbares. Témoins la plupart des missions qu'ils avaient établies et cultivées depuis 1632, mais qu'ils ont été obligés de quitter à mesure que les Français n'y étaient plus attirés par l'intérêt temporel. De ce nombre sont les missions de la grande baie de Saint-Laurent, Ristigouche, Nipisiguit, Miscou, le cap Breton, Port-Royal, Rivière-du-Loup, cap de la Madeleine, les Trois-Rivières, Nipissiriniens, plusieurs missions chez les Hurons dans le haut du fleuve. On est contraint même de quitter Tadoussac pour s'établir à Chicoutimi<sup>1</sup> — sans parler de beaucoup d'autres qui ne subsistent plus aujourd'hui. "

Mgr de Saint-Vallier n'était que le vicaire-général de Mgr de Laval qui l'avait fait nommer. Il passa en France, l'automne de 1686, et fut sacré évêque de Québec en 1688 ; le 15 août de cette dernière année il débarquait de nouveau à Québec. Au lieu d'aller, comme son prédécesseur, loger au séminaire, il se retira dans son palais épiscopal. " Cela commença, dit Garneau, à éveiller les soupçons. Ensuite, il voulut séparer du séminaire la paroisse et le chapitre ; ce qui déplut encore davantage ; aux yeux de plusieurs le nouveau prélat passa pour avoir un esprit inquiet et emporté. La querelle s'anima. Il fallut en appeler à l'intervention de l'archevêque de Paris et du père de La Chaise, arbitres ordinaires des contestations ecclésiastiques du Canada. " Mgr de Laval, qui était revenu ici et qui demeurait au séminaire de Québec, tenait tête à son ancien protégé. Les animosités religieuses faisaient rage dans la colonie. Les deux évêques se tiraillaient publiquement comme avaient fait Mgr de Laval et les quatre ou cinq derniers gouverneurs du Canada. " En 1692, sur l'avis de l'archevêque de Paris et du père de La Chaise, le roi enjoignit enfin, ajoute Garneau, de se conformer à sa déclaration de 1686, donnée pour tout le royaume et qui défendait de nommer des curés amovibles sous quelque prétexte que ce fût. Quant à la réunion de la cure de Québec au séminaire, elle fut confirmée par Louis XIV en 1697. "

Parlant de ces malheureuses disputes, M. l'abbé Casgrain écrivait récemment, au sujet du jugement porté par Garneau sur Mgr de Laval : " Je me souviens encore des hauts cris que suscita ce jugement lorsque parut le premier volume de " l'Histoire du Canada. " Mais quand on l'examine avec la froide raison, après avoir étudié les documents de l'époque, on ne peut s'empêcher d'en reconnaître la justesse. L'œuvre de Mgr de Laval est trop grande, ses intentions étaient trop droites, sa sainteté est trop éclatante, pour qu'il ne soit pas permis d'avouer des défauts de caractère qui étaient, pour ainsi dire, l'apanage des grands de son siècle. L'atmosphère, en France, était à l'absolutisme. Louis XIV, le monarque peut-être le plus absolu des temps modernes, était l'exemple sur lequel se modelaient tous ceux qui, de loin comme de près, partageaient son pouvoir. Les hommes d'église les plus saints subissaient,

<sup>1</sup> Les jésuites ont eu ensuite un poste de traite à Chicoutimi, d'après une lettre de M. Taché.

même à leur insu, cette influence, comme les hommes du monde. Mgr de Laval n'en fut pas exempt, il ne faut pas craindre de le dire. On ne craint pas d'enlever la poussière sur un beau marbre antique. Si Mgr de Laval n'avait eu maille à partir qu'avec l'Etat, si on n'avait à lui reprocher que de s'être querellé avec les gouverneurs, qu'il faisait et défaisait presque à son gré, on pourrait supposer qu'il agissait de la sorte parce que ceux-ci outrepassaient leurs pouvoirs et qu'ils empiétaient sur le domaine religieux ; mais il s'est fait des querelles dans l'Eglise même, et, en particulier, avec son propre successeur, Mgr de Saint-Vallier. Après l'avoir choisi lui-même selon ses désirs, l'avoir désigné au roi, comme il avait fait auparavant pour le gouverneur Mézy, et lui avoir remis son siège, il voulut que le nouvel évêque lui obéît et qu'il dirigeât l'Eglise du Canada uniquement selon ses vues. Voyant qu'il ne pouvait le gouverner, il mit ensuite tout en œuvre auprès du roi pour le faire rappeler en France et lui faire enlever son siège. La lutte fut ce qu'on peut la supposer entre deux prélats relevant tous deux de la haute noblesse, également influents à la cour, doués chacun d'une volonté de fer et de cette âpre vertu dont l'abbé de Rancé fut alors le modèle extrême. Quand on examine le sujet de ce débat, on reste aussi attristé que le seront nos arrière-neveux, quand ils étudieront les luttes du même genre dont nous sommes aujourd'hui témoins. Mgr de Laval avait fait de son clergé une espèce d'ordre régulier, fort édifiant, ne possédant pas de biens propres, ayant pour centre d'action le séminaire de Québec, où l'évêque fondateur était tout puissant. Dès son arrivée dans la colonie, Mgr de Saint-Vallier vit bien qu'il serait toujours à la merci de son prédécesseur, s'il ne brisait cette organisation. Aussi entreprit-il de constituer son clergé sur le pied des diocèses de France. Ce plan était le plus pratique, et il devait tôt ou tard être et mis à exécution. Mgr de Laval en fut consterné ; il crut y voir la ruine de son église : c'était certainement celle de son influence. Il réagit contre ce nouvel ordre de choses avec autant d'impétuosité que Mgr de Saint-Vallier en mit à le réaliser. Ces deux hommes si saints, animés des meilleures intentions, croyant agir pour le plus grand bien, empoisonnèrent leur vie par ces dissensions, dont le diocèse eut à souffrir encore davantage. Mgr de Saint-Vallier ne fut plus, aux yeux de l'ancien évêque de Québec... "qu'un homme de cour qui, n'ayant pas la moindre espérance de grâce dans sa conduite, ne s'étudie jour et nuit qu'à trouver des moyens de ne donner aucun repos à tous ceux qui lui apportent la moindre résistance." (Lettre à M. de Brisacier, en 1692). Et en 1699, dans une lettre à M. l'abbé Tremblay, alors à Paris : "Comme il n'y a aucun changement à espérer de sa conduite, l'on peut s'attendre qu'il ruinera cette pauvre église qu'il est plus incapable de gouverner, à cause spécialement de son éloignement de la France." Enfin Mgr de Laval écrivait à Mgr de Saint-Vallier lui-même, en 1696 : "N'a-t-il pas paru... que votre principal dessein a été de détruire tout ce que vous avez trouvé si bien établi ?" Le secret de ce démêlé est tout entier dans ces derniers mots. Je me borne à ces courts passages qui pourraient être aggravés par des citations plus accentuées. Ne croirait-on pas assister aux disputes et aux excès de langage auxquels se livrèrent saint Jérôme et Ruffin, et, dans des temps plus rapprochés, saint Bernard et Pierre-le-Vénéable ? Les chrétiens éclairés ne

s'étonnent pas de ces misères qui ont toujours existé plus ou moins dans l'Église. C'est la part de la nature humaine et l'épreuve de la foi."

Parlant de Mgr de Saint-Valier, le même auteur s'exprime ainsi : " Les vertus sacerdotales, l'esprit de mortification et d'humilité qu'il avait puisé à l'école des grands maîtres spirituels, n'avaient pas détruit en lui les préjugés de la noblesse, ni toutes les saillies d'un tempéramment impétueux. Devenu évêque de Québec, son administration se ressentit de ces qualités et de ces défauts. Le grand bien qu'il fit dans son diocèse, et qui ne peut être contesté sans injustice, fut mêlé de procédés arbitraires et d'actes bizarres, qui mirent souvent à de rudes épreuves ceux qui vivaient avec lui, et empêchèrent de l'apprécier alors à sa juste valeur." Puis il énumère ses actes méritoires : " 1. Une fondation de quarante mille livres au séminaire de Québec pour l'entretien de six prêtres dans les missions sauvages les plus abandonnées. 2. La construction d'un palais épiscopal qu'il légua à ses successeurs, et qui lui coûta plus de quatre-vingts mille livres. 3. La fondation de l'Hôpital-Général, l'une des quatre grandes institutions de Québec qui, depuis deux siècles, ont répandu des bienfaits qui ne se comptent pas ; il y consacra soixante mille livres. 4. La fondation des ursulines des Trois-Rivières qui, depuis ce temps, ont été la providence de cette ville ; il les dota de trente mille livres. 5. Une donation de vingt mille livres aux prêtres du séminaire de Montréal. 6. Une autre donation de huit mille livres pour le soutien d'une école à Québec. 7. Un don de six mille livres aux sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal. Le total des sommes dépensées au Canada par Mgr de Saint-Vallier s'élève à six cent mille livres, sur lesquelles deux cent mille provenaient de son patrimoine de famille."

Revenant de France, en 1704, Mgr de Saint-Vallier tomba aux mains des Anglais et fut retenu captif durant huit années. En son absence du pays, un événement, que Mgr de Laval ou son parti avaient dû préparer, obligea le conseil supérieur de la colonie à rendre l'ordonnance suivante, sous la date du 18 novembre 1705 : " Sur ce qui a été remontré par le procureur-général du roi qu'il a eu avis, le jour d'hier, que le curé de la paroisse de l'Ange-Gardien<sup>1</sup> et celui de Notre-Dame de Beauport<sup>2</sup> ont, dans leurs prônes, dimanche dernier, et autres dimanches précédents, averti leurs paroissiens que, dorénavant, ils prétendaient qu'ils leur payassent la dime, non seulement des grains, comme il a été pratiqué jusqu'à présent, mais encore de tout ce que la terre produit par la culture ou sans culture et des bestiaux, comme foin de bas pré, fruits, lin, chanvre, moutons et autres choses, tellement que ces propositions causèrent un grand murmure, à la sortie des dites messes, entre les habitants, à cause de cette nouveauté insupportable en ce pays qui est déjà si difficile par la rigueur de son climat qu'à peine les habitants peuvent-ils payer exactement la dime de leurs grains et subvenir à leurs pressants besoins,<sup>3</sup> ce à quoi ils ne pourront parvenir dorénavant, comme ils en sont pleinement convaincus, qu'en s'appliquant à élever des moutons et à la culture des

<sup>1</sup> Gaspard Dufournel, né en France.

<sup>2</sup> Étienne Houllard, né en France, curé de Beauport de 1684 à 1719.

<sup>3</sup> La colonie était épuisée par les guerres qu'elle avait eues depuis vingt ans, et par le monopole du commerce.

lins et chanvre, ce qui a fait que, depuis deux ans, tous les habitants s'y sont employés fortement, dont ils commencent à ressentir l'avantage, ces prétentions et demandes des dits curés étant capable de les décourager et même rebuter ; —

" Il est nécessaire de savoir que, lorsque messieurs de Tracy, Courcelles et Talon, furent envoyés en ce pays par Sa Majesté en l'année mil six cent soixante et cinq en qualité de gouverneurs et lieutenants-généraux et intendants, ils firent un règlement avec monsieur de Laval, pour lors nommé par Sa Majesté premier évêque de ce pays, le quatrième jour de septembre mil six cent soixante et sept, après avoir entendu les plus notables du pays, par lequel il fut arrêté que les dîmes ne s'y payeraient à l'avenir que des grains seulement, à raison du vingt-sixième minot,<sup>1</sup> en considération de ce que les habitants seraient tenus de l'engranger, battre, vanner et porter au presbytère. Ce règlement resta au secrétariat de mon dit sieur Talon, intendant, et, quoiqu'il ne paraisse pas, parce que la plus grande partie de ce secrétariat a été dissipé, comme la plupart de ceux de messieurs ses successeurs, il a été exécuté de bonne foi, de part et d'autre, et il ne peut être nié, parce qu'il y a encore des personnes vivantes qui en ont parfaite connaissance pour y avoir été appelées.

" L'édit de Sa Majesté donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mai mil six cent soixante et dix-neuf,<sup>2</sup> enregistré le vingt-troisième octobre suivant, fait mention de ce règlement et le date du quatre septembre mil six cent soixante et sept, et, comme Sa Majesté a donné cet édit pour servir au règlement des dîmes et cures fixes, Elle a dérogé par icelui spécialement aux lettres-patentes du mois d'avril mil six cent soixante et trois,<sup>3</sup> par lesquelles Sa Majesté avait confirmé ce décret d'érection du séminaire de cette ville auquel Elle avait affecté toutes les dîmes de quelque nature qu'elles pussent être, dérogeant pareillement à toutes lettres-patentes, édits et déclarations et autres actes contraires.

" Lorsque Sa Majesté fit connaître ses intentions par ses lettres à feu M. le comte de Frontenac, et à feu M. Duchesneau, au sujet de l'établissement des cures fixes en ce pays et qu'elles furent réitérées et renouvelées par les lettres de feu M. Colbert, ils eurent ordre de régler dans une assemblée à quelle somme seraient fixée la portion congrue de chaque curé, elle le fut à cinq cents livres, outre les menus profits du dedans de l'église, et on estime qu'avec cette somme, outre leur subsistance et entretien, ils pouvaient avoir un domestique pour les servir.

" Quoique ce règlement soit suffisant et qu'il soit assuré que le moyen d'établir le pays ce serait de rendre toutes les cures fixes, cependant il n'y en a quasi pas, et encore on n'en a pourvu que ceux qu'on est assuré qui rendront leurs provisions toutes fois et quantes qu'on leur demandera, et c'est pour cela que, jusqu'à présent, ils n'ont pas fait enregistrer leurs dites provisions et qu'ils les tiennent secrètes, et aussi qu'ils ne s'attachent pas à l'augmentation du temporel des dites cures.

<sup>1</sup> Voir le présent ouvrage, IV, 103, 104.

<sup>2</sup> Nous venons de le citer.

<sup>3</sup> Voir notre tome IV, 99.

" Il est incontestable que, pour le partage qui a été fait pour l'étendue de chaque cure ou mission, il y en a peu qui n'aient plus que la portion réglée congrue par les dîmes des grains seulement comme elles se sont perçues jusqu'à présent, et que, quelque changement qu'on voulût y faire, ce ne serait que pour donner du superflu aux curés, à la charge des peuples ; — et comme ces publications des dits curés sont une entreprise contre l'autorité séculière, il est d'importance d'en empêcher la continuation et les inconvénients qui en pourraient résulter.

" C'est pourquoi, le dit procureur-général du roi requiert qu'après s'être fait représenter l'édit de Sa Majesté du mois de mai mil six cent soixante et dix neuf et les lettres patentes du mois d'avril mil six cent soixante et trois, il soit ordonné que les dits sieurs curés de l'Ange-Gardien et de Beauport viendront en personne rendre compte au Conseil de quelle autorité ils ont fait la dite publication, pour, sur leurs réponses, être par lui pris telles conclusions qu'ils appartiendra, et que, cependant, il soit fait défense aux dits curés de l'Ange-Gardien et de Beauport, et à tous autres, de faire aucune publication pour innover dans la conduite qu'on a tenue jusqu'à présent dans le payement des dîmes, et à tous les habitants de ce pays de payer d'autres dîmes que celles des blés et de toutes sortes de grains, comme il s'est pratiqué depuis ce temps-là jusqu'à présent, sous telle peine qu'il appartiendra."

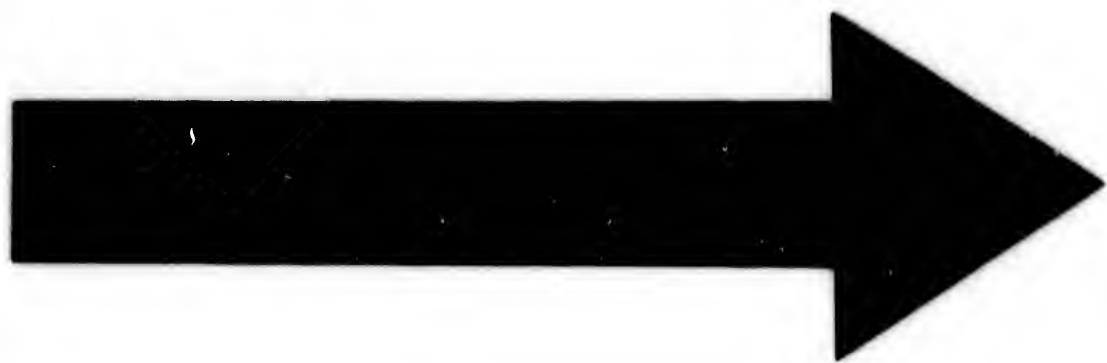
Un édit du roi, daté de Marly, le 12 juillet 1707, se lit comme suit : " Vu au conseil d'état du roi la requête présentée en icelui par les curés et missionnaires de Canada, contenant que persuadés de la protection de Sa Majesté pour l'église de cette Nouvelle-France, et de son attention pour le soutien de ses privilèges, qu'elle a toujours maintenus toutes les fois qu'on y a voulu donner atteinte, ils viennent avec confiance implorer l'autorité de Sa Majesté dans une affaire qui intéresse toute l'église de ce pays, puisqu'il s'agit de la perception des dîmes, sans lesquelles elle ne peut subsister, et dont néanmoins le conseil de Québec leur interdit la jouissance, jusqu'à ce que Sa Majesté ait déclaré de rechef ses intentions, quoiqu'elle les ait formellement expliquées par son édit du mois d'avril 1663, lors de l'établissement des cures de Canada en ces termes :— que toutes les dîmes, de quelques natures qu'elles puissent être, tant de ce qui naît en Canada par le travail des hommes, que de ce que la terre produit d'elle-même, se payeront de treize portions une,<sup>1</sup> et que le clergé de Canada jouira de la totalité des dîmes, grosses et menues, anciennes et nouvelles, de tous les fruits généralement quelconque et sans aucune distinction, qui proviendront de toutes les terres dans le pays de la Nouvelle-France, ce que les sieurs de Tracy, de Courcelle et Talon, lieutenants-généraux et intendant pour Sa Majesté, en ce pays, trouvèrent si nécessaire pour la subsistance des curés, qui d'ailleurs n'avaient aucun autre moyen pour vivre, firent un règlement en 1667, pour l'exécution de cet édit, par lequel considérant l'état du pays, pour lors encore très peu défriché et habité, le climat fâcheux, les saisons inconstantes, et les chemins tout-à-fait impraticables, ordonnèrent que les dîmes se payeraient de tout ce qui

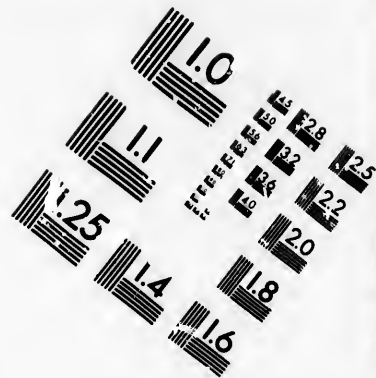
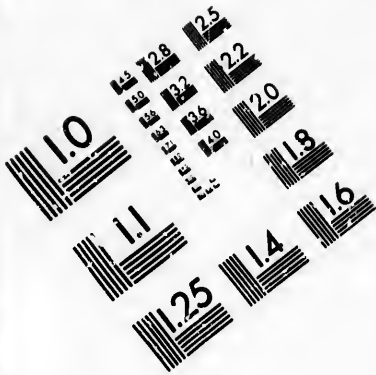
<sup>1</sup> Voir le présent ouvrage, IV, 99-104.

naît par le travail des hommes, et de tout ce que la terre rapporte d'elle-même par les habitants, pures et nettes, et seulement de la vingt-sixième portion *one*, au lieu de treize, suivant qu'il est porté par l'édit de 1663,<sup>1</sup> et cela pendant l'espace de vingt années et jusqu'à ce que le pays fut en état de souffrir une plus forte imposition ; lequel règlement Sa Majesté confirma par son édit du mois de mai 1679, dans toute son étendue, dans cet état il ne peut rester aucun doute que les curés de Canada ne soient en droit de lever la dime conformément aux dits édits et réglemens ci-dessus, et avec d'autant plus de fondement que Sa Majesté n'a rien ordonné par ses édits que de conforme à plusieurs autres qu'elle a rendus pour tout le royaume, en conséquence desquels les curés ont droit de percevoir les dimes de toutes choses, et particulièrement de tout ce qui provient d'une terre qui a une fois rapporté une chose qui doit dime, sur ce fondement universellement reçu, que tant que la nature du fonds subsiste l'obligation qu'il a de payer subsiste pareillement, quoique la superficie soit changée suivant qu'il a été décidé par plusieurs arrêts du parlement de Paris et par plusieurs autres cours souveraines. Or il ne se trouvera dans le Canada qu'il y ait aucune terre qui n'ait été labourée et ensemencée de grains payant la dime, et par conséquent de l'obligation des habitants de payer la dime de tout ce qu'elle rapporte, et avec d'autant plus de justice, que si Sa Majesté permettait à ces habitants de ne payer la dime que des grains seulement, ils seraient réduits à la mendicité et se trouveraient hors d'état de desservir leurs cures, et même contraints de les abandonner, attendu que le peu de débit de ces grains fait que ces habitants ensemencent la plus grande partie de leurs terres de différentes denrées et particulièrement de celles qu'ils auront remarqué, qui se sera la mieux vendue, et continuent ainsi dans l'espérance qu'ils ont qu'ils en auront le débit, cependant, les supplians supplient Sa Majesté de considérer que leur unique bien consiste uniquement dans la dime, d'où il faut qu'ils tirent leur nourriture et leurs habillemens, qu'ils sont contraints d'acheter à un prix excessif, et jusqu'aux moindres choses de la vie, pendant que toutes les denrées qui croissent dans le pays se donnent à un prix fort médiocre faute de consommation, et qu'il serait juste qu'ils partageassent du moins avec les peuples qu'ils servent, les moyens de subsister dans ce que le pays peut produire, ce qui serait même beaucoup plus convenable que d'être obligés de se pourvoir pardevers Sa Majesté pour raison de leur nourriture et entretien ; et c'est dans cette vue que l'un des supplians demande la dime du lin, et un autre explique dans son prône, le droit qu'il avait de demander la dime de plusieurs choses, par la lecture qu'il fit du dit édit de Sa Majesté, et c'est sous ce prétexte que le sieur procureur-général a poursuivi ces deux curés et fait rendre deux différens arrêts, par le premier il les a fait citer pardevant le conseil de Québec, pour être entendus et après avoir été pleinement convaincus de la justice de leur procédé et de leur droit, leur en ont néanmoins interdit la jouissance, et ont suspendu l'exécution des édits de Sa Majesté, quoiqu'ils ne soient pas en droit de donner atteinte à ses édits, n'y ayant qu'elle seule qui puisse le faire de son autorité privée, et qui

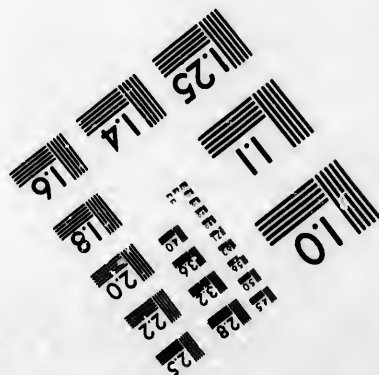
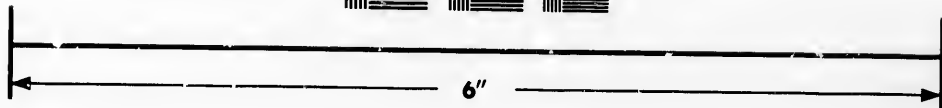
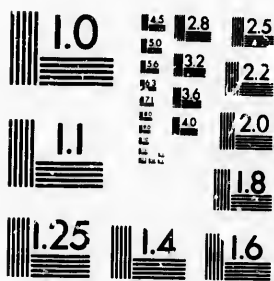
<sup>1</sup> Les pièces que nous publions résument l'histoire de la dime sous le régime français.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



d'ailleurs, par leurs intérêts particuliers, étaient incompétents de connaître de cette affaire, attendu les terres qu'ils possèdent dans le pays ; les raisons dont le conseil de Québec s'est servi pour rendre ces deux arrêts sont, que les suppliants n'ont point prétendu jusqu'à présent percevoir la dîme de toutes les denrées, et qu'ainsi, ils sont non recevables à demander aujourd'hui une chose à quoi ils n'ont jamais songé, et sous le prétexte de la grande pauvreté des peuples. Il est aisé aux suppliants de détruire ces objections, sur la première que toutes autres choses, hors les grains, étaient de si peu de conséquence dans leurs commencements qu'elles ne méritaient pas d'en demander la dîme, le lin, le chanvre, le tabac, les citrouilles et les autres denrées étaient encore inconnues, et les peuples étaient alors dans une si grande indigence qu'il était difficile à des missionnaires que la charité amenait en Canada, de ne pas relâcher de leurs droits ; mais pour le présent que ces habitants sont bien établis, et que la terre depuis que le pays a été découvert a rapporté plus abondamment toutes ces menues choses, que ces habitants préfèrent de semer aux grains ordinaires, il est bien juste qu'ils se soumettent à leurs obligations.

“ Sur la seconde objection, il est de notoriété publique que communément il n'y a point d'habitants qui ne vivent sur leurs terres en y prenant de la peine ; ils y trouvent presque toutes les nécessités de la vie, et même ordinairement assez abondamment ; et il n'y a que les habillements qui leur coûtent le plus, encore commence-t-ils à recueillir du lin dont ils font quantité de toiles, qui leur sont d'un très grand secours, et à élever des moutons dont ils prennent la laine pour faire des étoffes, au lieu que les suppliants n'ayant point d'habitations qui leur fournissent tous ces besoins, sont obligés d'acheter jusques aux moindres choses, et par ce moyen hors d'état de donner aucun secours aux pauvres qui leur viennent demander du soulagement, ce qui fait espérer aux suppliants que Sa Majesté faisant attention sur ces raisons, elle leur fera la grâce de leur accorder la permission de lever les dîmes de tout ce qui naît, tant par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, sur le pied de treize une, suivant l'édit du mois d'avril 1663, qu'ils pourront percevoir sur le champ.

“ Requierraient à ces causes, qu'il plût à Sa Majesté, sans avoir égard aux arrêts rendus par le conseil souverain de Québec, le dix-huit novembre 1705 et premier février 1706, ordonner que les édits de 1663 et 1679, seront exécutés selon leur forme et teneur, en ce qu'ils ordonnent que toutes les dîmes de quelque nature qu'elles puissent être, tant de ce qui naît en Canada par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, se payeront de treize portions une, ce faisant, ordonner que tous les habitants du Canada possédant des terres seront tenus de payer la dîme de treize portions une, savoir, de toutes sortes de grains, du lin, chanvre, tabac, citrouilles, fruits qui naissent sur les arbres, jardinages, foins et généralement tout ce que la terre produit d'elle-même, et le tout sur le même pied.

“ Vu aussi l'édit du mois d'avril 1663, portant confirmation de l'érection du séminaire de Québec, qui ordonne entre autres choses, que toutes les dîmes de quelque nature qu'elles soient, tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-

même, se payeront de treize portions une ; et que le clergé du Canada jouira de la totalité des dîmes, grosses et menues, anciennes et nouvelles, de tous les fruits généralement quelconques et sans aucune distinction de toutes les terres ; copie collationnée du trois de mars mil six cent quatre-vingt-treize, sur une autre copie collationnée, le vingt-quatre septembre 1667, sur l'original en papier rendu d'une ordonnance des sieurs de Tracy, lieutenant-général des armées du roi dans les îles, de Courcelles, gouverneur du Canada, et Talon, intendant au dit Canada, par laquelle il est ordonné par provision et sans préjudice du dit édit de 1663 et aux temps futurs, que les dîmes seront perçues tant de ce qui naît par le travail des hommes (sans y comprendre toutefois les manufactures ou pêches, mais seulement les productions de la terre aidées par le travail des hommes) que de ce que la terre produit d'elle-même, sur le pied de la vingt-sixième portion, sans qu'elle puisse être augmentée pendant vingt ans, que le payement en sera fait conformément à l'estimation des fruits pendants par les racines, qui sera fait dix jours avant la récolte ou environ, que chaque habitant remettra en grain et non en gerbe, ce qu'il devra au lieu de la demeure principale du curé, et que les terres nouvellement mises en culture ne payeront rien durant les cinq premières années, la dite ordonnance datée du vingt-troisième août 1667 ; et qu'il est dit être signée des dits sieurs de Tracy, Courcelles et Talon.

“ Autre édit du mois de mai 1679, concernant l'établissement des curés en Canada, portant entr'autres choses, article II, que les dîmes seront levées suivant le règlement du quatrième septembre 1667, et dans l'article IV, que si les dîmes ne sont pas suffisantes, le supplément sera réglé par le conseil de Québec, et fourni par le seigneur du fief et les habitants, et au surplus, ordonne Sa Majesté que le dit édit soit exécuté nonobstant toutes lettres patentes, édits et déclarations, même les lettres patentes du mois d'avril 1663.

“ L'arrêt d'enregistrement du dit édit au conseil souverain, du vingt-troisième octobre 1679, par lequel il est ordonné que la compagnie s'assemblera le mercredi suivant pour être avisé à la subsistance et entretien des curés, si les dîmes n'étaient pas suffisantes conformément à l'article IV du dit édit.

“ Autre arrêt du conseil souverain, rendu en exécution du précédent, sur un mémoire présenté par les ecclésiastiques du séminaire, et le procès-verbal fait par le sieur intendant, du septième octobre 1678, concernant l'entretien et subsistance des dits curés, portant qu'avant faire droit les seigneurs et habitants des paroisses auront communication, ensemble des dits procès-verbal et mémoire, pour y répondre dans le printemps prochain ; le dit arrêt du trente-unième octobre 1679.

“ Autre arrêt du dit conseil souverain du 23e décembre 1680, rendu sur la requête de messire Pierre Francheville, prêtre, au non et comme procureur des curés de la plupart des paroisses de la Nouvelle France, par laquelle, attendu que les dits curés ne peuvent trouver aucuns habitants qui veuillent affermer les dites dîmes, et que de leur part il est impossible de vaquer à les faire recueillir de chaque habitant, étant occupés plus que suffisamment à leurs fonctions spirituelles, ils demandent que les dîmes de chaque paroisse seront recueillies

par ceux que les habitants nommeront d'entr'eux, pour être ensuite estimées avec les dits curés, auxquels il sera libre de les prendre au prix de l'estimation ou de les laisser en leur fournissant le prix, et en cas qu'elles ne fussent suffisantes y être suppléé au terme du dit édit, par lequel arrêt il est ordonné, entr'autres choses, que les dîmes de chaque paroisse seront affermées au plus offrant, avec les solennités ordonnées par l'arrêt, pour en être le prix payé à chaque curé ; et s'il ne se trouve aucuns fermiers, qu'il sera nommé une ou plusieurs personnes pour recevoir la déclaration de chaque particulier, de ce qu'il doit de dîmes pour être apportées aux lieux qui leur seront désignées ; et que les grains seront représentés par ceux qui en seront chargés pour être évalués par les curés et habitants, et ensuite délivrés aux curés.

“ Autre arrêt du dit conseil souverain, du dix-huit novembre 1705, rendu sur l'exposé du procureur-général du dit conseil, que deux curés ont averti leurs paroissiens qu'ils prétendaient qu'à l'avenir la dîme leur fut payée non seulement des grains, comme il avait été pratiqué jusqu'à présent, mais de tout ce que la terre produit par la culture et sans culture, comme foin de bas pré, fruits, lins, chanvres, et des bestiaux, que par le règlement du quatrième septembre 1667, il fut arrêté que les dîmes ne se payeraient à l'avenir que des grains seulement, à raison du vingt-sixième minot, en considération de ce que les habitants seraient tenus de les engranger, battre, vanner et porter au presbytère, que ce règlement resta au secrétariat du sieur Talon, intendant, et quoiqu'il ne paraisse pas, parce que la plus grande partie des papiers de ce secrétariat a été dissipée comme la plupart de ceux de ses successeurs, cependant il a été exécuté de bonne foi, de part et d'autre, et qu'il ne peut être nié parce qu'il y a encore des personnes vivantes qui en ont une parfaite connaissance, pour y avoir été appelées ; que l'édit de 1679 en fait mention, qu'il est incontestable que, par le partage fait pour l'étendue de chaque cure, il y en a peu qui par les dîmes de grains seulement n'ait plus que sa portion congrue, laquelle a été réglée dans une assemblée générale à la somme de cinq cents livres, outre les mêmes profits du dedans de l'église ; sur quoi, conformément à sa réquisition, il est ordonné que ces deux curés viendront en personne au conseil pour y rendre compte de quelle autorité ils ont fait la dite publication, pour, sur leurs réponses, être pris, par le dit procureur-général, telles conclusions qu'il avisera, défense aux curés de rien innover en la perception des dîmes, et au règlement du quatrième septembre 1667.

“ Le dit arrêt signifié au sieur Boulard, curé de Beauport, le onze décembre suivant.

“ Réponse du dit sieur Boulard, que, se croyant obligé d'expliquer au peuple les commandements de Dieu et de l'Eglise, il prit de là occasion de leur expliquer leurs obligations à l'égard des dîmes, que le règlement que l'on a daté du quatre septembre dans l'édit de 1679, est le même que celui du vingt-troisième août 1667, dont la date n'a pas été bien mise par erreur dans le dit édit ; or le règlement du vingt-troisième août 1667, porte le contraire de ce qui est avancé par le dit sieur procureur-général, comme on peut voir par le dispositif du dit règlement ; que si dans l'usage on n'a pas exigé toutes les natures de dîmes portées

par ce règlement, ce n'a pas été que pour condescendre à l'état de ces temps-là ; qu'il paraît par un mémoire donné en 1679, par le sieur procureur-général que l'on avait estimé que les curés se mettant en pension, auraient besoin de cinq cents livres pour leur subsistance et que vivant en leur particulier, ils avaient encore besoin de trois cents livres pour un valet.

" D'ailleurs, que quand on leur régla cinq cents livres en se mettant en pension, on compta trois cents livres pour leur nourriture sans y comprendre le vin dont il devaient se fournir, et deux cents livres pour leur entretien, que l'on doit conclure de là qu'à présent que les dîmes valent peu, au lieu que le linge, les étoffes et le vin sont à un prix excessif, que les dîmes sur les grains ne suffisent pas pour la portion congrue ; que les habitants n'ayant pas trouvé d'utilité dans la culture des grains ont laissé les terres en prairie, d'autres y ont semé du chanvre et du lin, toutes lesquelles choses tiennent lieu du grain, qu'il y a des vergers de quarante arpents, que les propriétaires prétendent exempter de la dîme ; que les arrêts de France ont jugé que la terre labourable étant convertie en vignes, oignons, raves, etc., les dîmes devaient s'y percevoir ; la dite réponse, signée BOULARD, et pour copie DE MONSEIGNAT.

" Autre réponse du sieur Du Fournel, curé de l'Ange-Gardien, contenant les mêmes moyens ci-dessus allégués.

" L'arrêt du conseil souverain du vingt-deuxième décembre 1705, portant qu'avant faire droit, les mémoires des dits curés seront communiqués au procureur-général ; la réponse du dit procureur-général du dix janvier 1706, contenant entr'autres choses que les dîmes se doivent payer suivant l'usage, au lieu que les dits sieurs curés les veulent faire payer, comme les provinces de France les payent toutes ensemble, soutien qu'il y a eu un règlement le quatrième septembre 1667, autre que celui du vingt-trois août, que celui-ci est une pièce supposée, dont l'original ne paraît point, et qui n'a point été enregistré au greffe du conseil, quoique par la copie supposée il soit dit qu'il y sera enregistré, d'ailleurs que cette même copie a été collationnée sur une autre copie collationnée sur l'original en papier rendu, lequel original ne devait pas se trouver entre les mains d'un particulier, puisque aux termes de cette prétendue copie, il contenait les signatures des sieurs de Tracy, de Courcelles et Talon, soutien qu'un curé qui a cinq cents livres avec les profits du dedans de l'église, a honnêtement de quoi vivre, que tous les vergers ensemble, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal, nord et sud, qui font cent quatre-vingts lieues, ne contiendraient pas quarante arpents ensemble ; ainsi la plainte des curés à cet égard est sans fondement ; qu'il est vrai que les grains sont quelque fois à bas prix, mais dans ces temps-là l'abondance récompense et que l'on donnerait volontiers à chaque curé cinq cents livres et plus de ses dîmes de grains ; qu'ainsi la nouveauté que les curés veulent introduire n'est que pour se donner du superflu.

" Que si les dîmes, telles qu'elles se lèvent, ne sont pas suffisantes, l'édit de 1679, article iv, pourvoit au supplément ; requiert que défenses soient faites aux curés et autres, de faire aucune innovation dans la perception des dîmes qui seront payées à l'ordinaire au vingt-sixième minot de tous les grains battus et nettoyés, portés au presbytère, sauf aux curés qui

n'auront pas un revenu suffisant à se pourvoir pour le supplément, conformément à l'édit de mil six cent soixante-dix-neuf.

" Jugement du dit conseil souverain du 1er février 1706, qui ordonne que les dîmes seront payées aux curés, conformément à l'usage observé jusqu'à présent ; défenses aux curés de les demander, et aux habitants de les payer autrement jusqu'à ce que par Sa Majesté en ait ordonné.

" Mémoire du dit sieur procureur-général servant de réponse à la requête en cassation de l'arrêt ci-dessus, soutient que le règlement du quatre septembre 1667, que l'on ne représente point et qui ne peut avoir été autre chose que ce qui s'est pratiqué depuis, doit être la règle pour la perception des dîmes, que si elles ne sont pas suffisantes, le règlement de 1679 y a pourvu ; que depuis l'arrêt du vingt-trois décembre 1680, les curés ont trouvé plus d'avantage à faire eux-mêmes la perception de leurs dîmes, et qu'il y a eu des années où des cures ont produit jusqu'à quinze cents livres et deux mille livres, même plus, qu'ils ont été par la connaissance de la vraie valeur des dîmes et ont pris plus hardiment le prétexte d'obtenir de Sa Majesté un supplément de huit mille livres, mais que pour reprendre cette connaissance il n'y a qu'à faire exécuter le dit arrêt du vingt-trois décembre 1680, et s'il se trouve que les dîmes ne soient pas suffisantes, les habitants fourniront le surplus sur le pied de cinq cents livres, que l'on a estimé devoir suffire pour leur portion congrue, et quand à la plainte que font les curés que la dîme n'est levée qu'au vingt-sixième denier, soutient que la charge de l'engranger et la porter au presbytère est très considérable, d'ailleurs que le défrichement des terres n'en peut pas porter une plus forte, et que dans l'avenir la dîme des marais desséchés ne se paye qu'au cinquantième.

" Si les terres où on a semé du blé se mettent depuis en chanvre ou en lin, les curés en sont récompensés, parce que tous les ans on défriche plus de terre pour la mettre en blé qu'on ne sème de chanvre et de lin, où il y avait eu du blé.

" Que la volonté du roi étant que les curés aient ce qui leur est nécessaire, soit par les dîmes ou par le supplément, et les seigneurs et les habitants voulant bien l'exécuter, les nouvelles dîmes que les curés veulent imposer sont sans nécessité, et qu'ils ne les demandent qu'afin de s'enrichir aux dépens des habitants, et il conclut à ce que les dits curés soient renvoyés à l'exécution de l'édit de 1679, et les arrêts du conseil supérieur rendus en conséquence, et qu'il leur soit défendu de rien innover sous peine d'une grosse amende, le dit mémoire signé Dauteuil.

" Autres pièces et mémoires des parties, où le rapport et tout considéré ; Sa Majesté étant en son conseil, sans s'arrêter à la requête des dits curés et missionnaires du Canada, a ordonné et ordonne que les arrêts du dit conseil supérieur, des dix-huit novembre mil sept cent cinq, et premier février mil sept cent six, seront exécutés, sauf aux dits curés et missionnaires à se pourvoir pour le supplément nécessaire, en exécution de l'article quatre de l'édit du mois de mai, mil six cent soixante-dix-neuf."

Mgr de Laval mourut à Québec le 6 mai 1708, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, mais



son père lui survécut. En 1712, la guerre étant terminée entre les deux couronnes, Mgr de Saint-Vallier revint dans son diocèse ; il se choisit en même temps un coadjuteur, Mgr de Mornay, qui résida toujours en France tout en s'occupant des intérêts du Canada.

"En 1716, dit Garneau, Mgr de Saint-Vallier fit des règlements pour mettre l'église du Canada sur le même pied que celle de France, où la subordination des ecclésiastiques, des séminaires notamment, à leurs évêques était mieux pratiquée. Il se plaignait que le séminaire de Québec ne formait pas assez de prêtres. Cependant, dix-huit ecclésiastiques canadiens avaient reçu les ordres sacrés depuis cinq ans. Le séminaire<sup>1</sup> accusa à son tour Mgr de Saint-Vallier de manquer à l'ordonnance sur l'inamovibilité des curés en voulant faire desservir les paroisses par les récollets.<sup>2</sup> Le règlement de la question des libertés de l'église gallicane ayant, dans la suite, éloigné de son attention les affaires religieuses, la cour ferma les yeux sur l'infraction de l'arrêt de 1692, et peu à peu les curés redevinrent amovibles comme auparavant."

Dans un registre des professions des frères et des pères admis à prononcer leurs vœux dans la compagnie de Jésus (1715-1772) en Canada, que M. T.-P. Bédard a trouvé à Québec, on lit : "Le 8 octobre 1715, Jean-Pierre Danielou, écolier approuvé ; 2 février 1730, coadjuteur spirituel. Le 2 février 1716, Pierre-Daniel Richer, coadjuteur spirituel. Le 25 août 1716, Joseph-François Lafitau, coadjuteur spirituel. Le 3 octobre 1717, Claude Du Puy, coadjuteur spirituel. Même jour, Jacques-François Le Sueur, coadjuteur spirituel. Le 2 février 1718, Pierre Le Tellier, coadjuteur temporel, derniers vœux. Même jour, Michel Guignas, coadjuteur spirituel. Le 26 janvier 1719, dans l'église de la mission des Illinois, entre les mains du père De Ville, Jean-Antoine Le Boulanger, coadjuteur spirituel. Le 15 août 1719, Jean Delvacque, coadjuteur temporel. Le 2 février 1720, Jean-Charles Guymoneau, coadjuteur spirituel. Le 15 août 1720, Michel Renault, coadjuteur temporel. Le 2 février 1721, Jean-Baptiste de Saint-Pé, coadjuteur spirituel. Même jour, Pierre de Lauzon, coadjuteur spirituel. Le 19 mars 1721, François de Kereben, coadjuteur spirituel. Le 14 septembre 1721, Charles Boispineau, premiers vœux de coadjuteur temporel ; coadjuteur temporel le 2 février 1722 ; coadjuteur spirituel le 2 février 1730. Le 2 février 1723, Nicolas-Ignace de Beaubois, coadjuteur spirituel. Le 25 juillet 1723, à la mission des Outaouais, Charles-Michel Missager,<sup>3</sup> coadjuteur spirituel. Le 26 juillet 1725, Pierre Laure, coadjuteur spirituel. Le 10 octobre 1725, Vincent Allieux, écolier approuvé. Le 2 février 1726 Jacques Quentin de la Bretonnière, coadjuteur spirituel. Le lendemain, Antoine Columenn, coadjuteur temporel. Le 5 octobre 1727, Gabriel Marcol, coadjuteur spirituel. Même jour, Antoine L'Ourse, coadjuteur temporel. Le 2 février 1728, Pierre Duval, coadjuteur temporel. Le 10 octobre 1728, Charles Désert, coadjuteur spirituel. Le 25 juin 1729, Jacques Ferchaud, premiers vœux de coadjuteur

<sup>1</sup> Les curés, dit Charlevoix, furent très longtemps amovibles à la volonté de l'évêque et quelques fois des supérieurs du séminaire de Québec, lesquels étaient eux-mêmes et sont encore (1720) nommés par les directeurs de celui des missions étrangères de Paris.

<sup>2</sup> Depuis leur retour (1670) les récollets offraient de desservir les cures gratuitement, et cet excès de zèle, comme dit Garneau, augmentait l'éloignement du clergé séculier pour ces religieux, lesquels, dans toutes les difficultés, penchaient pour les laïques.

<sup>3</sup> Qui accompagna La Vérendrye dans ses premiers voyages.

teur temporel. Le 17 juillet 1729, Jacques des Landes, coadjuteur spirituel. En tout, vingt-sept durant ces quinze années. Aucun de ces religieux ne paraît être né en Canada.<sup>1</sup>

La mort de Mgr de Saint-Vallier, survenue à Québec le 26 décembre 1727, amena une crise des plus curieuses entre les partis dont se composait le clergé. M. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, Canadien, archidiacre, se préparait à faire les obsèques du prélat, lorsque le chapitre, conduit par M. Etienne Boullard, Français, curé de Québec, le même que nous avons vu à Beauport en 1705, prétendit que le diocèse passait, momentanément, aux mains des chanoines. Des scènes tumultueuses s'en suivirent. Il y eut appel devant le conseil supérieur ; le chapitre refusa de reconnaître ce tribunal.<sup>2</sup> M. de Lotbinière passa par dessus les prétentions de M. Boullard. L'évêque fut inhumé le 2 janvier. M. Etienne Marchand, Canadien, ordonné prêtre en 1731, écrivit sur ces débats un poème héroï-comique à la manière du *Lutrin* de Boileau ; c'est le plus ancien ouvrage d'un littérateur canadien qui nous ait été conservé.

M. Pierre-Armand Dosquet, prêtre de Saint-Sulpice, venu en Canada l'année 1721 était repassé en France (1723) et avait été sacré à Rome (1725) évêque de Samos *in partibus*. Il arriva à Québec le 23 août 1729, et par procuration de Mgr de Mornay, prit la charge du diocèse. Etant retourné en France (1732) il devint évêque de Québec par suite de la résignation de Mgr de Mornay (1733) et reprit le chemin de la colonie en 1734.

Charlevoix nous dit que de son temps (1720) l'île d'Orléans comptait "six paroisses assez peuplées. Ses campagnes, toutes cultivées, paraissent comme un amphithéâtre."

M. l'abbé Joseph Navières, arrivant de France, en 1734, mit pied à terre à la rivière du Gouffre, et se rendit, avec six autres passagers, à deux lieues de là, "dans la maison d'un habitant où le curé est en pension, ayant quatre paroisses<sup>3</sup> à desservir successivement, ce qui l'empêche d'avoir une demeure fixe. Nous le trouvâmes, dit-il, avec un autre ecclésiastique qui, par un transport de zèle, fit demander à Monseigneur<sup>4</sup> de suivre ce missionnaire, quoiqu'il ne fût pas prêtre, pour s'exercer à la manière du pays et partager avec lui les fatigues apostoliques, qui sont beaucoup plus grandes dans cet endroit que dans toutes les autres cures françaises, qui n'ont ordinairement que dix lieues de longueur, pendant que celle-ci en a douze, sans compter que, dans sa largeur, il faut passer la grande rivière pour desservir une île<sup>5</sup> ou il y a plusieurs habitants dont le chef vint à notre vaisseau pour demander un prêtre à Monseigneur de la part de tous ses compatriotes, promettant de le nourrir et de l'entretenir. Ces pauvres gens me firent compassion, et si Monseigneur eût eu intention d'y envoyer aussitôt quelqu'un je me serais volontiers présenté à lui pour cette mission... Ces deux ecclésiastiques nous reçurent de leur mieux... Trois ou quatre jours après mon arrivée, Monseigneur me nomma à une des plus considérables cures qui soient dans le

<sup>1</sup> Voir tome VI, 69-87, les recensements de 1719-1722.

<sup>2</sup> Voir Garneau, *Hist. du Canada*, II, 115, 116, 121.

<sup>3</sup> L'Islet, Saint-Jean-Port-Joly, les Eboulements et la baie Saint-Paul ?

<sup>4</sup> Mgr Dosquet, venu sur le même bâtiment que M. Navières.

<sup>5</sup> L'île aux Coudres, où demeurait des colons depuis 1720. Jusqu'à 1750 elle fut desservie de la baie Saint-Paul.

pays, à laquelle je me rendis après la fête (25 août) de Saint-Louis. Elle est située à sept petites lieues de Québec, dans une grande plaine longue d'une dizaine de lieues, qui est fertile et agréable. Notre Limousin ne produit pas de pays semblable. Ce n'est pas qu'il n'y ait des montagnes, mais elles sont faciles à grimper et un demi quart d'heure suffit pour arriver au sommet. Ma paroisse est située sur le bord du fleuve Saint-Laurent qui donne un agrément à ma petite maison et à mon église, qui est une des plus belles et des mieux ornées du Canada. Tu pourrais t'imaginer que ce n'est pas grande choses ; détrompe-toi et sois persuadé que les églises paroissiales de campagne en France ne sont pas comparables à celles du pays que j'habite. J'ai plus de douze ornements différents pour la messe, tous propres et beaux ; les linges, soit sacrés, soit aubes et surplis, sont presque sans nombre ; les vases sacrés, riches et d'argent doré ; le soleil, grand et d'un bel ouvrage ; l'église, vaste, ornée de tableaux donnés par des vœux qu'ont fait plusieurs bâtiments dans les dangers qu'ils ont essuyés dans les voyages du Canada. Le maître-autel est d'une architecture rare et le rétable l'emporte par la richesse et la magnificence sur tous ceux que j'ai vus. Les reliques y sont très connues et en grande vénération ; la principale, quoique la plus petite, est une portion de la main de sainte Anne bien avérée ; l'église est consacrée à Dieu sous l'invocation de cette grande sainte, qui est en si grande vénération dans ce pays que les pèlerins y abondent et montent et descendent de cinq à six cents lieues pour accomplir leur vœu, ce qui n'est pas un petit embarras pour moi. Les confessions et communions sont si fréquentes que je ne crois pas qu'il y ait en France de paroisse de campagne où elles sont plus communes. Outre les pèlerins, les gens de la paroisse me donnent beaucoup d'occupation, surtout le dimanche, et après avoir passé près de quatre heures au confessionnal, je suis obligé d'en renvoyer plusieurs pour célébrer la messe que les paroissiens attendent avec impatience. Peu de jours ouvriers se passent sans qu'il y ait des confessions des pèlerins et des gens de la paroisse ; en un mot, si nous étions trois et même quatre, nous aurions suffisamment d'occupation, et autant de messes que nous pourrions en acquitter quoique les rétributions qui ne sont qu'à quinze sous dans Québec et les autres paroisses, et même à dix sous en quelques endroits, soient ici à vingt sous."

La dévotion à sainte Anne est très grande dans notre pays, comme le fait voir la nomenclature des sanctuaires qui lui sont dédiés : — Sainte-Anne des Monts, Sainte-Anne de la Pointe au Père, Sainte-Anne du Saguenay, Sainte-Anne Lapocatière, Sainte-Anne de Beaupré, Sainte-Anne de la Pérade, Sainte Anne d'Yamachiche, Sainte-Anne de Stuckeley, Sainte-Anne de Danville, Sainte-Anne de Varennes, Sainte-Anne de Sorel, Sainte-Anne de Montréal, Sainte-Anne de bout de l'Île, Sainte-Anne des Plaines, Sainte-Anne d'Ottawa, Sainte-Anne du Calumet — seize dans la province ecclésiastique de Québec. Au dehors, on compte : Sainte-Anne du Détroit, Sainte-Anne de Kenkakee des Illinois, Sainte-Anne des Chênes de Manitoba, Sainte-Anne du diocèse de Saint-Albert, Sainte-Anne de Cawetchin de Vancouver, toutes paroisses formées par les Canadiens. Il y a sept paroisses de ce nom dans les provinces maritimes et trois dans Ontario.

" Lorsque les premiers établissements se formèrent à la côte de Beaupré, écrit M. Ferland, une modeste chapelle fut bâtie sur le rivage du Saint-Laurent; ce fut probablement en souvenir du pèlerinage de Saint-Anne d'Auray en Bretagne qui engagea les habitants du voisinage à demander qu'elle fût placée sous le patronage de la *bonne* Sainte-Anne. Dieu sembla, dès lors, répandre des grâces spéciales sur ceux qui visitaient l'humble sanctuaire. Malheureusement, la chapelle avait été placée trop près du fleuve; les quelques pouces de terre qui couvraient le roc ayant été emportés par les eaux et par les glaces, il fallut songer à bâtir une église dans un lieu moins exposé aux inondations. M. de Queylus désigna le site de ce nouvel édifice, dans l'automne de 1657, et, dès le printemps suivant, les travaux de construction furent commencés. Terminée en 1660, l'église de Sainte-Anne a été depuis ce temps visitée tous les ans, par de nombreux pèlerins, et les *ex-voto* qui sont suspendus à ses murs témoignent que la protection de la bonne Sainte-Anne n'a pas été moins efficace au Canada que sur les côtes de l'Armorique. Les anciens missionnaires avaient inspiré aux sauvages une dévotion toute particulière pour Sainte-Anne. Pendant plus d'un siècle, les sauvages chrétiens furent dans l'habitude de se rendre chaque année à Sainte-Anne de Beaupré; ils y venaient en grand nombre de toutes les parties du Canada pour assister à la fête de la patronne du lieu."

La *Relation* de 1667, pages 29-32, rapporte les merveilles qui s'étaient accomplies en ce lieu depuis l'année 1662. En 1685, Mgr de Saint-Vallier disait " c'est un endroit de pèlerinage où l'on va toute l'année." Cinquante ans plus tard, l'abbé de la Tour en parle dans les mêmes termes. Kalm (1749) raconte que " les équipages des vaisseaux venant de France ou d'autres pays, aussitôt qu'ils ont remonté le Saint-Laurent assez haut pour apercevoir l'église de Sainte-Anne, tirent des salves d'artillerie, en signe de joie, parce que, arrivés là, ils en ont fini avec les dangers de la navigation, les écueils et les bancs de sable."

Mgr Dosquet retourna en France, l'automne de 1735; il se démit de son évêché, à Paris, le 25 juin 1739, en faveur de Mgr de l'Auberivière. A peine arrivé à Québec (août 1740) le nouvel évêque mourut. Son successeur, Mgr Dubrenil de Pontbriand débarqua dans la colonie le 17 août 1741;<sup>1</sup> il devait y demeurer dix-neuf ans. La question de la fixation des cures, dit Garneau, était toujours débattue, comme si elle n'eût pas été réglée. Le nouveau prélat était opposé à la fixation. Il écrivit au ministre (1742) que si celui-ci croyait à propos de maintenir la loi, il faudrait y faire diverses modifications. " Ainsi, il ne faudrait point fixer dans la paroisse où un supplément à la dime était accordé, ni dans celle unie à la voisine; il faudrait préférer les prêtres français aux prêtres canadiens; permettre à l'évêque de donner au curé fixe un vicaire, sans qu'il fût tenu d'en dire la raison. Avec toutes ces modifications, Mgr de Pontbriand ne voyait que treize paroisses dans lesquelles on put fixer, outre celles où on l'avait fait déjà depuis longtemps.

Le registre des professions des jésuites tenu à Québec, nous fournit la liste suivante :

<sup>1</sup> A la page 87 du tome VI nous avons donné la liste du clergé vers cette époque.

Le 2 février 1730, Jacques Siresme, coadjuteur spirituel. Le 13 novembre 1731, Jean-Baptiste Maurice, écolier approuvé; coadjuteur spirituel, le 2 février 1742. Le 10 octobre 1735, Barthelemi Galpin, écolier approuvé. Le 2 février 1738, Luc-François Nau, coadjuteur spirituel. Le lendemain, Pierre Du Jaunay, coadjuteur spirituel. Le 15 septembre 1738, Jean-François Germain, écolier approuvé. Le 19 octobre 1738, Jean-Rémi Duval, coadjuteur temporel. Le 21 septembre 1739, Georges Denet, premiers vœux de coadjuteur temporel. Le 2 juin 1740, Louis-Charles de Boismlou, coadjuteur spirituel. Le 8 septembre 1740, Jean-Louis de la Pierre, coadjuteur spirituel. Le 2 février 1741, Jean-Baptiste La Morinie, coadjuteur spirituel. Le 28 novembre 1741, Michel Chambou, premiers vœux de coadjuteur temporel. Le 2 février 1742, Gaspard-Jean de Klaster, coadjuteur spirituel. Le 13 août 1742, Charles Germain, coadjuteur spirituel. Même jour, Godefroi Coquart, coadjuteur spirituel. Le 22 septembre 1743, Alexis Maquet, coadjuteur temporel. Le 30 septembre 1740, Pierre Gournai, premiers vœux de coadjuteur temporel; coadjuteur temporel le 4 février 1753. Le 10 novembre 1743, Jean-Baptiste Tournois, coadjuteur spirituel. Le 2 février 1744, Claude-Joseph-Marie Canot, coadjuteur spirituel. Le 5 septembre 1744, Laurent-Thomas Corthier, coadjuteur spirituel. Le 18 octobre 1744, Charles-Philippe Dohen, coadjuteur temporel. Le 8 décembre 1746, Jean-Baptiste-François de Salleneuve, coadjuteur spirituel. Même jour, Pierre-Joseph de Bonnecamps, coadjuteur spirituel. Le 25 août 1747, Pierre-Jean Le Maître, écolier approuvé. Le 16 juillet 1750, Jean-Baptiste de Mers, premiers vœux de coadjuteur temporel. Le 30 août 1750, Siméon Le Bansais, écolier approuvé; coadjuteur spirituel le 11 février 1754. Le 4 octobre 1751, François Le Moyne, écolier approuvé. Le 2 février 1752, Antoine Gordan, coadjuteur spirituel. Le 22 mars 1753, François-Xavier de Bacq, premiers vœux de coadjuteur temporel. Le 16 juillet 1752, Pierre-Réné Floquet, coadjuteur spirituel. Le 29 septembre 1753, Jean-Baptiste Noël, premiers vœux de coadjuteur temporel. Le 15 août 1754, Claude-Joseph Viot, coadjuteur spirituel. Le 2 février 1755, Pierre Andrau, coadjuteur spirituel. Le 2 février 1758, Jean-Baptiste de la Brosse, coadjuteur spirituel. Le 15 août 1758, Guillaume-Ignace Cohade, coadjuteur spirituel. Le 31 mai 1764, Louis-Marie Lefranc, coadjuteur spirituel. Le 31 juillet 1772, Jean-Joseph Casot, coadjuteur spirituel. En tout trente-six dans l'espace de temps compris entre 1730 et 1760. Nous ne trouvons pas de Canadiens dans cette liste.

Il est curieux de voir ce que dit Kalm au sujet du clergé du Canada : " Les jésuites sont, sans contredit, les plus considérés. C'est un dicton général, ici, passé en proverbe, que pour faire un récollet il faut une hachette, et un eiseau pour faire un prêtre, mais pour un jésuite il faut un pinceau. Les jésuites sont ordinairement très instruits et adonnés à l'étude en même temps que très polis et agréables en compagnie. Il y a quelque chose qui plait dans tout leur maintien, et il n'est pas surprenant qu'ils captivent l'esprit du peuple. Ils parlent rarement de questions religieuses, ou bien quand il leur arrive d'en parler ils ont soin d'éviter les disputes. Ils sont toujours prêts à rendre service, et quand ils voient que leur assistance est requise, ils prévient toute demande d'aide en se mettant tout de suite à

l'œuvre pour faire ce que l'on attend d'eux. Leur conversation est très intéressante et instructive et l'on ne peut s'ennuyer dans leur société. J'ai causé avec beaucoup de jésuites en Canada ; je n'en ai pas trouvé un qui ne possédât ces qualités à un degré imminent. Ils ont de grands biens dans ce pays qu'ils tiennent du roi de France. A Montréal, ils ont pareillement une belle église, une maison petite mais élégante, et un jardin à l'avenant. Ils ne se soucient pas de devenir curés à la ville ou à la campagne ; ils laissent aux prêtres les cures, ainsi que les émoluments qui y sont attachés. Ils se consacrent entièrement à la conversion des païens et leurs missionnaires sont dispersés dans toutes les parties du pays, à la poursuite de cette œuvre. Dans chaque bourgade ou village habités par les Indiens convertis, il y a un ou deux jésuites fixés... Ils ne reçoivent dans leur société que des sujets qui promettent. On ne trouve pas d'imbéciles parmi eux. Les prêtres, de leur côté, reçoivent dans leurs rangs les meilleurs sujets qu'ils peuvent trouver, mais les moines sont moins particuliers. Les jésuites qui demeurent ici viennent tous de France, et beaucoup y retournent après un séjour de quelques années. Quelques uns, dont cinq ou six sont encore vivants, natifs du Canada, sont allés en France, et y ont été admis au nombre des jésuites, mais aucun d'eux n'est jamais revenu en Canada ; pour quelle cause ? je l'ignore. Pendant mon séjour à Québec, un des prêtres s'est démis de sa cure, avec la permission de l'évêque, pour se faire jésuite, au grand mécontentement des autres prêtres, qui se sont demandé si le changement d'état de leur confrère était dû à ce qu'il croyait leur condition trop petite pour lui. Il y a des paroisses dans la campagne qui paient des redevances aux jésuites, mais elles sont desservies par des prêtres nommés par l'évêque, et les jésuites ne perçoivent que les cens et rentes. Les jésuites ne trafiquent ni dans les peaux ni dans les fourrures, laissant ce soin entièrement aux marchands... Les prêtres du séminaire de Québec ne le cèdent guère aux jésuites sous le rapport de la politesse... Les curés forment la seconde et la plus nombreuse classe du clergé dans le pays et desservent la plus grande partie des églises, tant dans la ville que dans les villages, à l'exception des bourgades d'Indiens convertis ; cependant, quelques-unes de ces paroisses ont des missionnaires pour curés... Les prêtres de Saint-Sulpice viennent tous de France ; on m'assure qu'ils n'admettent aucun natif du Canada parmi eux. Au séminaire de Québec, ce sont les natifs du Canada qui forment la majorité... Les curés ne paraissent pas très forts sur le latin, car quoique le service se fasse dans cette langue, et qu'ils lisent leurs brevières et d'autres livres chaque jour, la plupart ne parlent le latin que très difficilement. Les deux séminaires ont de grands revenus qu'ils tiennent de la libéralité du roi. Celui de Québec a au-dessus de trente mille livres par an. On assure que la rente foncière de la ville et de l'île de Montréal, rapporte au séminaire de Saint-Sulpice soixante et dix mille livres, à part de ce que les prêtres reçoivent pour dire des messes, etc. Comme ce séminaire ne compte que seize prêtres, il a plus de revenus qu'il ne peut en dépenser ; il envoie chaque année, à la maison-mère, en France, une grosse somme d'argent... Les récollets forment la troisième classe d'ecclésiastiques en Canada... Ils ne se mettent pas en peine de choisir des sujets brillants pour leur communauté... Ils ne se martèlent pas le cerveau pour acquérir la science...

Ces moines n'ont pas de biens ici, ayant fait vœu de pauvreté; ils vivent principalement d'aumônes. Les jeunes moines, ou frères, vont, munis de besaces, quêter de maison en maison. Ils n'ont pas de cures dans le pays, mais quelques fois ils vont évangéliser les sauvages. En outre, dans chaque fort qui contient quarante hommes, le roi tient un de ces moines comme aumônier... A bord des vaisseaux du roi il n'y a pas d'autres prêtres que ces moines qui, en conséquence, sont regardés par le peuple comme gens du roi. Quand un curé de la campagne vient à mourir, et qu'un successeur ne peut lui être nommé immédiatement, on y envoie un de ces religieux pour desservir la paroisse pendant que la place reste vacante. Les récollets viennent en partie de France; les autres sont natifs du Canada."

L'année 1760, qui fut la dernière du régime français en Canada, nous relevons dans le *Répertoire* de M. l'abbé Tanguay les noms des membres du clergé alors dans la colonie :

Prêtres arrivés de France : — Dugast, Leclerc, 1714; Isambert, 1717; Resche, 1720; Chevalier, 1724; Lacombe, Gaillard, Jacreau, 1726; Frison, Chaumont, Lefebvre-Duchouquet, Noël, 1734; De Voble, Mgr Briand, Mgr Pontbriand, Pressart, Dolbec, 1741; Blondeau, Lataille, 1742; Petit-Maisonbasse, Brossard, 1744; Petit, Morrisseau-Boismorel, Renoyer, Mangue-Garault, Saint-Onge, 1745; Parant, Girault, Récher, Curot, Mangue-Garault-Saint-Onge, Pepin, 1747; Porlier, De Kerberio, 1748; Feré-Duburon, 1750; Déroches, Lataille, Leguerne, 1751; Bédard, 1752; Hamelin, Hingan, 1753; Eudo, Boiret, Vizen, Gravé de la Rive, Pétrimoulx, 1754; Curot, 1755; Dosque, 1758. — Total, 47.

Jésuites arrivés de France : — Saint-Pé, 1718; Meurin, 1731; Coquart, 1734; Huguet, 1736; Du Jaunay, 1737; Floquet, 1740; Neuville, 1741; Lefranc, Roubaud, Potier, 1742; Gounor, 1744; De Clapion, Germain, 1747; Gordan, Well, 1748; Viro, 1752; De la Brosse, 1754. — Total, 17.

Sulpiciens arrivés de France : — Quen, 1714; Déat, 1722; Matis, 1726; Falcoz, 1727; Favard, 1728; Galet, 1730; Chambon, 1733; Sartelon, 1734; Peignet, 1735; Mathevet, Faucon, 1740; Pagé, 1741; De Geay, Perthuis, 1742; Guay, 1745; Beau-éle, Castagnac, 1748; Poncin, 1749; Davoux, 1750; Reverchon, Montgolfier, 1751; Jollivet, 1752; Robert, 1753; Guichard, Bracier, Pélissier, Curateau, 1754; De Lagarde, Magon, Huet, 1755. — Total, 30.

Récollets arrivés de France : — Rouillard, 1723; Boucher, 1725; Crespel, 1726; Lajus, 1727; Normandeau, 1730; Carpentier, Richer, 1735; Carpentier, 1737; Amiot, Carpentier, 1741; Feré-Duburon, Baquet, 1742; Carpentier, 1746; Maugé, 1749; Haneuzer, 1752; Louiseau, 1754; Veyssière, 1755; Pétrimoulx, 1758. — Total, 18.

Récollets canadiens, ordonnés : — Quintal, 1713; Couturier, De Gannes, 1729; De Lotbinière, Cliche, La Corne, 1741; Lemire-Marsollet, 1742; Béroy, De Louche, 1743; De Mers, 1756. — Total, 10.

Canadiens ordonnés prêtres : — Ménage, 1707; Poulin, 1713; Lepage, 1715; Angers, De Ligneris, 1727; D'Ailleboust, Marchand, Martel, 1731; Le Vasseur, Mercereau, La Corne, 1739; De Lotbinière, Chefdeville, Gervais, 1741; Beaudoin, Dunière, Frichet, Mor-

risseau, Perreault, 1742 ; Youville, 1747 ; Des Bergères, Filion, Godefroy, Guay, Lagroix, Morand, Sarault, Brassard, 1749 ; Gatién, Proulx, Petit, 1751 ; Youville, 1752 ; Bériau, 1753 ; Renault, Cugnet, Gamelin, 1754 ; Marchand, Truteau, 1757 ; Parent, Marcoux, Filiau-Dubois, 1757. — Total, 42.



## CHAPITRE VI

1740-60

LA LOUISIANE. — LE MISSISSIPPI. — LES COLONIES ANGLAISES. — LE NORD-OUEST.



OUS arrivons à la conquête de l'Amérique du Nord par les Anglais. De savants historiens ont traité cette matière et ne nous laissent que peu à dire. D'ailleurs, il suffit que nous ne nous écartions pas de ce qui concerne spécialement les Canadiens-Français.

Les vingt années qui vont de 1740 à 1760, nous montrent la Louisiane constamment agitée par la guerre des sauvages, la disette, la crainte des Anglais, les malversations des fonctionnaires et l'embarras du papier-monnaie. Deux ouragans terribles, survenus l'automne de 1740, causèrent des dommages incalculables et rendirent encore plus difficile la situation de la colonie déjà privée d'une partie des secours qu'elle était en droit d'attendre de France. La paix, bâclée avec les Chickassas et autres ennemis de l'intérieur, annonçait devoir être rompue d'un moment à l'autre. Les Natchez levèrent, en effet, la hache en attaquant une caravane de traiteurs français et canadiens. Bienville, voyant la tournure que prenaient les choses, en rejetait la cause sur la fatalité et disait ouvertement que son étoile pâlisait. Il ne cessait d'écrire en France pour obtenir des secours, surtout des marchandises, sans lesquelles on ne pouvait compter sur les sauvages alliés. Les plus importants de ceux-ci étaient les Chactas. Le gouverneur conduisait sa diplomatie envers eux de manière à les tenir en armes contre les Chickassas, plus accessibles que tous les autres à l'influence anglaise. Avec cela, il fallait songer à fortifier le bas du fleuve par où les navires de la Grande-Bretagne ne manqueraient pas de pénétrer dans le pays en cas de guerre — et précisément les deux couronnes entraient en lutte à cette époque. Aussi la Nouvelle-Orléans se voyait-elle comme prise entre deux feux, par le nord et par le sud. En 1741, Bienville demanda à être remplacé. Il était alors âgé d'un peu plus de soixante ans, dont quarante-deux passés dans la colonie. Son successeur, M. de Vaudreuil, fils de l'ancien gouverneur du

Canada, arriva en Louisiane le 10 mai 1743. Les dépêches qu'il commença à écrire dès cette année ne sont qu'une continuation des plaintes formulées si souvent par Bienville au sujet du manque d'approvisionnement et de la faiblesse générale de la colonie. On en était encore à se nourrir en grande partie des vivres apportées de France. La colonie ne produisait pas assez de vivres même pour les cultivateurs du sol, et pour les troupes, remarque M. Gayarré. S'il faut en croire les dépêches des gouverneurs, les habitants étaient toujours à la veille de mourir de faim — et cela durait depuis quarante ans. En 1744, M. de Vaudreuil disait : " S'il n'était pas arrivé de la farine par *l'Eléphant*, les soldats eussent été sur le point de la révolte." Déjà, néanmoins, un pas était fait : on cultivait le riz, le tabac et l'indigo. Dégagée du monopole commercial, la Louisiane commençait à respirer. M. de Vaudreuil, tout Canadien qu'il était, avait à la cour plus de crédit que son prédécesseur ; ce dernier, toutefois, qui était passé à Paris, dû voir les ministres dans l'intérêt de la province qu'il avait si longtemps gouvernée. Le 27 d'avril 1744, le conseil d'Etat ordonna l'abolition du papier-monnaie introduit depuis onze ans malgré les avis de Bienville. Ce fut un soulagement immense pour les pauvres colons, mais M. de Vaudreuil commit la faute de rétablir les monopoles en affermant des postes chez les sauvages, comme cela se faisait en Canada. On le voit s'occuper aussi de la découverte des mines, cette chimère de Lamothe-Cadillac et de presque tous ceux qui avaient eu la main dans les affaires de la Louisiane. Il s'employa à contenir les Chickassas par le moyen des Chactas et y serait parvenu complètement si la cour lui eut envoyé des marchandises pour les présents sans lesquels on ne conclut jamais rien avec ces peuples.

Le budget des dépenses de la colonie qui, en 1745, était d'un demi million, s'éleva graduellement jusqu'à un million durant les quinze années qui suivirent. C'était énorme, vu le bas chiffre de la population (de trois à cinq mille blancs) et l'administration presque nulle qui nous est révélée par les dépêches des hauts fonctionnaires. La Nouvelle-Orléans comptait en 1745 huit cents habitants de race blanche, non compris deux cents soldats, les femmes et les enfants ; le nombre des nègres était de trois cents âmes. On dit que la plupart des gens amenés de France au temps de M. de Vaudreuil étaient trop âgés pour former des familles ; c'est, joint aux guerres et à la famine, l'explication de la décadence de nombreux établissements.

Avec M. Lenormant, nouveau commissaire-ordonnateur, arrivé en 1746, s'ouvrit une suite de querelles qui ressemblent à la longue mésintelligence dont nous avons parlé entre les gouverneurs et les intendants du Canada. Les pouvoirs du commissaire, comme ceux de nos intendants, s'élevaient à M. de Vaudreuil une partie de son autorité. Ce vice de fond prenait souvent les formes les plus désagréables, et naturellement la colonie s'en ressentait. De part et d'autres les accusations pleuvaient sur la table du ministre du roi. Lenormant ne voyait dans Vaudreuil qu'un homme en voie de faire sa fortune personnelle et celle des Canadiens qu'il protégeait ; Vaudreuil trouvait les marchandises fournies par les soins de Lenormant très mauvaises et trop chères et dénonçait de ce côté des spéculations de tous genres. C'était bien le siècle de Louis XV.

Au commencement de 1748 les Chactas se divisèrent en deux camps : l'un pour les Anglais, l'autre pour les Français ; ce dernier eut le dessus, après des combats sanglants mais sans pouvoir empêcher les Anglais de traiter avec les tribus des affluents du Mississipi. L'Angleterre se disait justifiable d'étendre les opérations de ses traiteurs jusqu'à la rive gauche du fleuve — laissant à la France le côté ouest, avec les terres situées au-delà. En ce moment, la grande guerre du Canada était commencée et ne devait finir qu'à la capitulation de Montréal. Le marquis de Vaudreuil rendant compte de ce qui se passait à la Louisiane, disait au ministre que les nations sauvages avaient conçu du mépris pour les Français en voyant le peu de forces que ceux-ci entretenaient dans les postes éloignés de la Nouvelle-Orléans. Comme pour justifier cette impression, les troupes françaises ne se montraient ni habiles ni braves dans les rencontres qu'elles avaient à cette époque avec les bandes révoltées, soient Chactas, soient Natchez. Jamais, du reste, les établissements français n'avaient été plus en danger de périr sous les coups des maraudeurs de la forêt. La situation ressemblait à celle du bas Canada un siècle auparavant. Plusieurs Canadiens figurent dans les événements de ce temps agités et nous devons dire à leur honneur qu'ils étaient les plus courageux et les plus adroits de tous les Français. A milieu de ces troubles, les commerçants anglais faisaient leur chemin, en descendant les rivières qui débouchent au Mississipi. Les ministres de Louis XV enjoignaient aux autorités de la colonie de s'opposer aux empiètements des étrangers, mais ils se gardaient bien d'envoyer des marchandises pour la traite ou des présents aux sauvages. Les dépêches des gouverneurs sont remplies de demandes relatives aux approvisionnements. La cour répondait par des ordres impérieux de ne pas céder le terrain ni aux sauvages ni aux Anglais — mais de secours, point ! Néanmoins, les Natchez étaient à peu près anéantis en 1750 ; les Chikassas, très faibles, se tenaient tranquilles ; les Chactas imploraient la paix. Cette situation qui eût pu amener un peu de bien-être dans la colonie, fut gâtée par le papier-monnaie que le nouveau commissaire, M. Michel de la Rouvillière rétablit de son propre mouvement. Le roi ne voulut pas consentir à ce retour aux pratiques désastreuses du passé ; il porta, quoique tard, son attention du côté de la défense du pays ; trente-sept compagnies de troupes de cinquante hommes chacune y furent mises au complet. La paix régnait en Europe par suite du traité d'Aix-la-Chapelle (1748). En Canada et à la Louisiane, il y eut un court temps d'arrêt dans les inquiétudes et les misères des deux colonies.

Depuis sa fondation, la Louisiane n'avait jamais possédé tant de soldats. " Cela prouve le crédit du marquis de Vaudreuil à la cour," remarque M. Gayarré. Il est évident que l'on fit plus pour lui qu'on n'avait jamais fait jusque là pour aucun de ses prédécesseurs.

M. Michel et le marquis de Vaudreuil ne tardèrent pas à se desservir l'un l'autre auprès du ministre. Pour contenir les Chactas et écarter les Chickassas, le gouverneur voulait se servir de la ressource préférée des présents. Le commissaire ne livrait à cette fin que des articles dépréciés et en petit nombre, et parfois n'en donnait pas du tout. C'était à qui des deux hauts fonctionnaires dirait le plus de mal de son collègue. Les partis se combattaient

Le commerce souffrait. L'habitant ne savait à quel saint se vouer. Au milieu de ces disputes, la cour envoya soixante jeunes filles, le dernier convoi de ce genre, le mieux choisit, dit-on, et celui qui a fait le plus d'honneur à la Louisiane. Sous le rapport de l'agriculture et des produits de la contrée en général, il régnait une négligence extrême. Les vivres apportées de France formaient le fond des magasins. Lorsque M. Michel de la Rouvillière mourut, en 1752, tout était encore en confusion. L'année suivante, M. de Vaudreuil fut appelé au gouvernement du Canada. L'histoire des dix années qui vont de 1753 à 1763, sous M. de Kerlerec est une répétition du passé, avec ces différences que les Anglais, toujours en activité, serrèrent de plus près la colonie et que la moitié de la Louisiane tomba finalement entre leurs mains par un traité en forme.

En 1755-56, la Louisiane vit arriver chez elle un certain nombre d'Acadien fuyant la persécution des Anglais. On estime à seize mille âmes le chiffre de ce peuple au moment de sa dispersion. Quatre mille, peut-être, avaient déjà émigré dans les îles du golfe Saint-Laurent ; un nombre à peu près égal s'était réfugié dans les postes occupés par les troupes françaises autour de l'isthme de Shédiac ; deux mille environ échappèrent aux embuscades des Anglais ; six mille furent transportés dans le Massachusetts, la Pennsylvanie, la Virginie, l'Angleterre, soit quinze cents en Angleterre, après avoir été renvoyés de la Virginie et de la Caroline ; une partie mourut de misère et le reste fut envoyé en France en 1763. Un millier retournèrent de Boston et des côtes sud de la mer en Acadie. Après 1763, plus de quatre cents allèrent de New-York à Saint-Domingue. Près de huit cents passèrent en Louisiane venant du Maryland, de la Caroline et de la Georgie. Un autre millier, s'étant emparé des navires qui les transportaient, se sauvèrent à la rivière Saint-Jean. Sur les treize cents qui restaient, la moitié mourut — de sorte qu'il en resta de six à sept cents tout au plus aux Etats-Unis, et encore plusieurs gagnèrent-ils le Canada, où on les reçut comme des frères malheureux. La plupart des autres finirent par se diriger vers l'ouest et se firent coureurs de bois.

Bougainville écrivait en 1757 : " La Louisiane est encore plus dans l'enfance, pour ainsi dire, que le Canada, dans un beau climat, riche par ses productions. Il y a deux villes sans fortifications, la Nouvelle-Orléans, belle, des rues bien alignées, une grande belle place, avec deux corps de caserne. On devrait y faire une enceinte, ne serait-ce qu'un fossé palissadé. La Mobile, petite ville comme les Trois-Rivières du Canada ; quatre bourgs : les Illinois, les Alibamons, Natchitoches, la Pointe-Coupée. L'indigo, les muriers, la cire, les bois, sont les richesses du pays, qui produit de tout en abondance ; le tabac meilleur que le Virginie. Un commerce avec le Mexique ; le pays difficile à conquérir par l'Anglais ; les bâtiments ont peine à y aborder ; pays aquatique. Des digues, comme en Hollande, en submergent une partie en cas de besoin. Il peut y avoir trois à quatre mille blancs, quatre mille nègres, quarante compagnies détachées de la marine, faisant deux mille hommes, trois cents Suisses du régiment Dalville. On trouve aux Illinois d'abondantes mines de plomb ; la place de gouverneur vaut treize mille livres, celle de commissaire-ordonnateur moins. Mais le talent

supplé, et quelquefois va trop loin. Il n'y a d'autres ecclésiastiques que des capucins et des jésuites. Le roi y entretient deux cents nègres ouvriers pour les divers ouvrages ; l'ordonnateur les emploie communément à son utilité, et il en coûte encore cher au roi pour les nourrir. M. Le Normant, aujourd'hui adjoint au ministère de la marine, est le seul qui les ait véritablement employés au service du roi."

Parlant de l'année 1762, M. Gayarré dit : " La conquête du Canada par les Anglais avait causé une émotion pénible à la Louisiane, qui lui était unie par tant de liens, et qui, pendant longtemps, en avait formé une dépendance. Un pressentiment vague, et qui fut bientôt vérifié, faisait craindre aux colons un changement de domination. En effet, le 13 novembre le roi d'Espagne acceptait, sous sceau privé, le don que le roi de France lui faisait de la Louisiane." Cette convention ou cession, resta quelque temps ignorée.

En 1764, M. Foucault écrivait au ministre : " J'ai l'honneur de vous informer qu'il est arrivé ici, il y a peu de jours, plusieurs familles acadiennes, faisant nombre de cent quarante-treize personnes. Elles ont passé de l'Acadie à Sainte-Domingue, où elles se sont embarquées sur un bâtiment marchand pour se rendre ici. Il m'a paru que la religion est le seul motif qui les ait déterminées à laisser leur pays. Elles sont pauvres et dignes de pitié. En effet, je n'ai pu me refuser à leur accorder la subsistance, jusqu'à ce qu'elles aient choisi des terres au quartier des Apéloussas et qu'elles soient en état de se passer de secours." Le 13 mai, il annonçait encore la venue de quarante-huit familles acadiennes. Il en était déjà arrivé, depuis le commencement de l'année, un assez grand nombre, formant un total de quatre cent soixante-treize personnes, que l'on avait dirigées sur les Attakapas, sous le commandement d'Andry. Ces quarante-huit familles, dit Foucault, demandent des terres qu'il est facile de leur accorder. On leur en donnera aux Apéloussas et aux Attakapas, où sont les autres, mais elles sont dans la misère. Comment les transporter sur ces terres ? Comment les faire vivre, jusqu'à ce que la culture les ait mises à l'abri du besoin ? Comment leur procurer les instruments de culture nécessaires ? Ce sont d'assez fortes dépenses, et si, comme on l'assure, il doit arriver incessamment mille familles, ce sera un objet important. Je demande donc des instructions."

Au mois de février 1766, de nouvelles familles acadiennes arrivèrent au nombre de deux cent seize personnes. Elles étaient allées chercher le seul point de l'Amérique septentrionale où flottait encore la bannière de France. Elles espéraient pouvoir y vivre en paix, dans l'exercice de la religion et sous l'empire de lois qui leur étaient familières. Les premières familles qui s'étaient réfugiées à la Louisiane en attiraient d'autres. La levée et la place publique de la Nouvelle-Orléans étaient souvent couvertes d'une foule de ces malheureux exilés, qui venaient chercher une asile, là où ils espéraient trouver des frères et où l'on parlait encore leur langue. Ils ne s'étaient pas trompés. Jamais l'humanité ne se montra plus affectueuse ; jamais la charité ne fut plus abondante dans ses largesses. On leur fournit des outils aratoires aux frais du gouvernement, et, pendant la première année de leur établissement, on leur distribua les mêmes rations que celles que l'on donnait aux troupes de ligne

de la colonie. Ces réfugiés s'établirent sur les deux rives du fleuve, au-dessus de la Côte des Allemands, et s'étendirent jusqu'à Baton-Rouge et la Pointe-Coupée. C'est de cette circonstance qu'est venu le nom de Côte des Acadiens que porte encore aujourd'hui cette partie du fleuve.

Lorsque la Louisiane fut cédée à l'Espagne, en 1763, elle contenait environ treize mille habitants dont quatre à cinq mille de couleur. C'était un peu moins que l'Acadie au moment de la dispersion.

La Galissonnière regrettait de voir les pays du sud-ouest négligés par le gouvernement. En 1748, il écrivait au ministre : " Cette région bien établie nous rendraient formidables du côté du Mississipi. Si, dans la guerre actuelle, nous avions eu quatre à cinq cents hommes armés chez les Illinois, non seulement nous n'y aurions pas été inquiétés, mais nous aurions mené jusque dans le cœur des établissements de l'ennemi ces mêmes nations qui nous insultaient si souvent. "

De son côté M. Rameau fait les observations suivantes : " Malgré leur grand nombre et les centres considérables qui se formèrent de suite à Boston, à New-Haven, à Providence, etc., les Américains n'aimaient point à s'écarter de la proximité de la mer ; on peut dire même qu'ils redoutaient non seulement les établissements, mais les excursions dans l'intérieur. Jusqu'en 1764, époque de la colonisation du Kentucky, aucune de leurs colonies ne se hasarda loin du littoral ; c'est tout au plus si l'on entrevoit çà et là dans leur histoire quelques expéditions commerciales ou militaires, traversant les montagnes Bleues et atteignant furtivement, à peine, les lacs inférieurs Ontario et Erié. Le Mississipi, les grands lacs occidentaux, et à plus forte raison les prairies et les plaines de l'Ouest, n'étaient connus des Anglais que confusément, par l'écho des relations françaises ; cette ignorance casanière survécut même à la conquête du Canada ; on peut donc considérer les Alléghanys comme ayant été pendant cent cinquante ans la borne de leur horizon, *ultima Thule*. "

Il n'est pas sans à propos de citer ici M. l'abbé Casgrain : " Voulez-vous savoir de quoi se composait une portion considérable de l'émigration anglaise aux Etats-Unis ? Ecoutez ce que dit M. Bancroft : ' L'enlèvement d'êtres humains était devenu chose ordinaire à Bristol, et on transportait au-delà de l'Atlantique non-seulement les criminels, mais des jeunes gens ou autres, afin de les vendre pour de l'argent. Le maire et les magistrats de Bristol voulaient intimider les petits escrocs et les petits filous qui, de crainte d'être pendus, imploraient la déportation comme leur seule chance de salut : ces enfants étaient alors partagés entre les membres de la Cour. Ce commerce était excessivement lucratif, bien plus lucratif même que la traite des esclaves, et il existait depuis des années.' C'est ce qui fait dire au même historien cette effroyable vérité : ' L'histoire de la colonisation de notre pays est l'histoire des crimes de l'Europe. '

" Nous ne parlons pas de cette détestable colonisation africaine qui a jeté la dépravation avec l'esclavage sur une si large part des Etats-Unis, et dont ils subissent aujourd'hui le châtement. Quel contraste avec la pureté de nos origines historiques ! Autant on prenait de

soin, ici, à créer une colonie morale, autant on jetait, là-bas, d'élément de corruption. Mais, en mettant même de côté ces monstruosité, et en n'envisageant que l'émigration puritaine, qui peut être comparée à la nôtre par les motifs élevés qui l'ont inspirée, nous allons voir laquelle des deux mérite davantage l'épithète de *demi-civilisée*. Voici, d'après le même Bancroft, ce qui se passait huit ou neuf ans après l'époque dont nous venons de parler, parmi les gens de Boston, qui avaient alors de bons chapeaux, de bonnes bottes et de bons habits, parmi lesquels même commençait à poindre la *codfish aristocracy*. Après avoir parlé des nombreux procès pour sorcellerie intentés contre les anabaptistes, l'historien ajoute : " Les prisons étaient pleines. On pouvait remarquer que.... pas un de ceux qui avaient fait des aveux et qui ensuite s'étaient rétractés, n'avait échappé, soit à la potence, soit à un emprisonnement, pour être jugé de nouveau. Le neuf d'août (1692), six femmes furent condamnées ; d'autres déclarations de culpabilité se succédèrent... Le 22 septembre, huit personnes furent conduites à la potence. Parmi elles se trouvait Samuel Wardwell, qui avoua et fut pardonné ; mais saisi de honte et de repentir, il rétracta ses aveux et proclama hardiment la vérité ; sur quoi on le pendit, non pour sorcellerie, mais pour refus de reconnaître la sorcellerie. Marthe Cory fut visitée dans sa prison, avant son exécution, par Parris, accompagné de deux diacres et d'un autre membre de son église. Les archives de cette église rapportent que Marthe, puisant sa force en elle-même, repoussa " avec arrogance " ses persécuteurs, " qui prononcèrent contre elle la redoutable sentence d'excommunication. " Marie Eusty, exposant avec calme l'imposture de ceux qui avaient choisi tant de victimes au sein de sa famille, sur elle le plus noble courage à la douceur de caractère, à la dignité, à la résignation. Mais le grand juge était convaincu que tout ce qui s'était fait l'avait été justement, et " il se montra très-impatient d'entendre parler dans un sens tout différent. " — " Huit suppôts de l'enfer sont pendus, " dit Noyes, le ministre de Salem, en désignant les huit corps qui se balançaient sur le gibet. Vingt personnes avaient été mises à mort du chef de sorcellerie ; on en avait amené cinquante-cinq, par la torture ou la terreur, à faire des aveux et à se repentir. A mesure que les accusations se multipliaient, les aveux se multipliaient aussi ; et à la suite des aveux venaient de nouvelles accusations. " La génération des enfants de Dieu " elle-même se voyait menacée de " devenir victime de cette réprobation... Giles Cory, vieillard octogénaire, voyant que tous les accusés étaient déclarés coupables, refusa de se défendre, et se vit condamné à être pressé jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Cette horrible sentence, usage barbare de la loi anglaise, reçut immédiatement son exécution. "

" En lisant cette page, ne croiriez-vous pas assister à un auto-da-fé de l'inquisition espagnole ? Si de pareils faits s'étaient produits au Canada, je vous laisse à penser ce qu'en auraient dit nos adversaires : vous entendriez d'ici leurs superbes cris d'indignation. Nous pourrions multiplier les citations, mais c'en est assez pour faire juger de quel côté était la population demi-civilisée : du côté de l'Atlantique ou du Saint-Laurent. A cette rectification, nous pourrions en ajouter d'autres ; mais, outre que cela nous entraînerait hors de notre sujet, il nous est pénible d'avoir à combattre un écrivain avec qui nous serions si heureux d'être toujours du même sentiment. "

Sur ce sujet, M. Rameau fait les observations qui suivent : " En réalité, les Français de la Nouvelle-France, quelques soient les préjugés à cet égard, l'emportaient sur leurs adversaires par leurs aptitudes physiques, par leur intelligence, par leur énergie et par leur habileté ; c'est là qu'est la solution commune des deux problèmes que nous avons posés plus haut ; voilà pourquoi la progression des Anglo-Américains se trouvait relativement inférieure à celle des Franco-Canadiens, et pourquoi ceux-ci, malgré leur faiblesse apparente, eurent constamment le dessus dans les guerres qu'ils soutinrent contre ceux-là. On enrôlait aussi et même on enlevait quelquefois des jeunes filles qui se vendaient très-bien en Virginie : en 1629, un premier convoi de quatre-vingt-dix jeunes filles, recrutées par un capitaine adroit et industriel, fut vendu à raison de cent livres de tabac par tête ; un exemple si profitable fut promptement suivi, et l'année suivante une nouvelle cargaison atteignit les prix de cent cinquante livres de tabac par tête de fille... Il venait moins d'émigrants, il est vrai au Canada ; mais la population établie se multipliait plus régulièrement et plus vite ; cette lenteur dans le peuplement était sans aucun doute regrettable, surtout pour les intérêts français ; mais en se plaçant à un point de vue plus élevé, plus général, ce grand retard était moins préjudiciable que la précipitation inconsidérée des Anglais. Il en est ainsi, du reste, dans presque tous les progrès sociaux ; rien ne remplace l'influence du temps pour la qualité de l'œuvre, et *mieux vaut encore une extrême lenteur qu'une extrême promptitude.* "

Smith s'exprime ainsi en parlant des colonies anglaises : La bigoterie et la tyrannie de quelques-uns de nos gouverneurs, jointes à l'étendue des concessions qu'ils ont faites, n'ont pas moins nui à la population de cette province. Comme la plupart ne songeaient qu'à s'enrichir, ils accordaient, moyennant quelques petits cens, des patentes extravagantes à ceux qui pouvaient leur être utiles dans les assemblées ; et, comme ces impétrants étaient pour l'ordinaire fort riches, ils mettaient leurs terres à si hauts prix que personne ne voulait ni les acheter ni les affermer. On peut ajouter à cela que les colons de la Nouvelle-Angleterre ont toujours haï les Hollandais, ce qui a été cause qu'il n'en est plus venu depuis la reddition de la province. Cette disette d'habitants à tellement fait renchérir la main-d'œuvre, qu'on a été obligé de faire venir des nègre d'Afrique. "

Le Mississipi était presque inconnu des Anglais ; il formait de toutes manières un territoire français — et nos compatriotes avaient porté bien plus loin vers l'ouest leurs courses avec le prestige du nom canadien. Lorsqu'il fallut donner un successeur à M. de la Vérendrye (1750) l'ancien projet de parvenir à la mer de l'ouest par deux routes parallèles l'une à l'autre occupa de nouveau les autorités, malheureusement M. de la Galissonnière avait été remplacé (24 septembre 1749) par M. de la Jonquière. " L'intendant Bigot était alors en Canada ; il forma, pour faire la traite en même temps que des découvertes, une société composée du gouverneur et de lui-même, de M. M. Bréard contrôleur de la marine, Le Gardeur de Saint-Pierre, officier plein de bravoure et fort aimé des Indiens, et de Marin, capitaine, décrié par sa cruauté, mais redouté de ces peuples. Ces deux derniers furent chargés de l'œuvre double de l'association. Marin devait remonter le Missouri jusqu'à sa source et de là suivre



le cours de la première rivière sur laquelle il tomberait, qui irait se jeter dans l'océan. Saint-Pierre, passant par le poste de la Reine, devait aller le rejoindre sur le bord de cette mer à une certaine latitude. Mais tout cela, était subordonné à la spéculation pour laquelle on s'était associé, c'est-à-dire que les voyageurs interrompraient l'expédition dès qu'ils auraient amassé assez de pelleteries. Ils ne furent pas loin, et ils revinrent chargés d'une riche moisson. Les associés firent un profit énorme. M. Smith fait monter la part seule du gouverneur à la somme prodigieuse de trois cent mille francs. La France ne retira rien de cette expédition, dont l'Etat fit tous les frais." L'historien Garneau, en rapportant ces faits honteux se garde bien, et avec raison d'ajouter foi aux insinuations aussi malveillantes que fausses dont s'est rendu coupable l'auteur inconnu du "Mémoire sur les affaires du Canada" <sup>1</sup> depuis 1749 jusqu'à 1760, en parlant des entreprises de la Vérendrye. Le Mémoire en question finit par dire, néanmoins, que La Jonquière et sa société emparèrent "de presque tout le principal commerce des pays d'en haut." On entraît dans une époque où de pareils actes de dilapidation devaient être à l'ordre du jour.

Le père Coquart, compagnon de la Vérendrye, avait beaucoup contribué à faire adopter le projet d'entrer dans l'ouest par le haut Missouri et la Saskatchewan, mais il ne pouvait prévoir quelle classe d'hommes exploiteraient son idée.

On devait s'attendre à voir les fils (ils étaient trois) de La Vérendrye réclamer l'honneur de continuer les découvertes de leur père et qu'eux-mêmes avaient étendues si loin. C'est en effet ce qui eut lieu, mais Bigot et le gouverneur repoussèrent leur demande. Qu'importaient à des pillards de profession les droits si chèrement acquis de cette famille ! La présence de ces officiers au milieu des opérations que l'on complotaient eut pu être dangereuse, ou pour le moins gênante. Leur honnêteté, le désintéressement dont ils avaient donné tant de preuves étaient encore bien au-dessus de l'intégrité tant vantée de M. Le Gardeur de Saint-Pierre. Après le refus de leur confier la direction de l'une des entreprises projetées, restait l'espoir d'obtenir de l'emploi sous les chefs qui en faisaient partie. Le Gardeur de Saint-Pierre, à qui ils s'adressèrent parce qu'il était spécialement chargé de la région du nord-ouest, ne voulut pas leur accorder cette grâce. Ecrasés, rebutés de toutes part, ils cessèrent de se faire entendre, laissant à l'histoire impartiale la tâche de venger leur malheur. Mais en attendant, comme il leur restait à chacun une épée, ils s'empressèrent de la mettre au service du roi, et deux d'entre eux firent avec honneur les campagnes de la guerre de Sept Ans qui ne tarda pas à commencer. En 1750, Pierre, l'aîné de la famille, était enseigne en second ; le chevalier avait le même grade ; le troisième frère n'était que cadet à l'aiguillette. Cette année, dans la liste des officiers pour les îles d'Amérique est recommandé "pour être lieutenant, de la Vérendrye, enseigne." En 1751, la compagnie des troupes dites de la marine, qui était commandée par le sieur de la Vérendrye, (c'est le Découvreur) fut confiée au lieutenant Louis Liénard Villemonde de Beaujeu, lequel fut fait capitaine à cette occasion. Les promotions ne

<sup>1</sup> Publié par la Société Littéraire et Historique de Québec, 1873.

venaient pas vite pour les La Vérendrye. La pauvreté était à leur porte. On ne voulut leur rendre ni les livres de comptes ni les marchandises qu'ils avaient en propre dans les divers forts ou comptoirs de traite. Le résultat de cinquante années de travaux, la moitié d'un continent découvert, un commerce énorme créé par leur habileté, tout cela ne valait pas aux yeux des ministres, une récompense quelconque ou un remerciement. " Mon frère assassiné par les Sioux n'est pas le plus malheureux " s'écriait le chevalier de la Vérendrye dans une lettre officielle, en date du 30 septembre 1750.

Le Gardeur, aidé puissamment (quel contraste avec la conduite tenue à l'égard de La Vérendrye!) trouva cependant l'entreprise très difficile et ne cessa de se plaindre, ce qui nous donne une idée de ce qu'avaient su accomplir le Découvreur et ses enfants. Avides et peu délicats, les nouveaux explorateurs se laissaient facilement arrêter par la traite—par les chaussées de castors, selon un mot qui avait été employé contre La Vérendrye. Ils négligeaient les découvertes bien autrement que celui-ci! Ignorants, pour la plupart, des mœurs et coutumes des Sauvages, ils ne tardèrent pas à s'attirer leur mécontentement. Les Cristinaux, dont ils s'étaient aliéné l'esprit, brûlèrent le fort de la Reine et faillirent massacrer Le Gardeur lui-même. Du reste, ce dernier ne s'avança point dans l'ouest au delà des postes des La Vérendrye. En 1752, ils donna ordre au chevalier de Niverville, <sup>1</sup> son lieutenant, d'aller établir un poste au pied des Montagnes-Rocheuses. Cet officier tomba malade en chemin et retourna sur ses pas; son parti seul remonta la Saskatchewan et construisit le fort la Jonquière, le plus avancé que les Français aient établi dans le nord-ouest. C'est à la rivière des Arcs, sur l'emplacement même où cent vingt-trois ans plus tard (1875) le capitaine Brisebois, de la police à cheval, érigea une construction semblable; il ne restait plus alors de trace de l'ancienne. On nomme aujourd'hui ce lieu Calgary. Le Gardeur se décourageait en face de la tâche qu'il avait assumée. Le nouveau gouverneur-général, M. Duchesne de Menneville, le remplaça en 1753, par le fils <sup>2</sup> de M. de La Corne déjà mentionné. Ce nouveau chef a laissé son nom au fort La Corne situé un peu en deçà de la fourche de la Saskatchewan. Son administration dura peu, car la guerre de Sept Ans s'ouvrit et les Français ne s'occupèrent plus du nord-ouest.

<sup>1</sup> Parent de Lavérendrye.

<sup>2</sup> Cousin-germain de Lavérendrye.

## CHAPITRE VII

1713-1760

L'ACADIE. — LA FRANCE NÉGLIGE L'AMÉRIQUE. — GUERRE DE 1744 À 1748. — PAIX ARMÉE DE 1749 À 1754. — TRIOMPHE DE L'ANGLETERRE. — SITUATION DES CANADIENS.

**D**ARDONS-NOUS de raconter par les détails ces luttes mémorables que l'histoire de l'Amérique du Nord a enregistrées — luttes qui se terminèrent par la conquête du Canada. La chronique de Garneau dépasse tout ce que nous pourrions tenter sur ce sujet.

Le premier moment de stupeur passé, après la cession de l'Acadie (1713) il y eut de la part des Acadiens comme un élan vers l'émigration. Les nouveaux maîtres n'étaient point sympathiques. De son côté la France, regrettant sa conduite, cherchait à se rétablir dans le voisinage du golfe Saint-Laurent. Elle fonda une colonie au cap Breton, comptant, pour la peupler, sur les Canadiens et les Acadiens — au lieu d'y envoyer directement du royaume des familles susceptibles d'accomplir cette œuvre. Son projet ne réussit qu'à demi. En donnant des postes de confiance à quelques Canadiens distingués, elle attira à Louisbourg une poignée de nos gens. Les Anglais, inquiets de l'attitude des Acadiens, se mirent à flatter ceux-ci et firent si bien qu'un petit nombre seulement abandonnèrent leur pays pour le cap Breton et l'île Saint-Jean. Tout paraissait avoir pris une certaine position fixe lorsque, en 1720, M. Richard, nommé gouverneur de l'Acadie, intima aux habitants d'avoir à cesser leur commerce avec le cap Breton et les établissements français ; de plus, il exigea le serment d'allégeance. Ce fut la première crise de cette longue série de persécutions qui devait aboutir à l'acte odieux de 1755 : la déportation en masse. Les Acadiens ne balancèrent pas : ils refusèrent le serment et les autres lois imposées. Richard cèda, mais le dessein des Anglais n'était qu'ajourné.

D'après M. Rameau, "les Anglais, en s'emparant de l'Acadie étaient plus désireux d'évincer les Français du pays que de s'y établir eux-mêmes ; ils considéraient comme misé-

rables et sans importance la contrée et les faibles groupes d'habitants qui s'y trouvaient dispersés. Ils se contentèrent d'installer une petite garnison à Port-Royal, qu'ils appelèrent désormais *Annapolis*; quant aux Acadiens, on leur demanda un serment d'allégeance auquel ils se refusèrent d'abord et qu'ils éludèrent ensuite; d'ailleurs, aucun colon anglais ne vint s'installer dans ce pays, et l'Acadie, sous la surveillance de quelques soldats dont personne ne comprenait la langue, demeura isolée du reste du monde comme le château de *la Belle au bois dormant*. En droit, les Anglais étaient bien les maîtres de la contrée, mais en fait ils ne dominaient que le fort et ses alentours immédiats; ils obtinrent un simulacre de soumissions des Acadiens qui demeuraient près du fort. Quant à ceux qui habitaient dans l'intérieur, dans les paroisses des Mines, et bien plus encore les gens du district de Beaubassin, ils échappaient entièrement à leur action et se gouvernaient eux-mêmes, par un concours tacite de l'autorité patriarcale des pères de famille et des missionnaires: on songeait à peine à eux!"

En 1720, l'île Saint-Jean, restée française, n'avait encore qu'une population de dix-sept familles, ou environ cent âme, et en 1728, trois cent trente. Le nord de l'Acadie comptait six mille âmes en 1731, divisées presque également entre les Mines, Beaubassin, Pigiguit et Port-Royal; le groupe le plus à l'aise se trouvait au bassin des Mines et le moins favorisé à Port-Royal. En 1733, il y avait sur la rivière Saint-Jean vingt ménages composés de cent onze âmes. L'île Saint-Jean renfermait cinq cent quarante âmes en 1735; la paroisse d'Ekoupay, principal poste de la rivière Saint-Jean, n'avait encore que cent seize âmes quatre ans plus tard. Tout le monde de l'Acadie formait une population de sept mille six cents âmes en 1737 — ce qui, en comprenant les petites colonies déjà mentionnées du Nouveau-Brunswick, portait à huit mille le nombre des Acadiens. Deux mille en 1710; huit mille en 1740! D'après cette progression, il était facile de prévoir qu'à la fin du siècle, ils dépasseraient cent mille. Ce fait alarma le gouverneur anglais, et comme il ne venait pas ou presque pas de colons de langue anglaise se fixer dans ces territoires, on chercha, dit M. Rameau, "à intimider les habitants et à gêner leur expansion; on surveilla de très près les missionnaires qui dirigeaient leurs paroisses; enfin on fit revivre la question du serment d'allégeance si souvent demandé et toujours écarté; on menaça ceux qui ne le prêteraient pas de les expulser en confisquant leurs biens; les gens ne s'y refusaient point absolument, mais ils voulaient introduire dans le serment une réserve qui les dispensât de porter les armes, en cas de guerre contre les Français. Ils alléguaient non sans raison que le premier gouverneur de Colson avait accepté cette restriction, et en effet, depuis la conquête, ils étaient connus et désignés dans toute l'Amérique du Nord sous le nom de *French neutrals*. Les Anglais voulaient un serment sans réserve, mais ils étaient sans moyens d'action pour l'exiger, excepté dans la paroisse de Port-Royal; les Acadiens s'obstinèrent, et la question traînant en longueur s'envenima et devint une des causes de la funeste et terrible péripétie qui termine cette histoire. Les Anglais étaient inquiets; la guerre qui éclata en 1744 avec la France poussa cette inquiétude à l'extrême."

En ce moment, la situation était très tendue entre les deux pays. Les Français ne faisaient pas un mystère de leur projet de reprendre l'Acadie et d'employer des milices canadiennes dans ce but. Tout naturellement, les Acadiens penchaient vers cette politique (ce dont personne ne saurait les blâmer) qui pour leur malheur, a été trop activée par la France. Manifester de l'attachement envers leur ancienne mère-patrie, c'était pour les Acadiens risquer tout pour tout, et comme l'issue de la guerre fut défavorable à la cause française, ces pauvres gens en éprouvèrent les lamentables conséquences.

Louisbourg, forteresse de première classe, attira d'abord l'attention des généraux de la Grande-Bretagne. Dès l'automne de 1743, la flotte française occupait Canseau et croisait dans le voisinage de Port-Royal, calculant sur l'espérance de faire soulever les Acadiens. M. Duquesnel, gouverneur du cap Breton (l'île Royale) envoya un officier canadien, M. de Gannes de Falaise, occuper les Mines, mais les habitants le conjurèrent de s'éloigner, ce qu'il fit avec Duvivier qui commandait la flotte française.

L'intérieur du continent était alors presque inconnu des Anglais. Les Canadiens, au contraire, l'avaient déjà parcouru en tous sens et leurs postes s'étendaient par Cataracoui, Niagara, le Détroit, Michillimakinac, la baie Verte, les Illinois et le Mississipi, jusqu'au golfe du Mexique. Telle était la ligne de défense qui nous était imposée, et qu'il nous fallait maintenir avec une population de quarante-trois mille âmes, contre des colonies qui en renfermaient au moins huit cent mille.

Au Canada, on ne connut la déclaration de guerre qu'au printemps de 1744. M. de Beauharnois appela immédiatement les nations sauvages et fit ses dispositions pour résister tant aux frontières qu'à Québec, contre un ennemi supérieur en nombre et bien préparé. Les miliciens étaient au nombre de plus de onze mille, répartis comme suit dans les trois gouvernements : Montréal 4647, Trois-Rivières 1059, Québec 5579, sans compter un millier d'hommes occupés dans les voyages et à la traite, tous bons soldats. Le premier corps, formé de cent vingt Canadiens, sous les ordres du lieutenant Marin, avec environ quatre cents Abénaquis et Hurons, se dirigea vers Port-Royal, au mois de janvier 1745. Cet hiver, l'un des plus beaux qui se puisse voir dans nos climats, fut employé aux préparatifs que nécessitait la situation. Durant ce même mois de janvier, le gouverneur du Massachusetts, M. Shirley, forma le projet de conquérir Louisbourg. Il appela à lui les provinces anglaises. Le Connecticut, le New-Hampshire et le Rhode-Island promirent de le seconder. La garnison de Louisbourg était en révolte. François Bigot, commissaire-ordonnateur, retenait la solde des troupes. La bande malsaine qui devait perdre le Canada était répandue dans toutes les branches de l'administration. Lorsque la flotte anglaise, composée de plus de cent vaisseaux parut devant Louisbourg, le 30 avril 1745, on eut de la peine à pacifier la garnison et à la décider à se tourner contre l'ennemi. Les officiers français se défendirent, tout en surveillant leurs propres soldats qui voulaient désertir. Le 17 juin la place capitula. Les milices de la Nouvelle-Angleterre qui, pour la première fois, se voyaient du côté des vainqueurs, célébrèrent cette victoire avec enthousiasme. Le Canada répondit à cette explosion par l'envoi de

quelques partis qui semèrent l'épouvante dans les provinces anglaises. L'un d'eux, commandé par le chevalier Boucher de Niverville, s'avança, au printemps de 1746, jusque dans le voisinage de Boston, et après avoir ravagé le pays se retira avec ses prisonniers. Le même officier fit la même campagne en 1747, et fut aussi heureux que la première fois. Mais la prise de Louisbourg avait frappé les imaginations. La guerre, enfin, se montrait favorable aux Anglais et ceux-ci se préparaient à envahir le Canada, par le lac Champlain et par le Saint-Laurent. Un corps de six cents Canadiens, sous M. de Ramesay, alla réveiller les Acadiens qui ne savaient plus s'il fallait tenir ouvertement pour la France ou rester neutres et attendre le résultat de la lutte en se confiant à la grâce de Dieu. Plusieurs, voyant que leurs compatriotes du cap Breton venaient d'être enlevés et bannis par les vainqueurs, voulurent s'en aller au Canada et demandèrent d'y former des paroisses à côté des enfants de cette colonie. Ce projet commença à s'exécuter en 1748, lorsque, à la suite de la paix conclue à Aix-la-Chapelle, les Anglais insistèrent de nouveau pour que les Acadiens prêtassent le serment d'allégeance. La guerre qui venait de finir ne laissait plus d'espoir aux colonies. Il était visible que la France les abandonnait à elles-mêmes et que de son côté l'Angleterre visait à s'en emparer. Dans ce but, Halifax fut fondé (1749) et les Acadiens mis en demeure de se soumettre corps et âmes ou de s'expatrier. On les vit se répandre dans les îles du golfe, et jusque parmi nous. Les cinq ou six années qui s'écoulèrent ensuite ne firent qu'accentuer cette situation. De toute manière, nous étions entrés, Acadiens et Canadiens, dans la phase douloureuse de la conquête par les armes.

Cependant, le cap Breton était redevenu français. On cherchait à le coloniser. Cette tentative rendait les Anglais plus défiants que jamais. Une commission, nommée pour délimiter les frontières entre les possessions des deux couronnes, siégea longuement, et, au lieu de rassurer les esprits, eut l'effet de faire envisager la paix comme une simple suspension d'armes. L'année 1749, les Anglais amenèrent deux mille cinq cents de leurs compatriotes en Acadie. La race française dans cette province comptait alors treize mille âmes ; elle était de mille dans chacune des provinces appelées Nouveau-Brunswick, île Saint-Jean, Cap Breton. Depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Louisbourg les cœurs se serraient, parce qu'on voyait venir le moment suprême où tout se réunirait contre nous : la mollesse de la France et le patriotisme de l'Angleterre. Ah ! qu'ils étaient loin ces jours où les Canadiens pouvaient compter sur le prestige du drapeau français et sur la politique d'un ministre entreprenant ou d'un roi courageux ! Jamais peuple destiné à subir le joug de l'étranger ne comprit mieux avant la lutte, la triste situation qui lui était faite, et pourtant, a-t-il faibli ? Non ! il a porté le premier coup, ou pour mieux dire, sachant que ce coup était dans l'air, il est allé au devant !

Lorsque le colonel Washington laissa tirer ses miliciens sur Villiers de Jumonville, au fort de la Nécessité (1754) et qu'il ouvrit de la sorte cette guerre dite de Sept Ans qui devait nous grandir dans l'histoire, tout en nous arrachant nos drapeaux, il croyait disputer sur une simple interprétation des actes officiels relatifs aux frontières du Canada. C'est donc de l'Ohio que partit le mouvement, ou si l'on veut l'incendie qui embrasa l'Europe et l'Amérique.

Il n'y eut, à tout prendre, ni malentendu ni surprise. Dans les détails de cette première action, la critique a beaucoup à dire sans doute, mais nous le répétons, le coup était prévu.

Si une nation héroïque, quoique faible, parle, agit et se bat comme un grand et riche peuple, c'est qu'elle a des vertus solides. Ainsi se présentaient les Canadiens au début des événements qui coûtèrent la vie à tant de héros et qui, sans l'écraser, asservirent le vaincu. Tous nos morts, selon le mot d'un poète, tous nos morts marchèrent avec nous. Les gloires du passé, la longue et ferme expérience d'un siècle de combats, rendirent redoutable tout poignée de colons isolés. On le savait si bien à Londres que le ministère désigna tout d'abord pour la lutte ses meilleurs régiments. Ce fut une belle rencontre, une scène épique. Ici le nombre et l'argent. Là le courage et la vigueur. Au premier choc, les Canadiens l'emportèrent. Il y eut mort des deux commandants. La victoire de la Monongahela (1755) devait ressembler en cela à la défaite des plaines d'Abraham. Après cette passe d'armes, le feu s'étendit sur toute la ligne. Une frontière de plusieurs centaines de lieues fut le théâtre des exploits de nos milices. Les troupes royales, en petit nombre, n'accomplirent rien sans notre participation. Oswégo tomba parce que les Canadiens le voulaient ; Montclam jugeait l'entreprise impossible. Carillon fut choisi contre l'opinion du général français et ce furent nos milices qui décidèrent la journée. Pour résister à des soldats plus nombreux qu'il n'y avait d'hommes, de vieillards, de femmes et d'enfants dans tout le pays, nous avions à nous battre en dix endroits différents, fortifier les places, parcourir des espaces immenses et travailler aux récoltes, car en 1755, 1756, 1757, 1758 et 1759, l'ennemi, désespéré par nos victoires, n'en était pas moins aux portes, et même en 1760, lorsque les armées anglaises eurent campé en face du Saint-Laurent et que les troupes de France se trouvèrent à peu près anéanties, la population toute entière opposa encore une résistance telle que la capitulation de Montréal fut plutôt dictée par l'habitant, les armes à la main, que consentie entre les chefs militaires. Ce grand respect que les généraux anglais nous témoignèrent, à plus d'une reprise, après la conquête, avait sa source dans notre valeur. Tout Canadien-Français a droit d'être fier de ces temps glorieux et l'on ne sait qui applaudir, des triomphateurs ou de ceux qui leur ont si chèrement vendu la victoire.

Il y eut dans ce drame une scène affreuse : la déportation des Acadiens. Ceux-là n'avaient ni fusils ni épées : on en fit un troupeau, et après l'avoir partagé en plusieurs bandes les navires allèrent les déposer dans vingt pays lointains d'où la plupart de ces infortunés ne devaient pas revenir. Partout où un Canadien rencontre un Acadien il lui doit des égards, en raison des malheurs de sa race. Nous avons moins souffert que nos frères d'Acadie. Une même cause, un même sang, une même langue nous unissaient au début de la guerre de Sept Ans. Peut-être la dispersion des Acadiens a-t-elle contribué à nous mettre sur nos gardes contre les excès du patriotisme, après la conquête, alors que le péril était si grand pour nous.

Le temps n'est plus où l'on mettait en doute la part honorable qui revient aux Canadiens dans la défense de leur pays, et c'est pourquoi nous nous abstenons de raconter les campagnes commencées sous de Beaujeu et closes sous de Lévis. La France n'a fait son devoir

que le moins possible dans cette lutte mémorable. Son gouvernement corrompu s'est montré ici ce qu'il était ailleurs. Malgré cela, il reste dans le cœur des Canadiens un amour vivace et touchant envers l'ancienne mère-patrie, mais rien en faveur de ceux qui la dirigeaient ; rien même de ce drapeau blanc qui la personnifiait. Les emblèmes d'autrefois sont pour nous lettres mortes. Mais nous aimons toujours la France ! Elle représente dans le monde un génie sympathique. Le moindre Canadien cherche à s'en approcher par le cœur et par l'intelligence. Sa langue, qui parmi nous prend la place de la poudre, et que nous tenons en ligne droite de son plus beau siècle littéraire, sa langue fait notre orgueil ! Si des habitudes nouvelles, un mode de gouvernement que nous avons adopté, ou plutôt créé et que nous aimons, nous revêtent d'une apparence étrange aux yeux des hommes de l'Europe, si enfin nous sommes des Anglais parlant français, eh bien ! c'est ce que nous avons conservé de nos origines ce qui était le plus pur, et doublé notre valeur en exploitant le régime à l'aide duquel on devait nous exploiter.

Le jour qui suivit la conquête, mis en présence d'une situation si nouvelle, les Canadiens se retirèrent instinctivement sur leurs terres. Deux classes pouvaient servir d'intermédiaires entre le peuple et le pouvoir : les seigneurs et le clergé. La plupart des seigneurs qui n'étaient pas retournés en France, se voyant regardés comme suspects par les autorités, n'eurent pas le courage d'adopter une ligne de conduite définie ; les uns s'effacèrent d'eux-mêmes ; d'autres allèrent aux Anglais pour se mettre à leurs ordres. Un tout petit nombre comprit son devoir, sans toutefois briller comme il le pouvait dans de pareilles circonstances. La froideur des Anglais était alors de la gêne plutôt que de l'éloignement. Il eut fallu prendre vis-à-vis d'eux une attitude résolue et se montrer nettement ami de la concorde et de l'État. Ami de la concorde en s'interposant entre les deux races ; ami de l'État en faisant sentir que, se reposant sur la foi des traités, le Canadien voulait participer, sous le nouveau régime, à l'administration de son propre pays — et cette part de l'œuvre commune ne lui eut pas été refusée, si au lieu de se renfermer dans une dignité vide et sans raison, chaque seigneur se fût prêté à la tâche que son rang, sa naissance lui imposaient. Cette noblesse paraît avoir été bien médiocrement douée sous le rapport de l'énergie et du patriotisme : elle n'a pas été capable de conserver ses terres ; elle a laissé passer par dessus elle et sur toute la ligne, les enfants du peuple. Ceux de ses membres qui n'ont pas suivi la pente de la décadence, les exceptions, M. de Lotbinière par exemple, figurent au milieu des talents sortis de la foule, comme pour prouver la règle générale dont nous parlons. La noblesse, après la conquête, perdit les vertus et le nom qu'elle eut pu conserver. Nous ne dirons rien du goût du travail qu'elle n'avait jamais connu et qu'elle ne chercha même pas à acquérir. L'inexorable loi de la préservation personnelle ne s'imposa ni à sa paresse ni à son honneur. Si, à cette époque, nous eussions eu quelques personnages de cette classe auprès des hommes justes et honnêtes qui se trouvaient à la tête des affaires, il est probable que l'on n'eut pas assisté plus tard au spectacle d'une coterie anglaise infime dirigeant tout à sa guise et se faisant seule écouter des ministres. L'Angleterre commença par nous traiter mieux que la France n'avait fait en



aucun temps. Lorsque les premiers officiers se retirèrent et qu'on en expédia d'autres pour les remplacer, il y eut naturellement dans le nombre des intrigants et des esprits tracassiers — ce sont ceux-là qui firent détester les Anglais. Hâtons-nous d'observer que ces trouble-fêtes avaient leurs coudées franches et se rendaient d'autant plus incommodes que nos gens n'avaient personne qui put remonter en notre nom contre leurs agissements. Un silence aussi parfait ne dut pas donner l'éveil à l'Angleterre sur la situation véritable du pays. Les Canadiens étaient mécontents parce que certaines parties de l'administration fonctionnaient à leur désavantage, mais les ministres de Londres le savaient-ils ? Les dépêches de cette époque roulent toutes sur le mode de gouvernement qu'il convient d'adopter — savait-on que le plus mauvais régime anglais est meilleur que tous les systèmes français et par conséquent que la question n'était pas de ce côté ? Le choix des officiers civils et judiciaires : tel était le problème. On ne le sut jamais bien à Londres. Il va sans dire que le cœur des Anglais ne nous était pas acquis d'avance ; la conquête entraîne toujours plus ou moins de ces haines de race qui font du vaincu un opprimé, aussi n'exigeons-nous pas de tous les Anglais de ce temps un amour fraternel à l'endroit de nos compatriotes, mais enfin avouons que ceux qui abusaient de leur position n'étaient point contrecarrés par la noblesse, notre avocat naturel auprès du pouvoir.

Après son retour en Angleterre, Murray fut appelé (1766) à exposer aux ministres la situation du Canada. " La noblesse, dit-il, est nombreuse et se pique de son ancienneté aussi bien que de sa gloire militaire. Ces nobles sont seigneurs de toutes les terres cultivées, et quoique pauvres, ils sont en position, dans ce pays, où l'argent est rare et le luxe encore inconnu, de maintenir leur dignité. Leurs censitaires qui ne payent à peu près qu'une piastre par année pour tout droit, sont à l'aise et vivent bien, ils ont été habitués à respecter leur noblesse et à lui obéir... Ils ont supporté ensemble les travaux de la guerre, et leur mutuelle affection s'est renforcée après la conquête."

Il parle ensuite du mauvais choix des officiers civils. Les charges de secrétaire de la province, registrateur, greffier du conseil, commissaire des magasins et approvisionnements, etc., ont été données par patentes, dit-il, " à des hommes intéressés qui les ont revendues aux plus hauts enchérisseurs et ceux-ci n'entendaient rien à la langue du pays. Comme il n'y avait pas de salaire attaché à ces fonctions, il fallait avoir recours aux honoraires, lesquels d'après mes instructions, je dûs fixer au taux des plus riches colonies. Ces fortes taxes, jointes à la rapacité des avocats anglais, pesaient lourdement sur les Canadiens ; mais ils se soumièrent avec patience ; et bien qu'invités et stimulés à la révolte par quelques uns des trafiquants audacieux de New-York, ils ont accepté avec grâce l'acte du timbre, dans l'espoir que leur bonne conduite les recommanderait à la faveur et à la protection du souverain."

Dans la même dépêche, Murray signale l'ignorance des Canadiens que leur ancienne mère-patrie s'est bien donné de garde de faire instruire, et il suppose que l'Angleterre, avec un peu de soin, pourrait tourner le clergé " qui à l'avenir sera forcément tout canadien, " vers l'instruction anglaise, de manière à n'avoir, après, un certain temps, qu'un peuple élevé dans

les idées, les coutumes et la langue d'Albion. Ce rêve — car c'en était un — ne devait pas se réaliser. Il n'en est pas moins vrai que sur les autres points, Murray parle de ce qu'il a vu — et que son opinion nous est éminemment favorable. Par malheur, elle ne fut pas assez connue de la nation anglaise pour arrêter les auteurs du mal.

Un corps, moins en état d'agir que les seigneurs et la noblesse, servit de point de ralliement à la nationalité française — ce fut le clergé. Il possédait suffisamment d'instruction pour donner de sages conseils au peuple ; et tout éloigné qu'il était de la chose politique, on consultait ses sentiments lorsque les ministres de la couronne éprouvaient le besoin de s'éclairer sur la situation de la colonie. Durant près d'un demi siècle les presbytères furent les lieux de rendez-vous des Canadiens qui se préoccupaient de l'avenir ; il sortit des conciliabules qu'on y tenait toute une classe nouvelle parmi nous : les hommes politiques — inutile de dire qu'ils étaient remplis de patriotisme.

## CHAPITRE VIII

1753-00

RÉSUMÉ DE LA GUERRE DE SEPT ANS. — CAPITULATIONS DE QUÉBEC ET DE MONTREAL.



FREDÉRIC de Prusse ayant voulu enlever à Marie-Thérèse d'Autriche la province de Silésie, le roi de France se prononça en faveur de l'Autriche et, durant huit années (1741-1748) on se massacra en Europe et en Amérique avec le plus parfait enthousiasme. Les troupes de France, échelonnées depuis les grands lacs jusqu'à Québec ne dépassaient pas mille hommes. La garnison de Louisbourg était de sept à huit cents soldats. Le gouverneur fit appel aux Canadiens, et ceux-ci prirent les armes qu'il ne devaient déposer que dix-sept ans plus tard (1744-1760). Il est vrai que par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) les puissances cessèrent un moment la lutte, mais de ce côté ici de l'océan, il n'y eut qu'une paix indécise, assez souvent interrompue par des marches et des contremarches militaires. Dès 1752, nous faisons nos préparatifs pour une grande guerre, voyant que les Anglais mettaient toute leur habileté à s'emparer de l'Amérique.

La monnaie de carte était préférée aux "ordonnances" parce que, dans les réductions sur les lettres de change, les cartes n'étaient pas comprises. Ces réductions avaient lieu lorsque la dépense du roi en Canada était extraordinaire et la valeur des papiers portés au trésor plus élevée que le crédit ouvert par le ministre chez les trésoriers des colonies. Alors la valeur des cartes se payait toute entière en lettres de change et la réduction ne tombait que sur les "ordonnances." La réduction était remboursée aux particuliers en cartes, pour lesquelles on donnait ensuite des lettres de change. Ce système d'attente et d'imprévu profitait aux usuriers. En 1753, les dépenses de la colonie ayant augmenté de beaucoup, on décida de ne plus payer en entier la monnaie de carte, dernière ressource financière des habitants. Les cartes présentées en 1754 furent payées par des lettres de change remboursables en trois ans. Les marchandises augmentèrent de quinze à vingt par cent, et la main d'œuvre à proportion. Cet expédient se continua jusqu'à la perte du pays, allant de pire en pire.

Avant 1754, il y avait pour un million de francs de monnaie de carte, à part les billets d'ordonnances.

Le baron Dieskau arriva au commencement de l'été de 1755, avec deux mille hommes de troupes, après en avoir laissé mille à Louisbourg. Le marquis de Vaudreuil, ancien gouverneur de la Louisiane, venait en même temps remplacer le marquis Duquesne à la tête des affaires du Canada. La milice était prête, placée sur la frontière et dans les garnisons, au nombre de cinq mille hommes. (La population était de cinquante-cinq mille âmes). Elle remporta, au mois de juillet, la victoire de la Monongahela. Quelques semaines plus tard, le baron Dieskau, repoussé, blessé et fait prisonnier, au lac Saint-Sacrement, apprenait, comme le malheureux Braddock, que la guerre d'Amérique ne se conduit point à la façon de l'Europe, et que nos miliciens en savaient plus long que lui sur toutes ces choses. Déjà, on voyait naître entre les troupes du pays et celles de France une jalousie trop encouragée par les officiers. L'intendant écrivait, l'automne de cette année, pour demander des secours en hommes et en argent. Ce sont, disait-il, "les Canadiens qui font la plus grande partie de l'armée, sans compter mille à douze cents occupés aux transports. Les Canadiens ainsi employés à l'armée ne travaillent point à la culture des champs et ils sont loin de défricher de nouvelles terres. Tout manque, principalement le blé. Il est mort un grand nombre de Canadiens par suite de la fatigue et des maladies."

"Le lard salé, dit un mémoire du temps, qui valait originellement, c'est-à-dire avant 1755, quinze sous la livre, a valu dans la suite jusqu'à six francs. Un chapeau de laine, des plus communs, qui vaut quarante sous en France, s'est vendu quarante et cinquante francs, et les autres marchandises en proportion."

L'été de 1755, trois vaisseaux français, le *Lys*, l'*Alcide* et l'*Espérance*, surpris par les Anglais tombèrent au pouvoir de ceux-ci. De fortes sommes d'argent destinées au Canada furent enlevées avec ces navires. Avant l'arrivée des troupes, il y avait très peu d'espèces dans la colonie; ce qui en paraissait était répandu par les officiers des vaisseaux du roi et les navires marchands, mais les particuliers l'enlevaient aussitôt au commerce pour en faire de la vaisselle ou le renfermaient pour ne plus le montrer. La monnaie de carte se trouva dépréciée. On donnait sept francs de papier pour six francs de numéraire.

La guerre n'était pas encore déclarée officiellement. Elle soulevait en Angleterre beaucoup d'enthousiasme. La chambre des communes vota un million sterling et Pitt traita avec certains princes allemands pour obtenir des troupes. La population des colonies anglaises, qui s'élevait à douze cent mille âmes, partageait cette ardeur. En bref, la situation était celle-ci: le nombre de bras, les ressources de tous genres étaient du côté des Anglais. Notre mère-patrie se refroidissait au sujet du Canada; l'Angleterre adoptait décidément l'idée de conquérir l'Amérique.

Des bâtiments envoyés au secours des Acadiens amenèrent un grand nombre de ces indigènes. Leur présence empira la situation. On les nourrit du peu que l'on possédait: quelques onces de pain et de la viande de cheval. Ils se dispersèrent dans les trois gouver-

nements du pays, où leurs descendants se retrouvent encore aujourd'hui. Plusieurs s'incorporèrent à la milice et servirent avec un parfait dévouement jusqu'à la fin de la guerre.

Vers le milieu de mai 1756, le marquis de Montcalm arriva de France avec deux bataillons réguliers et quatre cents recrues. Il apportait aussi des vivres et un million quatre cent mille francs de numéraire. Ce renfort permit à M. de Vaudreuil d'exécuter le projet qu'il avait conçu de prendre et raser Oswégo (Chouegen) et, en dépit de l'opposition de M. de Montcalm, il ordonna de marcher contre cette forteresse. L'attaque qui décida de la victoire des Français fut préparée et faite par les Canadiens sous la conduite de Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur. Montcalm ne revenait pas de sa surprise en se voyant victorieux là où il avait pensé être battu ou tout au moins repoussé. Le soir de cette journée mémorable, il écrivit au ministre que les choses s'étaient passées si étrangement pour un militaire habitué au service, que si Sa Majesté voulait bien continuer à lui accorder sa confiance il promettait de ne plus rien entreprendre d'aussi complètement hors des règles du métier. Comme Braddock, Dieskau et Abercromby, il ne cachait pas son mépris pour les milices et ne pouvait se persuader qu'il y eut une autre manière de combattre que celle des Européens. Le marquis de Vaudreuil adressant des éloges aux Canadiens, agaça les nerfs de M. de Montcalm qui le témoigne assez par ses lettres. Les troupes françaises partageaient cette jalousie de leur chef, parce qu'elles se croyaient supérieures en savoir et en bravoure aux humbles milices. La vérité est que celles-ci composaient la meilleure armée du Canada. Les troupes du roi réunies ne dépassaient point deux mille cinq cents hommes en ce moment ; elles étaient totalement ignorantes de la guerre telle que pratiquée en Amérique.

Les dépenses du Canada augmentaient et les ministres se récriaient. En 1756, la colonie devait au roi quatorze millions ; l'exercice de 1757 allait en absorber sept autres. On parlait bien de vols, de malversations — sans toutefois rechercher les coupables qui étaient connus pour être des favoris de l'entourage de Louis XV. Il fallut se résoudre à envoyer (1757) quelques vivres et des munitions. Montcalm qui, dès son débarquement, avait jugé la colonie perdue irrémédiablement, ne songeait plus qu'à opposer à l'ennemi une résistance glorieuse et sans espoir. Dans le cours de l'été, il arriva de France, par détachements, quinze cents soldats ; Vaudreuil en avait demandé cinq mille. Au mois d'août Montcalm enleva le fort de William-Henry. Les milices qui formaient la moitié des assiégeants, s'y distinguèrent sous les ordres de Rigaud de Vaudreuil.

La disette prenait des proportions alarmantes. Les troupes régulières demandaient du pain et refusaient de servir. On voyait des hommes tomber de faiblesse dans les rues par défaut de nourriture. Le gouverneur écrivait au ministre que les habitants n'avaient plus ni farine, ni lard, ayant tout donné aux troupes. A Paris, le maréchal de Belle-Isle proposait d'envoyer au Canada un corps de quatre mille hommes qu'il avait sous la main et qui voulaient servir en Amérique, puis se faire colons. Le ministre répondit que le transport de ces troupes coûterait trop cher. Qui ne connaît les épouvantables gaspillages d'argent dont Louis XV et ses favoris se sont rendus coupables !

Il n'arriva que trois ou quatre cents recrues durant la saison de navigation de 1758, avec douze mille barils de farine. C'était le moment où les troupes anglaises, plus nombreuses que jamais, se rapprochaient de nos frontières sur plusieurs points et allaient tenter un effort suprême pour écraser le Canada. La rencontre de Montcalm et d'Abercromby à Carillon (8 août 1758) procura aux Français une victoire tellement éclatante que tout le plan d'invasion se trouva arrêté. Dans cette lutte où l'ennemi s'était vu cinq fois supérieur à nous par le nombre de ses soldats, les milices canadiennes se couvrirent de gloire. Il n'y a qu'une voix chez les historiens pour rendre hommage à celles-ci. Montcalm lui-même n'y résista pas. La colonie fut littéralement sauvée — ou plutôt sa conquête retardée d'une année entière — par ce coup de fortune.

Le mémoire officiel de 1758, déjà cité, parlant du danger que courent les sommes d'argent transportées par mer, propose un arrangement au sujet du papier-monnaie plus équitable dit-il que celui alors en vigueur. Il ajoute : "l'habitant, qui sait qu'il ne pourrait faire aucun usage des cartes et des ordonnances si les Anglais s'emparaient du pays, est engagé à défendre celui-ci par son propre intérêt." En présence de l'héroïsme et du dévouement plus que français des Canadiens, on entretenait donc encore des doutes sur leur loyauté à la couronne de France ? Cet aveuglement des autorités est d'accord avec toute notre histoire avant la conquête.

Elle eut lieu cette conquête inévitable, mais si glorieusement retardée par notre valeur. Lorsque la flotte anglaise parut devant Québec, au mois de juin 1759, la population s'ébranla en masse pour la repousser. Les vieillards, les femmes et les enfants se mirent à travailler au transport des vivres et des munitions. Les armées envahissantes possédaient autant de soldats qu'il y avait d'âmes parmi nous : soixante mille. Avec la poignée de troupes françaises qu'il commandait, Montcalm n'eut pas résisté dix jours au général Wolfe, mais les milices, qui formaient en ce moment les trois quarts de toute l'armée, ne faiblirent pas une minute. Après divers combats sans avantages, Wolfe surprit, le matin du 13 septembre, un poste mal gardé par Vergor, une créature de Bigot, et déploya ses régiments sur les plaines d'Abraham. Montcalm, qui n'avait aucune des qualités du stratège et qui était tout de feu, se jeta, avec un peu plus de quatre mille hommes, à la tête du général anglais et périt sans avoir appelé le camp canadien de Beauport, sans avoir prévenu Bougainville détaché à la rivière Jacques-Cartier avec deux mille hommes. Les Anglais entrèrent dans Québec. Lévis, lieutenant de Montcalm, revenant du haut Canada, apprit ce désastre à Montréal. Il accourut, rallia les débris des forces françaises et les bataillons canadiens, puis se replia vers les Trois-Rivières et Montréal après avoir construit un fort à Jacques-Cartier. L'hiver fut terrible, par suite de la disette, de la situation désespérée du pays et l'incertitude où l'on était des secours de France.

Jusque là nous avons constamment subi des pertes, car, vainqueurs ou vaincus, les défenseurs de la cause française diminuaient à chaque bataille. Les officiers français ne se souciaient plus que d'abandonner une colonie ruinée et conquise. Ont-ils songé au sort qui attendait les Canadiens ? C'est douteux. En tous cas, rien ne nous l'indique.

Ceux qui regardaient le Canada comme leur patrie, commencèrent alors à se préoccuper d'eux-mêmes. Lévis, bien que Français, était de tout cœur avec eux. Vaudreuil n'avait d'autres intérêts que les leurs. Un incroyable élan de patriotisme fit reprendre les armes aux milices de chaque paroisse. Ne nous rendons pas ainsi, sans conditions ! s'écriaient-elles. Qu'un dernier effort des braves arrache à l'ennemi le droit de dicter la capitulation ! Que la France se retire puisqu'elle le veut, mais que les Canadiens se fassent respecter même dans la défaite. La patrie n'est pas morte ! Elle existe avec nous, par nous ; qu'elle reste fière et honorable pour conquérir ses libertés politiques. Et, en effet, elle vit encore, preuve qu'on ne l'a pas étouffée.

De bonne heure au printemps de 1760, Lévis mit le siège devant Québec. A ce trait d'audace, les Anglais, inquiets, perdirent toute prudence. Ils présentèrent la bataille. Le 28 avril, à Sainte-Foye, une défaite éclatante anéantit leurs meilleurs régiments. Les Acadiens combattaient avec nous. Cette lutte suprême rendait le sort du Canada douteux. A l'apparition de la flotte de France, le drapeau britannique n'avait plus qu'à se retirer ou à se livrer. Ce fut la flotte anglaise qui arriva. Les Canadiens reculèrent pied à pied en présence des nouveaux adversaires. On mit quatre mois à se replier sur Montréal. Amherst, qui amenait une armée par le lac Champlain, se joignit alors aux autres troupes anglaises. Vaudreuil parla de capitulation. Lévis conçut l'idée d'opérer sa retraite sur le Détroit et de sortir de l'Amérique par la Louisiane. Les généraux anglais hésitaient à accepter les conditions exigées par les Canadiens, mais ceux-ci, que tant de maux n'avaient pas abattus, se redressèrent encore une fois. Nous nous battons ! s'écria Lévis. Ce fut la dernière parole de cette longue guerre. Le 8 septembre, Amherst signait la capitulation de Montréal et de tout le pays — dictée par nous.

Les lois, les propriétés, la langue, la religion des Canadiens étaient respectées. Du sein d'un désastre inouï, nous sortions armés pour les luttes de l'avenir. Il y eut exception pour les Acadiens dont Vaudreuil invoqua la cause et que les Anglais ne voulurent pas admettre aux bénéfices de cet arrangement. Cent sept ans plus tard, nos hommes d'état, en stipulant des conditions pour la race française du Canada qui allait entrer dans le pacte fédéral, omirent aussi les Acadiens.

Voyons les articles de capitulation de Québec et de Montréal :

Québec. — “ Demandé par M. de Ramsay, lieutenant pour le roi (de France) commandant les haute et basse-ville de Québec, chef de l'ordre militaire de Saint-Louis, à Son Excellence le général des troupes de Sa Majesté Britannique, —

“ I. Monsieur de Ramsay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit envoyée à l'armée en sûreté, par le chemin le plus court, avec armes et bagages, six pièces de canon de fonte, deux mortiers ou obusiers et douze coups à tirer par pièce. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> “ La garnison de la ville, composée des troupes de terre, de marine et matelots, sortiront de la ville avec armes et bagage, tambours battants, mèches allumées, deux pièces de canon de France, et douze coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus commodément qu'il sera possible, pour être mise en France au premier port.” (Signé) “ Saunders et Townshend.”

" II. Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges. " <sup>1</sup>

" III. Que les habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils ont été forcés, et que les habitants des colonies, des deux couronnes, y servent également comme miliciens. " <sup>2</sup>

" IV. Qu'il ne sera point touché aux effets des officiers et habitants absents. " <sup>3</sup>

" V. Que les habitants ne seront point transférés, ni tenus de quitter leurs maisons, jusqu'à ce qu'un traité définitif entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique ait réglé leur état. " <sup>4</sup>

" VI. Que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine sera conservé; que l'on donnera des sauvegardes aux maisons ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à monseigneur l'évêque de Québec, qui, rempli de zèle pour la religion et de charité pour les peuples de son diocèse, désire y rester constamment, exercer librement, et avec la décence que son état et les sacrés ministères de la religion romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique. " <sup>5</sup>

" VII. Que l'artillerie et munitions de guerre seront remises de bonne foi, et qu'il en sera dressé un inventaire. " <sup>6</sup>

" VIII. Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, commissaires, aumôniers, medecins, chirurgiens, apothicaires, et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traité d'échange du sixième février 1759, convenu entre Leurs Majestés Très Chrétienne et Britannique. " <sup>7</sup>

" IX. Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes anglaises, leur général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauvegarde aux églises, couvents et principales habitations. " <sup>8</sup>

" X. Qu'il sera permis au lieutenant du roi, commandant dans la ville de Québec, d'envoyer informer Monsieur le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général, de la réduction de la place, comme aussi que le général pourra l'écrire au ministre de France pour l'informer. " <sup>9</sup>

" XI. Que la présente capitulation sera exécutée suivant la forme et teneur, sans

<sup>1</sup> " Accordé, en mettant bas les armes. "

<sup>2</sup> " Accordé. "

<sup>3</sup> " Accordé. "

<sup>4</sup> " Accordé. "

<sup>5</sup> " Libre exercice de la religion romaine, sauvegardes à toutes personnes religieuses, ainsi qu'à Monsieur l'évêque, qui pourra venir exercer, librement et avec décence, les fonctions de son état, lorsqu'il jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Très Chrétienne. "

<sup>6</sup> " Accordé. "

<sup>7</sup> " Accordé. "

<sup>8</sup> " Accordé. "

<sup>9</sup> " Accordé. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "



qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou pour inexécution de quelques capitulations précédentes." <sup>1</sup>

" Arrêté double, entre nous, au camp devant Québec, ce dix-huitième de septembre 1759. " (Signatures) " CHARLIS SAUNDERS, GEORGE TOWNSHEND, DE RAMSAY. " .

Montréal. — " Entre Son Excellence le général Amherst, commandant en chef des troupes et forces de Sa Majesté Britannique en l'Amérique Septentrionale, et Son Excellence le marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le roi (de France) en Canada.

" I. Vingt-quatre heures après la signature de la présente capitulation, le général anglais fera prendre par les troupes de Sa Majesté Britannique, possession des postes de la ville de Montréal, et la garnison anglaise ne pourra y entrer qu'après l'évacuation des troupes françaises. " <sup>2</sup>

II. " Les troupes et les milices qui seront en garnison dans la ville de Montréal en sortiront par la porte de Québec, avec tous les honneurs de la guerre, six pièces de canons et un mortier, qui seront chargés dans le vaisseau où le marquis de Vaudreuil s'embarquera avec dix coups à tirer par pièce ; il en sera usé de même pour la garnison des Trois-Rivières pour les honneurs de la guerre. " <sup>3</sup>

III. " Les troupes et milices qui seront en garnison dans le fort de Jacques-Cartier et dans l'île Sainte-Hélène et autres forts, seront traitées de même et auront les mêmes honneurs ; et ces troupes se rendront à Montréal ou aux Trois-Rivières ou à Québec pour y être toutes embarquées pour le premier port de mer en France par le plus court chemin. Les troupes qui sont dans nos postes situés sur nos frontières du côté de l'Acadie, au Détroit, Michillimakinac et autres postes jouiront des mêmes honneurs et seront traitées de même. " <sup>4</sup>

IV. " Les milices après être sorties des villes, forts et postes ci-dessus, retourneront chez elles, sans pouvoir être inquiétées sous quelque prétexte que ce soit pour avoir porté les armes. " <sup>5</sup>

V. " Les troupes qui tiennent la campagne lèveront leurs camps, marcheront tambour battant, armes, bagages, et avec leur artillerie, pour se joindre à la garnison de Montréal et auront en tout le même traitement. " <sup>6</sup>

VI. Les sujets de Sa Majesté Britannique et de Sa Majesté Très Chrétienne, soldats, miliciens ou matelots, qui auront déserté ou laissé le service de leur souverain, et porté les armes dans l'Amérique septentrionale, seront de part et d'autres pardonnés de leurs crimes ;

<sup>1</sup> " Accordé. "

(Signé) " Saunders et Townshend. "

<sup>2</sup> " Toute la garnison de Montréal doit mettre bas les armes et ne servir pas pendant la présente guerre. Immédiatement après la signature de la présente les troupes du roi prendront possession des postes et posteront les gardes nécessaires pour maintenir le bon ordre dans la ville. "

(Signé) " Amherst. "

<sup>3</sup> " Référé à l'article précédent. "

(Signé) " Amherst. "

<sup>4</sup> " Toutes ces troupes ne doivent point servir pendant la présente guerre et mettront pareillement les armes bas ; le reste est accordé. "

(Signé) " Amherst. "

<sup>5</sup> " Accordé. "

(Signé) " Amherst. "

<sup>6</sup> " Ces troupes doivent comme les autres mettre bas les armes. "

(Signé) " Amherst. "

ils seront respectivement rendus à leur patrie, si non ils resteront chacun où ils sont, sans qu'ils puissent être recherchés ni inquiétés." <sup>1</sup>

VII. Les magasins, l'artillerie, fusils, sabres, munitions de guerre et généralement tout ce qui appartient à Sa Majesté Très Chrétienne, tant dans les villes de Montréal et Trois-Rivières que dans les forts et postes mentionnés en l'article 3ème, seront livrés par des inventaires exacts aux commissaires qui seront préposés pour les recevoir au nom de Sa Majesté Britannique ; il sera remis au marquis de Vaudreuil des expéditions en bonne forme des dits inventaires." <sup>2</sup>

VIII. Les officiers, soldats, miliciens, matelots et même les sauvages, détenus pour cause de leurs blessures ou maladie, tant dans les hôpitaux que dans les maisons particulières, jouiront des privilèges du castel et seront traités conséquemment." <sup>3</sup>

IX. Le général anglais s'engagera de renvoyer chez eux les sauvages indiens et morisgans qui font nombre de ses armées, d'abord après la signature de la présente capitulation ; et cependant, pour prévenir tout désordre de la part de ceux qui ne seraient pas partis, il sera donné par ce général des sauvegardes aux personnes qui en demanderont tant en ville que dans les campagnes." <sup>4</sup>

X. Le général de Sa Majesté Britannique garantira tout désordre de la part de ses troupes, les assujettira à payer les dommages qu'elles pourraient faire tant dans les villes que dans les campagnes." <sup>5</sup>

XI. Le général anglais ne pourra obliger le marquis de Vaudreuil de sortir de la ville de Montréal avant le — et on ne pourra loger personne dans son hôtel jusqu'à son départ. M. le chevalier de Lévis, commandant les troupes de terre, les officiers principaux et majors des troupes de terre et de la colonie, les ingénieurs, officiers d'artillerie et commissaires de guerre, resteront pareillement à Montréal jusqu'au dit jour, et y conserveront leur logement ; il en sera usé de même à l'égard de M. Bigot, intendant, des commissaires de la marine et officiers de plumes, dont mon dit sieur Bigot aura besoin ; et on ne pourra également loger personne à l'intendance avant le départ de cet intendant." <sup>6</sup>

XII. Il sera destiné pour le passage en droiture au premier port de mer en France, du marquis de Vaudreuil, le vaisseau le plus commode qui se trouvera ; il y sera pratiqué les logements nécessaires pour lui, madame la marquise de Vaudreuil, M. de Rigaud, gouverneur de Montréal et la suite de ce général. Ce vaisseau sera pourvu de subsistances convenables, aux dépens de Sa Majesté Britannique ; et le marquis de Vaudreuil emportera avec lui ses

<sup>1</sup> " Refusé. "

<sup>2</sup> " C'est tout ce qu'on peut demander sur cet article. "

<sup>3</sup> " Les malades et blessés seront traités de même que nos propres gens. "

<sup>4</sup> " Le premier refusé ; il n'y a point eu des cruautés commises par les sauvages de notre armée, et le bon ordre sera maintenu. "

<sup>5</sup> " Répondu par l'article précédent. "

<sup>6</sup> " Le marquis de Vaudreuil et tous ces messieurs seront maîtres de leurs logements et maisons, et s'embarqueront dès que les vaisseaux du roi seront prêts à faire voile pour l'Europe, et on leur accordera toutes les commodités qu'on pourra. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

papiers sans qu'ils puissent être visités, et il embarquera ses équipages, vaisselle, bagages et ceux de sa suite." <sup>1</sup>

XIII. " Si avant ou après l'embarquement du marquis de Vaudreuil, la nouvelle de la paix arrivait, et que par le traité le Canada restât à Sa Majesté Très Chrétienne, le marquis de Vaudreuil reviendrait à Québec ou à Montréal ; toutes les choses resteraient dans leur premier état, sous la domination de Sa Majesté Très Chrétienne, et la présente capitulation deviendrait nulle et sans effets quelconques." <sup>2</sup>

XIV. " Il sera destiné deux vaisseaux pour le passage en France de M. le chevalier de Lévis, des officiers principaux et état major général des troupes de terre, ingénieurs, officiers d'artillerie et gens qui sont à leur suite. Ces vaisseaux seront également pourvus de subsistance, et il y sera pratiqué des logements nécessaires ; ces officiers pourront emporter leurs papiers qui ne seront point visités, leur équipage et bagage... ceux des officiers qui seront mariés auront la liberté d'emmener avec eux leurs femmes et enfants et la subsistance leur sera fournie." <sup>3</sup>

XV. " Il en sera de même destiné un pour le passage de M. Bigot, intendant, et de sa suite, dans lequel vaisseau il sera fait les aménagements convenables pour lui et les personnes qu'il ennuiera ; il y embarquera également ses papiers, qui ne seront point visités, ses équipages, vaisselles et bagages et ceux de sa suite ; ce vaisseau sera pourvu de subsistance comme il est dit ci-devant." <sup>4</sup>

XVI. " Le général anglais fera aussi fournir pour M. de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, pour les états majors de la colonie et les commissaires de la marine, les vaisseaux nécessaires pour se rendre en France, et le plus commodément qu'il sera possible ; ils pourront y embarquer leurs familles, domestiques, bagages et équipages ; et la subsistance leur sera fournie pendant la traversée, sur un pied convenable, aux dépens de Sa Majesté Britannique." <sup>5</sup>

XVII. " Les officiers et soldats, tant des troupes de terre que de la colonie, ainsi que les officiers, marins et matelots qui se trouveront dans la colonie, seront aussi embarqués pour France dans les vaisseaux qui leur seront destinés, en nombre suffisant et le plus commodément que faire se pourra : les officiers de troupes et marins qui seront mariés, pourront emmener avec eux leurs familles ; et tous auront la liberté d'embarquer leurs domestiques et bagages. Quant aux soldats et matelots, ceux qui seront mariés pourront emmener avec eux leurs femmes et enfants, et tous embarqueront leurs havresacs et bagages ; il sera embarqué dans les vaisseaux les subsistances convenables et suffisantes, aux dépens de Sa Majesté Britannique." <sup>6</sup>

<sup>1</sup> " Accordé, excepté les archives qui pourront être nécessaires pour le gouvernement du pays." (Signé)

" Amherst. "

<sup>2</sup> " Ce que le roi pourrait avoir fait à ce sujet sera obéi. "

" Amherst. "

<sup>3</sup> " Accordé, excepté que M. le marquis de Vaudreuil, et tous les officiers de quelque rang qu'ils puissent être, nous remettront de bonne foi toutes les cartes et plans du pays. "

(Signé)

" Amherst. "

<sup>4</sup> " Accordé avec la même réserve que par l'article précédent. "

(Signé)

" Amherst. "

<sup>5</sup> " Accordé. "

(Signé)

" Amherst. "

<sup>6</sup> " Accordé. "

(Signé)

" Amherst. "

XVIII. " Les officiers, soldats et tous ceux qui sont à la suite des troupes, qui auront leurs bagages dans les campagnes pourront les envoyer chercher avant leur départ, sans qu'il leur soit fait aucun tort ni empêchement. " <sup>1</sup>

XIX. " Il sera fourni par le général anglais un bâtiment d'hôpital pour ceux des officiers, soldats et matelots blessés ou malades, qui seront en état d'être transportés en France ; et la subsistance leur sera fournie également aux dépens de Sa Majesté Britannique. Il en sera usé de même à l'égard des autres officiers, soldats et matelots blessés ou malades aussitôt qu'ils seront rétablis ; les uns et les autres pourront emmener leurs femmes, enfants, domestiques et bagages ; et les dits soldats et matelots ne pourront être sollicités ni forcés à prendre parti dans le service de Sa Majesté Britannique. " <sup>2</sup>

XX. " Il sera laissé un commissaire et un écrivain de roi pour avoir soin des hôpitaux et veiller à tout ce qui aura rapport au service de Sa Majesté Très Chrétienne. " <sup>3</sup>

XXI. " Le général anglais fera également fournir des vaisseaux pour le passage en France des officiers du Conseil Supérieur, de justice, police, de l'amirauté et tous autres officiers ayant commissions ou brevets de Sa Majesté Très Chrétienne, pour eux, leurs familles, domestiques et équipages, comme pour les autres officiers, et la subsistance leur sera fournie de même aux dépens de Sa Majesté Britannique ; il leur sera cependant libre de rester dans la colonie, s'ils le jugent à propos, pour y arranger leurs affaires ou de se retirer en France quand bon leur semblera. " <sup>4</sup>

XXII. " S'il y a des officiers militaires dont les affaires exigent leur présence dans la colonie jusqu'à l'année prochaine, ils pourront y rester, après en avoir eu la permission du marquis de Vaudreuil, et sans qu'ils puissent être réputés prisonniers de guerre " <sup>5</sup>

XXIII. " Il sera permis au munitionnaire des vivres du Roi de demeurer en Canada jusqu'à l'année prochaine, pour être en état de faire face aux dettes qu'il a contractées dans la colonie, relativement à ses fournitures ; si, néanmoins, il préfère de passer en France cette année, il sera obligé de laisser jusqu'à l'année prochaine une personne pour faire ses affaires ; ce particulier conservera et pourra emporter tous les papiers sans être visités ; ses commis auront la liberté de rester dans la colonie ou de passer en France, et dans ce dernier cas, le passage et la subsistance leur seront accordés sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, pour eux, leurs familles et leurs bagages. " <sup>6</sup>

XXIV. " Les vivres et autres approvisionnements qui se trouveront en nature dans les magasins du munitionnaire, tant dans les villes de Montréal et des Trois-Rivières que dans

<sup>1</sup> " Accordé. "

<sup>2</sup> " Accordé. "

<sup>3</sup> " Accordé. "

<sup>4</sup> " Accordé, mais s'ils ont des papiers qui concernent le gouvernement du pays, ils doivent nous les remettre. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

<sup>5</sup> " Tous ceux dont les affaires particulières exigent qu'ils restent dans le pays et qui en ont la permission de M. de Vaudreuil, seront permis de rester jusqu'à ce que leurs affaires soient terminées. "

(Signé) " Amherst. "

<sup>6</sup> " Accordé. "

(Signé) " Amherst. "

les campagnes, lui seront conservés ; les dits vivres lui appartenant et non au roi ; et il lui sera loisible de les vendre aux Français ou aux Anglais." <sup>1</sup>

XXV. " Le passage en France sera également accordé sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique ainsi que la subsistance à ceux des officiers de la compagnie des Indes qui voudront y passer, et ils emmèneront leurs familles, domestiques et bagages. Sera permis à l'agent principal de la dite compagnie, supposé qu'il voulût passer en France, de laisser telle personne qu'il jugera à propos jusqu'à l'année prochaine, pour terminer les affaires de la dite compagnie et faire le recouvrement des sommes qui lui sont dues. L'agent principal conservera tous les papiers de la dite communauté, et ils ne pourront être visités..." <sup>2</sup>

XXVI. " Cette compagnie sera maintenue dans la propriété des écarlatines et castors qu'elle peut avoir dans la ville de Montréal ; il n'y sera point touché, sous quelque prétexte que ce soit ; et il sera donné à l'agent principal les facilités nécessaires pour faire passer cette année en France ses castors sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, en payant le fret sur le pied que les Anglais le payeraient..." <sup>3</sup>

XXVII. " Le libre exercice de la religion Catholique, Apostolique et Romaine subsistera en son entier, en sorte que tous les états et le peuple des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés pourront continuer de s'assembler dans les églises, et de fréquenter les sacrements comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière, directement ni indirectement. Ces peuples seront obligés par le gouvernement anglais à payer aux prêtres qui en prendront soin les dîmes et tous les droits qu'ils avaient coutume de payer sous le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne." <sup>4</sup>

XXVIII. " Le chapitre, les prêtres, curés et missionnaires continueront avec entière liberté leurs exercices et fonctions curiales dans les paroisses des villes et des campagnes." <sup>5</sup>

XXIX. " Les grands-vicaires, nommés par le chapitre pour administrer le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, pourront demeurer dans les villes ou paroisses des campagnes, suivant qu'elles le jugeront à propos ; ils pourront en tout temps visiter les différentes paroisses du diocèse avec les cérémonies ordinaires, et exercer toute la juridiction qu'ils exerçaient sous la domination française ; ils jouiront des mêmes droits en cas de mort du futur évêque dont il sera parlé à l'article suivant." <sup>6</sup>

XXX. Si, par le traité de paix, le Canada restait au pouvoir de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Très Chrétienne continuerait à nommer l'évêque de la colonie, qui serait toujours de la communion romaine, et sous l'autorité duquel le peuple exercerait la religion romaine." <sup>7</sup>

<sup>1</sup> " Tout ce qui se trouve dans les magasins destiné à l'usage des troupes, doit être délivré au commissaire anglais pour les troupes du roi." (Signé) " Amherst."

<sup>2</sup> " Accordé." (Signé) " Amherst."

<sup>3</sup> " Accordé pour ce qui peut appartenir à la compagnie ou aux particuliers ; mais si Sa Majesté Très Chrétienne y a aucune part, elle doit être au profit du roi." (Signé) " Amherst."

<sup>4</sup> " Accordé pour le libre exercice de leur religion ; l'obligation de payer les dîmes aux prêtres dépendra du roi." (Signé) " Amherst."

<sup>5</sup> " Accordé." (Signé) " Amherst."

<sup>6</sup> " Accordé, excepté ce qui regarde l'article suivant." (Signé) " Amherst."

<sup>7</sup> " Refusé." (Signé) " Amherst."

XXXI. " Pourra le seigneur évêque établir dans le besoin de nouvelles paroisses et pourvoir au rétablissement de sa cathédrale et de son palais épiscopal ; et il aura, en attendant, la liberté de demeurer dans les villes ou paroisses, comme il le jugera à propos ; il pourra visiter son diocèse avec les cérémonies ordinaires et exercer toute la juridiction que son prédécesseur exerçait sous la domination française, sauf à exiger de lui le serment de fidélité ou promesse de ne rien faire ni rien dire contre le service de Sa Majesté Britannique. " <sup>1</sup>

XXXII. " Les communautés de filles seront conservées dans leurs constitutions et privilèges ; elles continueront d'observer leurs règles ; elles seront exemptées du logement des gens de guerre ; et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur donnera même des sauves-gardes, si elles en demandent. " <sup>2</sup>

XXXIII. " Le précédent article sera pareillement exécuté à l'égard des communautés des jésuites et récollets et de la maison des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal ; ces derniers et les jésuites conserveront le droit qu'ils ont de nommer à certaines cures et missions comme ci-devant. " <sup>3</sup>

XXXIV. " Toutes les communautés et tous les prêtres conserveront leurs meubles, la propriété et l'usufruit des seigneuries et autres biens que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient ; et les dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions. " <sup>4</sup>

XXXV. " Si les chanoines, prêtres, missionnaires, les prêtres du séminaire des missions étrangères et de Saint-Sulpice, ainsi que les jésuites et les récollets, veulent passer en France, le passage leur sera accordé sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, et tous auront la liberté de vendre en total ou partie les biens fonds et mobiliers qu'ils possèdent dans la colonie, soit aux français ou aux anglais, sans que le gouvernement britannique puisse y mettre le moindre empêchement ni obstacle. Ils pourront emporter avec eux ou faire passer en France le produit, de quelque nature qu'il soit, des dits biens vendus, en payant le fret (comme il est dit à l'article XXVI) et ceux d'entre les prêtres qui voudront passer, cette année, seront nourris pendant la traversée aux dépens de Sa Majesté Britannique, et pourront emporter avec eux leurs bagages. " <sup>5</sup>

XXXVI. " Si par le traité de paix le Canada reste à Sa Majesté Britannique, tous les Français, Canadiens, Acadiens, commerçants et autres personnes qui voudront se retirer en France, en auront la permission du général anglais, qui leur procurera le passage ; et néanmoins, si d'ici à cette décision il se trouvait des commerçants Français ou Canadiens, ou autres personnes, qui voulussent passer en France, le général anglais leur en donnera égale-

<sup>1</sup> " Cet article est compris sous le précédent. "

<sup>2</sup> " Accordé. "

<sup>3</sup> " Refusé, jusqu'à ce que le plaisir du roi soit connu. "

<sup>4</sup> " Accordé. "

<sup>5</sup> " Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens, et d'en passer le produit, ainsi que leurs personnes et tout ce qui leur appartient, en France. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

ment la permission : les uns et les autres emmeneront avec eux leurs familles, domestiques et bagages." <sup>1</sup>

XXXVII. " Les Seigneurs de terre, les officiers militaires et de justice, les Canadiens, tant des villes que des campagnes, les Français établis ou commerçans dans toute l'étendue de la colonie de Canada, et toutes autres personnes que ce puissent être, &c. conserveront l'entière paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers, meubles et immeubles, marchandise, pelleteries et autres effets, même de leurs bâtimens de mer ; il n'y sera point touché ni fait le moindre dommage sous quelque prétexte que ce soit. Il leur sera loisible de la conserver, louer, vendre, soit aux Français ou aux Anglais, d'en emporter le produit en lettres de change, pelleteries, espèces sonnantes ou autres retours, lorsqu'ils jugeront à propos de passer en France, en payant le fret (comme à l'article XXVI.) Ils jouiront aussi des pelleteries qui sont dans les postes d'en Haut, et qui leur appartiennent, et qui peuvent même être en chemin de se rendre à Montréal ; et à cet effet il leur sera permis d'envoyer, dès cette année ou la prochaine, des canots équipés pour chercher celles de ces pelleteries qui auront resté dans les postes." <sup>2</sup>

XXXVIII. " Tous les peuples sortis de l'Acadie qui se trouveront en Canada, y compris les frontières du Canada du côté de l'Acadie, auront le même traitement que les Canadiens et jouiront des mêmes privilèges qu'eux." <sup>3</sup>

XXXIX. Aucuns Canadiens, Acadiens ni Français, de ceux qui sont présentement en Canada et sur les frontières de la colonie, du côté de l'Acadie, du Détroit, de Michillimakinac et autres lieux et postes des pays d'en Haut, ni les soldats mariés et non mariés restant en Canada, ne pourront être portés ni transmigrés dans les colonies anglaises, ni en l'ancienne Angleterre ; et ils ne pourront être recherchés pour avoir pris les armes." <sup>4</sup>

XL. " Les Sauvages ou Indiens alliés de Sa Majesté Très Chrétienne seront maintenus dans les terres qu'ils habitent, s'ils veulent y rester ; ils ne pourront être inquiétés sous quelque prétexte que ce puisse être, pour avoir pris les armes et servi sous Sa Majesté Très Chrétienne. Ils auront comme les Français la liberté de religion, et conserveront leurs missionnaires ; il sera permis aux vicaires-généraux actuels et à l'évêque, lorsque le siège épiscopal sera rempli de leur envoyer de nouveaux missionnaires, lorsqu'ils le jugeront nécessaire." <sup>5</sup>

XLI. " Les Français, Canadiens et Acadiens, qui resteront dans la colonie, de quel qu'état et condition qu'ils soient, ne seront ni ne pourront être forcés à prendre les armes contre Sa Majesté Très Chrétienne ni ses alliés, directement ni indirectement, dans quelque occasion que ce soit ; le gouvernement britannique ne pourra exiger d'eux qu'une exacte neutralité." <sup>6</sup>

<sup>1</sup> " Accordé, "

<sup>2</sup> " Accordé comme par l'article XXXVI. "

<sup>3</sup> " C'est au roi de disposer de ses anciens sujets ; en attendant ils jouiront des mêmes privilèges que les Canadiens. "

<sup>4</sup> " Accordé, excepté à l'égard des Acadiens. "

<sup>5</sup> " Accordé, à la réserve du dernier article qui a déjà été refusé. "

<sup>6</sup> " Ils deviennent sujets du roi. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

XLII. " Les Français et Canadiens continueront d'être gouvernés suivant la coutume de Paris, et les lois et usages établis pour ce pays ; et ils ne pourront être assujettis à d'autres impôts qu'à ceux qui étaient établis sous la domination française. " <sup>1</sup>

XLIII. Les papiers du gouvernement resteront, sans exception, au pouvoir du marquis de Vaudreuil, et passeront en France avec lui ; ces papiers ne pourront être visités sous quelque prétexte que ce soit. " <sup>2</sup>

XLIV. " Les papiers de l'Intendance, des bureaux du contrôle de la marine, des trésoriers, anciens et nouveaux, des magasins du roi, du bureau du roi, du bureau du domaine et des forges de Saint-Maurice, resteront au pouvoir de M. Bigot, intendant ; et ils seront embarqués pour France dans le vaisseau où il passera ; ces papiers ne seront point visités. " <sup>3</sup>

XLV. " Les registres et autres papiers du conseil supérieur de Québec, de la prévôté et amirauté de la même ville, ceux des juridictions royales des Trois-Rivières et de Montréal, ceux des juridictions seigneuriales de la colonie, les minutes des actes des notaires, des villes et des campagnes, et généralement les actes et autres papiers, qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens, restent dans la colonie, dans les greffes des juridictions dont ces papiers dépendent. " <sup>4</sup>

XLVI. " Les habitants et négociants jouiront de tous les privilèges du commerce, aux mêmes faveurs et conditions accordées aux sujets de Sa Majesté Britannique, tant dans les pays d'en haut que dans l'intérieur de la colonie. " <sup>5</sup>

XLVII. " Les nègres et panis des deux sexes resteront en leur qualité d'esclaves en la possession des Français et Canadiens, à qui ils appartiennent : il leur sera libre de les garder à leur service dans la colonie ou de les vendre ; et ils pourront aussi continuer à les faire élever dans la religion romaine. " <sup>6</sup>

XLVIII. " Il sera permis au marquis de Vaudreuil, aux officiers-généraux et supérieurs des troupes de terre, aux gouverneurs, état-major des différentes places de la colonie, aux officiers militaires et de justice, et à toutes autres personnes, qui sortiront de la colonie ou qui en sont déjà absents, de nommer et d'établir des personnes pour agir pour eux et en leur nom, dans l'administration de leurs biens, meubles et immeubles, jusqu'à ce que la paix soit faite ; et si par le traité des deux couronnes le Canada ne reste pas sous la domination française, ces officiers ou autres personnes, ou procureurs pour eux, auront l'agrément de vendre leurs seigneuries, maisons et autres biens fonds, leurs meubles et effets, etc., d'en emporter ou faire passer le produit en France, soit en lettres de change, espèces sonnantes, pelleteries ou autres retours comme il est dit à article XXXVII. " <sup>7</sup>

XLIX. " Les habitants et autres personnes qui auront souffert quelques dommages en

<sup>1</sup> " Répondu par les articles précédents, et particulièrement par le dernier. "

<sup>2</sup> " Accordé avec la réserve déjà faite. "

<sup>3</sup> " Il en est de même de cet article. "

<sup>4</sup> " Accordé. "

<sup>5</sup> " Accordé. "

<sup>6</sup> " Accordé, excepté ceux qui auront été fait prisonniers. "

<sup>7</sup> " Accordé. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "

(Signé) " Amherst. "



leurs biens, meubles ou immeubles, restés à Québec sous la loi de la capitulation de cette ville, pourront faire leurs représentations au gouvernement Britannique, qui leur rendra la justice qui leur sera due contre qui il appartiendra." <sup>1</sup>

L ET DERNIER. " La présente capitulation sera inviolablement exécutée en tous ses articles de part et d'autres, et de bonne foi, nonobstant toute infraction et tout autre prétexte par rapport aux précédentes capitulations, et sans pouvoir servir de représailles." <sup>2</sup>

POST SCRIPTUM.

LI. " Le général anglais s'engagera, en cas qu'il reste des sauvages après la reddition de cette ville, à empêcher qu'ils n'entrent dans les villes et qu'ils n'insultent en aucune manière les sujets de Sa Majesté Très Chrétienne." <sup>3</sup>

LII. " Les troupes et autres sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, qui doivent passer en France, seront embarqués quinze jours au plus tard après la signature de la présente capitulation." <sup>4</sup>

LIII. " Les troupes et autres sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, qui devront passer en France, resteront logés et campés dans la ville de Montréal et autres postes qu'ils occupent présentement, jusqu'au moment où ils seront embarqués pour le départ ; il sera néanmoins accordé des passe-ports à ceux qui en auront besoin pour les différents lieux de la colonie, pour aller vaquer à leurs affaires." <sup>5</sup>

LIV. " Tous les officiers et soldats des troupes au service de France, qui sont prisonniers à la Nouvelle-Angleterre, et faits en Canada, seront renvoyés le plus tôt qu'il sera possible en France, où il sera traité de leur rançon ou échange, suivant le cartel ; et si quelques-uns de ces officiers avaient des affaires en Canada, il leur sera permis d'y venir." <sup>6</sup>

LV. " Quant aux officiers de milice, aux miliciens et aux Acadiens qui sont prisonniers à la Nouvelle-Angleterre, ils seront renvoyés sur leurs terres." <sup>7</sup>

" Fait à Montréal, le 8 Septembre 1760.

(Signé)

" VAUDREUIL."

" Fait au camp devant Montréal, le 8 Septembre 1760.

(Signé)

" JEFFERY AMHERST."

<sup>1</sup> " Accordé."

<sup>2</sup> " Accordé."

<sup>3</sup> " On aura soin que les Sauvages n'insultent aucuns des sujets de Sa Majesté Très Chrétienne."

<sup>4</sup> " Répondu par l'article précédent."

<sup>5</sup> " Accordé."

<sup>6</sup> " Accordé."

<sup>7</sup> " Accordé, à la réserve des Acadiens."

(Signé) " Amherst."

(Signé) " Amherst."

(Signé) " Amherst."

(Signé) " Amherst."

(Signé) " Amherst."

(Signé) " Amherst."

(Signé) " Amherst."

Le traité de Paris signé le 10 février 1763, fut rendu public le 17 mai dans le gouvernement de Montréal et le 21 dans celui des Trois-Rivières. Voici un passage de l'article IV de ce document : " Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique — en conséquence, elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets catholiques-romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Britannique convient, en outre, que les habitants français ou autres, qui auraient été sujets du roi Très-Christien en Canada, pourront se retirer, en toute sûreté et liberté, où bon leur semblera, et pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté Britannique, et transporter leurs effets ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dette ou poursuite criminelle. Le terme limité pour cette émigration sera fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange du traité (10 mars). "

Le duc de Choiseul ajouta à cette article le passage suivant : " Le roi de la Grande-Bretagne ayant désiré que le payement des lettres de change et billets qui ont été délivrés aux Canadiens pour les fournitures faites aux troupes françaises, fût assuré, Sa Majesté Très Chrétienne, très disposée à rendre à chacun la justice qui lui est légitimement due, déclare que ces dits billets et lettres de change seront exactement payés, après liquidation faite dans un temps convenable, selon la distance des lieux et la possibilité, en évitant néanmoins que les billets et lettres de change que les sujets français pourraient avoir au moment de cette déclaration ne soient confondus avec les billets et lettres de change qui sont dans la possession des nouveaux sujets du roi de la Grande-Bretagne. "

Résultat pratique, la France ne paya pas la huitième partie de ses dettes au Canada.

## CHAPITRE IX

1760-1765

CESSION DU CANADA. — BANQUEROUTE DU TRÉSOR FRANÇAIS. — SITUATION DES CANADIENS. — CONDUITE DES GÉNÉRAUX ANGLAIS. — RELIGION, LOIS, LANGUE DES CANADIENS. — IMMIGRANTS ANGLAIS. — LE CLERGÉ CATHOLIQUE. — POURQUOI NOUS AVONS ÉTÉ CONQUIS. — LA "GAZETTE DE QUÉBEC." — RECENSEMENT DE 1765.



La guerre, terminée l'automne de 1760 par la capitulation de Montréal et par le départ des troupes françaises qui eut lieu bientôt après, laissait le Canada dans une situation indécise et absolument livré aux mains du pouvoir militaire. Tant que dura ce régime, les affaires se ressentirent du malaise général. Enfin, le traité de Paris (février 1763) fixa nos destinées : nous sûmes que la France avait disposé de nous. Nous appartenions à l'Angleterre !

Peu après la cession du pays, les Canadiens apprirent que la monnaie de carte et les ordonnances étaient répudiées. " Cette nouvelle, dit Garneau, fut comme un coup de foudre pour ces malheureux, à qui l'on devait plus de quarante millions de francs ; tous étaient créanciers de l'État. Le papier qui nous reste, écrivait le chevalier de Lévis au ministre, est entièrement discrédité, et tous les habitants sont dans le désespoir. Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada. Ils se trouvent actuellement sans ressource."

Ainsi, ruine partout. Le Canadien était dans la situation d'un homme qui voit réduire par le feu, en quelques heures, les biens qu'il possède. Aurait-il le courage de recommencer la lutte contre l'indigence ? Cette question dut être, pendant quelques mois en suspens. Mais elle devait un jour se trouver résolue par la forte trempe de la race. L'habitant tenait le sol : il comprit ce que cela valait. Et puis, la banque changeait de forme avec les Anglais : le numéraire reprenait son empire bienfaisant pour le peuple. Le commerce devenait libre : plus de magasins privilégiés. C'était un monde nouveau ; la réflexion convainquit les Canadiens de la nécessité de le mettre à l'épreuve avant que de porter plainte — car du côté

de la France rien n'éveillait plus l'espoir. Au milieu des angoisses de ces années terribles, le patriotisme se raffermi. On résolut d'accepter l'état des choses nouvelles et d'en tirer le meilleur parti possible. Savoir attendre est l'art de parvenir — et quand on a du cœur, l'attente même est douce et fortifiante. Le temps devait venir où le Canadien, embrassant l'horizon d'un coup d'œil, découvrirait le moyen que ses ancêtres, les Normands, employaient avec succès contre leurs vainqueurs : l'adoption des mesures imposées mais avec le dessein de s'en servir adroitement. Un problème est-il difficile, on le retourne, et le plus souvent il est résolu. Depuis la conquête c'est là notre histoire.

A l'honneur des officiers militaires qui nous avaient combattus et que les circonstances appelèrent tout d'abord à l'administration du pays, nous devons dire qu'ils tinrent une conduite loyale et généreuse. Ils savaient ce que les habitants valaient et ils les respectaient. Ceci contribua beaucoup à pacifier les campagnes. Plus tard, on nous adressa de Londres des hommes non instruits de notre position et surtout préjugés — ils gâtèrent tout par un faux zèle britannique. Nos premiers défenseurs devant le public anglais furent ceux qui nous avaient rencontrés sur les champs de bataille et qui ensuite avaient étudié sur place nos sentiments et notre caractère. Ils n'hésitèrent pas à protester contre l'aveuglement de fonctionnaires mal inspirés et qui se modelaient sur leurs collègues des colonies anglaises avoisinant le Canada. Ces derniers ont donné naissance au mouvement révolutionnaire qui a créé les Etats-Unis.

Si, au lendemain de la conquête, on eut vu arriver en foule des immigrants de l'Angleterre, l'idée d'absorber les Canadiens et de les faire disparaître dans la masse du peuple nouveau eut pu avoir sa raison d'être, mais il ne vint ici aucun colon, seulement des marchands, en petit nombre. Une sage politique prescrivait par conséquent de s'en tenir à la situation toute faite et de calmer les appréhensions des Canadiens. C'est ainsi que le général Murray et d'autres de son entourage l'entendaient.

Les capitulations de Québec et de Montréal reconnaissaient la religion catholique, les lois françaises, la langue française et de plus mettaient les Canadiens sur le pied des sujets anglais pour toutes fins. Ces quatre conditions semblent avoir été regardées comme lettres-mortes par les généraux Amherst et Murray, bien que leur administration puisse passer pour libérale, à une époque où les peuples des colonies étaient menés haut la main et tenus de se contenter de n'importe quoi.

Aussitôt le traité de paix connu en Canada (1763) le clergé fit des démarches pour donner un successeur à Mgr de Pontbriand, décédé depuis trois ans ; Mgr Briand, choisi en cette occasion, fut accepté par l'Angleterre. Bientôt après, on lui refusa le titre d'évêque de Québec, sous prétexte que ce titre appartenait à l'évêque protestant. Ensuite on voulut qu'il ne nommât aux cures que par la permission du gouverneur. D'autre part, on exigea le serment du reste de tous les habitants. Ce n'était pas respecter les capitulations.

Les tribunaux des campagnes furent composés généralement de capitaines de milice présidés par des officiers de l'armée anglaise. Pourquoi n'avoir pas maintenu les anciens

juges ? Les appels au civil étaient portés devant les gouverneurs de place, c'est-à-dire un tribunal étranger au pays. Toutes les matières criminelles ressortissaient des seuls gouverneurs. Ce n'était pas encore respecter les capitulations.

Pour administrer un peuple qui ne parlait que la langue française, on nomma des fonctionnaires ignorant, pour la plupart, le premier mot de cette langue. Était-ce respecter les capitulations ?

Et la qualité de sujets anglais si pompeusement inscrite, en plus d'un endroit, dans les capitulations, de la main de Murray et d'Amherst, que devenait-elle sous ce régime ? Une simple moquerie puisque l'exercice des libertés essentielles nous était refusé.

Le "règne militaire," comme on désigna les quatre années qui suivirent la conquête, constituait une violation formelle des deux capitulations. Il donna aux Canadiens une triste idée de ce qui les attendait si chacun d'eux ne veillait avec soin aux intérêts de tous. C'est alors que l'habitant se lia, en quelque sorte, avec le clergé et confia à celui-ci le sort de son avenir. Il n'a eu qu'à se féliciter de cette démarche, car à peine quelques années s'étaient-elles écoulées que déjà les prêtres canadiens formaient la moitié de tous les ecclésiastiques du pays, et pas un d'entre eux n'était capable de manquer à l'honneur.

De l'aristocratie du passé ou classe supérieure, il ne restait que quelques seigneurs ruinés, du reste assez mal vus des Anglais qui redoutaient leur influence. Le clergé seul avait assez de corps et d'instruction pour prendre, à ses risques et périls, la partie dirigeante. Privés de son aide patriotique nous serions devenus aussi malheureux que les peuples de la Pologne ou de l'Irlande.

Aussitôt après le traité de Paris (1763) les Anglais qui cherchaient, pour leur compte personnel, à exploiter la nouvelle colonie, commencèrent à nous arriver. La plupart apportaient des ballots de marchandises, d'autres des bibles, d'autres les lois anglaises. Ces derniers étaient des avocats, des juges, nommés, expédiés et installés ici par la couronne. Il en vint des Trois-Royaumes, mais encore plus de la Nouvelle-Angleterre. A vrai dire il en vint de partout.

Outre Murray et ses officiers, qui, sans doute, partageaient sa manière de voir sur bien des choses, il y eut bientôt dans le pays un cercle de personnes animées de tout autre sentiment. C'étaient des trafiquants, des spéculateurs, des hommes de rapine. Ceux-là ne s'occupaient guère de nos droits, de nos désastres, du respect qu'inspirait aux hommes de cœur notre tranquille et noble conduite après le départ du drapeau blanc. Le désir de nous faire disparaître du sol où dormaient quatre ou cinq générations de nos aïeux, était leur principal souci. Ils ne s'en cachaient nullement. Aussi trouvèrent-ils Murray trop francophile — ils le firent rappeler. Trente marchands anglais, dont quinze au plus domiciliés dans le pays, s'étaient mis en tête d'en finir avec nous. Ils pétitionnaient, s'agitaient, écrivaient et parlaient à eux trente, plus que, tout un peuple. De nos jours, pareille chose s'est vue à Manitoba. Ceux qu'ils voulaient déposséder, faire proscrire, et déclarer hors la loi étaient dix mille chefs de famille qui avaient tout sacrifié pour la cause de leur souverain, et qui, écrasés

par l'adversité, se déclaraient prêts à verser le reste de leur sang pour le roi d'Angleterre<sup>1</sup> : celui-ci voulait seulement permettre qu'on ne les molestât pas ! " Nous ne respirons que la soumission aux ordres de Votre Majesté," disait une requête des Canadiens adressée au monarque anglais, en 1764. Qu'importe, Murray fut rappelé.

Vers la fin de 1766, ce gouverneur écrivit au ministre que la province renfermait 76.275 âmes, " sur lesquelles il y a dans les paroisses *dix-neuf* familles protestantes, c'est-à-dire anglaises ; le reste de cette population (si on en excepte un petit nombre d'officiers à demi paie) sont des marchands, artisans et aubergistes qui résident dans les basses-villes de Québec et de Montréal, dont la plupart sont des gens d'une mince éducation qui ont suivi l'armée, ou des soldats congédiés à la réduction des troupes ; tous ont leur fortune à faire, et je crains bien que peu soient scrupuleux sur les moyens, lorsqu'ils peuvent atteindre leur but. Le rapport que j'en fais est qu'en général c'est le choix d'hommes le plus immoral que j'aie jamais connu, peu propre par conséquent à inspirer du goût aux nouveaux sujets (les Canadiens) pour nos lois... Les Canadiens, accoutumés à un gouvernement arbitraire et en quelque sorte militaire, sont une race d'hommes frugals, industrieux et de bonnes mœurs... Ils sont choqués des insultes que leur noblesse et les officiers du roi d'Angleterre ont reçues des marchands et des avocats anglais depuis que le gouvernement civil est établi... D'après mes instructions, les magistrats et les jurés devaient être pris sur un nombre de quatre cent cinquante méprisables trafiquants qui étaient venus commercer dans le pays... Ces derniers haïssent les nobles canadiens parce que leur naissance et leur conduite leur attirent le respect et ils ont les *habitants* en exécration parce qu'ils les voient échapper à l'oppression qui les menaçait... Le mauvais choix et le nombre des officiers civils envoyés d'Angleterre augmenta les inquiétudes de la colonie. Au lieu d'hommes de talents et de mœurs pures, il en a été nommés qui avaient les qualités toutes contraires... Le juge choisi pour concilier les esprits des Canadiens fut tiré d'une prison, entièrement ignorant du droit civil et de la langue du pays. Le procureur-général n'était pas mieux qualifié par rapport à la langue. Les pauvres Canadiens se soumièrent avec patience à ces abus et aux taxes pesantes qu'on leur faisait supporter... Je me glorifie d'avoir fait tout en mon pouvoir pour gagner à mon royal maître l'affection de ce peuple brave et courageux, dont le départ du pays, si jamais il avait lieu, serait une perte irréparable pour l'empire." Pour tranquilliser les esprits, Murray avait rendu une ordonnance enjoignant de suivre les lois françaises dans les procès relatifs aux successions et à la tenure des terres. Comme le remarque Garneau, c'était revenir à la légalité. On ne pardonna pas cet acte au gouverneur.

Le cri de la bande sordide qui se jetait sur le pays résonnait partout, d'après un mot d'ordre : " Les Canadiens sont un peuple de valets incapables de voir à leurs propres affaires et qui nuisent par leur présence aux intérêts de la Grande-Bretagne en Amérique. La race française dont ils sont sortis est inférieure à la race anglo-saxonne. Ils ont été conquis par suite de leur état de décadence, etc."

<sup>1</sup> De 1764 à 1766, on enrôla volontairement six cents Canadiens qu'on envoya au Détroit réprimer la révolte de Pontiac.

Durant un siècle et demi (1608-1760) de quel côté a été le beau rôle dans l'Amérique ? Dans le commerce du côté des Yankees, si le fait de recevoir d'Europe des marchandises que l'on sacrifiait pour sustenter les colons peut s'appeler du commerce. Mais qui a exploité le premier, et sur une vaste échelle, les produits naturels du nouveau continent ? Qui a lié amitié avec les sept-huitièmes des nations sauvages ? Qui a réuni dans sa main le monopole de la traite des pelleteries ? Qui a ouvert des cultures et s'est mis sans tarder à l'abri de la famine. Les Canadiens ! Ceux-ci apprirent à suffire à leurs besoins ; ils fabriquaient les objets d'habillements ; ils avaient des artisans dans tous les métiers ; on construisit des navires qui exportaient le surplus des céréales récoltées et non consommées ; on établissait de puissantes forges ; les bois, les fourrures, le poisson, les huiles prenaient le chemin de la France et des îles du sud — et tout cela avait lieu à une époque où nous ne comptions pas six mille âmes de population. Et que faisaient les Yankees pendant ce temps ? Craintivement cabanés près du rivage, ils seraient morts de faim si leurs amis d'Angleterre n'y eussent pourvu ; ils attendaient d'Europe de quoi se vêtir ; ils ne tiraient presque rien du sol et encore moins de la forêt, où ils n'osaient jamais s'aventurer — à tel point que leurs récits mentionnent comme un fait des plus extraordinaires le voyage d'un de leurs ministres à trente lieues dans l'intérieur, alors que les Canadiens avaient parcouru la moitié du continent et traitaient au Mississipi. Ces contrastes sont accablants pour nos voisins.

Dans le choix des colons ? Ce n'est pas chez nous, Dieu merci, que l'on a envoyé des chargements de repris de justice et de filles équivoques. Notre population a été puisée à une source tellement pure et si parfaitement appropriée aux exigences du pays, qu'elle n'a pour ainsi dire demandé rien autre chose à la mère-patrie, tout en exécutant (bien au delà des espérances que l'on avait conçues d'elle) le plan de colonisation et d'extention préparé par ses chefs. Cinquante ans avant la cession, le Bas-Canada fournissait de colons, d'artisans, etc., sans l'aide de la France, la longue ligne de forts et d'établissements qui se prolongeait jusqu'aux bouches du Mississipi. Nos voisins ont-ils quelque chose de semblable à montrer, même en petit ?

Dans les découvertes ? Nul Yankee n'avait encore perdu de vue son campement, que déjà nous avions remonté l'Ottawa, visité les grands lacs, atteint le bas Wisconsin, et enfin pénétré au cœur du continent. Va-t-on croire que, par la suite, nos voisins se sont mis à nous imiter ! Pas du tout. Leur part dans la découverte de l'Amérique du Nord est représentée par zéro, ou à peu près ; car si Hudson (qui n'était pas Yankee) a fait connaître la baie qui porte son nom, ce sont les Canadiens qui l'ont occupée. De Terre-neuve au Pacifique, à la Nouvelle-Orléans et aux Alleghany, il n'y a pas un pouce de terrain qui ait été connu des Yankees avant la cession. Ainsi, une population qui ne pouvait pas se suffire à elle-même, faute d'industrie et d'organisation, ne sut pas, non plus, étendre son influence au-delà de son mince territoire et ne fit rien pour la civilisation. L'idée de la comparer aux groupes acadien et canadien fait sourire.

Dans les fondations ? Où sont les Yankees descendant des fondateurs du Massachusetts,

le groupe le plus noble dont puissent s'enorgueillir les Etats-Unis ? Ils sont aussi clair-semés que la noblesse des croisades. Pourquoi ? Parce que leurs pères sont venus ici au hasard, sans ordre, sans plan, sans rien de ces grandes vues qui marquent le type canadien. Ils ont flotté au gré des événements, et, bien que plus nombreux que nos pères, leurs contemporains, ils n'ont jamais été capables de rivaliser dignement avec eux. Tandis que nous nous établissons, nos voisins tâtonnaient. Tandis que nous nous pourvoyions du nécessaire, puis du luxe, ils attendaient les vaisseaux d'Angleterre. Il a fallu des séries d'années pour mettre quelques éléments de vigueur parmi ce peuple flottant, et cela n'a eu lieu qu'à force d'immigration et parce que les Anglais ont pris la chose à cœur. Jusque là, rappelons-nous quelle était la faiblesse, la gaucherie et même la timidité des Yankees, comparée à notre élan. L'habitant canadien cultive aujourd'hui la terre défrichée par son septième ou huitième grand-père ; il n'a pas été supplanté, comme le Yankee, par des individus plus vigoureux, plus courageux, plus intelligents. Il est de la famille de ceux qui ont fondé cent postes dans des contrées où la conquête a tout balayé, croit-on : Haut-Canada, Nord-Ouest, Louisiane, et où, cependant, on voit reparaître, de nos jours, de fortes branches canadiennes. Sans l'espèce de marée humaine que l'Europe a refoulée sur les Etats-Unis, depuis moins d'un siècle, il n'existerait pas d'*Américains*. Et, précisément nous, les Canadiens, nous n'avons rien reçu de France depuis cent trente ans. Où est la gloire des fondateurs yankees, qui n'ont rien fondé ?

Dans la guerre ? Prenons-nous la peine de répondre à cette question ? On saura toujours que nos chefs, avec quelques centaines d'hommes, ont établi et soutenu l'influence française dans un rayon immense, et qu'ils pesaient sur les colons yankees de manière à paralyser leurs forces. A toutes les époques, ceux-ci ont été plus nombreux que nous et toujours battus. Sans l'intervention si ferme et si patriotique de l'Angleterre durant la guerre de sept ans, la conquête du Canada n'avait pas lieu. Les Yankees ont tenté dix fois de franchir nos frontières et ils n'ont pu y réussir. En revanche, pendant les trois quarts de siècle qu'ont duré nos guerres, nous avons semé la terreur et la ruine dans leur pays.

L'Acadie et le Canada, que les auteurs américains ont si fort travaillé à faire passer pour des rêves ou des institutions qui se sont éteintes en 1713 et en 1760, sans laisser de trace, dominent malgré eux l'histoire de l'Amérique du Nord, le Mexique excepté.

Sommes-nous d'accord avec l'histoire, oui ou non ? Quel était donc ce noyau insignifiant d'aventuriers, comme on veut le désigner, qui n'a rien laissé sur ce continent sans y imprimer sa marque ? Comment, à côté des pages qui racontent ses faits et gestes, ose-t-on écrire un commentaire rancuneux ? Pourquoi ne pas aller droit au but et dire que la vérité ne plait pas à une certaine école ?

L'Europe actuelle, digne fille, sous ce rapport, de l'Europe d'il y a deux siècles, n'étudie pas l'Amérique. Elle accepte des opinions habilement couchées dans certains livres et que les écrivains de la grande république ne se gênent pas de ressasser sans relâche. Il en est résulté un quiproquo complet, dans lequel les étrangers tombent facilement, sans réflexion, sans cacul, sans se douter de rien. L'ensemble du siècle et demi qui va de 1604 à 1760 est, on peut dire, totalement lettre morte pour ces derniers.



Sans parler de Fenimore Cooper, qui a exploité notre histoire de l'Ohio, du Mississipi et de l'Ouest, mais qui s'est bien gardé de faire sentir que tout, absolument tout, y était canadien, et, sans faire trop de reproches à Bancroft, qui a enjambé si lestement les faits qui l'embarrassaient, nous avons sous les yeux quelques hommes de plume renommés, notamment Parkman, qui continuent la même tradition, quoique leurs procédés soient, en apparence, plus généreux. Le temps n'est plus, en effet, où l'on pouvait nous "ignorer," selon l'expression anglaise. Il faut mettre de l'eau dans son vin; on en met — avec une pointe de vinaigre. M. Parkman en est arrivé au persiflage, genre de la petite presse. Ses livres, très savants, que l'on nous représente comme écrits dans un esprit de libéralité digne d'éloge, sont huilés de jalousie. Les compliments qu'il nous adresse trempent dans une encre amère, et c'est ce qui lui nuira le plus, car tout se découvre, tout finit par être connu; et, pour avoir été le plus érudit des écrivains de sa nation, il n'en subira pas moins l'abandon de ceux qui, un jour, ne voudront plus accepter ses réticences. Si M. Parkman osait écrire l'histoire des Puritains avec le ton de sarcasme qu'il a adopté pour parler des fondateurs du Canada, il n'amuserait pas ceux qui, aujourd'hui, se plaisent tant à consulter ses livres! Et pourtant il y aurait de quoi dire sur les Puritains! Cet écrivain met au jour des faits de notre histoire qui parlent d'eux-mêmes, dont il essaie constamment de dénaturer l'importance, et que ses successeurs sauront interpréter sans tenir compte de son faux point de vue. Dès que l'on cessera de nous traiter avec "libéralité," on arrivera au sens véritable des choses. Inutile de se montrer généreux envers nous; nous ne demandons que la justice. Quand on commence par vouloir agir libéralement, c'est que l'on est préjugé et que l'on n'a pas compris les faits. L'histoire se compose de faits; étudions-les et ne faisons grâce de rien. Cette condescendance est humiliante, après tout. Dans son livre, *The old régime in Canada*, M. Parkman emploie plusieurs centaines de fois le mot *but*. Il constate un fait, puis: "mais... mais... mais..."

Les deux couronnes ont eu, alternativement, l'honneur de bonnes conceptions et le désavantage de faux calculs extraordinaires. A tout prendre, l'Angleterre a su agir mieux que sa rivale. Le résultat l'a démontré, car tout n'est pas hasard et accident. Il est assez curieux de voir que la France, qui avait si intelligemment commencé ses colonies, les ait perdues par indifférence, tandis que l'Angleterre, qui au début, ne comprenait rien aux entreprises de ce genre, finit par en saisir toute la valeur... et par saisir aussi les possessions françaises.

Quelle fut la conséquence des deux batailles d'Abraham (1759, 1760)? Le drapeau anglais flotta sur le Saint-Laurent et le Mississipi. Prenons la carte et voyons ce que cela veut dire. Depuis cent ans, toutes ces contrées nous étaient connues, étaient à nous. Les Yankees n'avaient jamais su en tirer parti; ils arrivèrent juste à point pour recueillir les fruits de nos immenses travaux, grâce à l'énergie et au coup d'œil des hommes d'Etat anglais.

On s'est mépris sur la valeur des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre, parce que, ayant aujourd'hui sous les yeux le spectacle, d'un développement industriel et agricole énorme, lequel n'est nullement le fruit de leurs labeurs, mais un résultat produit par les

contingents nombreux d'hommes attirés en dernier lieu de tous les points du globe vers ce sol privilégié, on est porté à ne voir qu'une seule et même chose, du commencement à la fin de leur histoire. Avant 1760, c'était tout le contraire d'aujourd'hui : nous les dominions de beaucoup.

Il est intéressant de lire un article publié par le *New-England Almanac*, en 1758, pendant la guerre de la conquête, au moment où Montcalm, remportant toujours des victoires, désespérait l'immense armée qui cherchait à nous envahir. En voici des extraits : " Les Français ont érigé une ligne de forts depuis l'Ohio jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, englobant dans leur domaine toute cette riche contrée, le jardin de l'univers, qui se trouve à l'ouest de nos établissements... Il fut un temps où nous eussions pu nous mettre en possession de ce territoire, grand comme la France, l'Allemagne et la Pologne réunies... Deux puissants rois ont aujourd'hui tiré l'épée pour remporter ce prix de si haute valeur... L'occasion, dit le poète, n'a qu'une mèche de cheveux : saisissons-la ! N'avons-nous pas, jusqu'ici, trop compté sur notre nombre ? Le loup qui attaque un troupeau ne se préoccupe pas de la quantité de moutons qu'il renferme (le loup, c'est le Français)... Sachons que le nombre, bien préparé par la grâce de Dieu, ferait des merveilles, et que la science militaire et la discipline conduiraient à la victoire et comme un seul homme nos légions armées. Le chiffre de notre population ne nous servira de rien tant que nos colonies ne s'entendront pas pour agir ; car, divisés nous ressemblons aux petits royaumes de l'Afrique. Si nous ne nous coalisons, corps et âmes contre notre ennemi triomphant, si les disputes nous éloignent les uns des autres, il arrivera ce que le gouverneur de la Pennsylvanie prédisait : " Nous n'aurons plus rien à nous disputer, ni de pays pour y continuer nos chicanes." Que d'aveux dans ces quelques lignes ! Rien qu'avec cela on pourrait répondre à toutes les comparaisons blessantes dont on a été si prodigue envers nous. Et certes s'il fallait imprimer un volume de citations de cette nature, elles ne nous manqueraient pas !

Qu'étaient, territorialement parlant, les Etats-Unis en 1763, au jour de la cession du Canada ! Une petite lisière sur les bords de l'Atlantique, rien de plus. Si l'Angleterre, active, prévoyante, prête à faire des sacrifices pour s'assurer l'avenir, n'avait pas décidé de reculer, coûte que coûte, cette barrière restreinte, jamais, au grand jamais, les Yankees ne l'eussent fait, et pourtant le chiffre de leur population était alors vingt fois plus considérable que celui de la nôtre ! Un siècle de défaites leur pesait sur la tête. Comme auxiliaires des Anglais, dans la guerre de la conquête même, les quelques mouvements qu'ils ont tentés les ont fait battre par nos gens : demandons-en des nouvelles à Washington, et à ses Virginiens. Un seul Yankee a-t-il pu mettre le pied sur notre sol avant la capitulation de Montréal, dans l'automne 1760 ? On ne voit nulle part que cet élément ait eu du poids, de la valeur, de l'esprit d'entreprise. Alors, pourquoi chercher à la défendre ? Mieux vaut " garder de Conrard le silence prudent. "

Ceux qui n'ont pu nous battre, ceux que nous avons sans cesse battus, ceux qui n'ont laissé ni souvenirs de gloire, ni travaux civilisateurs, ni presque de familles, ne peuvent

être mis en comparaison avec la race formée dans la Nouvelle-France sous le nom de *Canadiens*.

Que des hommes qui ne sont pas leurs descendants écrivent des livres avec la prétention d'être fort adroits ou méchants, cela ne change rien à la vérité. Comme le dit un proverbe, le sang est meilleur que l'encre. Or, c'est notre sang qui a tout fait dans la période de découvertes, de colonisation et de civilisation de nos deux pays, yankee et canadien. Il n'y a pas assez d'encre pour ternir ou dénaturer cette page incomparable.

Que l'on nous rende ces parties du Maine, du Vermont, de l'Ohio comprises autrefois dans nos limites, et que l'on appelle pour les garder, d'une part, les descendants des fondateurs du Canada, de l'autre, les descendants des pionniers des colonies anglaises. Cette démonstration vaudrait des volumes de raisonnements, car nos voisins auraient à peine assez de sentinelles pour couvrir leurs postes, et pas d'armée, tandis que nous aurions sous les armes trois cent mille hommes dans la fleur de l'âge. Est-ce assez conduant ?

De quelque manière que l'on retourne l'histoire, il faut en arriver à ceci : que les Canadiens ont su découvrir, fonder, coloniser et protéger très longtemps, par leurs armes, la moitié de ce continent, et que lorsque les deux couronnes — France et Angleterre — se virent au moment suprême où l'épée trancha leurs différends séculaires, le fruit de tant de persévérance, de labeurs et d'énergie passa, par un caprice du sort, aux mains de ceux qui n'avaient rien fait pour le mériter. De cette heure date l'existence des Etats-Unis tels que le monde les connaît. Que les citoyens de la grande république soient fiers des progrès qu'ils ont accomplis depuis ce temps, nous n'y voyons rien que de légitime, mais qu'ils ne parlent pas de l'époque antérieure ! Ni rhétorique, ni jactance, ni sophismes ne leur serviront. Enfants gâtés d'une race qui avait tout préparé pour eux, il leur sied mal de vouloir comparer leur jeunesse à celle d'un petit peuple qui a tiré tout de lui-même, et laissé des monuments uniques dans l'histoire de la colonisation américaine.

Le groupe canadien est inattaquable. Ce rameau transplanté du vieil arbre français s'est développé malgré les circonstances exceptionnellement difficiles qui paraissaient s'opposer à son acclimatation. A l'instar de l'érable, dont la feuille constitue, avec le castor, ses emblèmes nationaux, il a crû parmi les rochers, sur le flanc abrupt des montagnes, comme le disait M. Viger, mais sa vigueur n'en est que plus grande, ses racines plus tenaces, son fil plus solide et son poli plus attrayant. Fidèles au passé, industriels comme le castor, les Canadiens, après cinq quarts de siècle de domination britannique, sont aussi fiers de leur origine française que jaloux de soutenir le rang honorable qu'ils se sont acquis au milieu de races étrangères qui leur furent souvent hostiles.

Le choix des sujets, un système de colonisation judicieux, l'excellence du climat, la moralité soutenue de génération en génération, les rendements faciles d'un sol nouveau, les exercices de la guerre, un peu de la vie des bois, une instruction générale, tel est le tableau que présente l'histoire des Canadiens sous l'ancien régime, celui que l'on est convenu de voir finir à la conquête. Depuis lors, traversant une phase nouvelle remplie de dangers,

en butte aux dénigrements des uns et à l'oppression des autres, si nous avons fourni une carrière qui étonne tout le monde, cela est encore dû à nos origines. Avant d'être soumis aux épreuves que nous avons rencontrées sous le régime anglais, nous formions déjà un peuple avec des attributs de force et de solidité, avec des traditions, une expérience, des idées et des sentiments propres. Nous occupions le sol. Nos chefs étaient instruits et pleins d'idées nationales. Aussi, avons-nous été les premiers à comprendre le mode d'administration qu'il fallait adopter sous ces circonstances nouvelles, tandis que, à côté de nous, les marchands les immigrants, les bureaucrates anglais, population flottante, sans lien ni expérience, ne faisaient que des bêtises.

Il n'est pas mauvais, après tout, que l'on nie de temps à autres nos antiques vertus. Cela nous rappelle à nous-mêmes. Nos historiens feront reparaitre dans le débat, des livres, des arguments, des observations, des faits trop souvent négligés. L'idée nationale sera moins en danger d'être oubliée, de faire fausse route. Dans une lettre récente, M. Rameau s'en réjouit, et il ajoute : " Montrer tout ce qu'il y avait de forces sociales, intellectuelles et morales en germe dans les temps primitifs du Canada : faire voir comment les circonstances fortuites en ont retardé le développement et reporté à longue échéance le résultat des promesses que contenait l'aurore ; signaler aux Canadiens ce qu'ils peuvent faire pour poursuivre l'essor logique de cette destinée, que leur présageait la sagesse et la vertu de leurs ancêtres — voilà, ce me semble, quel doit être l'objectif de l'histoire du Canada aujourd'hui, si l'on veut que l'étude de l'histoire soit non seulement la fantaisie intellectuelle de quelques antiquaires, mais un enseignement vivant et fécond dans lequel les peuples sages et intelligents vont préparer les forces de leur avenir par l'observation du passé. Notez bien que c'est ainsi que l'Allemagne d'aujourd'hui a été préparée par les travaux patients et silencieux de deux ou trois générations laborieuses. Personne, en France n'ignore le rôle considérable que l'école historique, patronisée par les rois de Prusse depuis un siècle, a joué dans la régénération et l'organisation du peuple allemand. C'est maintenant à tous les travailleurs de bonne volonté de savoir s'entendre et de faire de l'histoire non pas seulement une satisfaction intellectuelle, mais une force patriotique."

Enfin, le grand mot qu'on nous lance pour témoigner que nous étions inférieurs aux colonies rivales, ne renverse rien, ne prouve rien, et n'a d'importance qu'aux yeux des gens préjugés et des ignorants absolus : " Les Anglais vous ont écrasés !"

Oui, les Anglais, pas les Yankees ! Oui, nous sommes les vaincus, oui, nous avons été conquis, mais à qui la faute ? Les Alsaciens et les Lorrains, passés, il y a onze ans, sous le joug de la Prusse, sont-ils blâmables ? Va-t-on refuser à cette population le titre de " pépinière de braves," que le premier Napoléon lui a décerné ? Que Louis XIV et Louis XV nous aient abandonnés ; que le second empire ait causé la perte de deux provinces de France, qu'est-ce que cela fait à l'histoire honorable et patriotique de nos petits peuples : Alsaciens, Lorrains, Acadiens et Canadiens ? Qui a combattu mieux que nous, et qui peut nous ôter l'honneur ?

Soyons sans crainte : la mémoire de nos pères ne périra pas. Dans le grand procès de l'histoire, on les verra toujours surgir avec éclat, dignes, de plus en plus, de notre amour et des égards de la postérité.

Le journal est fils de l'imprimerie. Il est impossible sans elle. On ne le voit que dans les pays où la discussion des affaires publiques est tolérée ou permise. Donc, sans imprimerie et sans liberté, pas de journal, mais on peut publier des feuilles qui se donnent l'apparence d'organes populaires et qui sont en réalité des instruments d'oppression.

Dès l'automne de 1763, un Ecossais de Philadelphie, du nom de William Brown, visita Québec et proposa d'y fonder une gazette. Nous saluons en lui le premier journaliste canadien. C'est un marchand-tailleur de Québec, du nom de William Laing, qui paraît l'avoir attiré en ce pays. Il apportait de l'atelier de Benjamin Franklin, dit la tradition, un prospectus dans lequel il demandait "trois cents souscrivants," et s'engageait à établir "une belle imprimerie dans une place convenable à Québec." Les deux langues devaient figurer à côté l'une de l'autre dans la gazette qui sortirait de cette belle imprimerie, "comme c'est le moyen le plus efficace de faire réussir une entière Connaissance de la Langue Anglaise et Française parmi ces deux Nations, qui a présent se sont jointes heureusement dans cette partie du Monde." Les Anglais ne doutent de rien. Ils prenaient ce baragouinage pour du français, et l'offraient comme tel. Il fallait être bien réduit, bien abattu par la conquête, bien désespéré pour accepter la langue barbare que promettait le prospectus. Aussi le nombre des "souscrivants" ne fut-il que de cent cinquante. Sans le patronage que lui fit entrevoir le gouvernement, jamais Brown ne serait revenu au Canada avec son "assortiment de nouvelles Caractères," comme il s'exprime.

Encore plongés dans les malheurs où la guerre les avait jetés ; se sentant sous le sceptre d'un monarque injuste à leur égard ; méprisés et repoussés de partout par les aventuriers qu'apportait chaque navire, les Canadiens ne regardèrent évidemment pas d'un bon œil l'engin de publicité qui allait mettre dans la main de leurs ennemis une ressource de plus, ressource terrible, ils le sentaient bien. D'ailleurs, écrit M. E. Gérin, sans parler du chiffre de la population, qui était faible, il est impossible que le goût de la lecture des journaux fût alors assez généralement répandu pour donner cent abonnés qui ne pouvaient se recruter qu'à la ville—les campagnes étant restées étrangères à cette nouvelle importation." Le premier numéro de la *Gazette de Québec* parut le jeudi, 21 juin 1764, quatre pages *in-quarto*, chaque page ayant deux colonnes, l'une en français l'autre en anglais. Deux colonnes de nouvelles étrangères, et deux annonces. Le nom des imprimeurs, Brown et Gilmore, y figure avec l'adresse du bureau du journal : "rue St. Louis, deux portes au-dessus du Secrétariat." C'est Brown qui était l'âme de l'entreprise ; il maniait assez habilement la plume, ce que son associé ne paraît pas avoir su faire. La *Gazette* dans ses premiers temps, était loin de réaliser l'idée que de nos jours on se forme d'un journal. Elle ne se mêlait aucunement de politique. N'ayant point de rivale pour lui donner la riposte, elle ne s'engageait dans aucune polémique. Mais, dira-t-on, elle ne publiait donc que des nouvelles ? Oui, rien

que des nouvelles... qu'elle empruntait aux papiers de Philadelphie et d'Angleterre. Pas un fait-divers canadien, pas non plus d'article traité au point de vue canadien. Il s'y rencontrait des annonces, par exemple. A tout prendre, la création de Brown et Gilmore était ce que nous nommons la *Gazette Officielle*, agrémentée de quelques annonces de commerce et de nouvelles étrangères. Il faut feuilleter plusieurs volumes de cette publication pour rencontrer une demi douzaine de petites notes d'actualité. Dans son premier numéro, l'éditeur avertit ses abonnés que, vu la rigueur de nos hivers, il sera parfois privé temporairement de ses échanges avec les autres pays, ce qui le mettra dans un embarras assez grave ; mais il se hâte d'ajouter qu'il espère bien suppléer alors à l'insuffisance des nouvelles étrangères par " des pièces originales, en vers et en prose, qui plairont à l'imagination, au même temps qu'elles instruiront le jugement. " En d'autres termes, cette brave *Gazette* ne se proposait d'employer un rédacteur que comme pis aller quand les autres sources feraient absolument défaut !

Dans les seize premiers mois, écrit encore M. Gérin, la *Gazette* ne contient " pas l'ombre d'une appréciation politique, et bien heureux sommes-nous quand nous y trouvons un ou deux faits-divers. Les lecteurs étaient régulièrement mis au courant des faits et gestes des peuplades sauvages du Rhode Island et du Delaware qui repoussait le joug britannique, mais on leur laissait ignorer les événements qui s'accomplissaient dans la capitale du Canada. "

L'heure de la politique imprimée n'était pas encore venue. De part et d'autre on s'observait, indécis pour formuler des demandes ou des vœux, et manquant de l'habitude et de l'exercice de la presse, car les Anglais du Canada, pas plus que les Canadiens eux-mêmes ne comptaient alors dans leurs rangs un journaliste digne de ce nom — si toutefois il en existait un, rien ne nous témoigne de sa présence. Les chambres de Londres nommaient des comités qui étudiaient les affaires du Canada ; les yeux étaient tournés vers ces bureaux d'où pouvaient sortir des décisions bien graves pour la colonie.

Après Murray, qui nous défendit avec courage devant les communes (1766), Carleton alla en Angleterre (1770) et se fit accompagner de M. de Lotbinière, bon patriote, homme d'assez de fortune et instruit des besoins de notre situation, le même qui, plus tard (1774), se rendit de nouveau déposer aux pieds du trône les plaintes et les désirs des Canadiens. C'était à Londres, en somme, qu'agissaient nos représentants et il était sage d'attendre le résultat de leurs démarches avant que de risquer de parler haut, encore moins de recourir à la presse, à la dispute, à l'agitation.

Au nombre des Canadiens marquants mis par ces circonstances en contact avec les autorités impériales, il faut citer M. de Léry, lequel fut présenté à la cour avec sa femme, la belle Marie Louise-Madeleine Martel de Brouage, d'ancienne famille canadienne, qui reçut du roi ce compliment : " si les dames de votre pays vous ressemblent, en vérité j'ai fait une belle conquête. "

MÉNAGES, POPULATION, SEXES, ÉTAT DE MARIAGE. — 1765

Localités.	Ménages.	Population.	Sexes.		Mariés et Veuvee.			Enfants et non-mariés.		
			H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
Ile aux Coudres	41	213	101	112	41	41	82	60	71	131
Boulements	30	149	77	72	30	30	60	47	42	89
Baie Saint-Paul	88	540	280	260	88	87	175	192	173	365
Petite Rivière	27	152	81	71	26	27	53	55	44	99
Saint-Joachim	66	362	180	182	66	64	130	114	148	232
Saint-Férol	25	125	64	61	25	25	50	39	36	75
Sainte-Anne du Nord	64	362	193	169	64	61	125	129	108	237
Château-Richer	87	495	250	245	85	87	172	165	158	323
L'Ange-Gardien	71	418	224	194	71	66	137	153	128	281
Beauport	167	891	451	440	167	165	332	284	275	559
Charlesbourg	235	1,239	631	608	220	235	455	411	373	784
Québec	8,999*									
Rivière Saint-Charles	41	297	146	151	36	41	77	110	110	220
Sainte-Foye	75	393	179	183	71	75	146	108	108	216
Ancienne-Lorette	189	947	528	419	180	189	369	348	230	578
Saint-Augustin	151	795	354	441	150	149	299	204	292	496
Pointe-aux-Trembles	125	700	360	340	116	125	241	244	215	459
Écureuils	57	305	156	149	56	57	113	100	92	192
Cap-Saint	153	811	402	409	151	149	300	251	260	511
Deschambault	80	438	203	225	79	80	159	124	145	269
Grosses-Îles	50	254	120	134	43	50	93	77	84	161
Sainte-Anne de la Pêrade	102	563	296	267	112	103	215	184	164	348
Batiscan	130	636	332	304	131	121	252	201	183	384
Champlain	45	228	130	98	46	33	79	84	65	149
Saint-Maurice	55	273	130	143	60	55	115	70	88	158
Cap de la Madeleine	30	170	90	80	32	24	56	58	56	114
Trois-Rivières	126	244	309	335	130	153	283	179	182	361
Pointe du Lac	33	811	91	91	33	35	68	58	56	114
Yamachiche	146	636	332	304	154	133	287	178	171	349
Maskinongé	70	353	189	164	83	70	153	106	94	200
Bethliem	136	649	341	308	140	133	278	201	170	371
Petite Rivière de Bethier	80	372	184	188	91	77	168	93	111	204
Ile Dupas	30	178	82	96	32	30	62	50	66	116
L'Autray	62	280	155	125	70	61	131	85	64	149
Lanoraye	41	183	94	89	41	37	78	53	52	105
La Vallée	64	327	173	154	69	59	128	104	95	199
Saint-Sulpice	105	567	311	256	113	105	218	198	151	349
Repentigny	140	712	376	336	173	153	307	203	202	405
Saint-Pierre du Portage	209	1,000	528	472	217	201	418	311	271	582
La Chenaye	80	352	179	173	90	70	160	89	103	192
Masouche	107	542	274	268	124	116	240	150	152	302
Terrebonne	103	540	267	273	116	112	228	151	161	312
Masouche de Terrebonne	89	436	224	212	105	102	207	119	110	229
Sainte-Rose	187	835	421	414	206	186	392	215	228	443
Saint-François de Sales	42	233	127	106	45	43	88	82	63	145
Saint-Vincent de Paul	238	1,311	711	600	240	242	482	471	358	829
Saint-au-Récollet	58	257	140	117	58	49	107	82	68	150
Pointe-aux-Trembles	100	459	223	236	104	102	206	119	134	253
Longue Pointe	78	390	209	181	79	77	156	130	104	234
Saint-Laurent	156	795	411	384	159	142	301	252	242	394
Montréal		5,733								
Lachine	76	423	212	211	76	79	155	136	132	268
La Pointe Claire	147	783	419	364	145	136	281	274	228	502
Sainte-Genève	172	796	408	392	185	171	356	219	221	440
Vaudreuil	83	377	186	191	86	82	168	100	109	209
Sainte-Anne	67	325	169	156	72	71	143	97	85	182
Ile Perrot	60	294	157	137	63	59	122	94	78	172
Les Cédres	56	309	170	139	63	57	120	107	82	189
La Prairie	72	360	202	164	77	68	145	123	96	221
Longueuil	129	714	386	328	131	120	251	255	208	463
Boucherville	105	748	374	374	176	157	333	198	217	415
Varembes	232	1,168	617	551	275	218	493	359	333	692
Verschères	186	963	499	464	186	191	377	313	273	586
Contrecoeur	67	371	183	188	69	79	148	114	109	223
Grand Saint-Ours	44	243	132	111	48	50	98	84	61	145
Petit Saint-Ours	116	551	309	242	120	106	226	189	136	325
Sorel	75	332	180	152	87	75	162	93	77	170
Immaculée Conception	160	677	363	314	167	144	311	196	170	366
Chambly	109	555	276	279	112	100	212	164	179	343
Saint-Pierre	98	544	282	262	96	93	189	156	169	355
Saint-Antoine	50	312	162	150	62	59	121	100	91	191
Saint-Charles	87	478	271	207	86	85	171	185	122	307
Yamaska	107	524	277	247	108	97	205	169	150	319
Nicolet	113	510	250	260	110	115	225	140	145	285
Saint-François du Lac	77	417	211	206	80	79	159	131	127	258
Baie Saint-Antoine	90	467	247	220	99	96	195	148	124	272

## MÉNAGES, POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE.

Localités.	Ménages.	Population.	Sexes.		Mortes et Veuvage.			Enfants et non-mariés.			
			Il.	F.	Il.	F.	Total.	Il.	F.	Total.	
			Béancour.....	65	332	177	155	72	62	134	105
Gentilly.....	34	173	88	85	36	34	70	52	51	103	
Saint-Pierre les Becquets.....	43	219	110	109	43	39	82	67	70	137	
Saint-Jean d'Eschailions.....	32	183	93	90	32	32	64	61	58	119	
Lobitnière.....	75	391	188	203	75	68	143	113	135	248	
Saintes-Croix.....	74	359	183	186	73	74	147	119	112	222	
Saint-Antoine.....	108	559	283	276	108	105	213	175	171	346	
Saint-Nicolas.....	92	421	209	212	87	86	173	122	126	248	
Saint-Joseph de Lévis.....	161	802	411	391	142	103	305	269	228	497	
Saint-Henri.....	72	317	172	145	72	70	142	100	75	175	
Saint-Joseph de la Beauce.....	91	499	237	262	89	94	183	148	168	316	
Sainte-Marie de la Beauce.....	69	357	187	170	69	68	137	118	102	220	
Beaumont.....	81	398	204	194	83	82	165	121	112	233	
Saint-Charles.....	204	1,073	546	527	204	198	402	312	329	641	
Saint-Michel.....	170	909	475	434	165	170	335	310	264	574	
Saint-Pierre.....	88	471	225	246	85	88	173	140	188	298	
Saint-Laurent.....	87	473	242	231	87	83	170	155	148	303	
Saint-Jean.....	91	524	264	260	91	90	181	173	170	343	
Sainte-Famille.....	83	457	244	213	77	83	160	167	130	297	
Saint-François.....	71	378	185	193	71	67	138	114	126	240	
Saint-Vallier.....	131	676	353	323	128	124	252	225	192	417	
Berthier.....	68	394	197	197	63	67	135	129	130	259	
Saint-François du Sud.....	104	615	303	312	104	104	208	199	208	407	
Saint-Pierre du Sud.....	104	597	311	286	104	102	206	207	184	391	
Saint-Thomas.....	209	1,090	519	571	200	209	409	319	362	681	
Cap Saint-Ignace.....	110	599	311	288	109	110	219	202	178	380	
Ilet.....	108	598	308	290	108	102	210	200	188	388	
Saint-Jean Port Joly.....	73	393	191	202	73	73	143	121	129	240	
Saint-Roch.....	92	560	264	296	88	92	180	176	204	380	
Sainte-Anne de la Pocatière.....	114	611	313	298	114	109	223	169	189	358	
Rivière-Ouelle.....	339	819	408	411	335	339	274	273	272	545	
Kamouraska.....	157	870	425	445	155	157	312	270	288	558	
Rivière-du-Loup.....	16	68	30	32	16	14	30	20	18	38	
Sauvages de Restigouche.....	24	93	51	39	24	23	47	30	16	46	
Isle des Chaleurs.....	41	209	114	89	41	33	74	73	62	135	
Gaspé.....	16	109	69	40	27	16	43	42	24	66	
Totaux.....	10,660	55,110	28,316	26,794	10,922	10,509	21,431	17,394	16,285	33,679	
• Québec.....	14,700. — Total.....	69,810									
• Montréal.....											

L'état ci-dessus de la population du Canada en 1765 se prête si facilement aux observations du lecteur, que nous nous bornerons à le publier. Il convient d'y ajouter les notes suivantes sur les Acadiens, empruntées en partie à la même source. (Recensement de 1870-71).

En apprenant la signature du traité de Paris, plusieurs familles acadiennes cherchèrent un refuge en France; d'autres allèrent rejoindre leurs parents du Canada. Néanmoins chaque jour voyait revenir au sol natal quelques groupes de ces pauvres exilés. Les émigrations successives de ce petit peuple avait fort réduit le chiffre des résidents français des provinces maritimes. aussi voyons-nous que, en 1765, ils comptaient à peine une dizaine de mille âmes, réparties comme suit, à côté de près de dix mille Anglais, Ecosseis et Allemands fixés dans la Nouvelle-Ecosse :

Nouvelle-Ecosse . . . . .	1,700
Cap Breton . . . . .	800
Nouveau-Brunswick . . . . .	6,250
Ile Saint-Jean . . . . .	1,400

Au recensement de 1771 ce chiffre total baisse de 1708 âmes, soit à cause de l'émigration, soit par la manière dont le relevé a été fait.



# HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

123

## DEMEURES, DÉFRICHEMENTS ET BÉTAIL. — 1765

Localités.	Agriculture.			Bétail.					
	Maisons.	Arpents possédés.	Minots semés.	Chevaux.	Bœufs.	Jeune bétail.	Vaches.	Moutons.	Cochons.
Ile aux Coudres.....	40	4,405	445	43	46	30	101	245	92
Eboulements.....	26	2,355	257	14	2	12	51	109	47
Baie Saint-Paul.....	81	10,689	1,130	88	98	94	195	424	255
Petite Rivière.....	24	8,962	220	24	22	17	56	88	60
Saint-Joachim.....	63	10,820	1,396	61	202	142	167	284	187
Saint-Férol.....	23	2,560	357	21	30	24	43	53	40
Sainte-Anne du Nord.....	11	11,551	1,499	59	83	47	130	167	119
Château-Richer.....	85	9,090	891	67	67	109	115	89	105
L'Ange-Gardien.....	61	22,635	1,446	11	107	137	153	189	133
Beausport.....	147	8,854	3,827	175	255	230	370	175	417
Charlesbourg.....	208	11,702	4,009	208	600	238	509	353	451
Québec.....	1,400*								
Rivière Saint-Charles.....	37	3,784	1,287	55	84	53	135	115	129
Sainte-Foy.....	63	5,162	1,659	72	110	84	180	54	146
Ancienne Lorette.....	170	13,511	1,178	216	236	236	383	207	349
Saint-Augustin.....	149	8,212	2,145	110	194	170	259	244	252
Pointe-aux-Trembles.....	110	7,518	2,114	130	178	229	271	145	261
Eurenois.....	54	2,692	802	52	63	64	100	80	119
Cap-Santé.....	131	13,068	12,240	175	133	159	244	272	297
Deschambault.....	74	7,200	617	91	92	99	151	272	154
Gronlins.....	42	5,824	755	66	28	50	94	89	93
Sainte-Anne de la Péraie.....	102	11,666	2,373	154	154	166	301	401	278
Batiscan.....	125	9,313	2,399	148	190	147	323	244	347
ChAMPLAIN.....	42	5,481	1,257	77	49	87	134	29	136
Saint-Maurice.....	55	3,205	809	89	29	67	107	115	184
Cap de la Madeleine.....	29	3,945	1,019	53	15	71	105	30	116
Trois-Rivières.....	118	5,830	1,119	100	111	78	231	78	276
Pointe du Lac.....	32	2,070	621	39	32	35	74	2	51
Yamachoué.....	134	7,601	2,475	177	153	370	280	197	491
Mackinongé.....	87	7,599	1,792	108	124	160	161	66	213
Berthier.....	114	7,121	2,496	204	111	156	251	454	139
Petite Rivière de Berthier.....	78	7,295	1,281	122	41	71	139	234	246
Ile Dupas.....	30	1,879	688	57	18	68	90	203	134
D'Autray.....	62	6,674	824	100	49	51	123	91	163
Lanoray.....	40	4,610	737	73	41	71	89	108	145
La Vallée.....	61	3,938	1,256	95	46	102	146	141	194
Saint-Sulpice.....	109	8,369	2,894	178	153	205	293	344	434
Repentigny.....	135	10,877	3,499	202	184	208	355	357	597
Saint-Pierre du Portage.....	215	12,763	3,708	287	193	251	423	471	518
La Chenaye.....	77	8,625	2,495	152	187	200	237	455	407
Masconahe.....	104	13,418	1,602	143	130	165	196	321	318
Terrebonne.....	95	5,829	1,284	110	103	119	181	270	398
Masconahe de Terrebonne.....	85	7,404	1,307	134	79	99	139	240	262
Sainte-Rose.....	173	16,527	2,730	266	222	297	343	767	822
Saint-François de Sales.....	36	3,286	1,296	75	105	353	138	311	168
Saint-Vincent de Paul.....	226	17,012	3,096	374	357	460	466	714	987
Saut-au-Réculet.....	59	3,620	1,033	101	171	147	158	34	212
Pointe-aux-Trembles.....	94	3,179	2,861	169	160	335	343	351	262
Longue Pointe.....	71	4,207	3,286	139	138	151	239	335	202
Saint-Laurent.....	151	10,073	3,810	287	298	253	361	342	495
Montréal.....	900*								
Laclaire.....	75	5,047	1,758	154	144	180	204	143	269
La Pointe Claire.....	145	11,575	4,339	271	322	356	372	428	570
Sainte-Genève.....	163	14,265	3,107	245	205	260	310	301	753
Vaudreuil.....	83	4,892	927	66	70	54	107	20	231
Sainte-Anne.....	64	3,779	1,497	105	92	107	134	89	237
Ile Perrot.....	59	3,908	1,352	92	94	85	150	120	197
Les Cèdres.....	55	5,998	1,180	91	74	106	102	32	275
La Prairie.....	70	5,785	1,469	124	101	60	178	153	187
Longueuil.....	124	8,552	2,827	252	329	272	382	360	490
Boucherville.....	161	25,581	3,004	256	198	221	449	401	497
Varembes.....	199	26,246	5,642	407	235	329	622	711	535
Verehères.....	174	20,382	4,595	336	282	382	492	468	587
Contrecoeur.....	35	6,590	1,183	120	80	129	158	210	340
Grand-Saint-Ours.....	47	5,057	740	81	34	76	102	137	134
Petit-Saint-Ours.....	105	10,649	2,031	189	121	137	251	289	330
Saint-Jacques sur le Beauvais.....	71								
Sorel.....	148	5,311	767	98	24	60	164	161	229
Immaculée Conception.....	108	10,125	1,020	149	130	92	196	79	224
Chambly.....	98	8,766	1,177	156	142	131	232	71	250
Saint-Denis.....	58	6,510	1,211	116	124	111	163	107	193
Saint-Antoine.....	54	7,376	1,202	107	134	108	150	138	216
Saint-Charles.....	87	11,832	1,784	164	137	159	247	198	330
Yamaska.....	99	10,846	1,036	129	62	92	187	260	278
Nicolet.....	101	9,233	1,122	101	59	91	195	263	249
Saint-François du Lac.....	72	7,881	1,104	128	58	124	254	351	244
Baie Saint-Antoine.....	89	11,770	1,075	109	94	81	172	410	250



## CHAPITRE X

1705-1784

TENURE SEIGNEURIALE. — PEU DE COLONS ANGLAIS. — AGITATIONS POLITIQUES. — ACTE DE QUÉBEC. — INVASION DU CANADA. — SENTIMENTS DIVERS DE LA POPULATION. — LE CLERGÉ. — LA PRESSE. — LES AGITATEURS FRANÇAIS. — LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE. — HALDIMAND. — EMPRISONNEMENTS. — LES U. F. LOVALISTS. — RECENSEMENT DE 1784.



URRAY se montra très favorable au système de tenure des terres suivi en Canada depuis l'origine de la colonie. Il en appréciait les avantages. L'un de ses premiers soins fut de se faire accorder la seigneurie de la Malbaie et d'induire quelques-uns de ses officiers à prendre dans le bas du fleuve de semblables concessions. D'autres achetèrent des seigneuries déjà peuplées et remplacèrent ainsi les Français ou les Canadiens qui, pour une raison ou une autre, voulaient se dessaisir de leurs propriétés. Le gouvernement anglais découragea ceux de ses employés qui demandaient des seigneuries nouvelles, mais il ne put les empêcher d'en acheter toutes formées. La noblesse française était repassée en France et vendait ses terres à ceux qui désiraient rester dans la colonie. Les Vaudreuil et bien d'autres, en agirent de la sorte. Les Anglais facilitaient et l'émigration des familles de cette classe et les achats de terre qui en résultaient. Cependant, la noblesse canadienne ne s'éloigna jamais, et il fallut lui témoigner certains égards en raison de l'influence qu'elle pouvait exercer sur le peuple de la campagne, et bien que sa pauvreté fut un grand obstacle, elle ne se tint pas trop à l'écart des Anglais dans les commencements. Peu à peu, de nouvelles figures apparurent dans l'entourage des gouverneurs; comme celles-ci n'avaient rien connu des temps de la conquête, elles se montrèrent froides et mêmes railleuses à l'égard des seigneurs canadiens, qui ressentirent vivement cette espèce d'humiliation. L'esprit politique n'ayant pas encore pénétré dans les rangs des anciens seigneurs, ceux-ci ne songèrent pas à lutter contre ces taquineries et se retirèrent pour la plupart sur leurs domaines.

D'après John Lambert, les colons anglais qui s'établirent les premiers en Canada étaient si peu nombreux et de si mince éducation qu'ils ne contribuèrent aucunement à relever le pays. Les officiers civils eux-mêmes étaient ou illettrés ou adonnés à la dissipation. Leur conduite, jointe à celle des militaires, qui étaient fort relâchés à cette époque, eut un effet désastreux sur la partie de la population qui se trouva en contact avec ces étrangers. Jusque vers 1812, on en éprouva la triste expérience. L'un des héros de ces groupes de débauchés fut le duc de Kent qui séjourna quelques années parmi nous et fit école.

C'est aux Anglais qu'est due la première idée d'un gouvernement représentatif dans la colonie : ils l'avaient emportée avec eux, tout naturellement. Les Canadiens, pour qui cela était nouveau, redoutaient le projet, à cause de l'influence qu'il pouvait fournir à la population anglaise, déjà exercée à se servir de l'instrument en question. Les quinze premières années après la conquête constituent une période d'attente et de tâtonnement durant laquelle chacun regardait son voisin avec défiance. Il y eut des mouvements politiques destinés à prouver à l'Angleterre que personne n'était satisfait du régime existant — les Anglais parce qu'ils désiraient réduire plus vite les Canadiens, et les Canadiens parce qu'ils ne voyaient qu'une liberté dérisoire dans le mode de gouvernement qu'on leur appliquait.

En 1774, par "l'acte de Québec," on nous donna à peu près tout ce que nous désirions. Il était temps, car les colonies anglaises avoisinantes avaient jeté le masque de la "loyauté." Dès que les Yankees se révoltaient, l'Angleterre devait, dans son intérêt, se rapprocher de nous. Il fallait voir si les trafiquants du Canada étaient furieux de la bonne fortune qui advenait aux Canadiens ! Un conseil, composé de Canadiens et d'Anglais, était autorisé par l'acte. Notre race avait été représentée si souvent, en Angleterre, comme le type de l'ignorance et du crétinisme, que l'on se montra inquiet de l'emploi d'une pareille liberté. A cette crainte chimérique autant que malveillante, le général Carleton, qui nous avait gouvernés de 1766 à 1770, répondit par la déclaration suivante devant la Chambre des Communes, en 1774 : "Les protestants du Canada sont au nombre de trois cent soixante, et aucun d'eux n'est propre à être élu membre d'une chambre d'Assemblée !"

Parmi les requêtes publiques de cette époque fertile en mensonge et en haine de toute sorte, on peut citer celle qui expose le danger que courent les protestants en Canada au milieu d'un peuple professant la religion catholique, laquelle religion "est connue pour être sanguinaire et idolâtre." Franklin, qui agitait alors les esprits dans la Nouvelle-Angleterre, se plaignait de la libéralité de la grande Bretagne à l'égard des vaincus du Canada.

Le conseil législatif se réunit la première fois le 17 août 1775. Voici les noms de ceux qui le composaient : Hugh Finlay, Thomas Dunn, James Cuthbert, Colin Drummond, Edward Harrison, John Collins, Adam Mabane, George Pownall, Alexander Johnston, Conrad Gury, John Fraser, George Allsopp, François Lévêque, Pécaudy de Contrecoeur, Roch Saint-Ours d'Eschaillons, Charles-François Tardieu de Lanaudière, Saint-Luc de Lacorne, Joseph G. Chaussegros de Léry, Picotté de Belestre, Des Bergères de Rigauville.

C'était un groupe de huit seigneurs et de douze hommes de loi et commerçants anglais.

La représentation accordée aux Canadiens était dans la proportion d'un délégué par dix mille âmes, et pour les Anglais, d'un pour deux cents âmes.

Notons ceux qui étaient les conseillers canadiens :

Antoine Pécaudy de Contrecoeur, natif du Dauphiné, capitaine au régiment de Carignan depuis la création de ce corps, servait depuis vingt-cinq ans et était couvert de blessures lorsque, en 1661, Louis XIV renouvela en sa faveur les lettres de noblesse accordées à ses ancêtres. Il vint au Canada avec son régiment (1667) et épousa (1667) Barbe Denys de Vitré ; son fils, François-Antoine, né en 1680, se maria (1701) avec Jeanne de Saint-Ours ; " il a très bien servi et s'est un homme vigoureux et de beaucoup d'ordre " dit une note officielle en date de 1740. Son fils, Pierre, né en 1705, s'est illustré dans nos guerres contre les Anglais ; enseigne en 1732, lieutenant en 1742, capitaine en 1748, il était du nombre des officiers de la colonie les plus recommandés. De 1752 à 1757, il commanda dans l'Ohio. Chargé (1754) de s'opposer aux établissements que les Anglais voudraient faire à l'ouest des Alléganys, il avait sous ses ordres six ou sept cents Canadiens, avec lesquels il attaqua l'ennemi qui érigeait un fort à l'entrée de la Monongahela, et après s'être emparé de ces travaux il les fit terminer par l'ingénieur Lemerancier, leur donna le nom de fort Duquesne et y établit son quartier-général. C'est de là qu'il envoya le sieur Jumonville vers le colonel Washington, au fort de la Nécessité. L'année suivante (1755) il détacha M. de Beaujeu pour aller reconnaître l'armée de Braddock ; on sait la victoire qui s'en suivit. En 1756, M. de Contrecoeur fut nommé chevalier de Saint-Louis, et remplacé au fort Duquesne par M. Dumas. Après la défaite de Montcalm (1759) il se retira du service. Son fils, lieutenant dans les troupes, prit passage sur *l'Auguste* (1761) et périt avec ce navire. Le gouvernement anglais, sachant apprécier la valeur de cet homme de bien, appela M. Pierre de Contrecoeur à faire partie du conseil législatif en 1775.

Charles-François-Xavier Tardieu de Lanaudière, né en 1710, était petit-fils de l'officier de ce nom, arrivé dans la colonie avec le régiment de Carignan. Enseigne dans les troupes de 1727 à 1741, lieutenant en 1742, aide-major de Québec en 1743 ; il avait épousé, cette dernière année, Geneviève Deschamps de Boishébert. En 1748 il eut un commandement chez les Miami et s'en acquitta avec honneur. Nommé capitaine en 1750. L'un de ses fils, enseigne dans les troupes, passa à Louisbourg en 1748, revint en Canada, servit sur l'Ohio et fut tué à la bataille de la Monongahéla (1755). Charles-François-Xavier commandait une partie des milices à Carillon. Durant le siège de Québec (1759) il se montra actif, intelligent et utile. Avec M. d'Eschambault, il s'occupa des approvisionnements de l'armée, tâche plus qu'ordinaire en ce moment critique où les Canadiens étaient réduits à la famine. La croix de Saint-Louis lui fut décernée pour ces services. Passé en France à la conquête, avec son fils Charles, lieutenant au régiment de la Sarre, il revint dans le pays (1763). Le gouverneur Carleton l'appela à faire partie du conseil législatif en 1775, mais il mourut quelques mois après cette nomination. Charles, son fils, aide-de-camp de Carleton, contribua à faire échapper ce gouverneur au milieu de l'armée américaine (1775), leva une compagnie de volontaires

contre les troupes qui envahissaient le Canada à cette époque ; prit part à la défense de Saint-Jean ; suivit Carleton en Angleterre (1778) ; devint grand-voyer de la province, surintendant des postes et membre du conseil législatif en 1792.

Lacorne de Saint-Luc, l'un des plus remarquables caractères des temps de la conquête. Admiré des Canadiens ; suivi avec enthousiasme par les Sauvages ; orateur, écrivain, prestigieux en tout, il combattit par l'épée, la plume et la parole contre tout ce qui pouvait nuire à notre nationalité. Sa carrière embrasse un demi siècle de luttes. Jamais il ne se trompa, au milieu des changements de régimes qui se succédaient si brusquement ; toujours il a su conquérir le respect de son entourage. Appuyé sur sa propre valeur, il a traversé trois ou quatre genres de gouvernements. Ses avis valaient de l'or. Nous n'avons pas d'homme aujourd'hui plus renseigné, plus indépendant, plus recherché que ce militaire dont la parole se faisait écouter du soldat, du conseil de Québec, de la chambre des communes d'Angleterre et des habitants du Canada. Il résumait dans sa personne les pouvoirs qui à présent sont divisés entre les journalistes, les députés au parlement et les ministres du gouvernement. Sa longue et fructueuse carrière ferait le sujet d'une étude intéressante à plusieurs points de vue.

Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur militaire, arrivé dans la Nouvelle-France en 1716, avait épousé (1717) Marie-Renée Le Gardeur de Beauvais et laissé une belle famille. L'un des fils, Joseph-Gaspard, ingénieur et brillant officier, se distingua dans la guerre et dans une foule de travaux de son art. C'est lui qui fut appelé en 1775 au conseil législatif. L'un de ses enfants, François-Joseph, devint lieutenant-général, ingénieur en chef de l'armée et baron de l'empire français. Un autre, Louis-René, officier au service de France, puis du Canada, grand-voyer du district de Montréal, ensuite député à l'assemblée législative, prit part à la guerre de 1812 ; en même temps, son frère, Charles-Etienne-Alexandre-André-Victor, parvint au grade de colonel dans l'armée française. Gaspard-Roch-George fit les campagnes de 1792 à 1797 dans l'armée de Condé, passa en Russie, y exerça des fonctions importantes, fut précepteur des enfants du czar, visita toutes les cours de l'Europe et fut comblé d'honneurs et de marques de distinction.

Paul-Roch de Saint-Ours descendait d'un officier du régiment de Carignan. L'un de ses frères (Quinson) combattit à la Monongahéla et à Saint-Jean, puis devint commandant de Saint Domingue ; un autre (Charles-Joseph), fut tué en 1757 ; un troisième (Pierre-Roch), se distingua à Carillon, fut fait chevalier de Saint-Louis, commanda en qualité de brigadier à la bataille des plaines d'Abraham où il fut blessé mortellement.

Pierre-François Picotté de Belestre, marchand à Montréal en 1659, servit contre les Iroquois (1660-64) et commanda la milice de cette ville dans l'expédition de 1666. Son fils, François-Marie, était en 1706 à Terre-neuve et en 1712 au Détroit, où il mourut en 1729, portant le grade d'enseigne. Le fils de ce dernier, nommé aussi François-Marie, se distingua contre les sauvages du Détroit (1748) ; fut chargé du gouvernement de ce poste en 1756 ; se rendit très utile sur l'Ohio en 1758 (un de ses frères fut blessé et fait prisonnier à Louisbourg cette même année) et eut à remettre le Détroit aux Anglais après la capitulation de

Montréal (1760). Devenu partisan du nouveau pouvoir, il se signala par son zèle en 1775, reprit Saint-Jean sur les Américains, repoussa Schuyler, défendit Chambly quarante-cinq jours contre Montgomery et fut appelé au conseil législatif.

L'Acte de Québec assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion et les dispensait du serment du *test*; les lois civiles françaises étaient rétablies. En présence de ce qui se passait chez nos voisins, l'Angleterre comprenait la nécessité de ne point nous donner sujet de mécontentement. Le parti anglais du Canada n'était ni aussi avisé ni aussi patriotique: il cria bien fort contre la mesure et chercha plus que jamais à nous noircir. Comme pour faire taire d'un coup nos détracteurs, la guerre de l'indépendance américaine éclata. En 1775, le Canada fut envahi et l'armée du Congrès, après avoir passé partout presque sans efforts, alla se retourner les ongles sur les ramparts de Québec. La conduite des milices canadiennes, particulièrement celles de Québec, fut admirable de bravoure et de fidélité. Se rappelant que, quinze et vingt ans auparavant, elles tenaient la campagne et remportaient des victoires contre des ennemis trois, quatre et jusqu'à cinq fois plus nombreux, elles avaient repris le mousquet et se battaient avec la certitude de n'être pas vaincues. Si les miliciens de Québec eussent fléchi en 1775, les destinées du Canada étaient changées. Nous appartiendrions depuis cent ans à la confédération américaine. La même chose s'est répétée en 1812; et encore en 1837, lorsque le district de Québec refusa d'entrer dans le mouvement politique de Montréal.

La réparation tardive que sanctionnait l'Acte de Québec ne plut pas à tous les Canadiens. Plusieurs d'entre eux ressentaient vivement les accusations auxquelles leurs compatriotes avaient été en butte, depuis quelques années, dans la chambre des communes. Il en résulta une froideur qui paralysa quelques paroisses. La noblesse, croyant l'heure favorable pour ressaisir aux yeux des Anglais son ancien prestige, invita le peuple à se lever contre l'envahisseur, mais dans le district de Montréal et dans celui des Trois-Rivières elle ne fut pas écoutée. Les sentiments de la population étaient curieusement mêlés. Les uns croyaient que, avec patience et longueur de temps nous obtiendrions tout de l'Angleterre; les autres avaient sur le cœur les dénis de justice et les humiliations du passé; ceux-là croyaient à l'émancipation coloniale; ceux-ci balançaient parce que la France inclinait du côté des Yankees. Enfin, il y avait les monarchistes et les républicains. Quand au commerce anglais, plus fort dans le district de Montréal que partout ailleurs, il aimait à conserver ses relations avec nos voisins. La forme que prit en général le sentiment du peuple canadien fut celui de la neutralité. Les seules milices de Québec se prononcèrent pour les Anglais, mais cela n'implique pas tout le district. Au cours de la guerre, les troupes américaines et les régiments de la Grande-Bretagne ne manifestaient aucune sympathies envers les habitants, ce qui fortifia ces derniers dans la résolution de laisser faire et d'attendre les événements. Le clergé fit son devoir en invitant les paroisses à ne prendre aucune part au mouvement des Yankees, sachant bien que les concessions déjà obtenues de Londres ne seraient pas les dernières si nous n'embarrassions pas le gouvernement par des démarches hostiles, et que sous d'autres

rapports, la révolution de Boston, comme on l'appelait, pourrait bien ne pas réussir, et réussit-elle ne nous procurerait aucun avantage. Voici la liste des ecclésiastiques qui étaient alors (1775) dans le pays.

Prêtres venus de France : — Lefebvre-Duchouquet, Noël, 1734 ; Mgr Briand, Pressart, Dolbec, 1741 ; Petit-Maisonbasse, 1744 ; Petit, Renoyer, Mangue-Garault-Saint-Onge, 1745 ; Girault, Curot, Mangue-Garault-Saint-Onge, Papin, Parent, 1747 ; Porlier, 1748 ; Féré-Duburon, 1750 ; Desroches, Lataille, Laguerne, 1751 ; Bédard, 1752 ; Hingan, 1753 ; Eudo, Vizion, Gravé de la Rive, Pétrimoulx, 1754 ; Curot, 1755 ; Mennard, 1704 ; Total : 27.

Jésuites venus de France : — Meurin 1731 ; Huguot, 1736 ; Du Jaunay, 1737 ; Floquet 1740 ; Lefranc, Potier, 1742 ; De Glapion, Germain, 1747 ; Gordan, Well, 1748 ; Ee Labrosse, 1754 ; Cazot, 1766 ; Maquet, 1767 ; Total : 13.

Sulpiciens venus de France : — Galet, 1730 ; Sartelon, 1734 ; Peignet, 1735 ; Mathevet, 1740 ; Perthuis, 1742 ; Guay, 1745 ; Beauzèle, Catagnac, 1748 ; Poncin, 1749 ; Davaux, 1750 ; Montgolfier, 1751 ; Jolivet, 1752 ; Robert, 1753 ; Guichard, Brassier, Pélessier, Curateau, 1754 ; De Lagarde, Magon, Huet, 1755 ; Total : 20.

Sulpiciens Canadiens : — Latour-Dézéry, 1766 ; Guillemain, 1774.

Récollets Français : — Crespel, 1736 ; Carpentier, 1735 ; Amiot, 1741 ; Féré-Duburon, Becquet, 1742 ; Carpentier, 1746 ; Loizeau, 1754 ; Pétrimoulx, 1758 ; Dugast, 1773 ; Total : 9.

Prêtres Canadiens : — De Ligneris, 1727 ; Mercereau, 1739 ; De Lotbinière, Gervais, 1741 ; Youville, 1747 ; Des Bergères, Filion, Guay, Lagroix, Sarault, Brassard, 1749 ; Gatién, Proulx, 1751 ; Youville, 1752 ; Bériau, 1753 ; Renault, Gamelin, 1754 ; Marchand, Trutaut, 1755 ; Parent, Filiu-Dubois, 1757 ; Mgr Hubert, Verreau, 1766 ; Mgr Denaut, Bailly de Messein, Hubert, 1767 ; Corbin, 1768 ; Chevrier, Lefebvre, 1769 ; Berthiaume, 1770 ; Lemaire-Saint-Germain, 1771 ; Martel, Pouget, Bro, 1772 ; Demeules, Beaumont, Aide-Créquy, 1773 ; Hubert, Payet, Racine, Noisoux, Compain, Foucher, 1774 ; Dubois, Bédard, Lefebvre, Martel, Pinet, 1775 ; Total : 48.

Récollets Canadiens : — Quintal, 1713 ; De Gannes, 1729 ; De Lotbinière, Cliche, 1741 ; Lemire-Marsolet, 1742 ; Berey, 1743 ; Demers, 1757 ; Total : 7.

Il était donc venu de France après la conquête un prêtre régulier, deux Jésuites, un récollet, mais cela était loin de compenser le nombre de ceux qui avaient abandonné le Canada où qui étaient décédés durant cet intervalle de quinze ans. En Europe, l'ordre des jésuites, aboli par le pape, avait été expulsé de quelques pays notamment de France et d'Espagne.

La presse militante en Canada fut une création yankee. Le colonel Hazen qui avait pris le commandement à Montréal, le 1er avril 1776, s'occupait de se procurer ce nouvel engin de guerre. Il écrivit au général Schuyler touchant la nécessité d'envoyer en Canada de bons généraux, une forte armée, une somme ronde en argent sonnante et un imprimeur. On n'envoya ni armée, ni bons généraux, ni argent, mais il vint un imprimeur. Ce désir de nous soumettre à la presse était partagé par le Congrès. Au moment où le colonel Hazen



l'exprimant dans sa lettre, une commission composée de Benjamin Franklin, Samuel Chase et de Charles Carroll<sup>1</sup> se mettait en marche, de Philadelphie, pour le Canada. Ces trois personnages devaient gagner les Canadiens à la cause du Congrès et fonder un journal. Dans ce dernier but, on réunit un matériel d'imprimerie et l'on engagea un imprimeur pour conduire la besogne. Cet homme se nommait Joseph Fleury Mesplet, de l'atelier de Franklin, à Philadelphie, à ce que l'on croit ; il est certain qu'il avait imprimé à Philadelphie, en 1774, le manifeste lancé par le congrès pour entraîner les Canadiens dans le mouvement de l'indépendance : " Lettre adressée aux habitants de la province de Québec, de la part du Congrès de l'Amérique Septentrionale, tenu à Philadelphie. " Le 29 avril, commission et imprimerie arrivaient à Montréal. Dès le lendemain les envoyés reconnurent que leur cause était entièrement perdue dans ce pays. Les Yankees avaient levé le siège de Québec. Franklin s'en retourna le 11 mai. Ses collègues en firent autant le 29. Le 30, la retraite des troupes du Congrès était regardée comme certaine. Durant ce mois, plusieurs manifestes et affiches de circonstance, furent publiés. Mesplet avait monté sa presse dans le Vieux-Château, aujourd'hui l'école normale Jacques-Cartier.

Le 4 juillet (1776) eut lieu, à Philadelphie, la fameuse déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.

Les " Congréganistes " décampant, Mesplet eut le courage de chercher à s'établir parmi nous. Il se dirigea vers Québec, et, dans la même année 1776, y publia une édition du " Cantique de Marseille " dont il reste encore des exemplaires.<sup>2</sup> Ce livre porte pour noms d'éditeurs Fleury Mesplet et Charles Berger. C'est l'un des premiers imprimés en Canada. Mesplet le dédie aux âmes pieuses et espère " pouvoir participer un jour au bonheur qui les attend. " Il est probable que le voisinage de la *Gazette* constituait une trop forte concurrence pour l'atelier nouveau, car nous voyons bientôt les deux associés, Mesplet et Berger, installés à Montréal, place du marché (carré de la Douane aujourd'hui) et y imprimant le " Règlement de la conférence de l'Adoration Perpétuelle, " premier livre paru à Montréal. Cette année, dans la même ville, ils imprimèrent une tragédie en trois actes : " Jonathas et David, " qui fut représentée au collège Saint-Raphaël (château Vaudreuil) par les élèves de cette institution. Peu après, Berger se retira de la société.

Le calme régna assez généralement depuis l'été de 1776 jusqu'à l'été de 1778, lorsqu'il fut troublé par les nouvelles de France.

Le jour de sa réapparition après le siège de (1775-76) la *Gazette de Québec* s'était plu à dire qu'elle avait " mérité le titre de la plus innocente gazette de la domination britannique, et, ajoutait-elle, il y a très peu d'apparence qu'elle perde un titre si estimable. " Cela signifiait qu'elle se gardait bien de s'occuper des affaires du pays. Cette douce innocence n'est plus

<sup>1</sup> Son frère John, prêtre catholique, accompagnait les délégués, avec mission de voir notre clergé ; on lui fit à Montréal un accueil tellement froid qu'il n'alla pas plus loin. Il fut le premier évêque de Baltimore.

<sup>2</sup> C'est bien le plus singulier assemblage de chants d'église qui se puisse voir ; on y retrouve dans toute leur naïveté les vers du temps de Henri IV et, comme les airs qui s'y adaptent conservent encore dans la mémoire de nos gens, leur audition n'est pas l'une des moindres curiosités que présente l'étude de la bibliographie en Canada.

comprise aujourd'hui, Mesplet la partagea quelques mois. Son prospectus de la *Gazette de Montréal* renferme le passage suivant : " J'insérerai tout ce que l'on voudra me communiquer, pourvu qu'il n'y soit fait mention ni de religion, ni du gouvernement, ni de nouvelles concernant la situation présente des affaires publiques, à moins que d'être autorisé par le gouvernement — mon intention étant de me borner aux annonces, au commerce et aux matières littéraires." La *Gazette* parut le 3 juin 1778. C'est la plus vieille gazette du Canada, et la troisième en âge sur ce continent. La relation de Saint-Luc de la Corne sur le naufrage de *l'Auguste* sortit la même année des presses de Mesplet, à Montréal.

Voici ce qui s'était passé en France. Vers la fin de 1775, les Américains s'étaient mis en rapport avec le cabinet de Versailles. Une intervention armée en Amérique paraissait sourire à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères. Les anciens officiers du Canada se disaient prêts à repartir. M. de Lévis offrait ses services. Dix mille hommes auraient reconquis la Louisiane et le cap Breton. Trente mille fusils distribués aux Canadiens devaient faire changer le sort de la colonie. L'Angleterre eut vent de ces pourparlers et proposa, dit-on, à la France de lui rendre le Canada, si elle voulait refuser des secours aux Américains. Les conseillers de Louis XVI s'opposèrent à ce projet. Le 6 février 1778, M. de Vergennes, poussant la galanterie internationale aux extrêmes limites, promettait à Franklin de ne plus s'occuper du Canada et d'envoyer des hommes, des munitions, une flotte et de l'argent au secours du Congrès. Franklin ne voulait voir le Canada ni indépendant ni soumis à l'Angleterre : il le désirait pour sa nation.

Les colonies anglaises s'étaient révoltées à la suite de taxes imposées par la mère-patrie et qui leur paraissaient exorbitantes. C'était un cas de légitime défense, et non pas un acte d'effronterie comme le dit M. Emile Keller dans son *Histoire de France*. Le même auteur ajoute : " Les Américains exigèrent que Louis XVI renonçât d'avance à recouvrer le Canada. A ce prix, ils lui feraient la grâce d'accepter son alliance. Il eut l'inconcevable désintéressement d'y consentir, et brisa à tout jamais les espérances de Français qui brûlaient d'être rendus à leur patrie." Les Français en question c'étaient les Canadiens. Il n'est pas du tout prouvé que nos gens eussent généralement le désir de revoir ici le drapeau français. Trente ans après 1778, lorsque les Anglais proposèrent à l'Assemblée législative la création d'une banque, les habitants crièrent contre ce qu'ils appelaient l'ancien régime : le règne du papier-monnaie, tant ils avaient gardé un souvenir pénible des choses de l'administration française. Toutefois, en 1778, il est possible que les Canadiens réfugiés en France — et ils étaient nombreux — aient manifesté l'espoir de retourner vivre dans leur pays natal, sous la protection de Louis XVI, et comme ils entretenaient des rapports avec leurs familles demeurées ici, ils pouvaient sans doute compter sur quelques partisans, mais cela ne devait pas beaucoup affecter le sentiment du peuple. La classe élevée nous semble avoir gardé plus longtemps que tous les autres le culte du " gouvernement " français ; quand à l'amour de la France pour elle-même, il a toujours été vivace parmi nous. M. de Gaspé nous dit : " Il n'est pas surprenant que les anciens Canadiens, avant la révolution de 89, conservassent leurs

liens d'affection pour la France ; leurs relations avec leurs anciens compatriotes n'avaient guère été interrompues depuis la conquête. <sup>1</sup> Plusieurs gentilshommes canadiens, messieurs de Salaberry, de Saint-Luc, de Léry, Baby, de Saint-Ours, mes deux oncles de Lanaudière et autres, parlaient avec enthousiasme de la France, des merveilles de la cour, de la bonté du roi, de la beauté de la reine, et de l'affabilité de toute la famille royale. Monsieur de Salaberry avait vu le dauphin au jardin des Tuileries, dans les bras d'une dame d'honneur, lors de l'ascension que lancèrent les frères Montgolfier... Lorsque mon père recevait son journal à la campagne, les vieux habitants lui demandaient des nouvelles du roi de France, de la reine et de leurs enfants. Pendant la révolution la main du bourreau avait frappé cette malheureuse famille <sup>2</sup> : mon frère et surtout ma mère leur avait souvent fait le récit de leur supplice, des souffrances du jeune dauphin, sous la verge de fer de l'infâme Simon ; et chaque fois tous les habitants secouaient la tête en disant que tout cela était un conte inventé par l'Anglais. C'est une chose assez remarquable que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres des Canadiens, par suite de l'abandon de la colonie à ses propres ressources. Si quelqu'un jetait le blâme sur le monarque : bah ! bah ! ripostait Jean-Baptiste, c'est la Pompadour qui a vendu le pays à l'Anglais ! et ils se répandaient en reproches contre elle."

Il va de soi que la noblesse, tant canadienne que française, et ceux qui tenaient à elle par des liens de famille ou d'intérêt, penchaient pour la France. C'était aussi la classe qui pouvait le plus, par ses relations et son habitude de la chose publique, manifester avec une certaine apparence de force les sentiments qui l'animaient. Dans tout cela, rien que de très naturel, mais si l'habitant partageait avec les seigneurs leur admiration pour la France, il est douteux qu'il se sentît prêt à rappeler l'ancien régime. Nous sommes encore comme cela. Il y avait à cette époque, dans le pays, plusieurs citoyens français que "les idées américaines" y avaient sans doute amenés. Ils sympathisaient avec MM. de la Fayette et de Rochambeau et les troupes françaises mises au service de nos voisins. Rien que nous sachions n'était de nature à leur faire aimer l'Angleterre. Mais les affaires de ces messieurs ne nous regardaient pas ! Leur tort a été de vouloir soulever les Canadiens par le "cri français." Nous n'avions que faire du sentiment français au lendemain d'un abandon si dénaturé et si impolitique de la part de la France, à la suite d'une guerre épouvantable dont nous avions payé les frais et dont toutes les bonnes batailles avaient été gagnées par nous, <sup>3</sup> sans pouvoir faire taire les créatures de la cour et de l'armée qui nous accablaient de mépris.

<sup>1</sup> En 1775 M. de Lotbinière, l'ingénieur qui avait élevé les fortifications de Carillon, était à Paris, d'où on l'envoya à Boston aider les Américains. Le fils de M. de Lotbinière, celui-là même qui fut président de notre chambre d'assemblée, servait au fort Saint-Jean contre les Américains en 1775 et y fut fait prisonnier. M. de Vaudreuil, ancien gouverneur du Canada, qui mourut en 1778, reproche dans ses lettres au jeune de Lotbinière d'avoir embrassé le parti des Anglais.

<sup>2</sup> MM. Picotté de Belestre et François Cazeau se trouvaient à Paris le jour même de l'exécution de Louis XVI.

<sup>3</sup> A la Monongahéla, Oswego, William-Henry, Carillon et à Sainte-Foye, les milices ont, chaque fois, remporté la palme. Aux plaines d'Abraham, la faute de Montcalm a été de ne pas utiliser les Canadiens. Toutefois, Montcalm étant le général en chef, on regarde Oswego, William-Henry et Carillon comme son œuvre, mais on oublie quelle résistance il avait faite aux plans des Canadiens et comme il engagea malgré lui ces luttes glorieuses.

Nous préférons être à l'Angleterre, avec laquelle il ne restait plus qu'à régler des questions d'ordre politique ; et comme nous avons ici le nombre, les talents, la volonté de nous faire un Canada paisible et heureux, tout nous détachait du jeune Lafayette et des enthousiastes qui l'entouraient, nous y voir clair. Ces gens étaient autant de marionnettes dont Franklin tenait les ficelles, et cela explique fort bien que Lafayette ait fait appel, d'une part, à notre sang français (ce qui n'avait pas le sens commun en ce moment, car enfin à quel propos ? à cause de Lafayette !) et, d'autre part, que Franklin ait lancé des déclarations catégoriques au nom de la révolution américaine, contre la religion catholique et autres choses auxquelles nous tenons plus qu'à la vie. Que l'on débrouille cette vaste pièce de théâtre qui s'est jouée sous le nom de guerre de l'Indépendance, et la figure grimée et irréfléchie de la France apparaîtra à côté des travers et des maladresses de John Bull. Jonathan, le rusé, sait où il va et ce qu'il retirera de ce bouleversement. Jean-Baptiste est sur ses gardes et se range contre les faiseurs de liberté, à la grande surprise de la France et de l'Angleterre. Franklin seul ne fut pas étonné de notre attitude ; s'il a employé, en un certain moment, le charlatanisme pour nous gagner, il n'en était pas moins éclairé sur la route que nous devons suivre dans nos propres intérêts, et cette route nous l'avons suivie malgré lui, malgré Lafayette, malgré les marchands anglais.

Mais, habilement mené, le réveil des idées françaises pouvait avoir des conséquences inattendues ; l'Angleterre le comprit. Souvenons-nous des Acadiens. En 1778, les troupes de la Grande-Bretagne étaient nombreuses sur le Saint-Laurent et rien ne nous indique que Haldimand fût disposé à oublier que la majeure partie de notre population s'était montrée indifférente en 1775-76. Voici un épisode raconté par M. de Gaspé qui montre jusqu'à quel point le mécontentement des Canadiens se manifestait parfois : " Dans ma jeunesse, dit-il, on remarquait des tombes isolées le long de la route, sur la côte du sud, au bas de Québec, c'étaient celles d'un nombre de Canadiens rebelles qui, pendant la guerre de 1775, avaient pris fait et cause pour les Américains, et auxquels leurs curés avaient été obligés, quoique bien à regret, de refuser la sépulture ecclésiastique, à cause de leur obstination à ne vouloir pas reconnaître leur erreur. Ces infortunés ayant appris que les Français combattaient pour la cause de l'indépendance, s'imaginèrent, à l'époque de l'invasion, qu'en se rangeant du côté des Américains ils verraient bientôt venir les Français derrière eux. Le souvenir de la conquête était alors en effet bien vivace, et les persécutions du gouvernement n'avaient pas peu contribué à attirer les haines invétérées des Canadiens contre les Anglais. Il était donc bien naturel de voir les malheureux vaincus tourner leurs regards attristés vers l'ancienne patrie d'où ils espéraient toujours voir revenir " leurs gens. " On rapporte qu'un des rebelles étant à son lit de mort, le curé vint l'exhorter à avouer sa faute. Le mourant se soulève à demi, et le regarde d'un air de mépris en disant : " Vous sentez l'Anglais ! " Puis il se retourne du côté de la muraille, et expire. "

A l'occasion des fêtes du 19 octobre 1881, la presse américaine a parlé mollement des services rendus, un siècle auparavant, aux Etats-Unis par la France. L'ensemble avec lequel

cet éloge de convention se distribuait était évidemment réglé sur un mot d'ordre conçu à peu près comme suit : " Avouons que les Français nous ont aidé, mais aidé seulement. " Aidé ! juste ciel ! Mais lisez donc l'histoire ! La révolution des colonies anglaises a été une tempête dans un verre d'eau jusqu'au moment où la France, travaillée habilement par Franklin, est accourue au secours de cette cause abandonnée. Les chefs en étaient rendus à payer cent piastres par volontaire qu'ils enrôlaient. Dans la seule France résidait l'espoir des agitateurs. Le désarroi était partout autour de Washington. D'ailleurs, à défaut de preuves directes, nous saurions toujours ce que valaient ces milices de la Virginie et du Massachusetts que nous avons battues vingt fois dans l'espace d'un siècle et qui, bien que douze ou quatorze fois plus nombreuses que les nôtres, n'avaient jamais pu franchir nos frontières. Figurons-nous ce qu'elles devaient valoir en présence des troupes de l'Angleterre. En peu de temps c'eût été un désastre sur toute la ligne, une débandade soignée. Les choses allèrent à tel point que le jour où Rochambeau débarqua à Newport, il trouva les maisons fermées contre lui, mais ouvertes aux Anglais. La cause était perdue. Rochambeau releva le courage des Yankees en leur donnant l'assurance qu'il était suivi de grands renforts d'hommes et aussi d'argent envoyés par la couronne de France. Là fut le point tournant de cette tant fameuse guerre de l'indépendance. Il était temps ! Les milices de la Nouvelle-Angleterre, qui n'avaient jamais pu remporter de succès contre les milices de la Nouvelle-France, étaient incapables de tenir tête aux régiments d'élite que le cabinet de Saint-James poussait dans les colonies révoltées. La population ne voulait plus se compromettre. Rochambeau eut même le déplaisir de payer le loyer du champ où il fit camper ses soldats en mettant pied à terre sur le sol de la jeune république. Aidé ! C'est le mot " sauveur " qu'on devrait écrire.

Le général Haldimand, qui avait servi dans la guerre de Sept Ans et qui, de 1760 à 1764, avait exercé de hautes fonctions parmi nous, arriva, en 1778, remplacer Carleton. On le connaissait pour être un homme énergique. Plusieurs faits de son administration ne sont encore connus que par les plaintes de ses adversaires. En feuilletant sa correspondance, récemment mise en lumière, on commence à croire qu'il a agi de rigueur avec assez d'à propos, se bornant le plus possible à poursuivre les Français (et non pas les Canadiens) qui agitaient le pays. Quoiqu'il en soit, à son arrivée, une sensation nouvelle s'empara de certains cercles. On voulut le terrifier, on dit qu'il menaçait le repos des honnêtes gens. Les événements s'y prêtaient. Les Français secondaient les auteurs de la déclaration d'indépendance américaine. Les troupes anglaises tenaient malaisément devant eux. Les Canadiens pouvaient tirer profit des circonstances pour se faire respecter. Une hardiesse inaccoutumée se manifesta parmi nous. Ce n'était ni plus ni moins que la politique qui cherchait à prendre droit de cité sur les bords du Saint-Laurent.

De 1778 à 1784, la politique se fit dans les gazettes et au coin du feu, à défaut d'une assemblée législative. Ceux qui tenaient la plume de l'opposition étaient des Français. Se faisant l'organe de cette opinion, Fleury Mesplet entreprit de publier (1779) une gazette " du genre libellique, " selon que s'exprime un annaliste du temps. Le rédacteur fut un

nommé Valentin Jotard ou Joutard, avocat, de Montréal, où s'imprimait la feuille nouvelle sous le titre de : *Tant pis, tant mieux*, premier journal entièrement français publié en Amérique. Le gouverneur ne se le fit pas dire longtemps ; il coffra l'imprimeur et le rédacteur, jugeant ce moyen à la fois expéditif et sûr. *Tant pis, tant mieux* mourut du coup. Cela se passait en 1780. Jotard et Mesplet furent logés dans la prison de Québec ; ils y virent M. Pierre de Sales Laterrière, directeur des forges Saint-Maurice, qui, depuis treize mois attendait son procès, sur accusation de trahison pour avoir fourni des pioches, des poëles et des canons aux Américains, lors de leur entrée dans le pays en 1775. Les Français compromis avec plus ou moins de raison dans nos affaires n'avaient pas une grande prise sur l'opinion publique, mais on trouvait inconvenant ces représailles et ces tracasseries d'un pouvoir qui n'avait pas pu se défendre lui-même lorsque le pays avait subi l'invasion. Là-dessus, on s'agita un peu, paraît-il, et Haldimand, qui était la cause de cet émoi, ne fut pas fâché de s'en prévaloir pour exercer de nouvelles rigueurs. Les agitateurs, dont les noms ne nous sont pas tous parvenus, étaient apparemment nombreux, puisqu'il est dit que ce général en encombra les prisons. Ducalvet parle d'un prisonnier mystérieux gardé (1780 83) à Québec avec un raffinement de précautions qui rappelle, dit-il, l'homme au masque de fer. Il ajoute que ce pouvait être " un de ces gentilshommes français qui, dans les derniers troubles, vinrent faire une apparition à Québec et dont la mission est encore aujourd'hui un mystère politique. "

Jotard, dit Laterrière, était " satirique et sophistique cor. ne un avocat, avec un front d'airain que rien n'étonnait. Ivrogne, faux et menteur comme le diable et grand épicurien. Son éducation était solide sans être accomplie. Il haïssait tout ce qui était anglais. En outre il était plein de préjugés, et fort mauvais amis. " Voilà donc le portrait du premier écrivain qui s'avisa de lancer des articles politiques dans notre pays. Il fallait un champion de cette trempe, ou à peu près, pour oser jeter le gant à un gouvernement que Mesplet semblait craindre si fort l'année précédente. Evidemment, Jotard avait déteint sur l'éditeur de la *Gazette de Montréal*. " Mesplet, dit encore M. Laterrière, différait de Jotard par l'éducation. C'était un imprimeur. Il avait pourtant des connaissances, mais il s'en faisait accroire et ne parlait que d'après son rédacteur. D'ailleurs, fourbe et menteur presque autant que celui-ci, et d'un génie méchant. Si son épouse, qui était très respectable, ne l'avait pas adouci, il aurait été capable de bien des choses indignes d'un honnête homme. " Environ deux mois après l'arrivée de Jotard et de Mesplet dans ma chambre, écrit-il encore, on y amena un Ecossais du nom de Charles Hay, maître-tonnelier (Ducalvet dit qu'il était négociant) de Québec, " accusé de correspondance avec l'ennemi. Il avait été bien éduqué au collège d'Edinburg. "

Les emprisonnements allaient leur train. Bientôt on vit arriver M. Ducalvet, accusé d'agiter le pays et d'exécuter ce que Jotard conseillait dans *Tant pis, tant mieux*. Ducalvet était Français, comme Laterrière, Jotard et Mesplet. Il avait vendu ses biens en France pour s'établir en Canada. Tenant une forte maison de commerce à Montréal, il possédait de

plus une seigneurie dans la rivière Chambly, et la charge de juge de paix. "Honnête homme, sévère, juste et calviniste," dit Laterrière. Des compagnons de captivité qui figurent autour de Ducalvet, citons encore les suivants : François Caseau, Louis Carignan et Joseph Dufort, négociants ; Pellion, chirurgien ; Burton, boulanger ; Lavallée, forgeron, Jacques Noël, cordonnier ; Williams, Hamel, Cazettey, Foucher, Liébert, fils, Caseau, fils, et D'Helzène, fils.

De nos jours, où la presse et la télégraphie ont tant multiplié le colportage des nouvelles, il arrive constamment que l'on nous trompe et que les contes les plus mal faits nous sont débités par des gens payés pour nous tenir au courant de ce qui se passe dans le monde. Comment s'étonner, par conséquent, des faux bruits dont se contentaient les prisonniers de Haldimand ? Une lettre autographe de François Caseau, nommé ci-dessus, que l'on nous a passée renferme ce passage, en date du 22 juin 1780, prison de Québec : "Tout le monde soutient qu'une flotte française est en bas dans la rivière. Des personnes mêmes sont venues de la Pointe-Lévis pour le dire expressément aux prisonniers. Tous les officiers et soldats s'y attendent. Il est défendu à toute personne de se promener sur les travaux sous peine de prison. Il n'est même pas permis aux journaliers de se voir. Chacun est obligé de faire son ouvrage à l'insu des uns des autres. Malgré cette sage précaution du général, un ami fidèle, que je crois comme je suis vivant, m'a dit avoir parlé à un espion, sur les travaux, habillé en l'uniforme du régiment du colonel Zisoppe qui lui a dit positivement que les troupes du roi (d'Angleterre) ont été battues à la Nouvelle-York (New-York) par les Américains et qu'ils (les Américains) étaient en marche pour le Canada. Il (l'espion) a montré une lettre du général Billy, Amérique, adressée à leurs amis, qui dit qu'il y a deux armées qui entrent en Canada cette année, et qu'une flotte française sera en rivière (dans le Saint-Laurent) avec trente mille hommes pour Québec. L'espion dit que c'est vrai sur sa vie. Dans le même jour il a été vendu. La lettre fut remise au général Haldimand mardi de cette semaine. On fait chercher partout pour le prendre. Je pense qu'il s'en sera retourné rendre compte. La lettre de l'espion dit que la flotte anglaise a été abîmée par les Français. Ils (les Anglais) se sont sauvés comme ils ont pu, dans leurs ports, autour des îles de l'Angleterre. Le combat s'est donné au canal Saint-George." On sait en effet que les Anglais n'étaient victorieux ni en mer ni dans les Etats, mais la France s'occupait du Canada comme de l'an quarante. Les espionnages et toutes les ruses des Yankees pour aviver la haine du régime anglais parmi nous n'étaient basés que sur des impostures. Si les Anglais nous tracassaient ouvertement, les Américains (une autre sorte d'Anglais) nous trompaient, ou plutôt cherchaient à se jouer de nous. En politique et en diplomatie cela n'est guère nouveau.

Le 30 novembre 1782 furent signés les préliminaires du traité de paix de Versailles qui reconnut l'indépendance des Etats-Unis. Le 2 mai suivant Ducalvet recouvra la liberté, sans avoir passé devant ses juges ; il alla d'abord en France, y vit Franklin, puis passa en Angleterre pour faire appel à la justice du parlement. Laterrière<sup>1</sup> se trouva libéré en novembre et

<sup>1</sup> Il alla à Terre-Neuve et revint lorsque Carleton reprit l'administration.

partit du pays par ordre supérieur, laissant ses compagnons encore indécis de leur sort, mais il est probable qu'ils sortirent de prison lorsque le livre de Ducalvet eut paru à Londres et que le général Haldimand fut rappelé (1784). Caseau avait une réclamation d'un million contre les Etats-Unis pour approvisionnements fournis à l'armée américaine ; il se rendit en France et y passa plusieurs années, à solliciter sans succès ; c'est dans notre siècle seulement, et après beaucoup de démarches, que le Congrès de Washington a indemnisé quelque peu sa famille des pertes souffertes en 1775-76.

Haldimand avait exagéré sa mission. Il lui était enjoint de proclamer l'*Habeas Corpus*, et, même dans les temps de trouble, il ne devait emprisonner que sur le consentement du conseil ; de plus, sous trois mois après arrestation, les inculpés devaient subir leurs procès. Le gouverneur s'autorisa des événements de la guerre américaine pour agir à sa guise. Il avait surtout une peur terrible des émissaires français. Deux prêtres sulpiciens du nom de François Ciquard et Capel, arrivés ici en 1783 furent obligés de repartir sans délai. Tous ceux qui étaient soupçonnés, de près ou de loin, de correspondre avec les partisans de Lafayette étaient surveillés à la minute. Une sorte de terreur blanche régnait dans le pays. Il n'y avait pas jusqu'aux troupes qui ne contribuassent à faire sentir vivement le joug du maître ; celles-ci étaient composées principalement de mercenaires fournis à prix d'argent par les petits princes d'Allemagne et elles se conduisaient comme dans une contrée en révolte. Ce temps fut plus pénible aux Canadiens que les années qui avaient suivi immédiatement la conquête. On parlait bas : signe de malaise et de mécontentement.

Lorsque la fortune des armes tourna décidément contre les troupes anglaises et que l'indépendance des Etats-Unis parut inévitable les fonctionnaires durent se retirer des provinces insurgées. Trente mille âmes partirent de la sorte pour se répandre dans les autres colonies restées fidèles au drapeau de la Grande-Bretagne. Dix mille s'établirent dans le haut Canada où notre élément ne possédait que des établissements à peine commencés. On leur donna des terres. Ces familles, connues sous le nom de *U. E. Loyalists* (United Empire Loyalists) formèrent le groupe politique si longtemps appelé le *Family Compact*. Elles possédaient l'instruction et le prestige qui s'attache aux gens persécutés. Le bas Canada en reçut un certain nombre. Tout d'abord, les ministres avaient voulu les établir dans les cantons situés à l'est du Saint-Laurent, mais Haldimand s'y opposa, disant que, si près des frontières, il était dangereux de placer des groupes ayant la même religion et parlant la même langue que les Américains. Une trentaine d'années plus tard, pour une raison précisément contraire, le gouvernement anglais forma, dans les cantons de l'Est, un cordon d'établissements écossais et autres, afin, disait-il, d'empêcher les Canadiens-Français de s'approcher du Vermont, du New-Hampshire et du Maine, mais au bout de vingt ans, nos compatriotes avaient pénétré jusqu'à la frontière, et même au delà !

L'immigration de 1784 peut être regardée comme la première de quelque importance après la cession du Canada à l'Angleterre — c'est-à-dire que les Anglais, tout en exprimant sans cesse le désir de voir les Canadiens-Français devenir Anglais et protestants, ne s'étaient



pas donné la peine de nous noyer dans leur élément. Espéraient-ils que nous allions nous transformer pour leur faire plaisir ? Tant que nous conservions la majorité dans le Bas-Canada, l'espoir de nous convertir à la religion et à la langue de l'empire britannique ressemblait plutôt à une chimère qu'à un calcul politique raisonnable. En 1765, il n'y avait, dans les campagnes, que trente-six familles protestantes ou anglaises : le district de Montréal renfermait cent trente-six protestants. En 1770 toute la province ne comptait que trois cent soixante protestants. Enfin, au recensement de 1784 on voit ce chiffre grossir tout à coup jusqu'à quinze mille, par suite de l'arrivée récente des U. E. Loyalistes. C'est donc à cette dernière date qu'il faut commencer à considérer la valeur de la population anglaise au milieu de nous. Rappelons-nous que, en 1775, les Canadiens-Français qui étaient à peu près seuls dans la province, ont été évalués à quatre-vingt-dix mille âmes, c'est-à-dire qu'ils avaient augmenté de moitié en quinze ans, et ce fait est conforme à l'histoire. Ils devaient donc être de près de cent vingt mille âmes en 1784 ; cependant le recensement dressé par les ordres du gouverneur Haldimand, au commencement de l'année 1784, ne montre que cent treize mille âmes dans la province. D'une part, ce recensement est faible comme chiffre français, croyons-nous, et il ne comprend pas les U. E. Loyalistes qui n'émigrèrent au Canada que vers l'automne suivant. Il est dit, dans les lettres et mémoire de cette époque, que le nombre des protestants du Bas-Canada était de quinze mille : cela suppose plus de dix mille U. E. Loyalists en sus de la petite population arrivée de 1760 à 1784. Par conséquent, la création des Etats-Unis marque les débuts sérieux des Anglais en Canada, et ceci est d'autant plus digne de fixer l'attention que la plupart des personnes expulsées, par la force des choses, des provinces devenues indépendantes, étaient de la classe qui commande en tout pays. Son influence a dû se faire sentir immédiatement. Néanmoins, dix mille âmes ne pouvaient changer l'esprit de notre province, car la plupart des nouveaux établis tranchaient sur le fond canadien et rêvaient la domination du cabinet de Londres en tout par leur moyen, ne sachant pas qu'il est impossible de faire accepter aux Canadiens de telles dictées et de les amener à renoncer à des arrangements qui leur conviennent. Or, les prétentions des U. E. Loyalists n'étaient pas minces : ils se croyaient autorisés à conduire la province où ils s'étaient réfugiés. Contre leur espérance ils y trouvèrent un monde qui existait par lui-même et qui n'entendait pas badinage sur ce sujet. Bien que les renseignements nous manquent, il paraît évident que plusieurs abandonnèrent bientôt le Canada, au moins le Bas-Canada. Si trente mille U. E. Loyalists émigrèrent en Canada et si l'on en met dix mille en Haut-Canada, puis dix mille dans la province de Québec, il en reste dix mille pour les provinces maritimes. Ce chiffre est énorme, comparé au nombre des Acadiens, aussi vit-on ces derniers partir de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick dans le dessein de se fixer en Canada, parce qu'ils tenaient à leur langue et que la religion et les mœurs du Bas-Canada étaient les mêmes que celles de leur pays natal. Ils préférèrent s'en aller plutôt que de subir le contrôle des étrangers. Les U. E. Loyalists ne cherchaient pas du tout à rendre justice aux peuples auxquels ils demandaient refuge. Dès qu'ils mettaient le pied quelque part

c'était dans leur intérêt. Aussi persécutèrent-ils les Canadiens-Français du Haut-Canada et les Acadiens. Mais dans le Bas-Canada, une force plus compacte pouvait les arrêter. Les Acadiens le comprirent. Après l'abandon de l'Amérique par la France, restaient la Louisiane et le Canada vers lesquels pouvaient se concentrer les défenseurs du nom français. La Louisiane ne produisit pas un homme qui sût résister aux nouveaux maîtres. Seuls, les Canadiens avaient assez d'étoffe pour tenir tête et se protéger, de manière à faire mentir cette parole de Montcalm " Je m'enveleirai sous les ruines de la colonie. " La colonie n'a pas été ruinée par sa mort ; elle est à présent plus prospère qu'elle n'a jamais été. Les Acadiens la regardaient comme la France d'Amérique et ils pensaient que, tant que les Anglais ne jetteraient pas sur les bords du Saint-Laurent des masses de colons, les Canadiens seraient toujours maîtres chez eux. Voilà comment un flot d'émigrants vint renforcer, en 1784, notre population. Ce fut aussi le temps du second départ des Acadiens pour la France, car plusieurs préférèrent se séparer de l'Amérique et retourner au pays de leurs ancêtres.

## MÉNAGES, POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE — 1784.

Districts.	Population.	Sexes.		Mariés et veuvage.			Enfants et non mariés.			Sexes et conditions.
		H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	
Québec.....	44,760	22,064	20,570	7,911	7,380	15,291	14,153	13,190	27,343	2,126
Trois-Rivières.....	12,618	5,866	5,850	2,080	2,247	4,327	3,786	3,603	7,389	902
Montréal.....	55,634	26,134	24,339	10,140	9,727	19,867	15,994	14,612	30,606	5,161
Total.....	113,012	54,064	50,759	20,131	19,354	39,485	33,549	31,405	65,338	8,189

## DISTRIBUTION PAR AGES.

Districts.	Hommes.	Femmes.	Garçons.		Filles.		Serviteurs.	Esclaves.	Infirmes.	Temporaire à l'usage.	Total.
			Moins 15 ans.	Plus 15 ans.	Moins 14 ans.	Plus 14 ans.					
Québec.....	7,911	7,380	10,041	4,112	8,983	4,206	1,795	88	150	93	44,760
Trois-Rivières.....	2,080	2,247	2,874	912	2,726	877	676	4	118	104	12,618
Montréal.....	10,140	9,727	11,637	4,357	10,803	3,809	4,020	212	625	304	55,634
Total.....	20,131	19,354	24,552	9,381	22,513	8,892	6,491	304	893	501	113,012

## DEMEURES, DÉFRICHEMENTS, RÉCOLTES, DÉTAIL.

Districts.	Agriculture.			Betail.					
	Maisons.	Appentis sous culture.	Minots semés.	Chevaux.	Boeufs.	Jeune betail.	Vaches.	Moutons.	Cochons.
Québec.....	7,157	628,240	120,818	9,166	8,456	12,439	16,344	41,252	22,202
Trois-Rivières.....	1,973	214,875	39,349	3,155	1,602	3,147	5,368	10,206	6,458
Montréal.....	9,794	726,703	217,082	17,825	14,036	16,620	22,579	33,238	41,805
Total.....	18,924	1,569,818	383,349	30,146	22,094	32,206	44,291	84,696	70,465

## CHAPITRE XI

LES DÉBUTS DE LA LITTÉRATURE. — LE JOURNALISME. — LE THÉÂTRE. — ELÈVES DU SÉMINAIRE DE MONTRÉAL. —  
RECENSEMENT DE 1790. — LISTE DES MEMBRES DU CLERGÉ A LA MÊME DATE. — LA LANGUE FRANÇAISE



N va s'étonner de nous entendre dire que la littérature canadienne a pris naissance à la fin des troubles qui ont marqué les commencements du régime anglais. C'est pourtant la vérité. Le moindre coup d'œil sur notre histoire, depuis cent ans, montre que, au lendemain des crises, il y a toujours eu chez nous un réveil en faveur des belles-lettres. C'était le vieux fond qui revenait à la surface, car nos gens ont par nature le goût des choses de l'esprit. Nous ne serions pas Français sans cela. Aux heures de repos nos pensées vont à l'étude, le plus souvent avec trop de légèreté, mais enfin nous ne nous renfermons pas dans l'indifférence — ce serait contre nature. Les petits vers et la conversation enjouée, tel est notre début en toute occasion. Les travaux sérieux n'en sont ni gênés ni amoindris — au contraire. Plus on cultive de genres, plus on est complet.

A l'origine des littératures on rencontre les poètes. L'homme cherche instinctivement à exprimer ses plus belles pensées dans le plus beau langage. Ainsi avons-nous fait. Le lecteur comprendra donc que l'examen de nos mœurs et coutumes, si fréquemment exposé dans ce livre, nous amène à rechercher le sentiment et la forme littéraire des anciens Canadiens.

Avec les compagnons de Champlain, les paysans de Normandie, les soldats de Carignan sont arrivés ici les couplets de la France, ces légendes rimées, ces refrains joyeux ou tristes, ces chants caractéristiques dont le pays de la vigne et de la bonne humeur conserve le privilège depuis des siècles. Nous les avons bien un peu remodelés pour les besoins d'une situation nouvelle, mais au fond ils restent français comme au premier jour. Les "voyageurs" et les "habitants" se les sont transmis d'âge en âge. Qui de nous ne les sait par cœur et quel est le poète canadien qui ne s'en soit inspiré ?

La chansonnette fut de tout temps une arme dans la bouche de nos aïeux. Or, pour chanter des couplets, il faut en premier lieu des poètes qui les composent. Le Canada n'a jamais manqué de rimeurs ; il en a produit qui, pour être inconnus aujourd'hui, n'étaient pas

moins en vogue, pas moins écoutés de leur vivant. Les recueils manuscrits du siècle dernier que nous avons eu la bonne fortune de feuilleter, nous montrent que, même aux époques les plus critiques de notre histoire, le génie poétique, la verve gauloise, l'esprit frondeur existaient dans les cercles canadiens. Les gens instruits, en bon nombre, se permettaient d'aiguiser une épigramme, de polir une strophe badine que l'on faisait courir sous le manteau ou qui s'apprenait par cœur. C'est ainsi que les Français se vengent le plus souvent de leurs ennemis, flagellent les ridicules et se consolent des maux qu'ils ne peuvent éviter. Nos vieilles chansons populaires forment à elles seules un monument remarquable ; sans elles il faudrait renoncer à toute étude de ce côté, à moins que l'on ne découvre, l'un de ces jours, ce qui a pu être caché jusqu'à présent.<sup>1</sup>

Boileau était mort depuis plus de vingt ans, lorsqu'un Canadien entreprit d'écrire un poème héroï-comique, rappelant le souvenir du *Lutrin*, à propos de certains démêlés<sup>2</sup> survenus (1728) dans l'église du Canada. L'auteur fut l'abbé Etienne Marchand, curé de Boucherville depuis 1734 jusqu'à 1774. La date de son ouvrage en vers n'est pas connue, mais on la place en 1732. Il est agréablement tourné, d'un style clair et vivant et tout à fait de la bonne école. Le sieur Jean Taché, qui vint s'établir parmi nous en 1737, a composé un *Tableau de la mer* qui n'est pas sans mérite. Ces deux poètes formaient sans doute partie du cercle littéraire dont parle Bougainville et qui ne nous est connu que par la mention que cet auteur en fait dans son mémoire de 1757.

La guerre de *Sept Ans* vit éclore force chansons et satires, dirigées contre les Anglais et aussi contre les ministres de Louis XV — lesquels le méritaient bien, on le sait. M. le docteur Hubert Larue en cite quelques unes dans ses *Chansons historiques*

Anglais, le chagrin t'étouffe.  
Dis-moi, mon ami, qu'as-tu ?  
Tes souliers sont en pantouffe.  
Ton chapeau z'est rabattu.

Il est regrettable que si peu de productions canadiennes du dix-huitième siècle soient venues jusqu'à nous, car si l'on en juge par les bribes de chansons restées dans la mémoire des vieillards, la mine était riche et le répertoire populaire devait être aussi complet que varié. De temps à autre on en exhume quelques morceaux : c'est une satire, village contre village ; le récit d'une aventure drôlatique ; le plus souvent un madrigal ou une brûlante déclaration.

M. Bibaud a dressé une liste d'écrits dûs à la plume de gentilshommes canadiens : mais si intéressante qu'elle soit, cette liste ne nous montre, jusqu'à la conquête à peu près, rien que l'on puisse regarder comme œuvre purement littéraire ou comme les débuts d'une

<sup>1</sup> Nos compatriotes doivent beaucoup de reconnaissance à M. Ernest Gagnon pour avoir conservé plus de cent compositions de ce genre qui étaient en risque d'être oubliées.

<sup>2</sup> La sépulture de Mgr de Saint-Valier.

littérature nationale. Ce sont des rapports sur l'état du pays, des relevés militaires, des récits d'expéditions lointaines, utiles aux historiens seulement. Nos ancêtres faisaient l'histoire où vont s'inspirer les écrivains de nos jours.

Les livres n'étaient pas rares dans notre pays sous les premiers gouverneurs anglais. On a constaté qu'il y avait soixante mille volumes dans les bibliothèques, ce qui correspond à un volume par âme. De nos jours, il serait curieux de voir si nous en avons autant, proportions gardées. Ces livres étaient venus de France avant 1760. Ils traitaient de philosophie, d'histoire et de littérature en général, mais on peut affirmer qu'il ne s'y rencontrait aucun ouvrage propre à nous éclairer sur le mode de gouvernement le plus praticable et le plus juste dans une colonie. Les instincts de ceux qui lisaient étaient donc à la littérature et point à la politique. Il aurait été impossible de tirer le moindre petit journaliste de notre population, mais nous formions des poètes. Ni l'enseignement ni la liberté du côté du pouvoir ne nous étaient donnés. Nous commençons seulement à tenter la vie publique, attendant les circonstances pour nous exercer. Aussi nos premiers journalistes furent-ils des Français d'importation directe, comme on le sait. Néanmoins, l'élément qui donne naissance au journalisme avait déjà parmi nous une sorte de consistance et se faisait sentir dans les affaires publiques. Nous voulons parler de la profession d'avocat, que l'on voit surgir dès 1766, date où il fut permis aux Canadiens, moyennant certaines restrictions, d'exercer devant les cours de justice. Avec des avocats sous la main, un peuple mal gouverné n'attend pas longtemps l'heure de l'agitation.

Un cercle littéraire se forma à Québec vers 1777, aussitôt après l'invasion, mais il n'est pas fait mention de journal de combat. Placé directement sous l'œil du gouvernement, le cercle n'avait qu'à bien se tenir pour n'être pas suspect, c'est-à-dire condamné. Il s'y composait sans doute des couplets frondeurs, méchants, qui mordaient en riant et auxquels la clandestinité ajoutait un titre nouveau. Rien ne nous en reste aujourd'hui. L'heure était propice aux faiseurs de refrains. Plus d'une épigramme circula sous le manteau, même après que Haldimand eut pris les rênes de l'administration, car, semblables aux Français, nos frères, la vengeance en rimes riches est pour nous un plaisir des dieux.

*Tant pis tant mieux* avait été étouffé en 1780. Pendant cinq ou six années, nous n'entendons plus parler de journaux ni de journaliste. En 1784, Ducalvet dit que la presse continue à être captive, elle va devenir clandestine; nous ne savons si la chose eut lieu comme il le prédisait, mais il est certain que la *Gazette de Québec* régnait seule et tenait avec persistance son rang de gazette "la plus innocente de la domination britannique." William Brown, son fondateur, mourut en 1789, au moment où M. John Neilson, qui devait l'illustrer, commençait à y publier des articles. Brown mourut sans avoir perfectionné le texte français de sa gazette, preuve que les Canadiens instruits n'y attachaient pas grande importance, car ils eussent pu inspirer aux propriétaires plus de respect pour cette partie de leur œuvre. La *Gazette* était publiée dans les deux langues par un esprit de calcul des propriétaires, qui comptaient l'introduire chez les Canadiens, et par un motif de prudence du gouvernement de

la colonie, qui ne voulait pas trop montrer son désir de méconnaître la langue française garantie par les traités. C'est du moins ce qui semble véritable. On vit paraître, en 1788, le *Quebec Herald* dont l'existence fut de courte durée. La même année, Fleury Mesplet établit, à Montréal, la *Gazette Littéraire*. Nous n'entendons plus parler de Jotard. Depuis deux ans, le pays était de nouveau gouverné par Carleton qui nous respectait, et comme nous nous sentions à l'aise sous sa protection, un commencement de travail littéraire se manifestait de place en place. La *Gazette* de Mesplet venait à point servir les pionniers des lettres en Canada. Le mouvement littéraire s'accroissait avec des périodes d'acalmie et des élans de vigueur. Les premiers hommes de plume qui se montrèrent parmi nous furent aussi nos premiers journalistes. La littérature, la politique, le journalisme, trois arts qui débutaient en Canada, marchaient ainsi en se donnant la main, tombaient et se relevaient ensemble.

La presse, née de la discussion, c'est-à-dire de la liberté politique, commençait timidement à paraître du moment où un semblant de franchise nous était accordé. Il est intéressant de suivre ses vicissitudes à mesure que le pouvoir public serre la poigne ou se montre plus conciliant. Les phases les plus critiques de notre histoire parlementaire offrent des exemples curieux de cet état de chose. Avant d'arriver à l'époque où réellement les journaux prirent naissance pour ne plus disparaître (1830), soixante années de luttes avaient eu lieu pendant lesquelles des feuilles françaises de diverse valeur s'étaient montrées pour répondre aux besoins du temps — mais toutes étaient tombées sous les coups des gouverneurs qui redoutaient leur influence.

Après dix-huit mois d'existence la *Gazette Littéraire* fut supprimée, parce que ses tendances étaient évidemment à l'annexion du Canada aux États-Unis. Les chefs de cette entreprise, incapables de saisir le vrai point de vue de notre politique, ne voulaient que nous pousser dans les bras des voisins ; ils ne s'apercevaient pas que nous étions sortis de la nourrice à la suppression du régime français.

Encore aujourd'hui, la surprise des Français et des Anglais de l'Europe est grande lorsqu'on leur dit que les Canadiens-Français ne veulent appartenir ni à la France ni à l'Angleterre : ils ne comprennent pas qu'une population d'Amérique, si peu forte comme nombre, ait la prétention de se maintenir dans un état qui frise l'indépendance politique et administrative la plus large. C'est précisément là que nous voyons le beau côté de l'histoire de nos ancêtres, depuis le temps de Champlain jusqu'à l'année 1880 où nous entrons en ce moment. Les Canadiens-Français, voulant rester ce qu'ils étaient, ont eu le courage de s'exposer à la colère du conquérant de leur pays, et ils ont refusé toute alliance avec leur voisin, qui parlait de liberté, afin de conserver le précieux dépôt de la nationalité, lequel était pour le moins aussi exposé au milieu des Américains que parmi les Anglais.

Après 1784 plus de guerre, tout revint dans nos cercles instruits à la littérature. Le culte des vers se personnifia dans Joseph Quesnel. Tandis que Paris enlevait la Bastille au chant de la *Carmagnole*, les paisibles citoyens de Québec et de Montréal applaudissaient, au théâtre et au coin du feu, la verve du *Petit Bonhomme*.

Ah ! si de ma maîtresse  
 Vous m'obtenez la main,  
 Je veux, par politesse,  
 Vous prier du festin.

.....  
 En amour plein d'expérience,  
 Je sais l'art de gagner les cœurs ;  
 Si l'on résiste à mon ardeur  
 Il faut céder à ma persévérance.

Quand on est franc, bonnête et sans malice,  
 Si l'on n'est pas un peu fûté,  
 Vient un méchant qui, par son artifice,  
 Surprend bientôt notre bonté.

Et ainsi de suite, durant des années.

Joseph Quesnel, né à Saint-Malo, le 15 novembre 1749, avait terminé ses études à l'âge de dix-neuf ans. Destiné par sa famille à la profession de marin, il s'était embarqué pour Pondichéry et au retour séjourna à Madagascar, à la côte de Guinée et au Sénégal. Repartant presque aussitôt (1773) de sa ville natale, il visita la Guianne française, les Antilles et le Brésil. En 1779 on lui confia le commandement d'un navire destiné à New-York, chargé de provisions et de munitions de guerre, mais, à la hauteur des bancs de Terre-Neuve, une frégate anglaise l'enleva et le conduisit captif à Halifax. De là, après quelques jours, il obtint permission de se rendre à Québec, muni d'une lettre de recommandation pour le général Haldimand qui, d'ailleurs, avait connu la famille Quesnel en France. Le gouverneur lui fit accorder des lettres de naturalisation, puis, cédant de nouveau au goût des aventures, il parcourut la vallée du Mississipi. Poète et musicien, il ne voyageait pas sans être accompagné de Molière, Boileau, et de son violon. Revenu en Canada, il se maria, à Montréal, et fixa sa résidence à Boucherville, où il mourut le 3 juillet 1809.

Nous lui devons la principale part du réveil littéraire qui se manifesta parmi nous après la fin des hostilités en Amérique (1783). Au milieu de l'isolement où nous étions, la visite d'un écrivain français, quelque fût sa valeur, était pour nous une bonne fortune. Il apportait des idées nouvelles. Les belles-lettres ont autant d'influence parmi nous que la politique et le commerce chez d'autres nations. Chacun prend son bien où il le trouve. *Colas et Colinette* qu'il composa en 1788 et qu'il fit jouer à Montréal en 1790, marque le moment où le théâtre et les cercles littéraires occupaient la société polie et instruite du Canada. Entre la guerre américaine, terminée depuis sept ans, et les trames de la révolution française qui allaient survenir, on s'amusait à Québec et à Montréal, on dépensait de l'esprit, on créait une petite littérature du genre provincial, toute intime, toute gaie, sans prétention, mais de vive source. Outre des pièces de vers fugitives, Quesnel a laissé quatre de ses ouvrages de théâtre dont la musique est également de lui : *Lucas et Cécile*, opéra ; *Colas et Colinette*, comédie-vaudeville, imprimée à Québec ; *l'Anglomanie*, comédie en vers, non imprimée ; *Les Républicains*

*Français*, comédie en prose, imprimée à Paris ; aussi un petit traité sur l'art dramatique, écrit en 1805, pour une société de jeunes amateurs de Québec. Ses ouvrages en musique sont plusieurs symphonies à grand orchestre, des quatuors et des duos, nombre d'airs de chanson, ariettes, etc., et des motets, puis de la musique sacrée, composée pour l'église paroissiale de Montréal — on retrouve celle-ci au répertoire de l'orgue de Notre-Dame. Il composait avec une si grande facilité qu'il ne croyait pas à son talent, parce que le vers lui venait à l'esprit tout formé. Ses corrections doivent être attribuées au trop grand naturel de sa verve. Ne tournant jamais autour des mots, il les plaçait sur le papier et son humeur joviale emportait la pièce. On l'a surnommé, de son temps, "le poète, le père des amours" — n'est-ce pas assez pour faire comprendre que nous lui devons un souvenir national ? Ses productions devraient être réunis en volume.

"Les représentations scéniques, écrit M. Gérin, étaient devenues, paraît-il, fort en vogue à Québec, vers 1791. On voit que le prince Edward, duc de Kent, accompagnés des gouverneurs Clark et Simcoe, assista, le 18 février 1792, à la représentation de la *Comtesse d'Escarbagnac* et du *Médecin malgré lui*." Jusque là, nous avons été assez indifférents au besoin de produire des œuvres littéraires. Nous ne manquions pas d'hommes instruits, cependant. Mais l'état de sujets entièrement soumis aux volontés d'un pouvoir ombrageux nous imposait en quelque sorte la nécessité de ne faire paraître nos talents que le moins possible. C'eût été offenser les juges, les fonctionnaires, le parti des "pétitionnaires" que de leur montrer que nous possédions plus d'études et de connaissances qu'eux !

Cependant, il y avait dans l'air un vent de littérature. On annonçait la publication du *Magasin de Québec*, recueil anglais et français. Des brochures se répandaient : "Papiers sur l'Angleterre," "Lettres de l'évêque de Capse" (Mgr Bailly de Messein) au sujet de l'établissement d'une université ; "L'ancienne et la nouvelle constitution du Canada" ; "La nouvelle constitution de la France" ; puis un poème anglais : *Abraham's Plains*.

Le séminaire de Montréal ne manquait jamais, dans ses fêtes annuelles, de faire représenter des pièces et de donner des compositions en vers, dont quelques-unes nous ont été conservées par M. L.-A. Huguét-Latour. En 1776, fut représentée au collège Saint-Raphaël<sup>1</sup> une tragédie en trois actes, intitulée *Jonathas et David*, dont les rôles étaient ainsi distribués : Ignace-Bourassa Laronde récite le prologue ; *Saül*, roi d'Israël, Charles-Roch de Saint-Ours ; *Jonathas*, Louis-Charles Foucher ; *David*, Mathias-Guillaume de Lorimier ; *L'ombre de Samuel*, Pierre Lescuyer ; *Doeg*, Henry Gastien ; *Phincas*, Edme Henry ; *Abiathar*, Benj. Cherrier (de Chambly) ; *bergers* : Joseph Ducondu (de la Valtrie), Jean Makaye, Louis-Amable (?), Pierre Mondeler (de Chambly), Ignace Giasson, François Brunet, Louis Laboissière ; *gardes* : Alexandre Macdonell, (écossais), J.-B. Cadot (Cadot ?) (du Sault Sainte-Marie), Emmanuel Vildrequier (de la Longue-Pointe), Antoine Girouard (de Boischerville),

<sup>1</sup> Transporté, le 1er octobre 1773, de la Longue-Pointe au château Vaudreuil de Montréal, le collège de M. Curatteau avait pris le nom de Saint-Raphaël et était gouverné par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice.



Guillaume Pélissier (des Trois-Rivières), François Laronde de la Thibaudière (de Montréal). Au même collège, en 1778, le général Haldimand assista à une représentation du *Sacrifice d'Abraham* et donna cent guinées à l'établissement, outre cinquante guinées à l'hôpital général de la ville.

Le collège Saint-Raphaël comptait, en 1773,<sup>1</sup> cinquante-deux pensionnaires et à peu près pareil nombre d'externes. Le *palmarès* de l'année scolaire 1773-74 porte les noms suivants, dont plusieurs devinrent célèbres parmi nous : François Papineau, Pierre-Amable de Bonne de Misèle, Antoine Malouin, Jean Godet, Louis Bonnet, Pierre-Joseph Chevretils, François Foitras, Louis-Cabriel Lenoir, Remi Gagnier, Pierre Lafond, Joseph Deschenaux, Louis Piessis, Pierre Panet, Laurent Ducharme, Henri Gatien, Mathieu-Guillaume de Lorimier, Eustache Beaubien, Pierre Hubert, Joseph Lemoine, Pierre-Joseph Lécuyer, Charles de Saint-Ours, Pierre-Joseph Dubois, Louis Olivier, François Hamelin, Antoine Panet, Eustache (François ?) Vassal, Pierre Mézières, François Dubois, Jean-Bte Regaud, Laurent Fhèle, Esprit Chenet, Louis Charles Foucher, François Brunet, Joseph Ducondu. Dans les années qui suivirent se rencontrent les noms d'autres élèves remarquables : Jacques Lartigue, Michel Bibaud, Louis-Charles Foucher, Denis-Benjamin Viger, François Piessis, Charles Chaboillez, Pierre Baby, Daniel Baby, Antoine Chaboillez, Joseph Cartier, Pierre Mondelet, Auguste Quesnel, Jean-Philippe Leprohon, Jacques Baby, Jean-Baptiste Duberger, Jean-Marie Mondelet, Gabriel Franchères, Jacques Viger, Antoine Papineau, Louis Cadieux, Jacques-Antoine Cartier, René-Joseph Kimber, Pierre Bédard, Hypolite Laforce. Le collège Saint-Raphaël enseignait les humanités et la rhétorique. En 1789, on y établit une chaire de philosophie et une classe de langue anglaise, qui s'accrédita tellement que, en moins de quatre ans, elle fit tomber presque toutes les écoles protestantes de la ville, où les enfants catholiques étaient envoyés, jusque là, par leurs parents. Les classes anglaises de cette institution comptaient ordinairement de quinze à vingt élèves. Il n'est pas étonnant que la plupart des hommes que nous venons de nommer se soient vus plus tard en position de figurer avec honneur dans la vie publique, car instruits dans les deux langues ils pouvaient parler et écrire correctement et aussi tenir tête à leurs adversaires moins favorisés qu'eux.

Après vingt et un ans d'existence, ce collège n'était pas encore reconnu par la loi du pays, et cependant les Anglais ne cessaient d'accuser les Canadiens d'indifférence en matière d'instruction publique.<sup>2</sup> Le 1er septembre 1794 quelques sulpiciens étant arrivés de France, il en fut choisi trois, MM. Jean-Henri-Auguste Roux, Claude Rivières et Antoine Sattin, qui s'ajoutèrent aux professeurs et surent donner un nouvel élan à six classes déjà si bien conduites de cette institution nationale. Nous l'appelons ainsi, vu que le pouvoir était loin de lui prêter main forte.

<sup>1</sup> L'année précédente, François Dupéron Baby s'était rendu à Londres, porteur des plaintes et des suppliques des Canadiens. A ses instances répétées pour que l'on permit au collège Saint-Raphaël de se procurer deux professeurs en France, il lui fut répondu que c'était une grosse question et qu'il valait mieux attendre.

<sup>2</sup> Dès 1776, Anbury, officier anglais, qui visitait le Canada, remarquait des écoles dans presque tous les villages.

## POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE — 1790.

Localités.	Population.	Sexes.		Mariés et Veuvage.			Enfants et non-mariés.			Cond. omi.	
		H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.
DISTRICT DE QUÉBEC.											
Québec.....	14,000										
Malbaie.....	254	123	131	43	42	85	78	85	163	2	4
Petite Rivière.....	174	88	86	18	19	37	67	62	129	3	5
Baie Saint-Paul.....	1,251	623	628	167	173	340	439	436	875	37	39
Île-aux-Coudres.....	566	287	279	68	75	143	206	180	395	13	15
Ehoullements.....	545	291	254	75	70	154	202	165	367	14	10
Saint-Jacques.....	507	280	227	91	67	158	200	140	340	19	20
Saint-Ercebo.....	276	135	141	46	46	92	79	92	171	10	3
Sainte-Anne-de-Beaupré.....	478	223	255	76	83	159	132	159	291	15	13
Château-Richer.....	640	344	296	78	80	158	227	190	417	39	26
Ange Gardien.....	478	254	224	74	65	137	168	133	301	12	28
Beauport.....	870	458	412	122	125	247	303	256	559	33	31
Charlesbourg.....	1,854	924	930	275	296	571	509	549	1,138	60	85
Lorette.....	1,558	896	662	200	198	398	656	439	1,095	40	25
Sainte-Foye.....	411	207	204	61	60	121	154	136	270	12	8
Saint-Augustin.....	1,998	1,018	980	369	300	669	610	671	1,281	105	12
Pointe-aux-Trembles.....	847	418	429	118	120	238	273	272	545	27	37
Ecureuils.....	371	142	169	44	48	92	91	110	201	7	11
Cap Santé.....	1,218	602	616	216	215	435	371	374	745	21	27
Deschambault.....	453	226	227	81	82	166	130	133	263	12	12
Les Grandines.....	335	170	165	45	58	103	113	102	215	12	5
Saint-Jean-Deschailions.....	222	110	112	33	35	68	76	66	142	3	9
Lotbinière.....	713	358	355	106	112	218	227	228	455	25	15
Sainte-Croix.....	591	299	292	81	93	174	194	180	375	24	18
Saint-Antoine.....	774	395	379	111	130	241	228	238	466	19	11
Saint-Nicolas.....	360	190	170	124	122	246	280	190	470	17	24
Pointe-Lévis.....	1,407	709	698	216	217	433	479	384	863	34	67
Beauport.....	411	274	137	77	84	161	181	181	362	10	21
Île d'Orléans.....	499	245	254	74	63	137	168	148	316	22	24
Saint-Jean.....	652	329	323	89	97	186	216	195	411	24	31
Saint-François.....	242	113	129	32	31	63	74	90	164	7	8
Saint-Pierre.....	644	316	328	78	86	164	217	213	430	29	28
Saint-Jacques.....	884	416	468	118	123	241	272	245	517	27	39
Saint-Henri.....	1,117	560	557	203	218	421	357	378	735	27	15
Saint-Charles.....	1,406	748	658	193	210	403	408	404	804	65	38
Saint-Gervais.....	1,180	623	557	214	217	431	391	329	720	17	11
Saint-François-de-la-Beauce.....	411	202	209	78	82	160	170	168	338	14	6
Saint-Joseph-de-la-Beauce.....	811	406	407	109	118	227	274	272	549	23	17
Sainte-Marie-de-la-Beauce.....	1,128	560	568	174	183	357	360	363	723	26	22
Saint-Michel.....	1,337	644	693	194	207	401	417	419	836	53	37
Saint-Valier.....	1,160	569	591	159	173	333	390	399	779	20	29
Le Tertre.....	672	321	351	84	100	184	220	212	432	20	16
Saint-François-du-Sud.....	1,020	531	489	153	148	301	339	308	647	39	43
Saint-Pierre-du-Sud.....	871	419	454	126	124	250	238	293	531	35	35
Saint-Thomas.....	1,598	812	786	177	216	393	575	526	1,101	60	44
Cap-Saint-Ignace.....	991	503	488	133	144	277	337	399	646	33	35
Îles-aux-Grues-et-aux-Oies.....	160	90	70	23	23	44	61	43	104	8	4
Îlet.....	1,279	652	627	171	188	359	449	415	874	32	24
Saint-Jean-Port-Joly.....	1,103	549	554	162	166	328	367	360	733	20	22
Saint-Roch-des-Aulnois.....	1,458	724	734	226	222	458	457	487	944	31	28
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	1,316	648	668	183	272	455	443	379	813	22	26
Rivière-Ouelle.....	1,850	950	900	254	272	526	663	595	1,258	42	33
Kamouaska.....	1,700	883	823	254	220	474	593	575	1,168	36	28
Kennebec-du-Loup.....	471	204	157	59	51	110	138	103	241	7	3
Îlet-du-Portage.....	338	175	163	47	51	98	123	109	232	5	3
Île-Verte.....	355	190	165	55	48	103	127	110	237	8	7
Trois-Pistoles.....	100	118	78	25	25	53	88	51	139	2	2
Rimouski.....	333	175	158	57	54	111	114	98	212	4	6
Melawaska.....	171	96	78	32	27	59	62	50	112	2	1
DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.											
Trois-Rivières.....	1,713	873	840	159	182	341	373	426	799	41	23
Cap-de-la-Madeleine.....	147	71	77	35	35	70	98	129	229	14	11
Champlain.....	358	175	183	45	54	99	120	119	239	10	10
Batiscan.....	371	186	185	42	42	84	131	135	266	13	11
Sainte-Genève.....	713	349	364	107	109	216	227	231	455	15	24
Saint-Stanislas.....	194	99	95	31	33	64	66	65	134	2	4
Sainte-Anne-de-la-Pérade.....	604	334	270	153	145	298	226	288	550	19	21
Pointe-du-Lac.....	456	225	231	65	73	138	144	141	285	10	8
Yamachébo.....	1,609	879	700	241	260	501	590	488	1,078	48	42
Rivière-du-Loup.....	1,829	984	845	286	302	588	651	515	1,166	47	28
Maskinongé.....	1,155	588	567	163	128	291	399	413	812	26	26
Saint-Pierre-les-Beccquets.....	371	197	174	57	57	114	135	107	242	5	10
Gentilly.....	378	195	183	68	65	133	121	111	232	12	7
Banc-de-lebvre.....	1,411	690	721	210	212	422	453	452	935	27	27

POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE — 1790.

Localités.	Population.	Sexes.		Mariés et veuvage.			Enfants et non-mariés.			Concl. omi.	
		H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.
Bécancour.....	1,027	520	507	134	157	291	356	323	679	30	27
Saint-François du Lac.....	840	430	410	112	113	225	301	282	583	17	15
Village Sainte-Marguerite.....	447	228	219	62	65	127	156	142	298	10	12
Nicolet.....	834	479	405	128	127	255	334	264	598	17	14
Saint-Michel Yamaska.....	1,324	674	650	195	223	418	438	391	829	41	36
DISTRICT DE MONTRÉAL.											
Montréal.....	(18,000*)										
Lachine.....	618	357	261	77	74	151	244	164	408	36	23
Pointe Claire.....	1,195	636	559	189	192	381	212	237	749	35	30
Sainte-Anne (Pent Rapide).....	513	273	240	83	92	175	175	138	313	15	10
Le Ferrol.....	586	303	283	89	101	190	200	170	370	14	12
Soulanges.....	971	511	460	155	173	328	321	272	593	35	15
Saint-Laurent.....	1,316	640	676	168	137	305	370	275	645	30	31
Sault-au-Récollet.....	4,017	545	472	145	166	311	417	485	902	115	54
Longue Pointe.....	490	237	263	86	92	178	135	156	291	16	15
Pointe-aux-Trembles.....	844	408	436	130	123	253	240	290	530	38	23
Rivière des Prairies.....	508	270	238	75	77	152	179	146	325	16	15
Saint-Martin.....	1,637	812	825	252	281	533	514	510	1,024	46	54
Sainte-Rose.....	1,089	551	538	177	186	363	335	324	659	39	28
Saint-François.....	480	237	243	136	112	248	240	137	377	7	11
Saint-Vincent.....	1,447	830	611	128	112	240	608	415	1,023	100	84
Saint-Eustache (Riv. du Chêne).....	2,385	1,254	1,131	389	339	728	812	760	1,572	53	52
Sainte-Thérèse de Blainville.....	794	400	394	128	141	269	243	231	474	29	19
(partie).....	180	92	88	33	33	66	50	51	107	3	4
Sainte-Anne de Mascouche.....	724	371	353	116	124	234	235	216	451	26	13
Sainte-Genève de Montréal.....	1,607	883	724	264	256	520	582	431	1,013	37	37
Terrebonne.....	1,114	593	521	181	205	386	367	289	656	45	27
Saint-Henri de Mascouche.....	1,231	605	628	206	229	435	356	379	735	41	40
Lachenaie.....	532	314	288	183	82	265	121	136	257	10	10
Saint-Roch de l'Achigan.....	1,313	670	643	230	240	470	415	382	797	25	21
Saint-Jacques (Nouvelle Acadie).....	855	436	419	142	152	294	270	256	526	24	11
L'Assomption.....	2,620	1,312	1,308	358	409	767	862	813	1,675	92	86
Repentigny.....	1,282	624	638	164	185	349	412	443	855	48	30
Saint-Sulpice.....	793	413	380	90	109	199	295	250	545	28	21
La Valtrie.....	558	282	276	89	94	183	175	164	339	18	18
Saint-Paul de la Valtrie.....	693	367	326	111	117	228	239	207	446	17	2
Lamortie.....	653	333	320	95	103	198	214	220	434	24	17
Le Dupas.....	399	189	210	62	73	135	114	128	242	13	9
Berthier.....	2,415	1,226	1,189	1,38	140	278	293	279	572	64	45
Saint-Clément.....	1,107	707	760	23	248	271	793	779	1,513	64	37
Châteauguay.....	1,454	718	704	252	256	508	483	421	904	13	27
Sault Saint-Louis.....	676	332	344	227	218	445	94	105	199	11	21
La Prairie.....	1,704	847	857	163	295	458	622	514	1,136	62	48
Saint-Constant.....	1,259	632	627	204	213	417	401	392	793	27	22
Saint-Philippe.....	1,680	894	792	214	285	529	600	476	1,076	50	31
Blairville.....	1,774	907	867	292	299	591	564	510	1,080	51	52
Audouville.....	1,579	835	744	249	257	506	550	462	1,012	36	25
Longueuil.....	1,613	830	783	301	297	598	505	468	973	24	18
Boucherville.....	1,492	768	724	257	270	527	468	519	987	43	35
Varenes.....	2,334	1,208	1,126	332	350	688	330	722	1,552	49	48
Contrecoeur.....	840	421	419	130	140	270	260	263	523	31	16
Verchères.....	1,686	802	884	159	269	428	586	576	1,162	5	39
Norfolk.....	1,308	630	578	202	221	423	398	330	728	30	27
Pointe-Olivier, Rivière Chambly.....	1,514	763	781	196	314	510	527	445	972	49	22
Saint-Denis.....	1,634	858	836	269	285	554	544	518	1,062	45	33
Saint-Antoine.....	1,485	669	616	194	202	396	450	384	834	25	30
Bellevue.....	1,702	851	851	269	296	565	540	520	1,060	42	35
Saint-Mathieu.....	1,732	865	867	275	299	574	550	532	1,082	40	36
Saint-Charles.....	1,324	711	613	206	216	422	465	360	825	40	37
Saint-Basile.....	1,389	701	659	249	258	507	435	384	819	17	17
Saint-Ours.....	1,006	800	801	260	276	536	511	499	1,010	29	31
* Québec ( 32,000. — Total.....	120,311	66,013	63,298	19,375	20,569	39,944	42,920	39,604	82,524	3,718	3,125
* Montréal.....	184,311										

Voici la liste du clergé catholique à la même date :  
 Récollets venus de France : — Carpentier, 1746 ; Pétrimoult, 1758 ; Dugast, 1773. —  
 Récollets canadiens : — Berey, 1743 ; Demers 1757.

Sulpiciens canadiens : — Latour Dézéry, 1766 ; Guillemain, 1774 ; Borneuf, Marchand 1786 ; Leclair, Hubert, 1787 ; Bédard, 1789.

Sulpiciens venus de France : — Beauzèle, 1748 ; Poncin, 1749 ; Davaux, 1750 ; Montgolfier, 1751 ; Guichard, Brassier, Curateau, 1754 ; Huet, 1755.

Jésuites venus de France : — De Glapion, 1747 ; Well, 1748 ; Cazot, 1766.

Prêtres venus d'Europe : — Mgr Briand, 1741 ; Renoyer, Mangue-Garault-Saint-Onge, 1745 ; Girault, Mangue-Garault-Saint-Onge, 1747 ; Féré-Duburon, 1750 ; Bédard, 1752 ; Vizien, Gravé de la Rive, Périmoult, 1754 ; Mennard, 1764 ; Thorel, 1780 ; Leroux, McDonnell 1784.

Prêtres canadiens : — Filion, Sarault, Brassard, 1749 ; Youville, 1752 ; Bériau, 1753 ; Renault, Gamelin, 1754 ; Marchand, Truteau, 1755 ; Mgr Hubert, Verreau 1766 ; Mgr Denaut, Bailly de Messein, Hubert, 1767 ; Corbin, 1768 ; Chevrier, Lefebvre, 1769 ; Berthiaume, 1770 ; Lemaire-Saint-Germain, 1771. Martel, Pouget, Bro, 1772 ; Baumont, 1773 ; Hubert, Payet, Racine, Noiseux, Compain, Foucher, 1774, Dubois, Bédard, Martel, Pinet, 1775 ; Bertrand, Conefroy, Brassard Deschenaux, Mailloux, Perrault, 1776 ; Derome, Dumouchel, Fortin, Picard, Verreau, 1777 ; Archambault, Hubert, Huet, Mgr Panet, 1778 ; Panet, Guichard, Deguire, Faucher-Chateauvert, 1779 ; Perrault, Gagnon, Jean, Durouvray, Labadie, 1780 ; Vézina, Chauvaux, Thomas, Lemaire-Saint-Germain, Lenoir, Rinfret, 1781 ; Paquet, Robert, 1782 ; Ducharme, Ecuyer, Griault, Hamel, Leclair, Roy, 1783 ; De Lorimier, Lanctot, Aubry, Lamotte, Morin, Alinotte, Deguise, Fréchette, 1784 ; Landriaux, Serrand, Girouard, 1785 ; Chenet, Gaillard, Duchouquet, Mgr Plessis, Brunet, Prevost, 1786 ; Gatien, Marchetau, Lelièvre, Poulin de Courval, Boucher Belleville, Desforges, Gagnon, Genest, Ducondu, 1787 ; Coyteux, Masse, Hébert, Robitaille, Bégin, Belair, 1788 ; Cazeneuve, Boissonnault, Dubord, Keller, Lamothe, 1789 ; Leclerc, Sabrevois de Bleury, Paquet, Paquet, Vidal, 1790.

Cette liste porte les noms de cent cinquante prêtres de tous ordres, dont quarante-trois Canadiens-Français ordonnés de 1784 à 1790 inclusivement. M. Huguet-Latour<sup>1</sup> dit que, en 1783, lorsque MM. Adhémar et Delisle passèrent en Europe, ils se chargèrent de tâcher d'obtenir des prêtres, vu, ajoute-t-il, que soixante et quinze paroisses étaient alors sans curés. Le nombre total des paroisses en 1790 paraît avoir été à peu près de cent trente, d'après le recensement de cette année.

A plusieurs reprises nous avons dit un mot de la langue française et des écoles françaises ; comme avec la vie parlementaire qui commence en 1792, la question du maintien de la langue de nos ancêtres devint de première importance, il est à propos de préparer le lecteur sur ce sujet.

Tout d'abord, on se demandera : quel langage ont parlé autrefois les Canadiens et jusqu'à quel degré avait-il pu s'altérer où se transformer trente ans après la cession du pays.

<sup>1</sup> *Annuaire de Ville-Marie*, 122.

Les premiers Canadiens sont venus des côtes nord et nord-ouest de la France ; puis des bords de la Loire. Le groupe normand est arrivé en tête. Les percherons suivirent de près. Entre eux, il n'y a pas de différence bien notable. Le normand ne s'effraya point de ceux qui vinrent après lui : on sait par l'histoire de France qu'il est absorbant et meurt plutôt que de ne pas dominer. Il s'est rendu maître des gens de la Rochelle, du Poitou, de Paris même. La place se trouva prise, quant à l'accent. Sous le rapport des termes, des locutions, de la construction des phrases, il s'est quelque peu modifié, mais il en a enrichi son fond normand.

La population française du Canada se compose des descendants de cultivateurs et de militaires arrivés durant le dix-septième siècle. Après 1720 ce courant était arrêté. Une fois la conquête accompli (1760) nous n'avons rien tiré de la France. Un siècle et demi s'est écoulé sans aucun mélange avec un nouvel élément. Depuis dix ans à peine, les agents d'immigration nous ont expédié quelques Français, la plupart gens de métiers et fixés dans les villes.

Au temps de l'établissement du Canada, la langue parisienne était moins correcte que celle de la région d'où sont sortis les premiers Canadiens. Les œuvres classiques de l'âge le plus brillant de la littérature française font voir que la prononciation actuelle des Canadiens-Français est la même que celle de l'époque de Henri IV, Richelieu, Louis XIII, Mazarin et Louis XIV — soit de 1575 à 1700, et même après cette date — la période par excellence des lettres, des salons et surtout du théâtre français. C'est au théâtre et chez les poètes que se conserve le mieux une langue ; les rimes de Chapelain, Boileau, Molière, Racine, Scarron, Scudéri, La Fontaine, Racan, Malherbe, Corneille, Perrault, Benserade, Quinault, justifient la prononciation "barbare" des Canadiens.

A la date même de la mort de Colbert (1682), La Bruyère écrivait : " L'air de cour est contagieux ; il se prend à Versailles, comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise." C'est précisément avant cette époque que le Canada reçut ses colons fondateurs — et à peu près tous venaient du nord de la France ; ils avaient apporté leur accent ; les soldats licenciés qui s'établirent à côté d'eux par la suite, en petit nombre, subirent l'influence du premier groupe, quant à la langue comme pour le reste. A la fin du dix-septième siècle, les sons du vieux langage étaient devenus comme étrangers à Paris et à Versailles, mais Rouen et Falaise, pays d'origine des Canadiens, les avaient conservés. Ce n'est pas le français du Canada qui a changé ou dégénéré, mais plutôt celui de Paris qui, pressé par l'influence croissante de l'accent des basses classes, ou des salons étrangers, a mis graduellement de côté la vieille et bonne prononciation pour en adopter une toute de convention, qui est encore plus éloignée de celle du Canada que des sources du latin du moyen-âge.

C'est en France, dans les localités d'où sont sorties nos familles qu'il faut étudier l'origine de notre accent. En veut-on une preuve ? elle s'est produite plus d'une fois. Les voyageurs français nous disent, à mesure qu'ils nous visitent : " Vos gens parlent à la manière de chez nous (Rouen, Brest, Nantes, La Rochelle, Poitiers, Tours), cependant ce n'est pas tout-à-

fait comme chez nous ; il y a un je ne sais quoi qu'il faudrait analyser pour s'en rendre compte."

D'où vient que nous n'avons pas de patois ? Notre histoire l'explique. Au dix-septième et au dix-huitième siècles, l'influence des directeurs et des directrices de nos institutions publiques a décidé de la question. Ecoles, hôpitaux, collèges, cures, tous avaient à leur tête des hommes et des femmes instruites, originaires de diverses parties de la France et qui, en très peu de temps, parvinrent, sans peut-être y faire attention, à fondre les accents de ceux qui étaient en rapport avec eux, en un seul et unique idiome où domina, nécessairement, le ton de la Normandie et des bords de la Loire. Ces curés, ces hospitalières, ces maîtresses ces professeurs enseignaient aux jeunes Canadiens à parler correctement, à bien prononcer les mots, à saisir le génie de la langue française. Dans ce petit monde, chacun connaissait son voisin ou son supérieur — quelles conditions plus favorables peut-on exiger pour atteindre à l'uniformité et à l'exactitude du langage chez le peuple ?

Que le Canada ait été, sous le régime français, le pays du beau langage, c'est, dit M. Bibaud " ce dont il n'est pas permis de douter, tant les témoignages à ce sujet s'offrent en foule et se pressent." Nous avons cité les pères Leclercq et Charlevoix, la mère de l'Incarnation, La Potherie et Kalm dont les témoignages sont tout-à-fait élogieux sur ce point. L'abbé d'Olivet ajoutait : " On peut envoyer un opéra en Canada, il sera chanté à Québec note pour note, et sur le même ton qu'à Paris, mais on ne saurait l'envoyer à Bordeaux ou à Montpellier et faire qu'il y soit prononcé syllabe pour syllabe comme à Paris. "

N'avons-nous pas, dans nos chansons populaires, une preuve manifeste de la modification en mieux du langage des anciens Canadiens ? La plupart de ces petits poèmes se sont conservés en France, mais leur valeur littéraire n'égale plus celle des couplets que nous connaissons ici. La cause en est que, grâce à une instruction plus générale, et à des avis donnés, selon toute évidence, par les missionnaires, les militaires, les fonctionnaires qui avaient tant de rapports avec les habitants et les " voyageurs," les vers en question se sont polés, ont pris un cachet plus élégant, et, sans perdre leur caractère d'expression naïve et poétique, ont gagné un charme que l'on chercherait en vain dans les versions conservées en France.

Est-il vrai, comme on le dit, que la langue française ait dégénéré subitement après la cession du pays à l'Angleterre ? Nous en doutons. Plus que cela : une telle chose est impossible. Le sens commun veut qu'il s'écoule au moins deux générations avant que les hommes s'oublient assez la valeur des mots de leur langue pour la corrompre. Un habitant qui, en 1750, parlait de telle manière, n'a pas dû changer son langage dix ou quinze ans après pour plaire aux nouveaux venus. La classe instruite nous avait quittés, mais elle n'avait pas emporté la langue dans ses bagages. Il est vrai que le gouvernement britannique nous priva d'écoles ; cela dut avoir de l'influence sur l'instruction de la seconde génération, de 1770 à 1790, à peu près ; en d'autres termes la lecture et l'écriture subirent une dépression. Est-il croyable, néanmoins, que la langue parlée s'oublia et que des mots étrangers, patois ou anglicismes, firent invasion dans nos campagnes ? Qui ne voit que cela est enonné puisque

ces mots de patois nous sont inconnus, et qui ne sait que les Anglais (quelques rares commerçants établis dans les villes) étaient trop nouvellement arrivés pour exercer le moindre empire sur une population compacte, toute chaude de ses traditions, et qui, à cette époque, voyait sortir de son sein un clergé conservateur des traditions françaises ? Que penser aussi des prêtres, tous hommes de hautes études, que la révolution française nous procura (en les chassant) et qui furent placés à la tête de nos principales institutions ? C'était aussi l'heure où nos colléges entraient dans la grande voie d'enseignement, c'était le début si remarquable de nos luttes constitutionnelles. Où trouverons-nous donc les preuves de l'assertion que notre langue avait dégénéré !

Il nous semble que, en cela comme en plusieurs autres choses, nos contemporains donnent trop de poids aux dires de quelques touristes peu éclairés, ou préjugés, qui alors, ainsi que de nos jours, croyaient entrevoir la décadence de notre idiome. On a cité John Lambert, un officier anglais qui nous visita, en 1806 :

“ Avant la conquête du pays par les Anglais, écrit-il, on y parlait, a-t-on dit, la langue française aussi correctement qu'en France même. Depuis cette époque, les Canadiens ont introduit dans leur langage plusieurs anglicismes, et ils se servent de plusieurs tournures de phrase qu'ils tiennent probablement de leurs liaisons avec les nouveaux colons. Pour *froid*, ils prononcent *frette* ; sur *ici*, ils disent *icite* ; au lieu de *prêt*, ils disent *paré*. Ils se servent en outre de nombre de mots surannés que je n'ai pas présents à la mémoire. Ils corrompent encore le langage en prononçant la consonne finale en bien des mots, contre la coutume des Français d'Europe. Cela peut encore venir de la fréquentation des Anglais : autrement, on n'aurait jamais pu dire à leur louange qu'ils parlaient purement le français. ” Si on eut dit à Lambert qu'il pataugeait, sa surprise eut été grande. *Frette* pour *froid*, se prononce ainsi dans l'est de la France ; nous ne disons pas que cela soit correct, mais il est visible que nous ne l'avons pas inventé, ni emprunté des Anglais. Il en est de même pour *ici* que nos gens prononcent *icite* ; c'est un reliquat du vieux langage. *Paré* est une expression maritime qui veut dire *prêt* ; nos gens disent aussi “ amarre ton chapeau ” pour “ attache ton chapeau, ” “ embarque en voiture ” pour “ monte en voiture. ” Ce n'est pas l'Anglais qui nous a valu ces expressions : elles sont venues de France avec cette partie de notre population adonnée à la vie de la mer. Chez un grammairien elles auraient lieu de surprendre, mais non pas dans le peuple. Et remarquons bien qu'elles n'ont rien du patois puisqu'elles sont françaises de point en point — mais seulement un peu mal appliquées.

Les mots surannés, hors d'usage, dont nous nous servons, sont tout simplement charmants. Ils donnent à notre conversation une teinte d'antiquité des plus jolies ; les hommes instruits de l'Europe les comprennent et aiment à les entendre dans notre bouche.

La consonne finale, dont parle Lambert, ne se fait sentir que rarement parmi nous. Un Canadien dira *endroite* pour *endroit*, *alphabet* pour *alphabet*, *juillette* pour *juillet*, *martinette* pour *martinel*, et encore cela ne se rencontre pas partout.

La coutume des touristes est de saisir, ça et là, quelques expressions et de les généraliser. Défions-nous de ce système.

Les termes impropres sont choses communes dans la bouche de tous les peuples du monde. Nous en avons moins que dans bien des pays.

Vers 1804, le poète Thomas Moore, qui ne savait pas le français, mais qui se vantait de le comprendre, et même de le juger en connaisseur — mentionnait la "prononciation barbare" des Canadiens.

Il y a trente ans, M. Ampère, visitant la montagne de Montréal, racontait qu'une "bonne femme, occupée à jardiner, me dit, avec un accent de cordialité et très normand : *montais m'sieu, il y a un biau chemin*. Il ajoute : Ainsi qu'on vient de le voir, l'accent qui domine à Montréal est l'accent normand." Nous ne le voyons pas du tout, pour l'excellente raison que les choses ne sont pas ainsi. Nos habitants disent : "montez, messieu, y'a un beau ch'min." Sur huit mots, M. Ampère en a faussé six ! La contraction *m'sieu* n'est pas connue en Canada. *Montais* non plus. *Biau* est absolument étranger parmi nous. *Ch'min* pour chemin, se dit dans tout le Bas-Canada. *Il y a* n'est jamais employé par le peuple, mais seulement *y a*. Comment se fait-il que M. Ampère, qui a fréquenté l'historien Garneau, M. Lafontaine et dix autres Canadiens de marque, se soit plu à aller chercher dans la basse classe des expressions si étranges — ou plutôt qui n'y existent pas ?

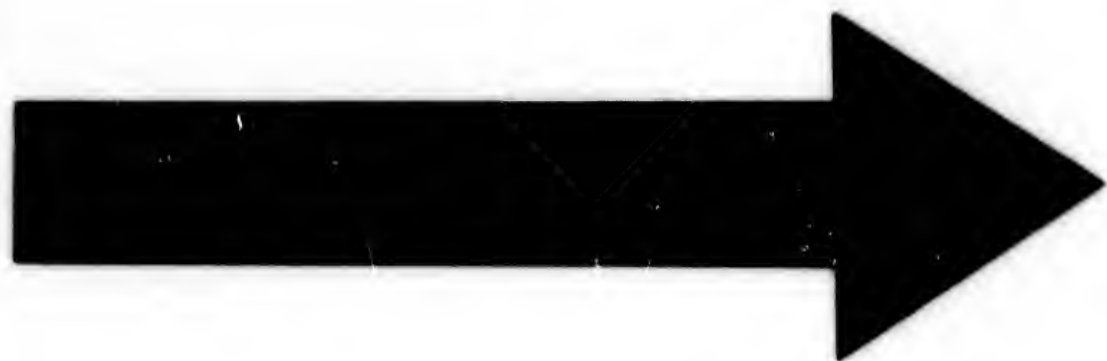
M. Kowalski a entendu dire à une Québécoise : "Voilà ma flotte qui dévale" — ce qui signifierait : "Ma famille passe." Ce n'est pas la seule fausse note dont ce musicien a su agrémenter son livre.

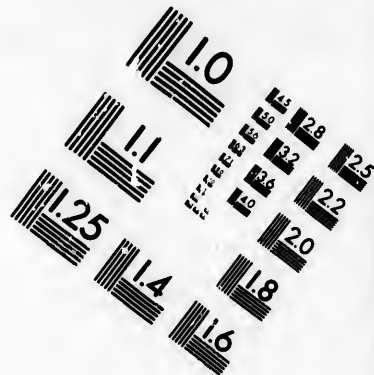
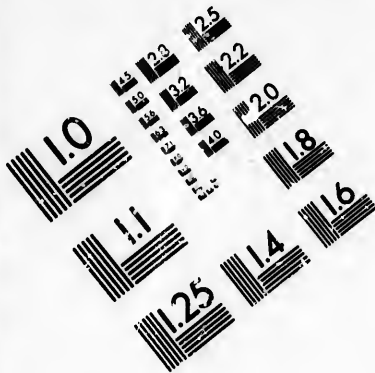
M. de Parieux, dans un article sur l'unification des monnaies, qui a été lu et admiré par toute l'Europe, cite certaines dispositions de nos lois à cet égard, et il a le soin d'observer qu'il donne le texte tel qu'il est, "dans le langage français du Canada." Eh bien ! ce texte écrit dans le langage français du Canada est tout simplement le français le plus pur et le plus correct qui se puisse trouver. Il a de quoi tenir, du reste, nous l'avons emprunté aux lois que nous a données Colbert, et, tel qu'il est, avec sa droiture d'expression et son sens net et clair, il a bonne mine à côté des textes du temps présent ! Le français de Corneille dont il est frère et qu'il rappelle incessamment, se moque bien du langage à la mode d'aujourd'hui.



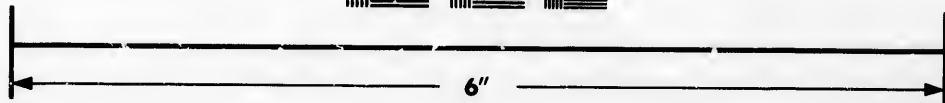
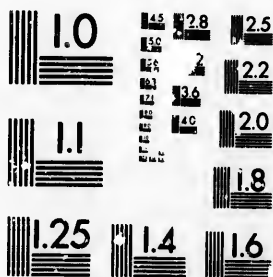
## INDEX GÉNÉRAL

A	
Abénaquis.....	87
Abercromby.....	95-96
Abraham (bataille d').....	89, 96, 115, 133
Acadie et Acadiens, 11, 13, 56, 78-79, 85, 94, 97, 104, 105, 107, 114, 118, 122, 134, 139, 140.	
Acadie (Nouvelle).....	149
Adhémar.....	43, 150
Agriculture.....	29-40, 45, 140
Aide-Crépuy (l'abbé).....	130
Aigles.....	7
D'Ailleboust.....	42, 44, 73
Albany.....	9
Alberati-Verza.....	43
Alciade (P').....	94
Alibamons.....	78
Alinotte.....	150
Alléghany.....	80
Allieux (Vincent).....	67
Allsopp (George).....	126
Alsace.....	118
Amariton.....	43
Amherst (général).....	97, 99
Ampère.....	154
Amoyte.....	42, 73, 130
Ange-Gardien (l') 47, 55, 60, 65, 121, 123, 148	
Angers (l'abbé).....	73
Annapolis.....	86
Archambault.....	150
Arcs (rivière des).....	84
Ardoise.....	31
Argentauil (madame d').....	44
Assiubonne.....	3, 7
Atakapas.....	79
Aubert de Gaspé.....	42
Aubert de la Chesnaye.....	42
Aubry.....	150
Audran (Pierre).....	71
Auguste (l').....	123, 132
Autriche.....	93
Avènes (d').....	43
Avocats.....	28, 143
Avoine.....	30, 31
B	
Baby.....	43, 133, 147
Bailly de Messein.....	130, 150
Banque.....	132
Bansais (Siméon Le).....	71
Baquet (récollet).....	73
Batiscau.....	23, 25, 48, 148
Baton Rouge.....	80
Bauville.....	25
Bazire.....	17, 47
Beaubassin en Acadie (voir Hertel ; Le Neuf).....	86
Beaubien.....	147
Beaubois (Nicolas-Ignace de).....	67
Beauce.....	44, 47
Beaucourt (de).....	43
Beaudoin.....	73
Beauharnois (M. de).....	8, 10-11, 24, 87
Beauharnois (seigneurie).....	44
Beaujeu (de).....	43, 83, 89, 127
Beaulac (M. de).....	41
Beaumont. 41, 47, 122, 124, 130, 130, 150	
Beauport.....	47, 58, 64, 68, 121, 123, 148
Beaupré (côte).....	31, 55, 70
Beauvais (M. de).....	42
Beauxhommes (sauvages).....	7
Beauzèle.....	73, 130, 150
Béancour (de).....	18, 42
Béancour (paroisse).....	48, 122, 124, 149
Bédard (l'abbé).....	73, 130, 147, 150
Bédoust (major).....	47
Bégin.....	150
Bélaire.....	150
Belle-Isle (maréchal de).....	95
Belestre (M. de).....	43, 126, 128, 133
Berger (Charles).....	131
Belœil.....	149
Berey (le père).....	130, 149
Bériaux.....	74, 130, 150
Berment.....	45
Béry.....	73
Berthanne.....	130, 150
Berthier (en bas).....	47, 122, 124, 148
Berthier (en haut).....	47, 121, 123, 149
Bertrand.....	150
Bestiau.....	29-40
Beurre.....	31
Biard (père).....	13
Bibaud.....	147
Bissot (famille).....	43
Bibliothèques.....	143
Biches (rivière des).....	10
Bienville (voir LeMoine).....	
Bières.....	37
Bigot (inter. at) 82, 83, 87, 96, 100, 101, 106.	
Blainville.....	43, 149
Blairfinde.....	149
Blé.....	30, 31, 46, 66, 94, 95
Bleury (M. de).....	43, 45, 150
Blondeau.....	73
Boeufs.....	32, 34, 140
Bois.....	29
Bois (lac des).....	3, 7
Boisberthelot.....	43
Boisbrillant (M. de).....	43
Boisshébert (M. de).....	43, 45, 127
Boismilon (Louis-Charles).....	71
Boismorel.....	73
Boisneuf (M. de).....	42
Boisjneau (Charles).....	67
Boissonnault.....	150
Boiret.....	73
Bonaventure (M. de).....	41
Bonne (de).....	43, 147
Bonnet (Louis).....	147
Bonsecours (Pierre-Joseph).....	71
Bonsecours (fief).....	47
Borneuf.....	150
Boston.....	88
Bouchard (Ile).....	47
Boucher (Pierre).....	15
Boucher (M.).....	150
Boucher (récollet).....	73
Boucher (famille).....	41
Boucher de Niverville.....	84, 88
Boucherville (famille).....	41
Boucherville (paroisse) 23, 47, 121, 123, 149	
Boudicout (M. de).....	43
Bougainville.....	96
Bourbon (rivière, lac et fort).....	5, 10, 11
Bourdon (Jean).....	14
Bourgeois (sœur).....	15, 19, 20, 21, 22, 58
Bourglois.....	45
Bouillet (voir Chassagne).....	
Boullard (Etienne).....	58, 64, 68
Bonteillerie (M. de la).....	43
Boutet (Martin).....	15, 17
Braddock.....	35, 94, 95
Brassard.....	74, 130, 150
Brassier.....	73, 130, 150
Bransac (M. de).....	44
Bréard.....	82
Brébeuf (père).....	14
Bretonnière (Jacques).....	67
Briand (Mgr).....	73, 110, 130, 150
Brisebois (capitaine).....	84
Briques.....	31
Bristol.....	80
Bro.....	130, 150
Broquerie (M. de la).....	41
Brossard.....	73
Brouage (voir Martel).....	
Brown.....	119, 143
Brunet.....	146-7, 150





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4303

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

10

- Buisson (Jean-François)..... 17  
 Barton..... 137
- C
- Cabarets..... 33  
 Cadieux..... 147  
 Café..... 38  
 Calgary..... 84  
 Canadiens (origine des)..... 82, 113, 117, 151  
 Id. (aptitudes, caractère des) 20,  
 22, 24, 26, 27, 36, 48-9, 55, 112, 113  
 Id. (mœurs et coutumes)..... 29-40  
 Id. (indépendance et patriotisme)  
 46, 48, 144.  
 Id. (privés d'instruction)..... 27  
 Id. (on les écarte des emplois)  
 24, 26, 28, 46, 48, 50.  
 Id. situation en 1763..... 109, 110, 118  
 Id. réfugiés en France..... 132  
 Id. et la France — 1775 —..... 132  
 Id. — leurs entreprises..... 113  
 Id. — leurs découvertes..... 113  
 Id. au cap Breton et en Acadie  
 85, 87, 88.  
 Id. en Louisiane..... 76, 77  
 Id. (prêtres) 16, 17, 67, 70, 73,  
 130, 150.  
 Id. (sulpiciens)..... 150  
 Id. (récollets)..... 17, 73, 130, 149  
 Id. (voir habitants, colons).
- Canot (Claude-Joseph-Marie)..... 71  
 Cantons de l'Est..... 138  
 Canseau..... 87  
 Cap Breton..... 56, 85, 87, 88, 122  
 Cap de la Madeleine. 48, 56, 121, 123, 148  
 Cap-Saint-É. 121, 123, 148  
 Capel..... 138  
 Capucins..... 79  
 Carillon (bataille)..... 89, 96, 127, 128, 133  
 Carignan (Louis)..... 137  
 Carleton..... 126, 127, 135  
 Carpentier..... 23, 130, 149  
 Carqueville (M. de)..... 43  
 Cartier..... 11, 147  
 Carroll..... 131  
 Caseau (François)..... 137, 138  
 Cazot..... 71, 130, 150  
 Castor (emblème)..... 117  
 Castor (traite)..... 6, 45  
 Castagnac..... 73, 130  
 Catalogne (M. de)..... 38, 42, 43  
 Careneuve..... 150  
 Cazetey..... 137  
 Cedres..... 121, 123  
 Celoron (M. de)..... 43  
 Chaboulez..... 147  
 Chaetnas..... 75-84  
 Chagoamigon..... 6, 9  
 Chaleurs (baie des)..... 122, 124  
 Chambly (fort)..... 129  
 Chambly (M. de)..... 41  
 Chambly (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Chambon (Michel)..... 71, 73  
 Chambre d'assemblée..... 126  
 Champlain (Samuel de)..... 11  
 Id. (Urbain)..... 17  
 Id. (Iac)..... 35  
 Id. (paroisse)..... 20, 48, 148  
 Chanons (nus)..... 40, 141, 152  
 Chanvre..... 62, 64, 65, 66
- Chapeaux..... 94  
 Chapt (voir La Corne).  
 Charlesbourg..... 47, 121, 123, 148  
 Charlevoix-Payen..... 43  
 Charly..... 47  
 Charest..... 47  
 Charron de la Barre (Claude)..... 21  
 Charron (Jean-François) — écoles..... 21-27  
 Charrue..... 32  
 Chase (Samuel)..... 131  
 Chassagne (bouillet de la)..... 44  
 Chauffours (D'Amour des)..... 42  
 Charrier (voir Lotbinière).  
 Chauumont..... 73  
 Chaussegros (voir Léry).  
 Chaussures..... 36  
 Châteauquay (paroisse)..... 47, 149  
 Château-Richer..... 47, 55, 121, 123, 148  
 Châteauvert..... 150  
 Chaume..... 29, 30  
 Chauvaux..... 150  
 Chavois de Noyan..... 43, 45  
 Chefdeville..... 73  
 Chemins de fer..... 25  
 Chenet..... 147, 150  
 Chevretils..... 147  
 Chevrier (l'abbé)..... 130, 146, 150  
 Chevalier..... 73  
 Chevaux..... 32, 34, 40  
 Cheveux..... 36  
 Chèvres..... 32  
 Chickassas..... 75-84  
 Chicoutimi..... 56  
 Chocolat..... 38  
 Choiseul (duc de)..... 108  
 Choret d'Orvilliers..... 43  
 Chouegen (voir Oswego).  
 Chouart des Grosseillers..... 10, 11  
 Choux..... 11  
 Ciquard..... 138  
 Citrouilles..... 30, 62  
 Clarke..... 8  
 Clergé..... 51, 71-3, 92, 110-112,  
 130, 149 (voir curés).  
 Clermont (M. de)..... 43  
 Clèche (récollet)..... 73, 130  
 Clignancourt (voir D'Amours).  
 Climat..... 29-40, 60  
 Clôtures..... 29, 30  
 Coehons..... 34, 140  
 Cohade (Guillaume-Ignace)..... 71  
 Colbert..... 18  
 Collins (John)..... 126  
 Colombière (voir La Corne).  
 Colons (projet de la Galissonnière)..... 46  
 Id. (il en vient peu de France)..... 49, 50  
 Id. (projet de Bougainville)..... 35  
 Id. (voir troupes).  
 Id. anglais..... 110, 125-6, 138-9  
 Columenn (Antoine)..... 67  
 Commerce..... 25, 45, 93, 109, 129  
 Compain..... 130, 150  
 Conféroy..... 150  
 Congrégation de N.-D. (voir Bourgeois)  
 Conseil souverain..... 24  
 Id. supérieur..... 101  
 Id. législatif..... 126  
 Constitution de 1791..... 25  
 Contrecoeur..... (M. de) 43, 126, 127  
 Id. (paroisse)..... 47, 121, 123, 149
- Cooper (Fenimore)..... 115  
 Coquart (le père)..... 71, 73, 83  
 Corbin..... 130, 150  
 Cortilier (Laurent-Thomas)..... 71  
 Cory..... 81  
 Couagne (de)..... 43, 47  
 Coudres (île aux)..... 47, 121, 123, 148  
 Couillard..... 41  
 Coulon..... 43  
 Coulonnière (M. de)..... 43  
 Coulonges (M. de)..... 42  
 Courberon (M. de)..... 42  
 Courbuisson..... 25  
 Coureurs de bois..... 6  
 Cournoyer (voir Le Gardeur).  
 Courval..... 45, 150  
 Couteau..... 37-9  
 Couturier (récollet)..... 73  
 Coyteux..... 150  
 Crespel (le père)..... 73, 130  
 Cressé (M. de)..... 45  
 Cris (sauvages)..... 7, 9, 10, 84  
 Croisilles (voir Le Gardeur).  
 Cugnet (l'abbé)..... 74  
 Id. (Etienns)..... 44  
 Cuisy (M. de)..... 42  
 Cultures (voir agriculture).  
 Carateau..... 73, 130, 146, 150  
 Cures et curés..... 51, 67, 70-71,  
 150 (voir clergé).  
 Carot..... 73, 130  
 Cutbert (James)..... 126  
 Cygnes (lac des)..... 5
- D
- Dagneaux..... 43  
 D'Aigremont..... 43  
 Dalville..... 78  
 D'Amours..... 18, 42  
 Dandonneau (M.)..... 44  
 Danielon (Jean-Pierre)..... 67  
 Darpenigny (J.-B.)..... 21  
 Datte (frère)..... 23  
 Dauphin (fort)..... 10  
 Dautheil..... 66  
 Dautray..... 44, 47, 121, 123  
 Davaux..... 130, 150  
 Davoux..... 73  
 Dasemard..... 44  
 De l'ent..... 73  
 Découvreurs..... 11  
 Défrichement: (voir forêts).  
 De Gannes..... 44, 73  
 De Geay..... 73  
 Deguire..... 45, 150  
 Dejordis..... 43  
 Delisle..... 150  
 De Louche..... 73  
 Delvaque (Jean)..... 67  
 Delzenne..... 137  
 Demers..... 71, 73, 130, 139  
 De meules (l'abbé)..... 130  
 De saut..... 130, 150  
 Denet (George)..... 71  
 Denys..... 17, 41, 127  
 Denys de la Ronde..... 6, 9, 44, 146, 147  
 Denys de Fronsac..... 41  
 Derome..... 130  
 Desjergères..... 74, 126, 130

Deschailions (M.)..... 43, 47  
 Deschailions (seigneurie)..... 45  
 Deschambault (seigneurie)... 47, 121, 123, 148.  
 Deschambault (voir Fleury).  
 Deschamps..... 43, 127  
 Deschenaux..... 147, 150  
 Desclènes (M.)..... 41  
 Desforges..... 150  
 Dérèches..... 73, 130  
 Désert (Charles)..... 67  
 Desilets (M.)..... 41  
 Deslandes (Jacques)..... 68  
 Desosters..... 45  
 D'Estimaville..... 44  
 Desplaines (l'Amour)..... 42  
 Des Prés (M.)..... 41  
 Détroit (le)..... 97, 99, 105, 112, 128.  
 Deux-Montagnes (seigneurie)..... 44, 47  
 Deville (le père)..... 67  
 De Voble..... 73  
 Dézéry..... 150  
 Dieskau..... 94-5  
 Dines..... 51  
 Disette — 1755-7..... 94-95  
 Id. — 1759..... 96  
 Doctrine chrétienne (frères de la)..... 27  
 Dohen (Charles-Philippe)..... 71  
 Dolbec..... 73, 130  
 D'Orvilliers (voir Chotel).  
 Dosque..... 73  
 Dosquet (Mgr)..... 68, 70  
 D'Argenteuil (voir Aillebous).  
 Drouet de Richerville..... 43  
 Drummond (Colin)..... 126  
 Dubacq (F.-X.)..... 71  
 Duberger..... 147  
 Dubois..... 130, 147, 150  
 Dubord..... 150  
 Dubreuil (voir Pontbriand, Lacorne).  
 Dubuisson..... 16, 44  
 Duburon (voir Féré).  
 Ducaivet..... 136, 138  
 Ducharme..... 147, 150  
 Duchesne de Menneville..... 84  
 Duchesneau..... 59  
 Duchesnay..... 42  
 Duchouquet..... 73, 150  
 Ducondu..... 146, 150  
 Dufont (Joseph)..... 137  
 Dufournel (Gaspard)..... 58, 65  
 Dugast..... 73, 149  
 Duguay de Boisbrillant..... 43  
 Du Jaunay (le père)..... 71, 73, 130  
 Du Luth..... 11  
 Dumas..... 127  
 Dumois (frère)..... 23  
 Dumout (Lambert)..... 44, 45  
 Dumouchel..... 150  
 Dunibre..... 73  
 Dunn (Thomas)..... 126  
 Dupas (fle)..... 47, 121, 123, 149  
 Duplessis-Faber..... 43  
 Duplessis (frère Patinque)..... 13  
 Duplessis (voir Gâtineau).  
 Dupré (Lecompte)..... 47  
 Dupuis (Claude)..... 67  
 Dupuis de Pensins..... 43

Duquesne (marquis)..... 46, 96  
 Duquesne (fort)..... 127  
 Duquesnel..... 87  
 Durantaye (M. de la)..... 44  
 Durouvray..... 150  
 Dusablé (seigneurie)..... 44  
 Duval (Jean-Rémi)..... 71  
 Duval (Pierre)..... 67  
 Duvivier..... 87

E

Eau de vie..... 37, 45  
 Eboulements (les)..... 47, 68, 121, 123, 148.  
 Ecoles..... 13-30, 91, 111  
 Ecureuils (paroisse)..... 47, 121, 123, 148  
 Egli-ess..... 30, 52, 54, 55  
 Eléphant (l')..... 25, 76  
 Erable..... 117  
 Esclaves blancs..... 80, 82, 140  
 Esgris (s')..... 44  
 Espérance (l')..... 94  
 Etoffe du pays..... 32, 62  
 Eturgens (sauvages)..... 7  
 Eudo..... 73, 130  
 Eusty (Marie)..... 81

F

Faber..... 43  
 Falaize (voir De Gannes).  
 Falcoz..... 73  
 Family Compact..... 138  
 Farine..... 46, 76  
 Faucher..... 150  
 Faucon..... 73  
 Favard..... 73  
 Faye (Louis-François de la)..... 21  
 Femmes canadiennes..... 15, 22-23, 36  
 Ferchaud (Jacques)..... 67  
 Féré-Duburon..... 73, 100, 130, 150  
 Femmes canadiennes..... 30  
 Filles arrivées de France..... 18  
 Filles envoyées en Louisiane..... 78  
 Filles blanches vendues comme esclaves..... 82  
 Filiau-Dubois..... 74, 130  
 Filion..... 74, 150, 130  
 Finlay (Hugh)..... 126  
 Fléché (M.)..... 13  
 Fleury d'Eschambault..... 43, 127  
 Fleury de la Gorgendière..... 44  
 Floquet..... 71, 73, 130  
 Fonblanche..... 47  
 Fonctionnaires publics..... 21  
 Id anglais..... 91, 110, 125-26  
 Forêts..... 29  
 Fornel..... 45  
 Fortin..... 150  
 Foucault..... 44, 79  
 Foucher..... 130, 137, 146, 150  
 Fourchettes..... 37-38  
 Franchères..... 147  
 Francheville (Pierrel)..... 17, 63  
 Franklin (Benjamin) 43, 119, 126, 131  
 131, 134, 137.  
 Fraser (John)..... 126  
 Frécheute..... 150  
 Fréclin (Jean)..... 21

Fréneuse (M. de)..... 42  
 Fréche..... 73  
 Frison (M.)..... 73  
 Fromage..... 31, 37  
 Fonsac (voir Denys).  
 Frontenac (fort)..... 35

G

Gagnier..... 147  
 Gagnon..... 17, 142, 150  
 Gaillard..... 73, 130  
 Galet..... 73, 130  
 Galie-onnière (M. de la)..... 10, 11, 46, 80, 82.  
 Galpin (Barthélemi)..... 71  
 Gamache (marquis de)..... 14  
 Gamelin..... 47, 74, 130, 150  
 Gannes (de)..... 44, 87, 130  
 Garault..... 73  
 Gaspé (madame de)..... 44  
 Id. (M. de)..... 42  
 Id. (seigneurie)..... 122, 124  
 Id. de Lotbinière (seigneurie)..... 44  
 Gâtien..... 74, 130, 146, 150  
 Gâtineau-Duplessis..... 45  
 Gâtineau (seigneurie)..... 45  
 Gaultier de Comportée..... 43  
 Id. de Varennes..... 43  
 Id. de la Véredrye..... 3, 8, 43, 67, 82  
 Gazette Littéraire..... 144  
 Gazette de Montréal..... 132, 156  
 Gazette de Québec..... 119, 131, 143  
 Genest..... 150  
 Gentilly..... 48, 122, 124, 148  
 Gérin (E.)..... 119  
 Germain..... 71, 73, 130  
 Gervais..... 73, 130  
 Giasson..... 146  
 Girault..... 73, 130, 150  
 Girouard..... 146, 150  
 Gilmore..... 119  
 Glapion (de)..... 73, 130, 150  
 Glaise..... 29, 39  
 Godefroy..... 16, 41, 74  
 Godet (Jean)..... 147  
 Gordan..... 71, 73, 130  
 Gorgendière (voir Fleury).  
 Gouffre (rivière du)..... 68  
 Goumor (le père de)..... 73  
 Gournai (Pierre)..... 71  
 Gouvernement représentatif..... 126  
 Grand-Portage..... 10  
 Gravy de la Rive..... 73, 130, 150  
 Griault..... 150  
 Grondines..... 121, 123, 148  
 Grues (lle aux)..... 47, 148  
 Guay..... 73, 74, 130  
 Gudy (Conrad)..... 126  
 Guerre de 1744..... 48, 86, 87  
 Id. de 1748 à 1760..... 46  
 Id. de 1753..... 48  
 Id. de 1755..... 26  
 Id. de 1755-60..... 49  
 Id. de sept ans..... 93, 94  
 Id. — campagne de 1759.....  
 Guichard..... 73, 130, 150  
 Guignas (le père)..... 67  
 Guillemin..... 150  
 Guindal..... 26

- Guymeron (Jean-Charles)..... 67  
 Guyon..... 16, 17
- H**
- Habes Corpus*..... 138  
 Habitants (voir Canadiens).  
 Haldimand... 134, 135, 138, 143, 145, 147  
 Halifax..... 88  
 Hamel..... 137, 150  
 Hamelin..... 73, 147  
 Haneuze..... 73  
 Harrison (Edward)..... 126  
 Hay (Charles)..... 136  
 Hazen..... 130  
 Hébert..... 150  
 Hersey..... 32  
 Hertel..... 41  
 Hervieux..... 47  
 Hingan..... 73, 130  
 Hocquet..... 26, 27, 47  
 Hollandais..... 82  
 Hospitaliers (voir Charron).  
 Hospitalité des Canadiens..... 33, 36  
 Hubert..... 130, 147, 150  
 Indson (baie d')..... 6, 9, 11  
 Inct..... 73, 130, 150  
 Huquet..... 73, 130  
 Huîtres..... 33  
 Hurons..... 14, 56, 87
- I**
- Illinois..... 67, 78, 80  
 Impôts..... 35  
 Imprimerie..... 27, 119, 130  
 Indes (compagnie des)..... 19  
 Instruction publique (voir écoles).  
 Iroquois..... 9, 10  
 Isambert..... 73  
 Islet (I')..... 68, 122, 124, 148  
 Isles (lae des)..... 7
- J**
- Jacques Cartier (fort et rivière). .... 96, 99  
 Jaccan..... 73  
 Jardins..... 30  
 Jarret de Verchères..... 43  
 Jeantot (frère)..... 23  
 Jenmeray (la)..... 10  
 Jésuites. 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 26,  
 55, 56, 67, 70-73, 104, 130, 150  
 Jésus (île)..... 47, 121, 123, 149  
 Johnston..... 126  
 Jolliet (Louis)..... 11, 17  
 Jolliet..... 130, 73  
 Jonquière (de la)..... 81  
 Jonquière (fort)..... 10  
 Jotard (Valentin)..... 136, 144  
 Journalisme..... 130, 131, 135, 143  
 Juchereau (famille)..... 42  
 Jury (le)..... 112  
 Justice..... 110, 112
- K**
- Kahn (Peter)..... 27, 29  
 Kamouraska..... 47, 122, 124, 148  
 Keller (Emile)..... 132
- Kent (duc de)..... 126, 146  
 Kentucky..... 80  
 Kerlerec (de)..... 78  
 Kerberio (de)..... 73  
 Kereben (François de)..... 67  
 Kimber..... 147  
 Klsten (Gaspard-Jean)..... 71  
 Kowalski..... 154
- L**
- Labadie..... 150  
 Labossière..... 146  
 La Brosse (le père)..... 71, 73, 130  
 La Chaise (le père)..... 36  
 La Chesnaye (voir Aubert).  
 Lachenaie (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Lachine..... 16, 47, 121, 123, 149  
 Lacolle (seigneurie)..... 44  
 Lacombe..... 73  
 La Corne... 9, 10, 44, 45, 73, 84, 126, 128  
 La Durantaye (paroisse)..... 47  
 Lafayette..... 133  
 Lafitau (le père)..... 67  
 Lafond..... 147  
 Laforce..... 147  
 Lafrance (Joseph)..... 6, 7  
 Lagarde (de)..... 73, 130  
 Lagachetiers (M. de)..... 44  
 Lagirardière (Antoine de)..... 23  
 Lagrois..... 74, 130  
 Laguerne..... 73, 130  
 La Hoetan..... 20, 55  
 Laing..... 119  
 Lajus (M.)..... 73  
 Lambert (John)..... 126, 153  
 Lambert-Dumont..... 44  
 Lamarque..... 47  
 Lamotte..... 150  
 Lamothe-Cadillac..... 76  
 Lanauidière (seigneurie)..... 45  
 Lanauidière (voir Tarieu).  
 Lanctot..... 150  
 Landrieux..... 150  
 Langis (M. de)..... 44  
 Langlatte (M. de)..... 44  
 Langloisierie (M. de)..... 44  
 Langue française..... 92, 97-111, 119,  
 143, 150-54  
 Lanoraie..... 44, 47, 121, 123, 149  
 Lanoue (voir Robutel).  
 Lantagnac..... 43  
 La Pérade (voir Tarieu).  
 Lapiere (Jean-Louis de)..... 71  
 LaPorte de Louigny..... 44  
 Laprairie..... 29, 47, 121, 123, 149  
 Lard..... 46, 94, 95  
 L'argenterie (Miré de)..... 44  
 Latièvre (M. de)..... 43  
 Lartigue..... 147  
 La Salle (seigneurie)..... 45  
 La Salle (Cavaliere de)..... 11  
 L'Assomption..... 47, 119  
 La Source (voir Thaumur).  
 Latsille..... 73, 130  
 Latin (le) en Canada..... 27, 72  
 Latour-Dézéry..... 130, 150  
 Laure (Pierre)..... 47  
 Lauzon (Pierre de)..... 67
- Laval (Mgr de)..... 16-18, 57  
 Lavallée..... 137  
 Lavalterie... 44, 121, 123, 147, 149—  
 (voir Marganne).  
 Lavérendrye (voir Gaultier).  
 Le Benu (Charles)..... 25  
 Le Ber..... 17, 42, 45  
 Le Boulanger (Jean-Ant.)..... 67  
 Le Caron (le père)..... 13  
 Lechassier (M.)..... 23  
 Leclerc ou Leclair..... 73, 150  
 Lefebvre (l'abbé)..... 130, 150  
 Lefebvre-Duchozquet..... 73, 130, 150  
 Lefranc..... 71, 73, 130  
 Le Gardeur (famille)..... 42  
 Le Gardeur..... 9, 18, 41, 42, 82, 128  
 Légumes..... 33  
 Le Jeune (le père)..... 13  
 Lelièvre..... 150  
 Lemaire-Saint-Germain..... 130, 150  
 Lemaitre (Pierre-Jean)..... 121  
 Lemercier..... 77  
 Lemire..... 73, 130  
 LeMoine 17, 41, 44, 71, 75, 84, 101, 149  
 Le Neuf..... 42  
 Lenoir..... 147, 150  
 Lenormant (M.)..... 76, 79  
 Lepage (M.)..... 45, 73  
 Yeprohon..... 147  
 Leroux..... 150  
 Léry (M. de)... 43, 47, 121, 126, 128, 133  
 Léry (seigneurie)..... 44  
 Lesuyer..... 146, 150  
 L'Espinau (M. de)..... 41  
 Lespinère (M. de)..... 42  
 Le Sneur (M. Jean)..... 15  
 Le Sneur (Jacques-François)..... 67  
 Letellier (Pierre)..... 67  
 Le Vasseur..... 45, 73  
 Lévêque (François)..... 126  
 Lévis..... 89, 96-97, 100, 101, 109, 132  
 Lévis (paroisse)..... 122, 124  
 Levean de Langis..... 44  
 Lewis..... 8  
 Liébert..... 137  
 Licue..... 30  
 Lièvres..... 32  
 Ligneris (M. de)..... 44, 73, 130  
 Lin..... 61, 62, 62, 64, 65, 66  
 Lius (de)..... 43  
 Lintot (M. de)..... 41  
 Littérature canadienne..... 14, 68, 141  
 Livaucière..... 44  
 Lois françaises..... 106, 110  
 Longueuil (paroisse)..... 23, 47, 121, 123, 149  
 Longue Pointe..... 47, 121, 123, 146, 149  
 Lorette..... 47, 121, 123, 148  
 Lorimer (de)..... 146, 150  
 Lorraine..... 118  
 Lothinière 42, 47, 90, 68, 73, 120, 122,  
 124, 130, 133, 148  
 Louis XIV..... 17, 18, 44  
 Louisbourg (M. de)..... 11  
 Louisbourg... 46, 53, 87, 93, 94, 127, 123  
 Louiseau..... 73  
 Louisiane..... 46, 75, 97, 114, 140  
 Loure (Antoine)..... 67  
 Louviers (M. de)..... 42  
 Louvigny (M. de)..... 44

Loyalist (C. E.)..... 138  
 Lusignan..... 41  
 Lys (le)..... 94

M

Mabane (Adam)..... 126  
 Maedonell..... 146, 150  
 Machiche..... 35, 48, 121, 123, 148  
 Mackaye..... 146  
 Madawaska..... 148  
 Magon..... 73, 130  
 Maillon..... 150  
 Maisons..... 29-40  
 Maîtres et maîtresses d'école. 17, 20-23, 26  
 Maizerets (Louis Ango des)..... 18  
 Malbaie..... 148  
 Malouin (Antoine)..... 147  
 Mandanes..... 5, 7  
 Mauge-Garault..... 73, 130, 150  
 Manitoba..... 5, 10, 111  
 Maquet..... 71, 130  
 Marchand (J. W.)..... 29  
 Marchand de Ligneris..... 44  
 Marchand (abbés)..... 68, 73, 130, 142, 150  
 Marchetau..... 150  
 Marcoux (P.)..... 74  
 Mareuil (M. de)..... 43  
 Margane de la Valterie..... 6, 43-44  
 Mariages mixtes..... 21  
 Mariaudeau..... 44  
 Marin (M.)..... 82, 87  
 Marseille (cathédrale)..... 131  
 Marsollet..... 73, 130  
 Martel de Bronage..... 44, 73, 121, 130, 150  
 Martin (Ch. Amador)..... 16, 17  
 Maurice (J.-Ble)..... 71  
 Masconche..... 121, 123  
 Maskinongé (paroisse)..... 35, 48, 121, 123  
 Masse..... 13, 150  
 Mathevel..... 73, 130  
 Matis..... 73  
 Manger..... 47, 73  
 Manrepas (fort)..... 4, 9  
 Mautrepas (M. de)..... 4, 25  
 Melasse..... 37  
 Méloises (Renaud des)..... 43  
 Meloys..... 30  
 Ménage (l'abbé)..... 73  
 Ménard..... 130, 150  
 Menneville..... 84  
 Mercereau..... 73, 130  
 Mesplet (Joseph-Fleury)..... 131, 135, 144  
 Mésy (M. de)..... 57  
 Métiers..... 18, 20, 113  
 Meurin..... 73, 130  
 Mexique..... 78  
 Mézières..... 147  
 Miami..... 127  
 Michel de la Rouvillière..... 77  
 Michillimakinac..... 6, 7, 9, 10, 105  
 Michipicoton..... 7  
 Migeon (famille)..... 44  
 Mille et lieue..... 30  
 Mille-Isles (seigneurie)..... 47, 89, 93, 94, 95, 96, 97, 107, 112, 116, 124, 128, 133, 139  
 Milice..... 76, 78  
 Miscou..... 56  
 Misécle..... 43

Miré de Langerie..... 44  
 Missage (le père)..... 67  
 Missionnaires..... 104, 105  
 Mississippi 7, 11, 46, 75, 77, 80, 82, 113, 115  
 Missouri..... 6, 8, 82-83  
 Mobile (la)..... 78  
 Moudet..... 146-47  
 Monet..... 44  
 Montère..... 47  
 Monnaie..... 27, 38, 75-77, 93-96, 108, 132  
 Monongalé..... 35, 89, 94, 127, 128, 133  
 Monnoir (voir Ramsay)  
 Monseigneur\* (M. de)..... 65  
 Monsoni (sauvages)..... 7  
 Montagnes-Rocheuses..... 5, 7, 11, 84  
 Montana..... 8  
 Montapine..... 45  
 Montcalm..... 43, 89, 95, 96, 133  
 Montcourt (M. de)..... 41  
 Montesson (voir Le Gardeur)  
 Montgolfier..... 73, 129, 130, 133, 150  
 Montgron (M. de)..... 44  
 Montrampart..... 43  
 Montréal..... 15, 19, 20, 29, 47, 87, 121-23, 128, 130, 140, 149  
 Montrenil (de)..... 36  
 Moore..... 154  
 Morand..... 74  
 Moranlière (M. de la)..... 42  
 Moras (M. de)..... 44  
 Morel de la Durantaye..... 44  
 Morin (Germain)..... 16  
 Morin (J.-B. La)..... 71  
 Mornay (Mgr)..... 67, 68  
 Morrisseau..... 73-4  
 Moutons..... 32, 62, 140  
 Musique..... 15, 146  
 Murray..... 91, 110, 111, 120, 125  
 Musseaux (M. des)..... 42

N

Natehez..... 75-84  
 Natchitoches..... 78  
 Narbonne (M.)..... 25  
 Nau (Luc-François)..... 71  
 Navrières (l'alsbe)..... 68  
 Nécessité (fort de la)..... 88, 127  
 Nègres (voir esclaves)..... 13, 78-81, 106  
 Neilson (John)..... 143  
 Neiges..... 33-34  
 Nelson (rivière)..... 7  
 Neuville (le père)..... 73  
 Neuville (M. de)..... 42  
 Neuville (Ste Jeanne)..... 47  
 Neuville (M. de)..... 42  
 Neveu (J.-B.)..... 44  
 Newport..... 135  
 Niverville (M. de)..... 41  
 Niagara (M. de)..... 6, 35  
 Nicolet..... 11, 48, 121, 123, 149  
 Nipigon..... 6, 9  
 Nipissirimens..... 56  
 Nipisquit..... 56  
 Noblesse..... 41, 90, 91, 111, 112, 125, 129, 132-33  
 Noël (M. l'abbé)..... 73  
 Noël (J.-L.)..... 71  
 Noël (M.)..... 130  
 Noël (Jacques)..... 137

Noisieux..... 130, 150  
 Nord-Ouest..... 3, 82, 83, 114  
 Normandau (le père)..... 73  
 Normandie..... 150-53  
 Normanville (M. de)..... 41  
 Notaires..... 106  
 Notre-Dame (Congrégation de)..... 15  
 Nourriture..... 29-40  
 Nouvelle-Angleterre..... 9, 48-50  
 Nouvelle-Orléans..... 75-79  
 Noyan (M. de)..... 43  
 Noyan (seigneurie)..... 45  
 Noyelles (M. de)..... 8-10, 44

O

Ohio..... 88, 115, 117, 127, 128  
 Oies (le aux)..... 148  
 Oiseaux blancs..... 33  
 Olivier (Louis)..... 147  
 Orge..... 31  
 Original..... 33  
 Orléans... (fle d') 31, 47, 55, 68, 122, 124, 148  
 Oswego..... 45, 89, 95, 133  
 Ottawa (rivière)..... 113  
 Outaouais (sauvages)..... 10, 67

P

l'agé..... 73  
 Pain..... 31, 37  
 Panet..... 147, 150  
 Panis (sauvages)..... 106  
 Papin..... 130  
 Papineau..... 147  
 Parent (abbé)..... 73, 74, 130  
 Parkman (Francis)..... 115  
 Paroisses..... 54, 68, 70  
 l'arque..... 150  
 Pawnaal (George)..... 126  
 Payet..... 130, 150  
 Paysaus..... 35  
 Péan (M.)..... 44, 45  
 Pécaudy (voir Contreœur)  
 Peignet..... 73, 130  
 Pèlerinages..... 55, 69, 70  
 Pelissier..... 73, 130, 147  
 Pellerin (Pierre)..... 17  
 Pellion..... 137  
 Pennsylvanie..... 115  
 Pensius (M. de)..... 43  
 Pepin (l'abbé)..... 73  
 Péraide (M. de la)..... 43  
 Perche (le)..... 150, 151  
 Perdrix..... 32  
 Périgny (M. de)..... 42  
 Perrault..... 74, 150  
 Perrot (Nicolas)..... 11  
 Perrot (fle)..... 47, 121, 123, 149  
 Perthus (M.)..... 47, 73, 130  
 Perthuis (heff)..... 45  
 Petit (M.)..... 73, 74, 130  
 Petit de Langloiserie..... 44  
 Petit-Maisonbasse..... 73, 130  
 Petit poisson des Trois-Rivières..... 33  
 Petite-Rivière... (cote Beaupré) 47, 121, 123, 148  
 Pétrimouls..... 73, 130, 149, 150  
 Picard..... 150  
 Picard (Marguerite)..... 15



- Picotté (voir Ilestre).  
 Piedmont (M. de)..... 41  
 Pillard (Louis)..... 23  
 Pilette (M. de la)..... 44  
 Pinet ..... 130, 150  
 Pinguet (Jean)..... 17  
 Pitt ..... 94  
 Plessis ..... 147, 150  
 Pluie (la)..... 7  
 Poëles ..... 30, 31, 37, 40  
 Poésie (la)..... 141  
 Pointe-aux-Trembles (Québec)..... 121, 123, 148.  
 Pointe-aux-Trembles (Montréal) 16, 23, 47, 121, 123, 149.  
 Pointe-Clair..... 121, 123, 147, 149  
 Pointe-Coupée..... 78, 80  
 Pointe-du-Lac..... 48, 121, 123, 148  
 Pointe-Lévis..... 47, 122, 124, 148  
 Pointe-Olivier..... 149  
 Poiton..... 151  
 Poitras ..... 147  
 Pois ..... 30, 33  
 Poisson ..... 33  
 Poivre ..... 45  
 Politesse ..... 29, 40  
 Pommerau ..... 47  
 Pommes ..... 33  
 Pondé ..... 73, 130, 150  
 Pontbriand (Mgr.)..... 70, 73  
 Pontiac..... 112  
 Porcelaine ..... 37, 38  
 Poulter ..... 73, 130  
 Pornneuf (M. de)..... 42  
 Pornneuf (seigneurie)..... 47  
 Port-Royal ..... 56, 86-7  
 Poskoyac (fort)..... 10  
 Poterie (M. de la)..... 42  
 Potier ..... 73, 130  
 Pougnet..... 130, 150  
 Poulin..... 73, 150  
 Poutrincourt..... 11  
 Prairies (la)..... 10  
 Prêtres (voir Canadiens).  
 Pressart ..... 73, 130  
 Presse (la)..... 143, 144  
 Prevost ..... 150  
 Protestants ..... 112, 126, 139  
 Proulx ..... 130  
 Prudhomme (Paul)..... 17  
 Prudhomme (fort)..... 17  
 Prusse ..... 118  
 Puritains (les)..... 113, 115
- Q
- Québec (ville polieée)..... 14  
 Québec (école et séminaire) 13, 17, 26, 55, 58, 62, 67, 72.  
 Québec — 1690 — siège..... 17  
 Québec — 1744 — milice..... 87  
 Québec — 1750 — milice..... 47  
 Québec — 1758 — disette..... 46  
 Québec — 1759 — siège et capitulation 96, 97.  
 Québec — 1760 — second siège..... 97  
 Québec — 1765 — recensement... 121, —123  
 Québec (Acte de) — 1774 — ..... 126, 129  
 Québec — 1775-76 — siège..... 131
- Québec (District) — 1784 — recensement. 140  
 Québec — 1790 — recensement..... 148  
 Québec — Hôpital Général..... 58  
 Québec Herald..... 144  
 Quen (Père)..... 73  
 Quintal (Père)..... 73, 130  
 Quentin (Jacques)..... 67  
 Quesnel (Joseph)..... 145, 147  
 Queylys (M. de)..... 70
- R
- Racine..... 130, 150  
 Rageot (Gilles)..... 44  
 Raisin (Marie)..... 16, 20  
 Ramsay ..... 44, 45, 88, 97, 99  
 Rastel (voir Rocheblave)  
 Raudot ..... 22  
 Recensement — 1755 — ..... 94  
 Recensement — 1766 — ..... 112  
 Recensement — 1765 — ..... 121, 139  
 Recensement — 1775 — ..... 139  
 Recensement — 1770 — ..... 139  
 Recensement — 1784 — ..... 139, 140  
 Recensement — 1790 — ..... 148  
 Récher..... 73  
 Regaud ..... 147  
 Régime Militaire..... 109, 111  
 Récollets (écoles)..... 13, 21  
 Récollets à Montréal ..... 21, 54  
 Récollets desservent les cures gratuite-ment..... 67  
 Récollets arrivés de France.. 73, 104, 130, 149.  
 Récollets (opinion de Kahn)..... 71  
 Récollets (voir Canadiens).  
 Reine (fort la)..... 5, 9, 83, 84  
 Religion catholique.. 98, 103-110, 126, 129, 139, 140.  
 Renault..... 43, 67, 74, 130, 150  
 Renoyer ..... 73, 130, 150  
 Repas ..... 29-40  
 Repentigny (M. de)..... 42  
 Repentigny (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Resche ..... 73  
 Reverchon..... 73  
 Révolution française..... 153  
 Rhéaume..... 47  
 Richard (M.)..... 85  
 Richard-Rioux..... 45  
 Richerville (M. de)..... 42  
 Richer..... 67, 73  
 Rigaud de Vaudreuil.. 43, 45, 48, 75, 94-101, 106, 125, 133.  
 Rigaud (seigneurie)..... 44  
 Rigauville ..... 126  
 Rimouki..... 47, 148  
 Rinfret..... 150  
 Rioux ..... 45  
 Ristigouche..... 56, 122, 124  
 Rivérin..... 47  
 Rivière (Claude)..... 147  
 Rivière des Prairies..... 47, 149  
 Rivière-du-Loup (en haut).. 35, 48, 56, 148  
 Rivière-du-Loup (en bas)..... 122, 124  
 Rivière-Ouelle..... 45, 47, 122, 124, 148  
 Robert..... 73, 130  
 Rochambeau..... 133, 135  
 Rocheblave de Rastel..... 44
- Roche-Jaune ..... 8.  
 Rochelle (la)..... 151  
 Robineau de Béancour..... 18, 42  
 Robitaille..... 150  
 Robutel de Lanoue..... 44  
 Rohault (René)..... 14  
 Ronde (de la)..... 41  
 Roquebrune (M. de)..... 41  
 Roquetaillade (M. de)..... 41  
 Reubaud ..... 73  
 Rouer de Villeray ..... 18, 42  
 Rouge (fort, lac et rivière)..... 3-9  
 Rouillard..... 73  
 Roussel..... 47  
 Route ..... 30, 33  
 Rouville (M. de)..... 41  
 Roux ..... 147  
 Roy ..... 150  
 Ruette d'Auteuil..... 42
- S
- Sabrevois..... 43, 45, 150  
 Sabots ..... 36  
 Saint-Ange-Charly..... 47  
 Saint-Antoine (paroisse)..... 47, 48, 121, 123, 124, 148, 149.  
 Saint-Armand (seigneurie)..... 45  
 Saint-Augustin (paroisse)..... 47, 121, 123, 148  
 Saint-Barnabé (frf)..... 45  
 Saint-Charles (fort)..... 4, 8  
 Saint-Charles (rivière du n-ouest)..... 5  
 Saint-Charles (rivière près Québec)..... 121, 123.  
 Saint-Charles (paroisses)..... 47, 121, 123, 124, 148, 149.  
 Saint-Constant ..... 149  
 Saint-Cuthbert ..... 149  
 Saint-Denis (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Saint-Dominique..... 78, 79, 118  
 Saint-Etienne (seigneurie)..... 44  
 Saint-Eustache ..... 149  
 Saint-Frédéric (fort) ..... 33, 35  
 Saint-Férol ..... 121, 123, 148  
 Saint-François (paroisses)..... 47, 48, 55, 121, 123, 124, 148, 149.  
 Saint-Germain ..... 130, 150  
 Saint-Gervais ..... 45, 148  
 Saint-Gilles ..... 44  
 Saint-Henri ..... 121, 123-4, 148, 149  
 Saint-Hyacinthe ..... 45, 149  
 Saint-Ignace..... 47, 122, 124, 148  
 Saint-Jacques..... 149  
 Saint-Jean (fle)..... 85, 86, 122  
 Saint-Jean (fleuve)..... 86  
 Saint-Jean (fle)..... 44  
 Saint-Jean (fort)..... 29, 128-9, 133  
 Saint-Jean-Port-Joly. 47, 68, 122, 124, 148  
 Saint-Jean (île d'Orléans)..... 47, 55, 148  
 Saint-Jean d'Eschallons..... 122, 124, 148  
 Saint-Joachim (école)..... 18, 20, 27  
 Saint-Joachim (milice)..... 47  
 Saint-Joachim (paroisse)..... 121, 123, 148  
 Saint-Joseph de la Beauce..... 122, 124  
 Saint-Joseph de Lévis..... 122, 124  
 Saint-Joseph de Chambly..... 149  
 Saint-Laurent (île d'Orléans)..... 47, 148  
 Saint-Laurent de Montréal... 47, 121, 123, 149.  
 Saint-Louis (Sault)..... 149

INDEX GENERAL

Saint-Luc de la Corne..... 44, 132, 133  
 Saint-Martin (Adhémar de)..... 43  
 Saint-Martin (voir Boutet).  
 Saint-Martin (paroisse)..... 149  
 Saint-Maurice (forges)... 31, 121, 123, 126  
 Saint-Michel (paroisse)..... 47, 148  
 Saint-Nicolas (paroisse)... 47, 122, 124, 148  
 Saint-Onge..... 73, 130  
 Saint-Ours (M. de)... 43, 45, 126, 128, 146  
 Saint-Ours (paroisse).... 47, 121, 123, 149  
 Saint-Paul (M. de)..... 41  
 Saint-Paul (baie).... 16, 31, 68, 121, 123, 148.  
 Saint-Paul (Ile d'Orléans)..... 55  
 Saint-Paul (Lavaltrie)..... 149  
 Saint-Pé ou Sempé..... 67, 73  
 Saint-Pierre (rivière)..... 5  
 Saint-Pierre (fort)..... 4  
 Saint-Pierre (paroisse)..... 47  
 Saint-Pierre (Ile d'Orléans)... 47, 55, 148  
 Saint-Pierre du Portage..... 121, 123  
 Saint-Pierre du Sud..... 122, 124, 148  
 Saint-Pierre-les-Becquets. 48, 122, 124, 148  
 Saint-Raphaël (voir St. Sulpice)..... 131  
 Saint-Roch (paroisse)..... 47  
 Saint-Roch des Aulnais... 122, 124, 148  
 Saint-Roch l'Achigan..... 149  
 Saint-Romain (M. de)..... 43  
 Saint-Sacrement (lac)..... 94  
 Saint-Simon (M. de)..... 41  
 Saint-Stanislas..... 148  
 Saint-Sulpice... 19, 20, 21, 3, 27, 33, 44, 47, 54, 58, 72, 73, 104, 121, 123, 130, 134, 138, 146, 147, 149, 150.  
 Saint-Thomas..... 47, 122, 124, 148  
 Saint-Vallier (Mgr.)..... 21, 51, 142  
 Saint-Vallier (paroisse).... 122, 124, 148  
 Saint-Vincent de Paul (paroisse)... 121, 123, 149.  
 Sainte-Anne (paroisses de ce nom)... 69  
 Sainte-Anne d'Auray..... 70  
 Sainte-Anne de Beaupré... 47, 55, 69, 70, 121, 123, 148.  
 Sainte-Anne de Mascouche..... 149  
 Sainte-Anne de Montréal. 47, 121, 123, 149  
 Sainte-Anne de la Pérade... 35, 44, 48, 121, 123, 148.  
 Sainte-Anne de la Pocatière... 47, 122, 124, 148.  
 Sainte-Croix (paroisse)... 47, 122, 124, 148  
 Sainte-Famille (Ile d'Orléans)... 47, 55, 148  
 Sainte-Foye (seigneurie)... 47, 122, 123, 148  
 Sainte-Foye (bataille de)..... 97, 133  
 Sainte-Gevevieve... 47, 121, 123, 148, 149  
 Sainte-Ildeone (Ile)..... 99  
 Sainte-Marie (dief)..... 48  
 Sainte-Marie (Beauce)..... 122, 124, 148  
 Sainte-Marguerite..... 149  
 Sainte-Rose..... 121, 123, 149  
 Sainte-Thérèse (M. de)..... 41  
 Sainte-Thérèse (paroisse)..... 149  
 Salleneuve..... 71  
 Salaberry..... 43, 32  
 Salem..... 81  
 Sarault..... 74, 130, 150  
 Sarrazin (Dr.)..... 31

Sartelon..... 73, 130  
 Saskatchewan..... 10, 11, 83-4  
 Sattin (Antoine)..... 147  
 Sault-au-Récollet..... 47, 121, 123, 149  
 Saunders (amiral)..... 97, 99  
 Sauvages (instruction)..... 13-21  
 Sauvages — 1760 —..... 100, 105, 107  
 Sauvages de Risigouche..... 122, 124  
 Schuyler..... 129, 130  
 Seigle..... 31  
 Seigneurs canadiens..... 90, 91  
 Seigneurs et seigneuries.... 54, 104, 125-6  
 Seigneuries concédées de 1729 à 1754.. 44  
 Séminaire (Ile d'Orléans)..... 67, 73  
 Sempé..... 45  
 Sernonville (M. de)..... 43  
 Serrures..... 40  
 Serrand..... 150  
 Shédiac..... 78  
 Shirley..... 87  
 Simmonet..... 23  
 Sioux..... 6, 7, 11  
 Siresme (Jacques)..... 71  
 Sorel (M. de)..... 41  
 Sorel (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Souart (M.)..... 21  
 Soulanges (paroisse)..... 47, 149  
 Soumande (Louis)..... 17  
 Soupe..... 37, 39  
 Souris (rivière)..... 5  
 Sude (blé de)..... 31  
 Suisses (troupes)..... 78

T

Tabac..... 62, 78, 82  
 Taché..... 47, 142  
 Tadoussac..... 13, 56, 65  
 Talon (intendant)..... 17  
 Tant pis, tant mieux..... 136  
 Tardieu..... 43-5, 126, 127  
 Taschereau..... 44  
 Terrebonne..... 44, 45, 121, 123, 149  
 Test (serment du)..... 110, 129  
 Testard (famille)..... 42  
 Texé..... 85  
 Thaumur de la Source..... 44  
 Thé..... 37  
 Théâtre en Canada... 14, 54, 131, 145, 146  
 Thècle..... 147  
 Thorel..... 150  
 Tourmente (cap)..... 18, 55  
 Tournois (J. H.)..... 71  
 Tournes..... 33  
 Townshand (George)..... 97, 99  
 Traité d'Aix la Chapelle — 1748 — 77, 88, 93.  
 Traité de Paris — 1763 —... 108, 111, 115  
 Traité (voir Castor; commerce).  
 Tréf..... 30  
 Trem / (l'abbé)..... 57  
 Trois toles..... 148  
 Trois-Rivières 13, 16, 20, 21, 23, 30, 31, 33, 35, 36, 48, 55, 56, 57, 58, 78, 87, 99, 101, 106, 108, 121, 123, 140, 148.

Troupes 26, 27, 34, 46, 47, 55, 75, 78, 84, 89, 93, 94, 95, 96, 101, 107, 109, 127, 128, 138.  
 Troyes (ville de)..... 15  
 Truteru..... 74, 130, 150  
 Tuques..... 36  
 Turc (Chrétien)..... 23

U

Ursulines (leurs écoles)..... 15, 21, 44

V

Vaches..... 32, 140  
 Vaehon (Paul)..... 17  
 Vaiselle..... 37, 38  
 Vallière (M. de la)..... 42  
 Valliers..... 44  
 Varennes (M. de)..... 43  
 Varennes (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Vassal..... 147  
 Vaticour..... 26  
 Vaudreuil (voir Rigaud).  
 Vaudreuil (paroisse)..... 121, 123, 149  
 Verchères (paroisse)..... 47, 121, 123, 149  
 Vergennes (de)..... 132  
 Vergers..... 30, 33, 63, 65  
 Vergor..... 96  
 Vermillion..... 45  
 Véron (Etienne)..... 16  
 Verreau..... 130, 150  
 Vésina..... 150  
 Verte (Ile)..... 148  
 Vertu (dief)..... 47  
 Veyssière..... 73  
 Viande de boucherie..... 34  
 Vidal..... 150  
 Viger..... 147  
 Vildrequier..... 146  
 Villiers (M. de)..... 42, 88, 127  
 Vin..... 37, 38, 65  
 Vincelot (M.)..... 42  
 Vincennes (M. de)..... 43  
 Virginie (la)..... 78, 82  
 Virot..... 71, 73  
 Vitres..... 39  
 Vitré (M. de)..... 46, 127  
 Vizienz..... 73, 130, 150  
 Volant..... 17  
 Voyageurs..... 70

W

Wardwell..... 81  
 Washington..... 88, 115, 127, 135  
 Well..... 73, 130, 150  
 William Henry (fort)..... 95, 133  
 Williams (prisonnier)..... 137  
 Winnepeg (lac)..... 3, 7  
 Wisconsin..... 113  
 Wolfe (général)..... 96

Y

Yamaska..... 48, 121, 123, 149  
 Yellow-Stone..... 8  
 York (fort)..... 7  
 Youville..... 74, 130, 150

